

Monographie n° 2, février 2017

La famille ouagalaise

La fonction reproductive et les arrangements résidentiels

Daniel Delaunay, Florence Boyer

La collection Monographies Sud-Nord est éditée par l'IEDES, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94 736, Nogent-sur-Marne : <https://www.univ-paris1.fr/ufr/iedes/>

Les documents sont consultables à l'adresse (<http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord>).

Les propositions de publication dans la collection doivent être soumises à monog@univ-paris1.fr.

Les textes peuvent être diffusés à condition de préserver leur intégralité. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est interdite.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les Monographies Sud-Nord, en aucun cas elles ne relaient une position officielle de l'IEDES ou de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La famille ouagalaise :

la fonction reproductive et les arrangements résidentiels

Daniel Delaunay¹, Florence Boyer²

Mots-clés :

Ouagadougou, Burkina Faso, Afrique subsaharienne, Sahel

Famille, transition démographique, cycle domestique, reproduction, pratique résidentielle, migration

Inégalités, rapports de genre, relations intergénérationnelles, injustice spatiale, étalement urbain

Les monographies de cette étude sont consultables à l'adresse suivante : <http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord>

Pour citer cette étude : DELAUNAY Daniel, BOYER Florence. *La famille ouagalaise : de la fonction reproductive aux arrangements résidentiels* [En ligne]. Paris : IEDES - Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne, 2017. 93 p. (coll. Monographies Sud-Nord). Disponible sur : < <http://iedespubli.hypotheses.org/monographies-sud-nord> >

L'enquête a été financée par Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Burkina Faso en 2008-2009, complété par le projet MOBOUA, programme ANR, « les Suds Aujourd'hui » (2008-2011).

L'étude a été réalisée dans le cadre de l'UMR 201 « Société et Développement » (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Institut de Recherche pour le Développement – IRD). Les superviseurs du passage du questionnaire étaient Arthur Benao, Guillaume Leroux et Seydou Sere.

¹ Démographe, Directeur de Recherche émérite à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), UMR 201 : Sociétés et développement (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IRD) (daniel.delaunay@ird.fr)

² Géographe, chargée de recherche à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), UMR 205 « Migrations et société » (Université Paris-Diderot, CNRS, IRD) (florence.boyer@ird.fr)

Résumé :

Ce chapitre de l'étude « Ouaga 2009 : peuplement et développement urbain » est consacré à la famille ouagalaise et son évolution récente dans le contexte de la transition démographique. La temporalité du cycle domestique est privilégiée pour comprendre ce qui distingue la nuptialité des hommes et des femmes, le calendrier de l'acquisition de l'autonomie des jeunes, les charges de la dépendance et la complexification de l'unité domestique. Contrairement à la nucléarisation annoncée, la pluralité des formes familiales découle des stratégies résidentielles associées à

Abstract:

This chapter of the study "Ouaga 2009: settlement and urban development" is dedicated to the family and its recent evolution in the context of the demographic transition. The family life course temporality facilitates an understanding of what distinguishes male and female nuptialities, the timing of the acquisition of children's autonomy and the more complex forms of cohabitation, beyond the nuclear family dedicated to reproduction. The plurality of family forms derives from residential strategies associated with other components of the demographic transition: migration

Resumen:

Este capítulo del estudio general titulado "Ouaga 2009 : asentamiento y desarrollo urbano" tiene por objeto la familia en Ouagadougou y su evolución reciente en el contexto de la transición demográfica. Siguiendo la temporalidad del ciclo familiar, buscamos establecer lo que diferencia la nupcialidad de los hombres y la de las mujeres, las etapas de autonomización de los jóvenes, cómo evoluciona la carga de los dependientes y la complejidad de las unidades domésticas. A diferencia de la nuclearización esperada , se nota una pluralidad de formas familiares derivadas de estrategias residenciales asociadas con otros componentes de la transición, como son

d'autres composantes de la transition, notamment les migrations et l'étalement urbain. Les pratiques d'hébergement remplissent cette fonction auprès des proches parents ou contribuent à la vocation économique de l'unité domestique urbaine. La famille nucléaire privilégie néanmoins ses propres enfants, au détriment de ceux qu'elle héberge, ce qui atténue le bénéfice à attendre du dividende démographique. La famille, ce lieu d'apprentissage des rapports sociaux de genre et intergénérationnels, et la tendance à l'homogamie préfigurent la société urbaine de demain.

and urban sprawl. Accommodation practices fulfil this function with close parents or contribute to the economic vocation of the urban household. The nuclear family nevertheless favours its own children, which attenuates the potential benefit of the demographic dividend. The family, the context of gender and intergenerational social relations learning and the tendency to homogamy prefigure the urban society of tomorrow.

la migración y la expansión urbana. Las prácticas de alojamiento de parientes cercanos y contribuyen, como la función económica de la unidad doméstica urbana. Al mismo tiempo, la familia nuclear sigue favoreciendo a sus propios hijos respecto a los co-residentes del hogar, lo que reduce el beneficio esperado del bono demográfico. La familia, lugar donde se aprende las relaciones sociales de género e intergeneracionales, así como la tendencia a la homogamia, prefiguran el futuro de la sociedad urbana.

En démographie, les études africanistes sur la famille ont connu un regain dans les années 90 pour prendre acte de la *transition démographique* et des migrations associées, notamment vers les villes (Tabutin et Bartiaux, 1986) (Newson, Postmes, Lea, et Webley, 2005) (Vimard, 1993) (Leibbrandt, Bhorat, et Woolard, 1999). Aujourd'hui pourtant, en dépit d'une urbanisation qui ne faiblit pas dans un Sahel de transition tardive, la famille reçoit moins d'attention des démographes, en particulier en contexte urbain. Ouagadougou, comme d'autres capitales, est plus favorable à la survie des enfants en bas âge, de même qu'à l'allongement de la vie des parents ; l'un et l'autre phénomène contribuant à augmenter la taille des familles. Un meilleur contrôle de la fécondité en ville, et donc de la descendance, engage le mouvement contraire. L'autonomisation des jeunes et une meilleure éducation infléchissent le calendrier des unions et donc la formation de la famille (Cavin, 1999). A l'échelle des ménages, ces tendances modifient les équilibres démo-économiques entre les actifs et les dépendants, à l'instar de ce qui s'observe dans la pyramide des âges pour l'ensemble de la ville (voir [Annexe](#)).

L'ampleur du *flux migratoire* vers la capitale est l'autre moteur contemporain de l'urbanisation qui affecte la composition et l'organisation familiale. Plusieurs hypothèses ont été testées relatives à l'impact de la migration sur la nuptialité, qui concluent que les mobilités seraient plus décisives que la fécondité (Locoh et Roth, 2000) (Antoine, Bocquier, Fall, Guisse, et Nanitelamio, 1995). Est tout aussi importante l'influence directe de la mobilité résidentielle sur la composition des logements, sur l'émergence ou le développement de formes complexes de cohabitation au-delà de l'unité biologique qui remplit les fonctions reproductives. Les mobilités et pas seulement les migrations, car la pratique de la multirésidence, le confiage des enfants, le séjour temporaire des parents ou amis changent la taille de l'unité domestique, décident de qui vit avec qui (Thorsen, 2009). Cet élargissement de l'étude de la famille, de la reproduction vers les arrangements résidentiels, a été conçu dans le protocole de l'enquête Ouaga 2009 par le choix du logement comme unité statistique élémentaire d'observation. Cet atome de l'espace intra-urbain est le lieu de convergence de toutes les mobilités que l'enquête enregistre, couvrant toutes les formes d'hébergement. En complément, la localisation de la famille dans l'espace urbain renseigne sa géographie, laquelle met en évidence les conditions inégales de sa reproduction.

La troisième ligne d'analyse est *temporelle*, avec la notion centrale de *cycle domestique* qui identifie la temporalité propre au groupe familial entre sa formation par l'union et la dispersion ou disparition de ses membres par autonomisation des enfants, décès ou séparation des parents. Certes, le cœur du cycle se cale sur la reproduction biologique du groupe mais l'hébergement de membres extérieurs s'inscrit aussi dans ce temps en débordant largement la seule fonction reproductive. Des combinaisons résidentielles se forment avant la formation de la famille nucléaire,

elles se renforcent en fin de cycle domestique, les fonctions résidentielles et productives prenant alors le pas sur celle de la reproduction. Les descriptions statistiques documentent en détail l'évolution de la famille et du logement au cours de ce cycle, lequel est appréhendé en analyse transversale par l'âge du référent-logement. Néanmoins, si elle est centrale, ce n'est pas la seule temporalité prise en considération. Le cycle de vie de l'individu est constitutif de celui du groupe domestique ; il est observé par l'enquête biographique individuelle. À l'imbrication de ces deux temporalités (domestique et individuelle) se superposent le calendrier de la transition démographique et le rythme de l'étalement urbain. Ces évolutions sont rapides au point d'être synchrones avec les temps individuels et familiaux, dans l'histoire de l'urbanisation ouagalaise. Il en résulte que la géographie intra-urbaine des caractéristiques familiales reflète les calendriers démographiques. Au final, l'observation superpose plusieurs temporalités qui s'organisent autour du temps long des différentes composantes de la transition démographique. Cette convergence historique des temporalités donne un profil démographique particulier aux quartiers. La famille ouagalaise d'aujourd'hui annonce la société urbaine de demain, une mise en perspective qui en conclusion s'appuie sur ces structururations temporelles.

La famille est un lieu de formation et d'expression des *rappports intergénérationnels et de genre*, dont la configuration et l'intensité dépendent notamment de la composition sociale ou parentale, du moment dans le cycle domestique. La question de ces inégalités-là est systématiquement posée à la nuptialité, la cohabitation des parents et enfants, la démo-économie du logement, l'hébergement au sens d'un possible traitement différencié (discriminant) entre la famille nucléaire et ceux qu'elle accueille. Pour renseigner ces inégalités internes, est mesurée la fréquentation scolaire des enfants, le statut socioprofessionnel des occupants et du référent. Parmi ces facteurs de différenciation une attention particulière est portée à la migration, par la distinction du lieu de naissance mais à de la localisation dans la ville. L'étalement urbain associant les deux phénomènes, l'analyse examine sa contribution aux inégalités entre les conditions de la reproduction des familles.

L'économie de la famille est abordée d'abord en considérant les équilibres entre les actifs et ceux qui en dépendent, en distinguant ceux qui sont en âge de travailler et ceux qui exercent effectivement une activité, avec ou sans rémunération. Le ratio de dépendance varie au cours du cycle domestique, en fonction de l'hébergement et de l'autonomisation des enfants, du lieu habité dans la ville ; ouvrant ou fermant des fenêtres démographiques à l'échelle du logement à l'instar de ce qui s'observe durant la transition démographique (Bloom, Sevilla, et Canning, 2003). Les différenciations par le travail et le statut professionnel sont également évaluées. Le niveau de vie du logement, estimé par les biens possédés, contribue à expliquer les chemins pris par le groupe domestique.

Le titre l'indique, l'exposé suit la complexification de la famille, partant de sa fonction reproductive fondamentale vers les arrangements résidentiels par l'accueil d'autres individus que les parents et leurs enfants. Les personnes hébergées sont dans leur grande majorité apparentés au référent-logement, ce qui justifie de les inclure comme constitutifs de la composition familiale urbaine. La fonction économique de la famille n'est pas centrale mais néanmoins abordée en décrivant le travail domestique, l'hébergement de travailleurs et surtout l'équilibre entre les dépendants et les actifs. Aborder le calendrier du dividende démographique à l'échelle de l'unité domestique est primordial considérant que les décisions de sa valorisation sont prises essentiellement à cette échelle dans la société burkinabè.

L'analyse s'intéresse d'abord et logiquement à la formation de la famille en décrivant l'état de la *conjugalité* en 2009 pour toutes les caractéristiques des Ouagalais de plus de 15 ans. Pour préciser les évolutions, l'accent est mis sur la transformation divergente du statut matrimonial des hommes et des femmes au cours du cycle de vie et dans le temps historique en comparant les générations. Le suivi longitudinal met en lumière ce qui distingue l'évolution de la conjugalité des femmes, plus subie que celle des hommes, lesquels arrivent à maintenir une situation que l'on peut juger socialement et économiquement favorable. Il s'agit bel et bien d'une forme d'injustice attachée au genre, avec des implications professionnelles pour les femmes, une modification de la dépendance, parfois la précarité. Le veuvage féminin a des conséquences sur l'aménagement des cohabitations, une fois les fonctions reproductives achevées. Est envisagée l'hypothèse d'une contribution favorable de la migration à cette reproduction des rapports de genre au sein de l'unité domestique.

L'économie de la nuptialité est aussi abordée dans les deux échelles de temps, transversale et longitudinale. Cette dernière permet d'apprécier le retard à l'union de certaines catégories socio-économiques précaires et *a contrario* l'avantage d'autres plus aisées, notamment les fonctionnaires. L'immigration originaire des zones rurales peut être considérée décisive. Pour les individus, le mariage peut la motiver ou faciliter l'insertion urbaine. Certains lieux de résidence anciens sont plus propices à l'union, ce que la comparaison des trajectoires résidentielles et matrimoniales donne à vérifier. Le profil d'âge et de sexe des migrants modifie l'équilibre des variables en présence (le marché matrimonial). Pour sa part, la géographie intra-urbaine des statuts matrimoniaux vient rappeler les contraintes, quartier par quartier, à la formation de la famille, dont l'accès au logement mais aussi à l'emploi. Les forts contrastes dans la répartition spatiale des célibataires ou des personnes en union résumant les forces démo-économiques à l'œuvre dans l'étalement urbain, la sélection par l'âge des mobilités résidentielles internes, les discriminations du niveau de vie, l'accueil réservé aux migrants.

Un résultat exemplaire de l'analyse statistique, pour comprendre la société ouagalaise, est la *mesure de l'homogamie*, que ce soit en ce qui concerne l'âge des époux, leur

statut socioprofessionnel ou leur scolarité. La réalisation d'un couple homogène selon ces critères conforte à terme la segmentation sociale de la société urbaine, la constitution de la famille devenant un élément de la stratégie d'ascension socio-économique et la perspective de la transmettre à ses enfants. La ville ayant été peuplée par la migration, il convient d'envisager la possibilité d'un rapprochement des conjoints selon l'origine. Certaines de ces stratégies d'alliance pourraient contribuer à modérer l'asymétrie des rapports de genre.

La formation du couple est l'acte *d'acquisition de l'autonomie* par rapport aux parents des conjoints. Leurs enfants vont reproduire cette émancipation selon un calendrier qui exprime cette entrée dans l'âge adulte, avec une génération d'écart. Le protocole de l'enquête Ouaga 2009 apporte une contribution originale au suivi biographique du groupe des parents et enfants. Elle est originale en cela que la trajectoire reconstruite ne porte pas seulement sur le calendrier du mariage et de la désunion, mais sur celui de la cohabitation effective des membres de la famille nucléaire. La question posée à Ego³ porte sur les dates de cohabitation avec d'abord son père et sa mère, puis avec son ou ses conjoints successifs ou simultanés. Dans un troisième calendrier, la vie et la présence de ses enfants est consignée jusqu'à la date de l'enquête. La cohabitation avec les conjoints est utilisée pour décrire la nuptialité. Celle entre les trois générations de parents et enfants est intéressante en cela qu'elle renseigne en détail le tempo de l'autonomisation d'Ego par rapport à ses parents, de ses enfants par rapport à lui-même. Suivre la présence des enfants au cours du cycle familial donne une mesure précise de la charge éducative, dont on constate le poids tardif pour chaque adulte. Ici encore, le profil temporel de cette responsabilité diffère pour les hommes et les femmes, un autre aspect des inégalités de genre. Les variations de l'acquisition de l'autonomie, du support des charges domestiques sont confrontées aux caractéristiques-clés d'Ego au moment de l'enquête, avec un décalage temporel (éducation, origine, sexe..). Pour compléter l'analyse sur la même échelle biographique, la trajectoire de la cohabitation est comparée aux parcours professionnel et résidentiel, en temps réel car les événements simultanés sont susceptibles de s'influencer. Un des intérêts de l'approche biographique est de distinguer l'effet d'âge (cycle de vie) des effets de génération (temps historique). Les cohortes successives sont par exemple comparées à âge identique pour tester l'hypothèse d'une évolution de l'acquisition de l'autonomie ou de la cohabitation avec ses enfants.

³ Ego désigne l'individu de plus de 18 ans tiré au sort dans le logement (à raison d'un sur deux occupants) pour renseigner ses biographies résidentielle, professionnelle et matrimoniale, dont la cohabitation avec ses parents, conjoints et enfants (voir [annexe](#)).

Un troisième volet compose le cœur de l'analyse en cela qu'il met l'accent sur la distinction fondamentale entre la famille nucléaire et les personnes qu'elle héberge. Le propos est la transition entre les *fonctions biologiques ou reproductives et les pratiques résidentielles* qui sont source de pluralité sociale de la famille urbaine, en lien avec la migration, les solidarités familiales, les activités économiques. Cette prise en compte des mobilités et pratiques résidentielles infirme le présupposé évolutionniste d'une orientation vers le modèle de la famille nucléaire, un débat récurrent en démographie et sociologie de la famille. Est abordée l'hypothèse que la complexification de la famille est le résultat convergent de la transition démographique et des systèmes résidentiels articulés à la migration.

Pour documenter la première, un rappel est introduit sur la fécondité urbaine, mieux contrôlée qu'en zone rurale et de beaucoup. Le protocole d'enquête ne s'est pas donné les moyens d'une mesure fine de la descendance des familles (mieux documentée dans les enquêtes dédiées (Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2004), de sorte que l'analyse doit se contenter d'un indice approximatif : le nombre d'enfants vivants par femme en âge de procréer, observé au moment de l'enquête. Il permet notamment de préciser la configuration spatiale intra-urbaine de la reproduction, une information absente des études de la fécondité. Le déplacement des fonctions reproductives vers la périphérie, faiblement dotée en infrastructure éducatives et de santé, n'annonce pas la meilleure valorisation possible du bonus démographique de la transition, renforcé par l'immigration de jeunes adultes prêts à travailler qui font baisser les rapports de dépendance.

La complexification de la famille nucléaire par la pratique de l'hébergement est mesurée selon différentes facettes, dans la perspective transversale⁴ en 2009, soit à l'aboutissement à cette date des différentes cohortes. Ici encore, est privilégiée la dynamique du cycle domestique, pour décrire les variations de la taille du groupe, la géométrie changeante des relations de parenté des membres avec le référent, ainsi qu'une typologie des logements reflétant la diversité des formes morphologiques. Ce sont les trois aspects décrits de cette « hybridation » des différentes fonctions du groupe domestique : reproductive, résidentielle et économique.

Le niveau de vie du logement, le statut socioprofessionnel du référent, sa situation matrimoniale, la localisation dans la ville sont invoqués pour décrire la nature et les intensités de la complexification. Est ainsi constatée la prédominance de la parenté étendue parmi les hébergés, souvent jeunes migrants, mais avec une contribution

économique notable de travailleurs sans lien familial (domestiques, apprentis...). Cette part tend à prendre de l'importance en fin de cycle domestique. Cela vaut particulièrement pour les femmes veuves ou séparées qui se retrouvent à la tête du logement, pour les ménages aisés ou dans le cadre de l'économie informelle. La cohabitation des générations apporte également sa contribution à la diversité des formes résidentielles familiales, faute d'autonomisation des enfants ou la dépendance des parents du chef de famille ; mais aussi pour profiter d'une position centrale dans la ville qui s'étale, pour bénéficier du patrimoine accumulé, etc. En fin de cycle, les formes élargies à d'autres parents supplantent largement la famille nucléaire. D'autres types plus spécifiquement urbains se développent à certains moments du cycle, dont les individus seuls ou la cohabitation d'adultes, qui pèsent sur la demande de logements. La géographie intra-urbaine de ces formes renseigne la dynamique de l'étalement et ses conséquences.

Déjà manifeste dans la structure par âge, la question *des opportunités démographiques* générées par la transition et la migration (le bonus démographique) peut et doit se poser aussi à l'échelle du groupe domestique. C'est d'abord en son sein que la charge des dépendants est assurée, surtout dans un contexte de faible mutualisation de la santé, de l'éducation et de prise en charge des personnes vieillissantes. Pour les adultes du logement, le poids des enfants et des seniors se pose avec d'autant plus d'acuité qu'elle varie amplement au cours du cycle domestique. Plusieurs modalités de calcul du rapport de dépendance sont envisagées pour cerner différentes expressions du travail, rémunéré ou domestique. L'hébergement infléchit cet équilibre, dont on ne sait vraiment s'il vise à remplacer les enfants partis, conforter l'économie domestique quand les membres âgés réduisent leur activité, ou bien répondre à des obligations sociales envers l'entourage, les parents restés au village. Les développements statistiques contribuent à faire la part de ces motivations, mais reste la question des formes possibles de discrimination ou de moindre attention à l'égard des personnes hébergées, en particulier les enfants plus fragiles. Un traitement inégal existe-t-il entre les fils et filles du référent et les enfants hébergés, pour la fréquentation scolaire ? Celle-ci est-elle conditionnée à l'équilibre des forces actives du groupe ? L'analyse suit l'évolution de cet équilibre fondamental de l'économie domestique, au cours du cycle familial, selon le lieu habité dans la ville, le niveau de vie ou d'éducation du référent... Avec des nuances selon les modalités du calcul, les opportunités sont meilleures en début de cycle domestique dans les quartiers centraux, réduites dans les situations de polygamie ou du veuvage du référent.

Pour compléter l'examen de la famille ouagalaise, la description s'intéresse au *profil du référent* qui a évidemment une influence sur l'ensemble de la petite communauté qui partage le logement. Plutôt que de dresser un portrait général comparé au reste de la population, il a semblé plus judicieux de s'intéresser à des types idéaux qui expriment les transformations urbaines de la famille. Ainsi le logement d'une

⁴ Les trajectoires biographiques ne pouvaient raisonnablement pas être reconstituées au-delà de la famille nucléaire, en enregistrant les hébergés souvent temporaires. Dès lors, il n'est pas possible de faire la part de l'effet de génération dans cette forme de complexification de la famille.

personne seule reflète une pratique résidentielle rare en milieu rural et associée soit à la jeunesse étudiante ou des migrants précaires, ou bien à des situations d'isolement en fin de vie. La féminisation des responsabilités familiales est un autre aspect de cette « modernité » en cela que la migration, le recul de l'âge au mariage et l'autonomisation économique contribuent à l'émergence de ce profil. Mais le veuvage relativement précoce ou la séparation contribuent également à féminiser la charge du logement, avec l'obligation d'inventer de nouvelles activités et se faire aider, renforçant la fonction économique de la famille. Les chefs de ménage âgés forment une autre catégorie qui prend de l'ampleur avec l'allongement de la vie. Ces familles rappellent les procédés qu'imaginent les hommes, principalement, pour maintenir leur autorité sur le groupe et préserver les avantages du patrimoine accumulé. Enfin, l'analyse isole les chefs de famille en charge exclusive de la reproduction démographique (avec les seuls descendants présents). Ces logements ne sont pas majoritaires en dépit de l'avenir qu'on leur prédisait. Les caractéristiques de ces chefs de famille nucléaire ont une incidence directe sur l'éducation des enfants ; le fait que ce soit presque toujours un homme, alors que la femme assure cette reproduction, sa jeune maturité et une fréquente précarité, logeant rarement dans le centre... sont autant d'éléments qui définissent la fonction reproductive de la famille. Une dernière forme mérite l'attention au regard de son importance croissante dans les pays de transition tardive, des risques de fragilité qu'elle peut rencontrer : la famille monoparentale est décrite dans sa forme la plus élémentaire d'une famille nucléaire avec un seul parent à sa tête.

La sixième section de cette étude tente de conclure en suivant l'idée que *la famille d'aujourd'hui prédit la société de demain*. C'est un exercice de prospective souvent attendu de la démographie qui se distingue par son attention particulière à des temporalités négligées par d'autres disciplines. Certaines sont documentées dans l'étude (cycles familial et individuel), d'autres sont observables dans l'espace (extension urbaine) ou documentées dans leur dimension universelle (la transition démographique). Plus précisément, et raisonnablement, l'exercice consiste à reprendre les principales observations et de tenter une appréciation des tendances à venir au regard des évolutions constatées et prévisibles des déterminants. Surgissent alors des questions abordées par la littérature sur les liens entre les inégalités et les structures familiales, l'influence de l'âge au mariage des femmes (leur scolarisation) et le développement, les conséquences des politiques de lotissement propres à Ouagadougou sur les conditions de la reproduction et de la réalisation du bonus démographique.

Le protocole de l'enquête « Ouaga 2009 » est présenté en [annexe](#), avec des précisions sur la définition des catégories occupationnelles et résidentielles employées dans l'étude. L'exposé a choisi de toujours privilégier l'expression graphique des résultats, plutôt que le (rarement) simple tableau. La même information est ainsi visualisée plus efficacement, pour le lecteur comme pour l'analyse ; les tendances et contrastes se dégagent mieux, autorisant dans bien des cas à ne pas répéter la description dans le texte. L'usage de régressions élaborées⁵ est restitué de la manière la plus simple, en commentant les résultats car ces rapports veulent rester accessibles à un plus large lectorat. Leur but est de poser le maximum de questions avec les données disponibles. Les traitements statistiques et graphiques sont réalisés avec le progiciel Stata, version 14⁶.

⁵ Comme les modèles mixtes pour l'analyse multiniveau ou le traitement des modèles de durée en temps discret par des modèles logistiques, plutôt que des régressions de Cox.

⁶ StataCorp. 2015. *Stata Statistical Software: Release 14*. College Station, TX: StataCorp LP

LA CONJUGALITÉ : CALENDRIERS, DÉTERMINANTS ET HOMOGAMIES

Partant du constat que tout le monde, ou presque, un jour s'unit, on aurait tendance à minimiser l'importance du calendrier de la nuptialité. Or la mise en couple est à l'origine de la formation de la famille biologique et donc un moyen traditionnel de contrôle social de la reproduction, notamment par les aînés (Marcoux et Antoine, 2014) (Attané, 2007). En contexte urbain, où ce contrôle s'est distendu, de nouvelles complexités opèrent sur le calendrier matrimonial et la conjugalité. La précarisation des jeunes hommes, notamment dans les années 1980 et 1990, l'allongement des études, le déséquilibre numérique des mariables en présence concourent à reculer l'âge au mariage laissé à l'initiative des individus. Des formes alternatives d'union se sont répandues, telle l'union consensuelle ou les formes « intermédiaires » (Attané, 2015) (Maïga et Baya, 2015) ; la polygamie conserve son rôle de marqueur social. Les décalages du calendrier matrimonial entre les sexes expriment, parfois radicalement, les rapports de genre, rappellent les contraintes économiques à l'union pour les hommes, les impératifs de la reproduction pour les femmes (Attané, 2007 ; Attané, 2009). En la matière, l'âge à la première union n'est pas le seul significatif, d'autres espacements en fin de vie révèlent des changements de statut des hommes et des femmes. La différence d'âge entre les époux, par exemple, détermine le niveau du veuvage féminin et ses conséquences possibles sur leur situation économique. Le calendrier de la nuptialité est un révélateur des capacités d'autonomisation des jeunes générations, de leur entrée en activité ou, pour les femmes, de la possibilité de maîtriser les charges de la maternité et de l'éducation des enfants.

Les enjeux de la connaissance des tenants et aboutissants de la nuptialité ne sont pas seulement sociétaux. L'avenir démographique des villes se décide aussi par les pratiques matrimoniales qui infléchissent la fécondité, elles ont des prolongements sur l'étalement urbain, la demande de logement. Dans l'analyse proposée, conformément aux hypothèses de l'étude, une attention particulière est portée à la migration dont on soupçonne qu'elle a plus changé les pratiques matrimoniales que la fécondité (Locoh, 1991). Vu l'âge normal des migrants, la formation de la famille est souvent le premier acte fondateur de l'insertion urbaine. Cependant, l'acquisition de l'indépendance par la migration féminine souffre d'une restriction notable pour les migrations matrimoniales dont il sera montré leur contribution au maintien de la polygamie urbaine.

L'enquête de 2009 renseigne la formation du couple, et donc celle de la famille biologique, selon deux échelles de temps. La première est transversale, par le relevé du statut matrimonial du moment ; elle ignore donc l'historique des unions/désunions, pour ne retenir que la situation des individus à cette date. Les interactions avec les mobilités résidentielle et occupationnelle sont méconnues. Il n'en demeure pas moins que l'observation transversale apporte un grand détail sur la socio-économie de la conjugalité, le lien avec les caractéristiques migratoires ou éducatives des hommes et des femmes, et donc des rapports qui les lient. Elle renseigne également la configuration spatiale de ces états matrimoniaux, du célibat par exemple.

La seconde observation est rétrospective, elle porte sur l'histoire matrimoniale du sous-échantillon des individus qui ont renseigné leurs biographies (voir [annexe](#) pour la méthode). Les événements migratoires, éducatifs et professionnels qui sont susceptibles de modifier le calendrier des unions sont connus au moment même de leur impact supposé. Il est alors possible de suivre l'évolution de la conjugalité dans le temps historique, d'une génération à l'autre, en distinguant les calendriers individuels du cycle de vie. L'exposé a choisi de combiner les deux perspectives, transversale et longitudinale, pour chaque thème ou questionnement. Ainsi, la répartition des statuts par sexe et âge est décrite en 2009 puis au cours du cycle de vie, donnant à analyser la genèse des unions comme ses conséquences sur la structure actuelle de la population. L'impact de l'éducation, du statut socio-économique, du statut migratoire est aussi abordé dans cette double temporalité.

L'homogamie en revanche n'est mesurable qu'à l'instant de l'enquête, mais résulte pour une part de pratiques anciennes. Elle est estimée pour l'âge des conjoints, leur niveau d'éducation, leurs catégories socioprofessionnelles et lieux de naissance.

Le statut matrimonial par sexe et par âge

Au vu de la distribution en 2009 du statut matrimonial par âge et par sexe, deux traits sont immédiatement apparents : l'âge plus précoce des femmes à la première union et le veuvage qu'elles subissent en fin de vie, alors que les hommes se maintiennent en union, certains devenant progressivement polygames. Une reconstitution des tables de nuptialité du moment⁷ donne un âge moyen à la première union (concubinage inclus) de près de 29,6 ans pour les hommes et de 23,9 ans pour les femmes. Ce qui apparaît plus tardif que dans l'ensemble du pays en 2006 selon le dernier recensement (respectivement 27 et 19,6 ans). A 20-24 ans, 92% des hommes sont encore célibataires alors que plus de la moitié des femmes ne le sont plus (53% sont unies). Une étude rétrospective datant de 2000 précise le recul de l'âge au mariage pour les hommes, avec des épisodes de cohabitation préalable plus fréquents pour les jeunes générations (Calvès, 2007). Un fait notable, mais pas avéré au vu des faibles effectifs, est la remontée du célibat pour les hommes après 55 ans. Si ce trait se confirmait, il pourrait être dû au déficit de femmes pour ces générations de migrants, un déséquilibre visible dans la pyramide des âges⁸.

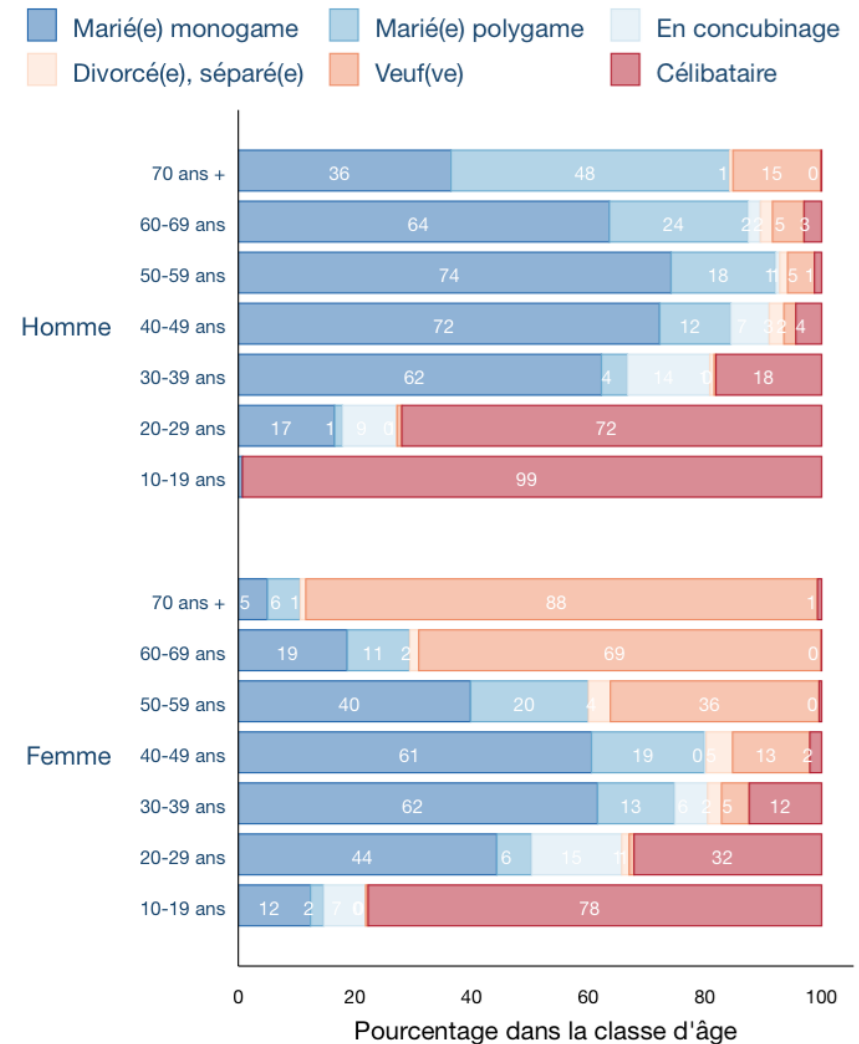
L'union à un homme monogame est majoritaire chez les femmes pendant une partie de leur vie féconde, entre 25 et 50 ans ; le veuvage le devient après 60 ans et il se généralise pour les plus âgées (67% à 65-69 ans, 75% ensuite). Ouagadougou compterait en 2009 environ 65 000 femmes veuves dont plus de la moitié seraient à la tête de leur ménage.

La polygamie augmente régulièrement avec l'âge chez les hommes : elle dépasse les 10% dès 40 ans, pour atteindre le quart des hommes vers 55 ans. Ces proportions s'observent plus jeunes pour les femmes mariées à un homme polygyne (12% à 30-34 ans, 24% à 40-44 ans), mais le phénomène décroît sensiblement à partir de 55 ans, quand le veuvage se généralise. Ce décalage montre que les hommes polygames se marient à des femmes plus jeunes, ce qui leur évite le veuvage car il tourne autour de 5% aux âges élevés. En revanche, il ne permet pas ou bien peu le remariage des femmes veuves ou séparées.

⁷ Reconstituée à partir de la structure par âge des célibataires. Elle est inévitablement approximative non seulement à cause de l'échantillonnage mais surtout parce que les générations anciennes (et peu nombreuses) se déclarent plus souvent célibataires que celles qui les précèdent. Pour reconstituer une table cohérente, il a fallu ne pas en tenir compte.

⁸ Cependant, une femme sur dix de plus de 70 ans se déclare l'être également. Ce qui est contradictoire avec l'explication avancée. Mais déclarer le célibat à cet âge peut cacher une séparation, voire un veuvage.

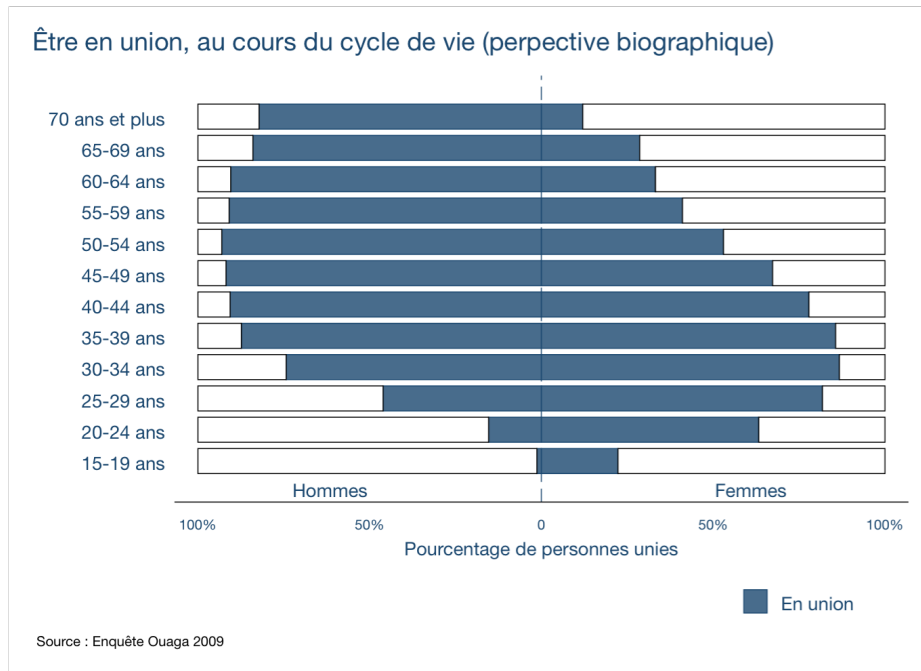
Distribution du statut matrimonial par âge/sexe



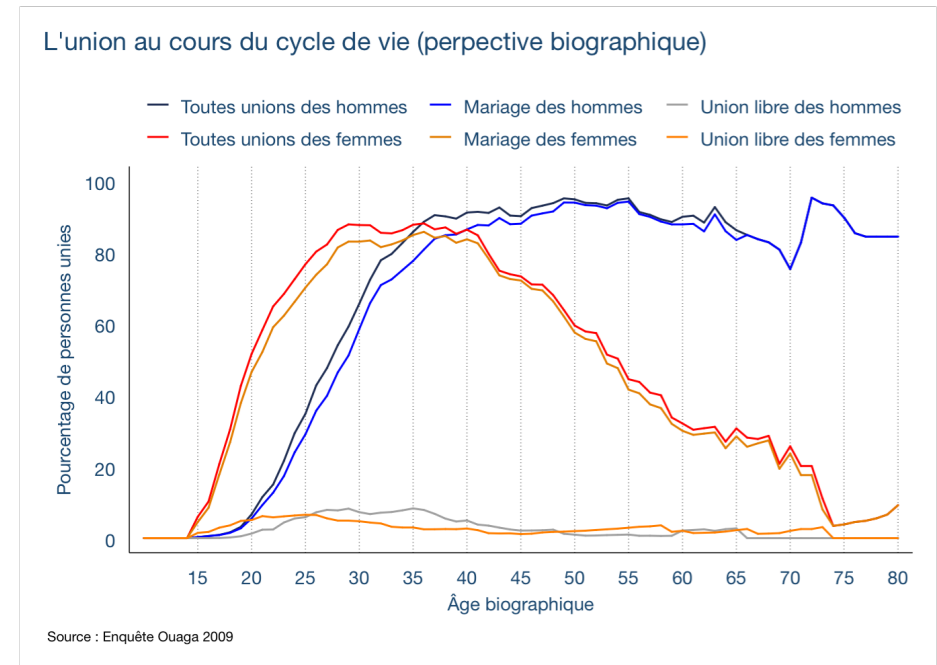
Source : Enquête Ouaga 2009

L'inégalité dans le veuvage a une connotation économique forte puisque la femme se voit contrainte à une activité tardive ou de dépendre des autres, mais pas forcément d'être seule et économiquement isolée. Les femmes veuves ou séparées de 50 ans et plus résident principalement dans des logements élargis à d'autres parents, une sur dix seulement vit seule et 7% dans un ménage nucléaire, c'est-à-dire avec ses enfants. Plus de la moitié d'entre elles (57%) est chef de famille (réfèrent-logement), dont plus d'une sur deux dans un ménage élargi (une sur cinq dans un ménage incluant des non-parents). Dans la majorité des cas, la perte du mari ne signifie pas l'exclusion de l'unité domestique.

Le concubinage déclaré est non négligeable jusqu'à 40 ans chez les femmes, 50 ans chez les hommes. Pour les premières, il représente un tiers des unions légales à 20-29 ans, la moitié pour les hommes au même âge. On peut y voir un moyen de contourner les obstacles économiques au mariage (Calvès, 2007), mais aussi un gain d'autonomie des jeunes adultes (Calvès, Kobiané, et Martel, 2007), car les deux sexes sont concernés. Le rapprochement avec le cycle migratoire vient à l'esprit, une bonne partie de ces jeunes adultes sont issus des provinces et de la Côte d'Ivoire. Certains sont peut-être plus touchés par la précarité économique et/ou bénéficient de la mise à distance de l'autorité parentale.



Interrogeons les trajectoires matrimoniales relevées sur la conjugalité passée, dans le volet biographique de l'enquête. Le même détail des statuts matrimoniaux n'est pas envisageable⁹. Dans la reconstitution la plus simple de la trajectoire matrimoniale, ce graphique ne considère que l'union déclarée, sous toutes ses formes, informelles ou pas et sans considérer le rang. Contrairement à l'apparence d'une pyramide des âges (en pourcentage des classes d'âges), il s'agit bien d'une estimation biographique aux âges atteints par les différentes cohortes enquêtées, anciennes et récentes. Est ainsi résumée l'union avant 2009, mettant en évidence l'écart démesuré entre les deux sexes.



Le second graphique exprime la même distribution, cette fois-ci par âge simple et en distinguant l'union formelle de l'informelle, non pas déclarée mais déduite de la

⁹ La formalité de l'union (légale ou libre) et la nature de la désunion (veuvage ou séparation) pourraient être théoriquement reconstituées en vérifiant les trois informations disponibles : cohabitation, survie du conjoint, union légale. En réalité, ce relevé pour toutes les unions successives, parfois éloignées dans le temps, avec des épisodes migratoires, n'est pas assez précis pour identifier des pratiques finalement marginales et socialement mal acceptées tel que le divorce.

comparaison entre l'union et la présence¹⁰. Les différences constatées dans l'observation de 2009 se retrouvent dans les grandes lignes pour les générations anciennes : précocité pour les femmes (de 5 à 8 ans) et meilleur maintien dans l'union pour les hommes à partir de la quarantaine, presque absolu par rapport aux femmes en fin de vie. Très clairement, les fonctions reproductives gouvernent à conjugalité des femmes et les hommes consolident l'avantage social de l'âge en maintenant leur contrôle sur leur descendance. Mais elle se fait au détriment des jeunes hommes qui rentrent en concurrence avec ceux d'âge mûr et socialement établis. Les femmes commençaient à s'unir dès qu'elles étaient fécondes, leur nuptialité était bien plus élevée que celle des hommes de leur âge, les impératifs de la reproduction s'exprimant par une pression sociale qui dévalorise les femmes célibataires à partir d'un certain âge (Mazzocchetti, 2010). A 20-24 ans six femmes sur dix auraient été en couple, pour seulement 13% des hommes, toutes générations confondues. Pour résumer le phénomène, l'âge médian à l'union est de 21 ans pour celles-ci, 29 ans pour leurs conjoints. A cet âge relativement avancé, la moitié des hommes n'étaient pas en couple. Pour le mariage formel, ces âges médians sont augmentés d'une année (22 et 30 ans respectivement). De manière tout de même radicale, quand les femmes n'avaient plus d'enfants, les unions s'infléchissaient à la baisse à partir de 40 ans. À cet âge, les hommes acquéraient de nouvelles épouses avec un maximum vers la cinquantaine, pour atteindre 94% d'unis ; la baisse est ensuite très modérée. A partir de 60 ans, les hommes en unions étaient trois fois plus nombreux que les femmes dans le même statut (87 % versus 26%).

Une rapide comparaison de ces taux rétrospectifs de nuptialité et de ceux du moment (en 2009) ébauche les évolutions¹¹. Le changement est peu significatif pour les hommes, si ce n'est un recul de quelques points de la nuptialité, répartie grosso modo sur tous les âges¹². Les femmes en revanche vivent une évolution radicale. L'union était plus précoce dans le passé : à l'âge de 20-24 ans, en 2009 une femme sur deux est en union (51%) alors que la prise en compte des personnes âgées dans leur jeunesse donne une proportion de 60 % au même âge. L'inflexion s'observe dès 40 ans, avec une différence plus marquée vers 50-65 ans. À 55-59 ans, par exemple, la

¹⁰ L'union libre résultant du constat d'un conjoint présent sans qu'Ego ne déclare un mariage. Il s'agit d'un constat imparfait mais le seul possible avec les données rétrospectives construites.

¹¹ Les échantillons ne sont pas exactement les mêmes puisque la biographie porte sur un individu sur deux de 18 ans et plus, avec une surreprésentation des référents-logements. Les taux rétrospectifs par âge incluent une bonne proportion de la population actuelle de la classe d'âge (celle des taux transversaux) mais aussi des pratiques anciennes de personnes maintenant âgées. Distinguer les générations par l'analyse rétrospective sera plus précis.

¹² Et peu décisive au vu des risques d'oubli des événements anciens.

proportion de femmes unies était de 41%, pour 56% de nos jours. Cela peut s'interpréter comme une moindre sujétion de la conjugalité féminine à la procréation ou une meilleure survie du conjoint (nous n'interrogeons que les vivants sur leur nuptialité passée). Peut avoir joué en ce sens également, le fait que ces générations de femmes bénéficiaient d'un rapport de masculinité qui leur était favorable car la migration ancienne était plus masculine. La désunion féminine et le risque de précarité associé auraient donc reculé dans la capitale¹³.

La désunion chez celles qui ont perdu leur capacité reproductive reçoit peu d'attention des démographes car elle n'a pas d'impact sur la fécondité. Le fait qu'elle commence précisément à ce moment questionne l'argument du veuvage comme première cause du phénomène. Pourtant, à vérifier la survie du conjoint l'année de la désunion¹⁴, on ne constate qu'un nombre insignifiant de séparations déclarées sans décès du conjoint ; un phénomène qui d'ailleurs ne concerne, selon ces chiffres, que les hommes polygames, par rapport à leur seconde épouse. Le veuvage était probablement la première cause de désunion, il le reste comme le suggère l'observation transversale qui déclare explicitement ce statut.

Parmi les unions déclarées, certaines ne sont pas formalisées par le mariage. Entre 20 et 30 ans, 6% environ des femmes auraient été en union libre. Le même pic, un peu plus important (7%), est un peu plus tardif et plus long pour les hommes, courant de 25 à 40 ans. Les générations anciennes l'auraient donc moins pratiqué, ce qui correspond aussi à des contextes ruraux préalables à la venue en ville. La mesure par défaut (présence de conjoint non marié) est également moins sûre que la déclaration explicite donnée en 2009.

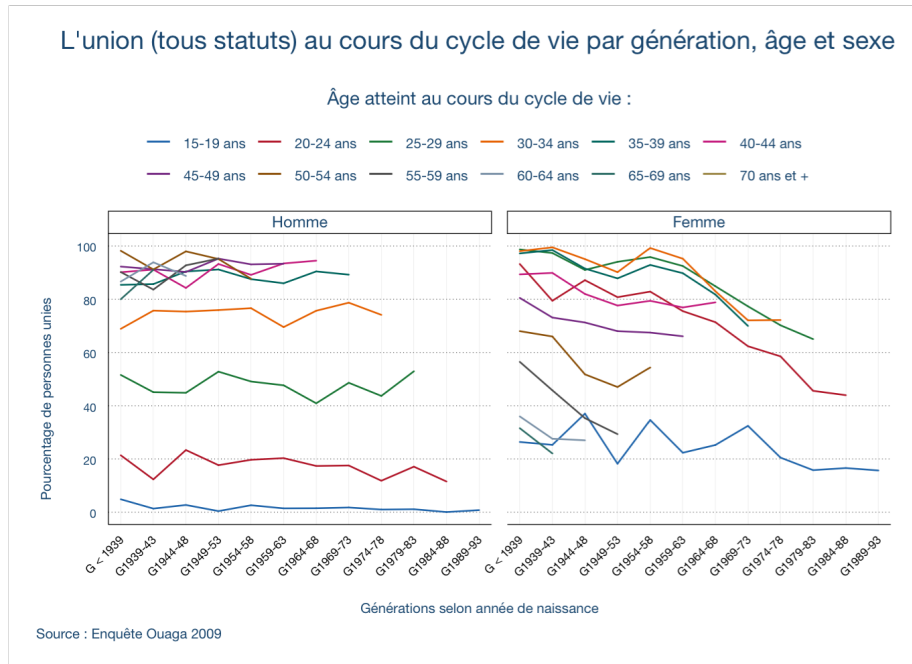


Les changements sociétaux qui accompagnent l'urbanisation impliquent-ils de nouveaux comportements matrimoniaux ? Avant d'aborder l'influence des migrations, de l'éducation et des activités économiques, les graphiques suivants décrivent les proportions de personnes unies aux mêmes moments de leur cycle de vie, mais en distinguant les générations. Trois graphiques aident à distinguer l'union (formelle ou pas), le mariage légal et l'union libre, telle que nous l'avons saisie en observation rétrospective. Les hommes et les femmes sont traités séparément pour identifier ce que les pratiques matrimoniales révèlent de l'évolution des rapports conjugaux, mais

¹³ Le conditionnel est requis car l'ampleur mesurée du phénomène est entachée de l'oubli de statuts anciens, parmi des personnes peu nombreuses à avoir été interrogées.

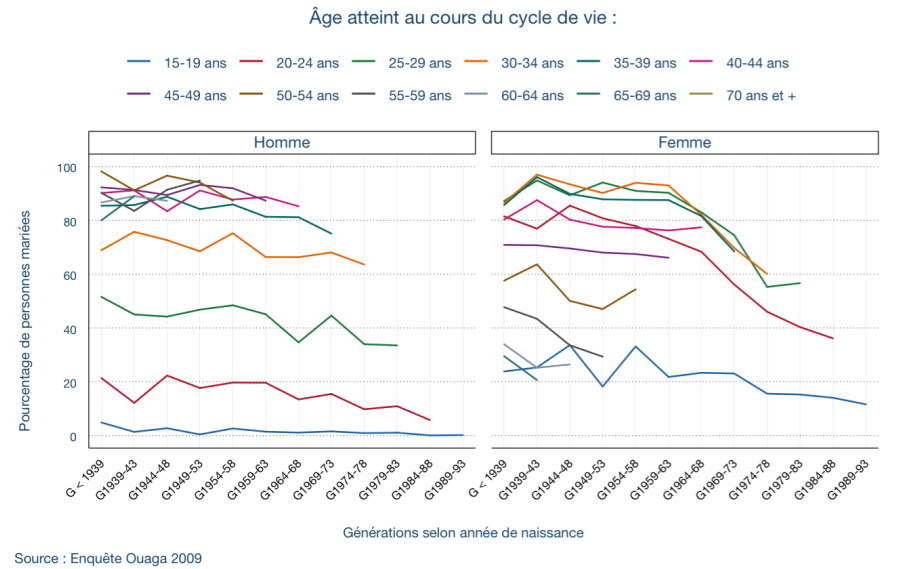
¹⁴ Cette information est disponible car le relevé de la trajectoire biographique ne se limite pas à l'événement matrimonial mais s'intéresse également au décès du conjoint.

aussi parce que la baisse de la fécondité passe d'abord par le recul de l'âge au mariage des femmes.



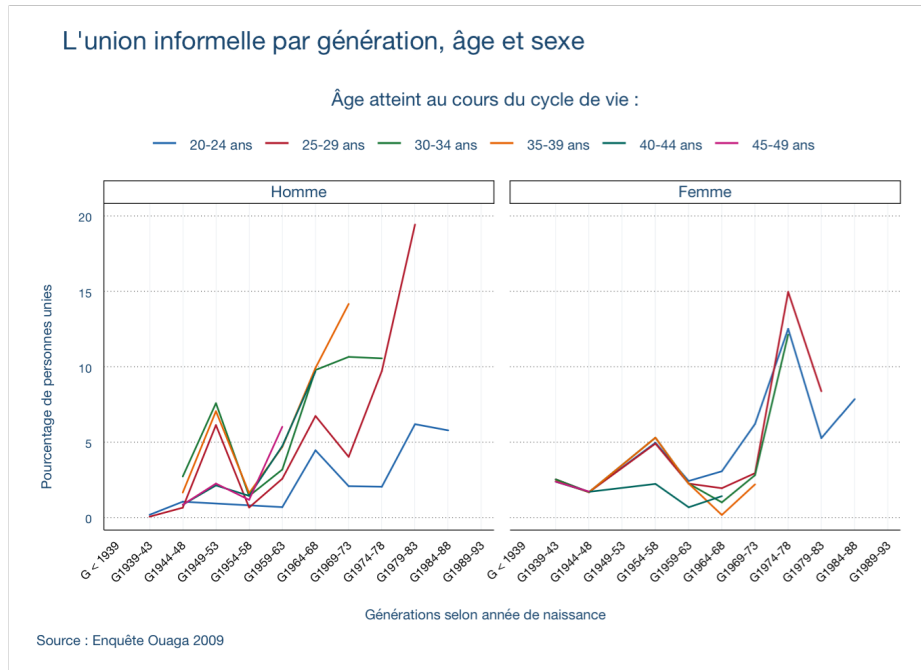
Les variations fines et erratiques que l'on observe d'une génération à l'autre sont en partie le fait d'effectifs trop faibles mais globalement la tendance masculine n'apparaît pas à la baisse sur le long terme. Une sensible réduction se manifeste à 20-24 ans, mais serait compensée pour la classe d'âges suivante ; un probable recul du calendrier lié aux études plus fréquentes. En fin de cycle de vie, l'intensité de l'union masculine a augmenté pour toutes les générations et ne paraît pas reculer pour les nouvelles. Ces tendances sont confirmées par l'âge médian à l'union.

Le mariage formel par génération, âge et sexe



En revanche, les mêmes statistiques pour le mariage formel montrent une chute progressive pour les hommes nés depuis 1960, surtout en début de cycle, mais réelle à tous les âges. Ce qui change dans la pratique masculine, ce n'est pas l'âge à l'union, mais l'âge au mariage qui recule depuis les années 80. Ce qui signifie que l'union informelle se substitue au mariage ; mais somme toute les hommes se mettent en couple aux mêmes âges. Ce calendrier suggère le possible effet conjoncturel de l'économie et des plans d'ajustement structurel, ou tout simplement la montée de jeunes générations plus indépendantes ; nombre d'entre eux étant migrants, ils se voient contraints d'assumer le coût du mariage sans l'aide de l'entourage familial.

Pour donner une mesure du phénomène, la figure suivante donne la même variation des effets d'âge et de génération en union informelle. Ceux qui naissent après 1965 sont près de 10% ou plus à faire ce choix à des âges assez avancés, soit après 25 ans ; après 45 ans la pratique n'a plus cours.



Contrairement aux hommes, plutôt constants dans la formation des couples au cours du temps historique, les femmes connaissent un recul très marqué de l'union, à tous les âges. L'augmentation du célibat touche relativement moins les jeunes femmes avant 20 ans que la classe d'âge suivante : à 20-24 ans, 80% de celles nées avant 1960 étaient en union, moins de la moitié (42%) pour les dernières cohortes (nées entre 1985 et 1989). Un changement radical s'est opéré sur une trentaine d'années aux âges de plus forte fécondité : l'âge médian aurait augmenté de quatre années. L'évolution des pratiques matrimoniales a évidemment contribué à la baisse de la fécondité. Le recul s'observe également à des âges plus élevés et toujours à partir des années 80, pour les générations nées après 1960. Quand arrive la maturité reproductive, soit entre 25 et 40 ans, la proportion de femmes non unies passe de moins d'une sur dix à près de quatre sur dix. Une baisse radicale de l'union s'observerait également à 55-59 ans, dont les causes ne sont peut-être pas uniquement imputables à la mortalité masculine et aux différences d'âges ; on peut invoquer de possibles séparations et une montée de l'autonomie économique des conjointes. Cette baisse générale de l'union est compensée par l'union libre, grosso modo dans les mêmes proportions que pour les hommes mais plus précoce, comme l'union, et finalement récente.

La seconde information d'importance qu'apporte le suivi biographique par génération, est que le temps ne change pas radicalement l'avantage des hommes vieillissant pour se maintenir en couple, et par conséquent s'imposer comme chef de famille avec les responsabilités associées. Les mutations de la nuptialité relèvent surtout d'un choix féminin quand elles sont jeunes, en prolongent le célibat ; les plus âgées le subissent par le veuvage, mais retrouvent une relative indépendance par rapport aux hommes. La vraie question est de savoir si se retrouver désuni entraîne une nouvelle précarité ou une autonomie tardive. Cela semble en tout cas dénoter deux aspects de la réalité économique qu'il conviendrait de creuser. Les hommes disposent toujours des ressources pour former et entretenir une famille, les femmes en acquièrent suffisamment pour ne plus dépendre des seuls conjoints et affronter célibat, veuvage ou séparation. Une hypothèse complémentaire n'est pas exclue sur laquelle nous reviendrons : la montée en autonomie pécuniaire des femmes (même mariées, après le cycle reproductif) serait une ressource pour le logement, et une motivation supplémentaire des hommes à maintenir les unions et des familles étendues.

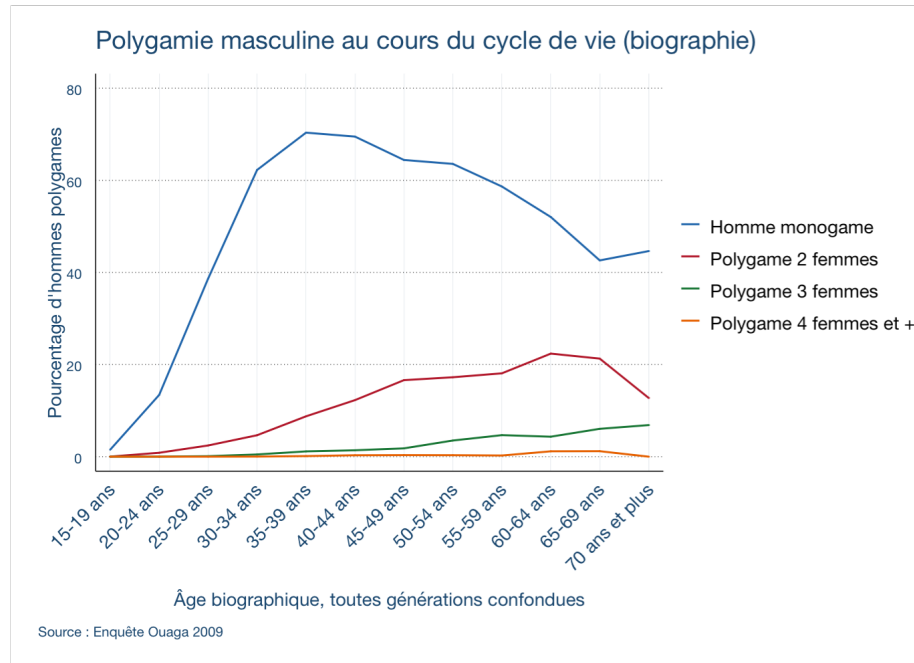
Reste une question démographique, numérique : comment les hommes peuvent-ils reproduire leurs pratiques matrimoniales quand les femmes en changent autant ? La réponse est d'abord dans la pyramide des âges, dans le décalage du calendrier des unions (plus précoces chez les femmes), de la polygamie et de l'écart d'âge entre les conjoints. A cela, ajoutons que la migration de jeunes femmes originaires de province permet un ajustement démographique structurel des variables en présence, compte tenu de la différence d'âge. Il joue donc un rôle de premier plan dans le maintien des rapports de genre au sein de la famille et le tempo de sa formation.



Si le statut de polygame n'est pas (trop) équivoque pour les hommes au moment de l'enquête, il en va différemment en analyse biographique rétrospective, puisque que ce statut change au cours de la vie. Pour lever certaines ambiguïtés, le relevé des calendriers matrimoniaux distingue trois états : l'union légale, la survie de l'époux(se) et la cohabitation avec le conjoint. Définir la polygamie amène trois questions. Doit-on s'en tenir à l'union légale ? Cela semble logique et donc requis pour éliminer de possibles confusions. Faut-il ne retenir que les épouses cohabitantes ? Sans doute pas puisque les secondes ou troisièmes épouses peuvent avoir une résidence séparée, sans nier leur statut. Enfin, elles doivent être en vie car il s'agit de mesurer la polygamie effective et pas les remariages.

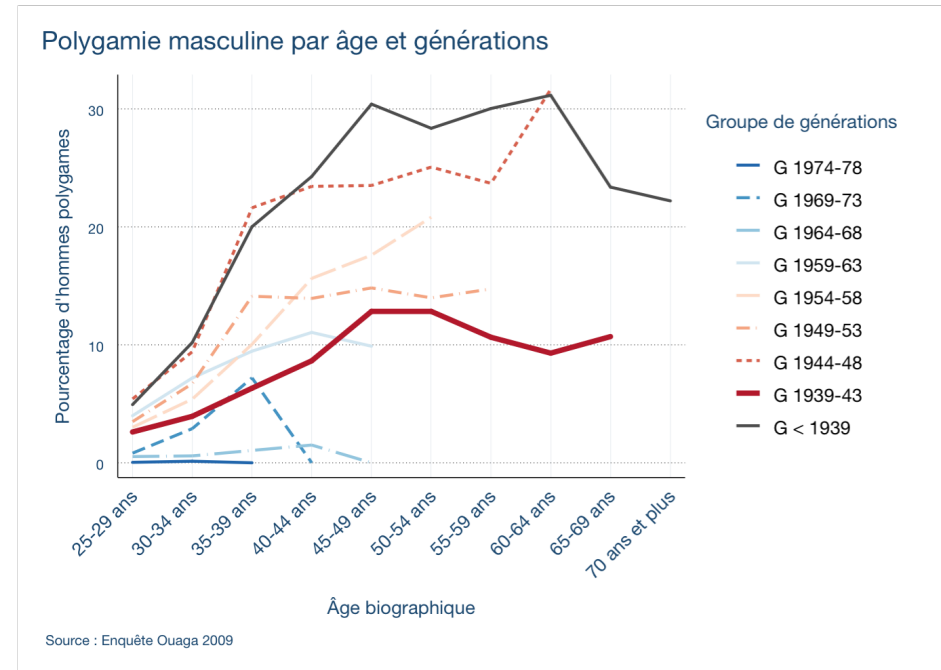
C'est sur la base de cette définition que l'analyse se pose la question de l'évolution de la polygamie au cours du cycle de vie, d'une génération à l'autre. Dit autrement, cette pratique évolue-t-elle et à quels âges, pour tenir compte d'une évolution des calendriers ? Elle peut en effet être de même intensité mais plus précoce, ou tardive.

C'est un processus « d'accumulation », il demande du temps et des ressources, il croît donc avec l'âge de l'homme, mais plus ou moins vite¹⁵.



Ce que confirme le graphique qui retient la définition stricte d'épouses mariées et cohabitantes, selon le relevé biographique de la vie conjugale. Au total, la polygamie concerne 3 hommes sur dix environ en fin de vie. Bien sûr, les survivants à ces âges expriment des pratiques plus anciennes, mais qui reflètent mieux le cycle de vie que l'observation transversale. A 35-39 ans, un homme sur dix a été ou est polygyne. Être marié à trois femmes ne concerne qu'une minorité d'hommes âgés. Vu leur âge en 2009, cela exprime une pratique récente. Ce graphique montre aussi qu'elle évite aux hommes de se retrouver seul en cas de décès d'une épouse.

¹⁵ Les variations en fin de cycle de vie sont en partie aléatoires car les effectifs de survivants sont trop faibles pour produire des statistiques robustes.



Pour suivre les évolutions dans le temps, soit en distinguant les différentes générations, retenons la polygamie générale sans distinction du rang de l'épouse. Ce graphique se lit à la manière du précédent où l'on suit la montée de la pratique avec l'âge, mais pour différentes générations. La tendance générale est bien au recul de cette pratique pour les nouvelles générations, pour autant que l'on puisse en juger à des âges où elle est peu pratiquée et où les unions légales sont en recul (l'union libre augmente). Même si cela semble peu probable au regard de la tendance longue, elle pourrait retrouver une certaine faveur chez les jeunes d'aujourd'hui quand ils atteindront la cinquantaine... Les hommes nés avant 1939, qui aujourd'hui ont plus de 70 ans, l'auraient pratiquée intensément, de même que ceux qui sont nés entre 1944 et 1948, déjà un peu moins. Mais entre-temps, les suivants nés de 1939 à 1943 (surlignés en rouge dans le graphique), s'en seraient détournés dans une proportion deux à trois fois moindre. Est-ce une faiblesse des estimations sur ces faibles effectifs ? Peut-être mais c'est peu probable car elle est marquée à tous les âges de ces cohortes. La polygamie exigeant des ressources économiques, on peut avancer l'hypothèse de restrictions économiques aux âges tardifs de l'acquisition de ce statut. Les générations 1939-43 atteignent ces âges au moment des sécheresses des années 70 et des programmes d'ajustement ; mais le groupe des cinq générations suivantes semble tellement moins touché que l'on peut en douter. Les aléas migratoires avec la Côte

d'Ivoire ont pu contribuer à infléchir les calendriers matrimoniaux de la polygamie. Ce sont des hypothèses difficiles à vérifier avec nos statistiques. Les générations des années 50, en ont une pratique moyenne assez similaire (15% à la quarantaine), mais les générations suivantes nées depuis 1970 ne semblent pas concernées. Globalement, la tendance à la baisse de la polygamie est établie, à ce jour.

Les inflexions socio-économiques

Si la nuptialité est d'abord affaire de calendrier, quelles caractéristiques individuelles peuvent le modifier ? La question est posée sur le temps du cycle de vie, la réponse est documentée sur la mesure rétrospective, biographique. Néanmoins, toutes les caractéristiques individuelles recensées au moment de l'enquête ne peuvent être évaluées dans le passé, d'autres ne changent pas ou peu avec le temps. Ainsi le lieu de naissance est acquis pour toujours, il définit un statut migratoire (parmi d'autres) qui ne change pas avec la trajectoire résidentielle d'Ego. Mais celle-ci est enregistrée : l'hypothèse d'une influence du lieu de résidence sur la formation des couples est donc vérifiable. L'éducation scolaire est acquise en début de cycle, souvent avant le mariage, qu'elle contribue à retarder, dans une mesure accessible par les chiffres. En revanche le statut occupationnel constaté en 2009 peut avoir changé depuis l'entrée en activité, le travail étant souvent une condition préalable à la création d'un foyer, du moins pour les hommes : l'analyse des tenants de la nuptialité doit distinguer les sexes.

Quelle nuptialité influencée par la migration ?

Dès que l'on envisage les liens entre la migration et la nuptialité, de nombreuses hypothèses viennent à l'esprit. Le rapport de masculinité des migrants, qui historiquement change, modifie la structure par âge et les équilibres des variables en présence. Doit être envisagée également l'autonomisation qu'autorise la mise à distance migratoire, notamment pour les jeunes femmes. Conjointement, la motivation matrimoniale prévalait chez les migrantes, elle le reste probablement aujourd'hui pour une part d'entre elles. On peut envisager que les migrations matrimoniales décroissent de nos jours, considérant l'engagement scolaire et la pratique précoce du travail de bien des femmes d'origine rurale.

La perspective transversale, qui consiste à comparer les statuts matrimoniaux selon le lieu de naissance, est trompeuse car fortement influencée par les structures par âges différentes des migrants et des natifs de la capitale, avec de fortes interférences de l'éducation et celles possibles de l'activité économique. Considérant la seule classe d'âge 20-39 ans, pour limiter les effets structurels, les traits matrimoniaux marquants

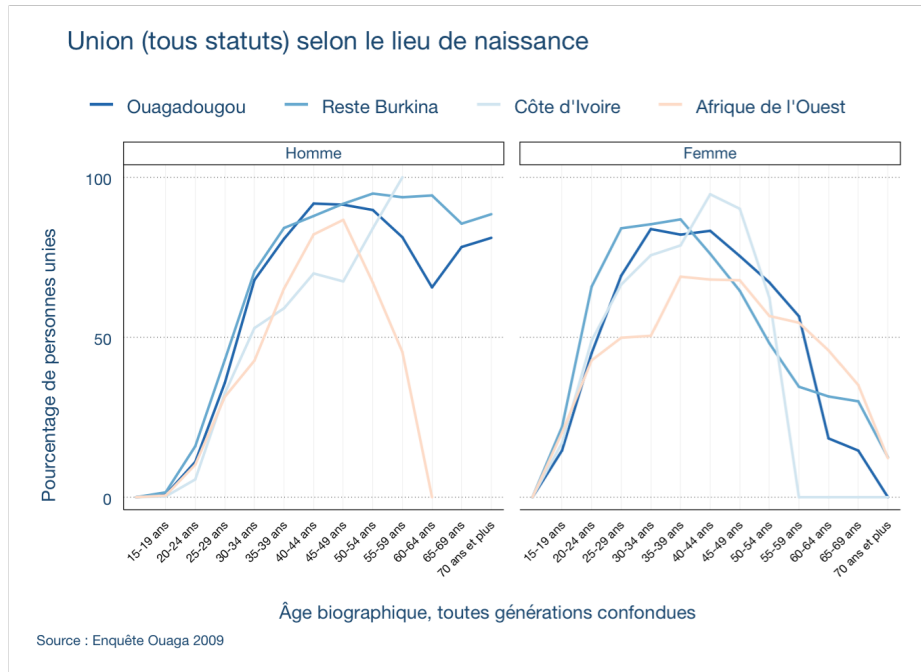
sont tout d'abord la forte proportion de femmes unies à un homme polygame chez les provinciales (13% pour seulement 3% pour les Ouagalaises de naissance, moins de 1% pour celles nées en Côte d'Ivoire). Ce déséquilibre confirmerait que l'exode rural est associé à la polygamie des citadins âgés, une explication déjà avancée. Le second trait marquant est une plus forte proportion de concubins parmi les migrants aux âges retenus, tant originaires de la province que de la Côte d'Ivoire : 13% chez les hommes nés hors de Ouagadougou contre 7% pour les citadins de naissance. Cette préférence s'observe aussi pour les femmes, mais dans une moindre proportion relative (16% contre 11%). Cette situation peut dénoter une plus grande difficulté des migrants à mobiliser les ressources nécessaires au mariage, d'autant que leur famille susceptible de les aider est éloignée.

Pour tester plus finement l'hypothèse que la polygamie est entretenue par la migration féminine, nous comparons les lieux de naissance des conjoints, logement par logement, en distinguant le rang de l'épouse. Quand le référent¹⁶ est Ouagalais, la part des épouses originaires du reste du pays, migrantes donc, augmente avec le rang (7% pour la première, 11% pour la seconde, 16% pour la troisième). Le même phénomène s'observe quand le référent est né en province, dans 47 couples sur 100 la première épouse est de même origine, une proportion qui augmente pour la seconde : il est plus aisé de la trouver en se dirigeant vers la zone rurale, ou du moins la province. En revanche, il est clairement plus difficile de convaincre une femme native de la capitale : un homme d'origine provinciale trouve une première épouse ouagalaise dans 17% des cas, 13% pour la seconde, 8% pour la troisième. Plusieurs mécanismes sont probablement favorables à ce soutien à la polygamie par la migration féminine : des arrangements avec la famille, une meilleure disposition des femmes d'origine rurale envers une pratique peu contestée parmi les moins éduquées. L'union avec un homme économiquement installé est une opportunité migratoire pour les femmes sans prédisposition éducative ou professionnelle.



Plaçons-nous maintenant dans la perspective rétrospective des biographies, mais en considérant le lieu de naissance, qui ne change pas au cours du temps ; il définit un statut migratoire. Bien sûr, la date d'arrivée dans la ville est plus à même d'influencer la nuptialité que l'origine : l'union peut être contractée dans le pays de naissance, ou même ailleurs, avant de s'installer à Ouagadougou. Mais en moyenne cependant, la migration est plus fréquente aux âges de la première union, en début de vie adulte.

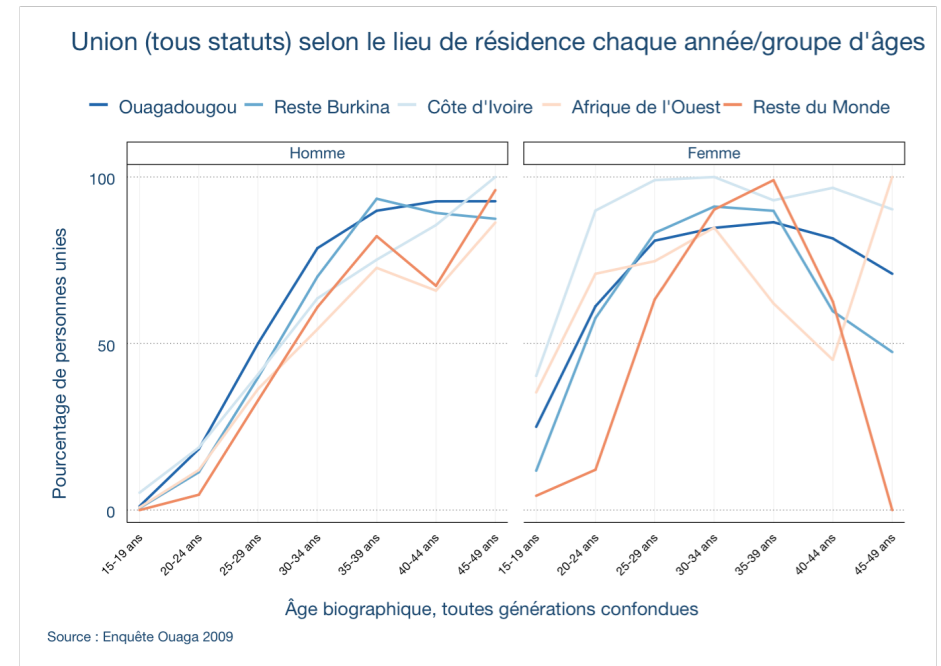
¹⁶ Nous désignons le référent du logement sans présumer de son sexe, mais dans la plupart des cas, c'est un homme.



Les particularités conjugales féminines se confirment pour leurs origines, considérant les écarts de calendrier, en début et en fin de vie adulte¹⁷. Être née dans le reste du pays précipite l'union en partie à cause du contexte rural, mais aussi parce que se marier en ville est une manière de consolider l'installation, notamment pour les très jeunes femmes ou filles qui sont accueillies comme aides domestiques ou hébergées. Ainsi à 20-24 ans, 45% des natives de Ouagadougou étaient unies, pour 65% des provinciales. Pour les hommes à ces âges, les proportions sont 36% pour les Ouagalais de naissance et 43% pour les originaires du reste du pays. Une autre caractéristique de la nuptialité masculine se dégage à partir de 55 ans : les Ouagalais natifs se seraient retrouvés plus nombreux désunis. Des raisons sont envisageables à l'avantage des provinciaux dont un meilleur accès à la polygamie grâce aux liens avec les villageois. Les Burkinabé nés en Côte d'Ivoire manifestent une conjugalité plus modérée que les autres à partir de 30 ans, mais avec une réserve sur la robustesse des

¹⁷ Au-delà de 50 ans, les effectifs des natifs de Côte d'Ivoire et d'Afrique de l'Ouest ne permettent pas d'établir avec robustesse les variations. Les natifs du reste du monde ont été exclus du graphique pour les mêmes raisons.

chiffres car les retours dans la capitale ont plus été le fait de jeunes adultes¹⁸. Néanmoins, la tendance est nette et peut être rapprochée de la situation encore plus marquée des originaires d'Afrique de l'Ouest. Serait avérée une plus grande difficulté des immigrants étrangers à s'unir. La segmentation du marché matrimonial peut y contribuer, avec le déséquilibre des variables en présence de même origine (les limites de la mixité). L'incertitude de l'établissement peut être une raison de différer son union, que l'on projette avec un conjoint concitoyen. La difficulté n'est cependant marquée qu'après 25 ans, quand la première union devient plus difficile à conclure.



Le calendrier des trajectoires matrimoniales est localisé, le lieu de résidence est connu chaque année qui peut influencer l'union. Ce graphique restitue cette relation en calculant la proportion de personnes unies année d'âge par année d'âge (et toutes générations confondues) pour les cinq lieux principaux de résidence au moment de la mesure, qu'importe le lieu de naissance¹⁹. Dès lors, l'hypothèse d'une possible

¹⁸ Ce qui rend les effectifs en fin de vie très insuffisants pour l'analyse biographique. Conjointement, les cohortes jeunes pèsent plus que les anciennes et expriment donc des pratiques plus récentes.

¹⁹ Qui ne peuvent être distingués pour ce niveau de détail.

contextualisation de la nuptialité²⁰ est vérifiable. La question à laquelle répond ce graphique est de savoir si vivre à Ouagadougou, par exemple, facilite la probabilité d'être uni et de le rester.

Pour les hommes, résider dans la capitale est favorable à l'union, sous toutes ses formes, à partir de 25 ans, soit après les études. À 25-29 ans par exemple, 50% des hommes sont unis, pour 40% de ceux qui se trouvent en province ou en Côte d'Ivoire aux mêmes âges. La capitale offre un bonus matrimonial masculin qui se maintient *grosso modo* toute la vie. Les hypothèses qui émergent, au vu des remarques précédentes, seraient une meilleure situation économique vécue dans la capitale, mais aussi un marché matrimonial favorable. La pyramide des âges montre la présence surnuméraire de jeunes filles ou femmes migrantes qui probablement cherchent à s'établir en ville. Leur présence crée en négatif un déficit en zone rurale.

Ce phénomène est socialement assez significatif pour tenter de le modéliser conjointement avec le statut socio-économique et d'autres variables susceptibles d'infléchir la conjugalité. Entre 15 et 49 ans, chaque année, le fait de résider en province plutôt qu'à Ouagadougou diminue de 60% les chances d'être en union, de 48% si l'homme réside en Côte d'Ivoire. Les conditions contextuelles du lieu sont donc décisives. Si l'on tient compte des caractéristiques individuelles du moment, l'effet du lieu de résidence diminue mais reste influent, c'est-à-dire statistiquement significatif²¹. Vivre en province réduit les chances d'une union de 25%, 30% en Côte d'Ivoire, 45% en Afrique de l'Ouest²², toujours par rapport à la résidence dans la capitale. Il est donc probable d'y voir l'influence du marché matrimonial. Cette remarque rejoint celle relative au bonus démographique de la migration, grâce à l'afflux de migrantes jeunes, les hommes créent un peu plus facilement une famille. La reproduction se déplace des zones rurales vers la capitale, contribuant à lui donner de meilleures conditions.

La conjugalité des femmes présente un profil plus contrasté, moins lisible. La différence entre la ville et la province est aussi tranchée que pour les hommes, selon le modèle de régression (réduction de 55% des chances d'être unie) mais une augmentation radicale pour les femmes séjournant en Côte d'Ivoire. Comme elles se

²⁰ Dans cette perspective, les années passées à l'étranger sont peu nombreuses pour les Ouagalais en 2009. Sur la période d'exposition à la nuptialité, les années en Côte d'Ivoire représentent 6,5% de l'ensemble, celles en Afrique de l'Ouest 1,8% et 1,1% pour le reste du continent et du monde.

²¹ Les variables de contrôle sont l'effet de génération, du lieu de naissance, de la religion, de l'âge (dans le cycle de vie, nous sommes dans une perspective biographique) et de la catégorie socioprofessionnelle l'année considérée.

²² En revanche, vivre à l'étranger annule les différences.

trouvent à Ouagadougou au moment de l'enquête, cela peut aussi signifier que les femmes unies ont été plus nombreuses à rentrer après un séjour en Côte d'Ivoire, dans la situation de crise qui prévalait. Les jeunes femmes se marient plus intensément pendant leur séjour ouagalais, ce qui pourrait s'expliquer par le motif matrimonial des migrantes. Pour ces femmes qui vivent désormais à Ouagadougou, différer l'union quand elles se trouvaient hors de la capitale pourrait exprimer ce projet d'installation. Les séjours à l'étranger africain et international ont des effets irréguliers sur la conjugalité. Les séjours universitaires lointains peuvent être à l'origine de l'ajournement des unions en début de cycle. Les femmes sont peut-être enclines à adopter les pratiques de la société ouagalaise.

Dans les deux cas, il faut savoir que l'analyse biographique introduit un biais territorial puisque ne sont interrogées sur leur passé que les personnes installées dans la capitale. Or le mariage a sans doute contribué à les fixer, exprimant une volonté d'installation. Ceux et celles qui sont repartis présentent peut-être moins d'empressement à s'unir.

L'éducation infléchit-elle les pratiques matrimoniales ?

Empiriquement, la réponse à cette question est positive : de nombreuses observations dans les sociétés africaines confirment que l'âge d'entrée en union augmente avec le niveau de scolarisation ; néanmoins selon des intensités variables. Et pourtant, les mécanismes de cette interaction sont en partie indiscernables et les hypothèses mal vérifiées, au point de contester la causalité implicite de ce constat. La causalité inverse est dans bien des cas possible à savoir que c'est l'augmentation de l'âge au mariage qui faciliterait l'éducation, en particulier chez les femmes. L'hypothèse de facteurs exogènes qui influenceraient les deux, l'éducation et la nuptialité, est tout à fait plausible, bien que difficile à établir par l'observation transversale. A Ouagadougou, l'analyse est confrontée à ces interrogations : des efforts publics et privés ont abouti à une meilleure éducation des jeunes générations, qui changent leurs pratiques matrimoniales pour d'autres raisons, dans un contexte d'urbanisation partagé, d'indépendance acquise par rapport à la famille étendue (Wayack Pambé, 2012).

Même si l'analyse transversale ne permet pas d'établir le sens des causalités, elle donne une description de la correspondance entre les deux caractéristiques, éducatives et conjugales. L'analyse factorielle suggère deux constats qui sont surtout des mises en garde contre des interprétations erronées. Le premier est un effet de l'âge dans un contexte historique des progrès récents de l'éducation : les habitants les plus âgés ont rarement été scolarisés et sont polygames pour les hommes, veuves pour les femmes. Il serait donc abusif de prétendre que la polygamie, qui se forme avec le temps, est favorisée par l'absence d'éducation... En revanche, si le concubinage est surtout une pratique de jeunes adultes, il va de pair avec le divorce pour caractériser les personnes

mieux scolarisées. Au-delà de ces causes structurelles, l'éducation rend plus acceptable ces nouvelles pratiques. Cela semble également le cas pour le mariage monogame, sur l'axe vertical du plan factoriel ; mais aussi parce qu'il est plus répandu parmi les jeunes couples. A condition de ne pas les interpréter comme des causalités, les chiffres donnent l'ampleur des différences. La moitié des monogames de plus de 18 ans n'ont pas été scolarisés, 80% des polygames. La scolarisation au lycée et à l'université double chez les monogames par rapport à l'ensemble de la population, elle serait de 7 à 8 fois plus importante que chez les hommes et femmes impliqués dans une union polygame. Il est difficile de conclure en l'absence d'un diagnostic clair sur l'évolution de la polygamie que nous avons constatée être irrégulière. Pour tenir compte du fait que la scolarisation généralisée est historiquement récente, la probabilité d'être polygame est calculée en contrôlant l'effet de l'âge, par régression logistique. Est ainsi confirmée une réduction de l'occurrence de la polygamie avec les années d'étude supplémentaires (12% de réduction du risque par année)²³. Cependant, ce résultat ne vaut que pour les hommes et en particulier pour les référents-logements, pas pour les femmes dont l'engagement dans une union polygame ne suit pas la même logique.

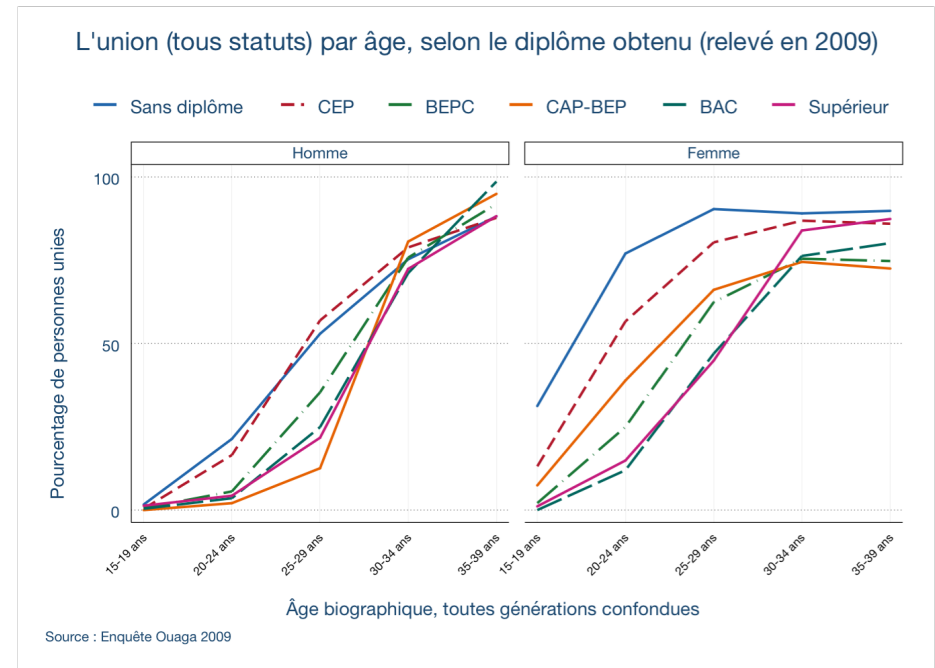
La perspective biographique lève en partie seulement l'ambiguïté précédente, si on compare la trajectoire conjugale avec l'éducation atteinte en 2009 pour les plus de 18 ans²⁴. L'écart des âges médians à la première union pour les personnes non scolarisées et celles ayant suivi le cycle supérieur est de 7 ans. Il est moindre pour les hommes (soit 4 années entre 27 et 31 ans) que pour les femmes (9 ans entre 19 et 28 ans). Cela signifie que les femmes sont plus concernées par l'impact de l'éducation sur le calendrier nuptial, parce qu'elles se mariaient plus tôt, déjà au cours du cycle secondaire et supérieur²⁵ et surtout qu'elles ont modifié plus radicalement leur calendrier conjugal. Se remarque également que l'écart de l'âge médian entre les hommes et les femmes diminue avec le niveau scolaire (il est de 9 ans pour les personnes qui n'ont pas fréquenté l'école, 4 ans seulement pour le niveau supérieur), ce qui sous-entend un écart réduit entre les âges des époux éduqués. D'ailleurs, une

²³ La régression ne lève cependant pas le risque d'endogénéité par effet d'autres variables non mesurées, ce qui renvoie à la discussion préliminaire. La solution d'une variable instrumentale ne s'est pas présentée avec les données disponibles.

²⁴ De plus de 18 ans pour les personnes interrogées sur leurs trajectoires. En comparant les trajectoires conjugales selon le niveau d'éducation atteint, on privilégie les générations récentes qui ont grandi dans un nouveau contexte éducatif.

²⁵ Cet impact dû à l'exclusion des études et de la situation d'épouse ou mère est néanmoins tempéré par la faible proportion de jeunes femmes scolarisées au secondaire ou au supérieur. D'autres facteurs jouent comme l'implication dans l'activité professionnelle rémunérée.

grande différence d'âge entre les époux est vue par les démographes comme un indicateur social de l'inégalité des sexes et de la domination masculine ; probablement réduite par l'éducation (Bozon, 1990).

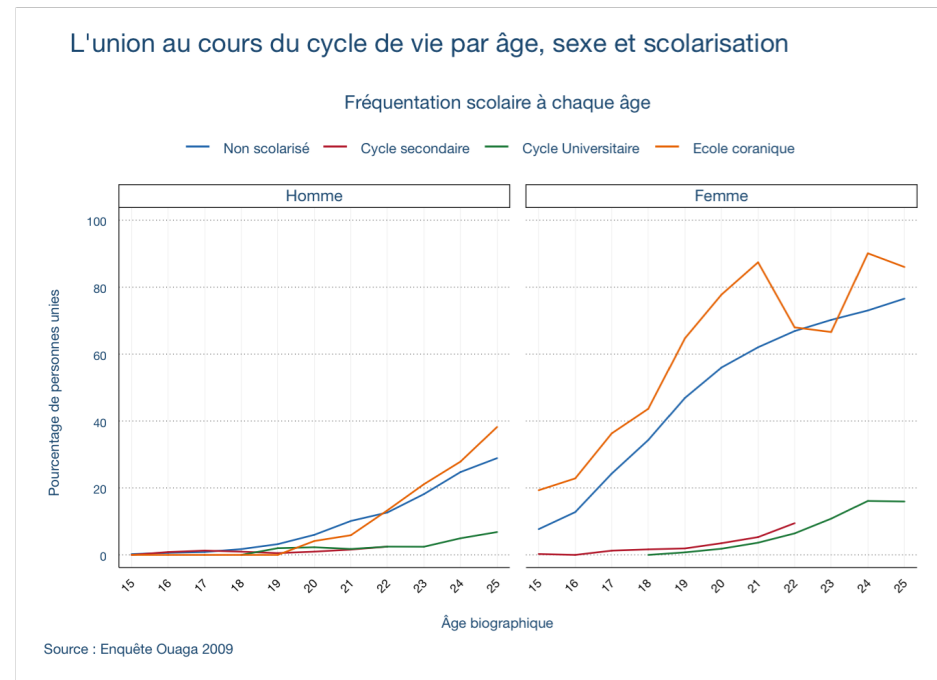


Les deux graphiques restituent les proportions d'unis selon l'âge biographique (15-39 ans) et le sexe en distinguant les trajectoires en fonction du diplôme acquis au moment de l'enquête, soit pour l'essentiel le cycle scolaire achevé²⁶. La comparaison entre les sexes donne la mesure de l'ajournement du mariage par les études, bien plus ample chez les femmes. La raison déjà évoquée en est d'abord qu'elles s'unissent plus tôt, à l'âge des études. A 20-24 ans, le bac et les diplômes supérieurs dissuadent tant les étudiantes qu'elles ne sont qu'un peu plus de 10% à s'être unies, alors que la proportion aux mêmes âges dépasse 70% pour les femmes sans éducation. Bien sûr, puisque ces mesures concernent les pratiques passées, la majorité de ces femmes appartiennent aux générations anciennes qui n'ont pas bénéficié de la même offre scolaire et sont exposées à des mariages traditionnellement plus précoces. Sans

²⁶ À ce moment-là Ego a au moins 18 ans, limite d'âge inférieure, pour relever la biographie. Pour certains, les études ne sont pas achevées.

compter qu'une bonne partie d'entre-elles, à ces âges, vivaient en zone rurale. Très clairement, la fin de l'école les engageait aux devoirs de la reproduction. A la fin de cette période, soit à 35-39 ans, le diplôme fait encore la différence, même dans une moindre mesure. Cela tient probablement au fait qu'il bénéficie à des générations plus récentes de femmes, mieux éduquées, qui ont historiquement réduit leur nuptialité.

Pour les hommes, l'union était plus tardive, après le cycle scolaire. C'est à 25-29 ans que la chute de la nuptialité est la plus importante, mais après le BEP et le bac ; cependant, il semblerait que les hommes sans éducation ou avec seulement le CEP ont, sur la durée, un peu plus de mal à former un couple. Cette difficulté est plus notable vers 50 ans, quand les diplômés du baccalauréat, par exemple, dépassent ce niveau 10-15 ans plus tôt. Leur insertion professionnelle, mieux rémunérée, contribue probablement à faciliter la formation d'une famille.



Ce nouveau graphique sur le même sujet suit la fréquentation scolaire année par année du cycle de vie et non plus seulement les diplômés observés en 2009. De la sorte, l'effet dissuasif de la fréquentation scolaire est évalué à chaque moment du parcours matrimonial. L'observation commence au début des unions (15 ans) et termine à 25 ans quand le cycle universitaire est normalement terminé ; dès lors seules les personnes fréquentant les cycles secondaire et universitaire sont comparées aux

personnes non scolarisées cette année-là. Le suivi d'une école coranique est introduit car il est parfois assez tardif, mais pour des effectifs faibles plus incertains. La proportion de personnes unies (tous statuts matrimoniaux) est calculée par année d'âge, mêlant toutes les générations²⁷ en fonction de la fréquentation scolaire à l'âge indiqué. Les générations anciennes avaient une nuptialité plus élevée, mais les éducations secondaire et supérieure étant alors relativement rares, ce sont les pratiques des jeunes générations qui prévalent. Dit autrement, l'écart introduit par la fréquentation scolaire exprime tant son effet dissuasif sur la nuptialité que l'évolution des pratiques, qui va dans le même sens. Et les écarts sont pour les jeunes femmes radicaux, confirmant les résultats précédents. Ainsi à 22 ans, 2,5% des hommes suivant le cycle universitaire sont unis, pour 12,6% pour les non-scolarisés (lesquels ont pu fréquenter l'école primaire durant leur enfance). Pour les femmes, 6,4% des étudiantes sont unies pour 66,8% pour les non-scolarisées. Suivre une école coranique suggère une nuptialité plus précoce des femmes à tous âges, des hommes à partir de 22 ans. Une telle différence néanmoins surprend, surtout pour une conjugalité qui inclut l'union libre, il est vrai mal saisie. Pour les femmes, elle confirme un calendrier retardé de la fécondité associé à la meilleure scolarisation.

Pour faire la part de la tendance historique, une régression logistique modélise l'occurrence d'une union chaque année de la période en contrôlant l'appartenance aux générations successives (années de naissance en 2009)²⁸. Les résultats confirment l'effet retardateur des études sur la nuptialité une fois contrôlé le changement générationnel des pratiques, tant pour les hommes que pour les femmes²⁹. L'incompatibilité entre les études et le mariage se confirme, sans vraiment savoir quelle pratique dissuade l'autre. Le mariage pourrait avoir un coût d'opportunité pour accéder à la fonction publique, principal débouché des diplômés ; cela dans un contexte urbain plus favorable à l'acceptation sociale du célibat.

²⁷ Les effectifs sont insuffisants pour distinguer les générations pour des fréquentations scolaires rares à ce niveau éducatif et chez les générations anciennes.

²⁸ Ce qui revient à un traitement par temps discret des modèles de durée.

²⁹ Les coefficients ou les rapports de cotes dépendent des périodes retenues, de l'introduction ou pas des autres cycles scolaires.

Le travail et la nuptialité

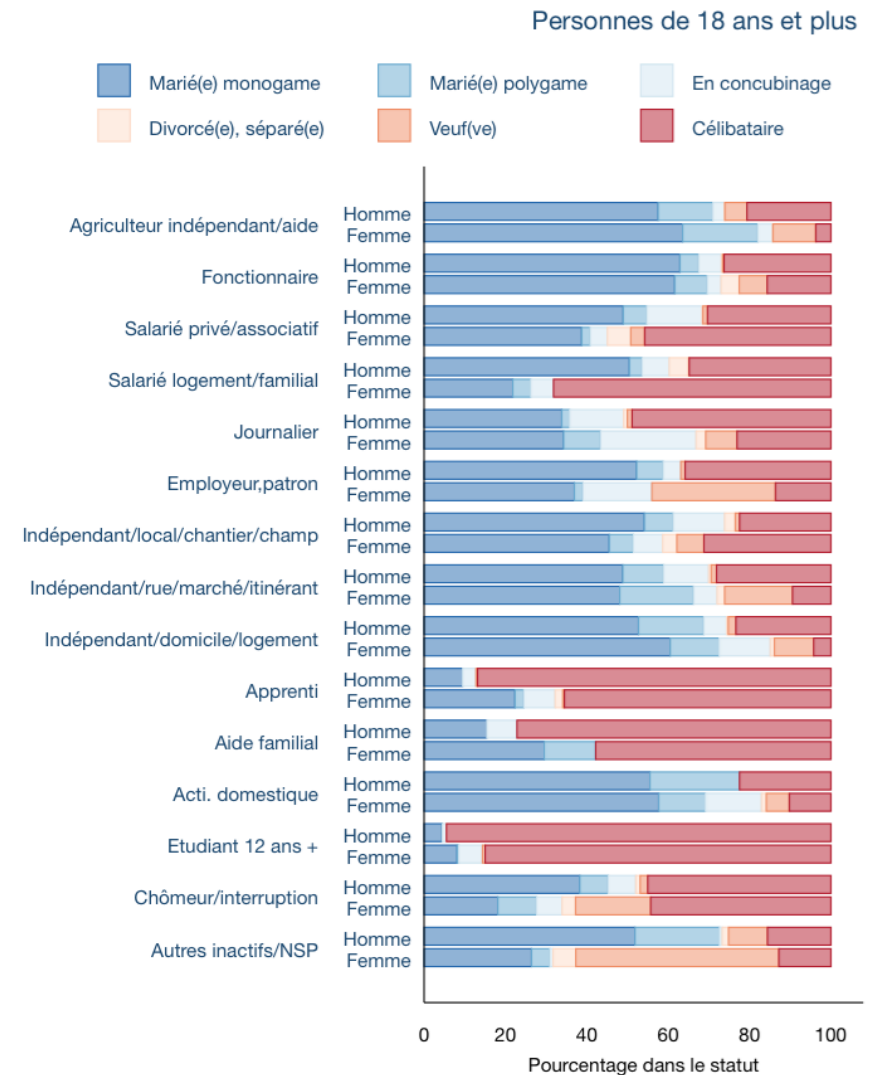
Ces résultats dessinent en filigrane le contexte économique des pratiques matrimoniales, que le croisement avec l'activité précise. Les moyens de l'indépendance économique des jeunes adultes conditionnent la formation des familles. Le coût du mariage, plus souvent à la charge des individus qu'à celle de leur famille en milieu urbain, peut retarder l'union des hommes (Calvès, 2007). La détérioration conjoncturelle de l'emploi des jeunes dans les villes du Burkina Faso y contribue, selon une étude fondée sur l'histoire matrimoniale des individus (Calvès et Schoumaker, 2004) (Calvès, Kobiané, et Martel, 2007). Elle confirmerait que le fait d'exercer une activité rémunérée formelle précipite le calendrier de la première union. Ce que montre surtout l'étude biographique citée est que la différenciation économique n'existait pas ou peu pour les anciennes générations masculines ; elle s'impose aux plus jeunes dans le cadre de l'économie urbaine. Un autre aspect rarement abordé se rapporte aux conditions économiques de la désunion des femmes après le cycle de reproduction, ainsi que leur contribution à l'économie des logements tenus par un homme devenu inactif du fait de l'âge.

La simple description socio-économique des statuts matrimoniaux nous informe sur la situation de groupes particuliers, comme les célibataires et les veufs. Elle s'appuie sur le graphique suivant qui met en relation l'état matrimonial et l'activité³⁰ en distinguant le sexe. Les plans factoriels de ces correspondances ne sont pas reproduits, mais néanmoins utilisés pour l'interprétation.

Une première association apparaît entre les situations de précarité socioprofessionnelle et le célibat, qui touche 49% des journaliers masculins et 47 % des chômeurs. Ils sont en général plus jeunes, comme les aides familiaux, également pénalisés, les hommes plus nettement que les jeunes femmes d'ailleurs. La monogamie caractérise clairement les salariés, hommes et femmes, du secteur public, qui sont plus diplômés. La surreprésentation des célibataires parmi les étudiants de plus de 18 ans tient à leur jeunesse mais aussi à l'ajournement de leur union par la fréquentation scolaire. Le concubinage est important pour les journaliers des deux sexes, mais aussi selon les axes factoriels, chez les salariés. Pour les hommes, l'union informelle correspond à des statuts économiques plus fragiles, comme le secteur informel sans local, de rue.

³⁰ Selon une nomenclature expliquée en [annexe](#).

Statuts matrimonial et occupationnel



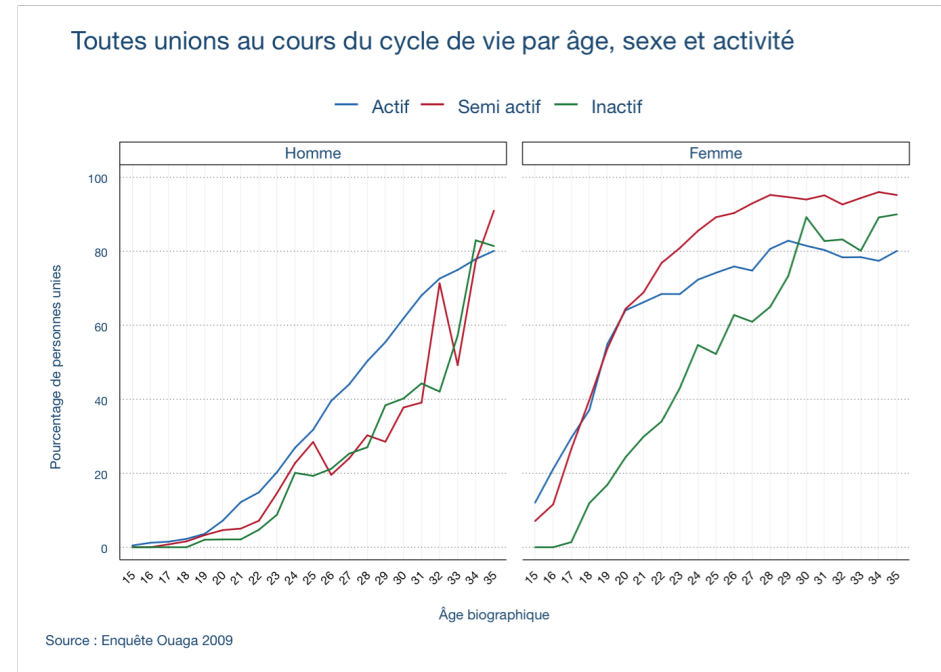
Source : Enquête Ouaga 2009

Les aspects les plus instructifs sont à chercher dans ce qui différencie les hommes et les femmes. Une particularité féminine notable est la forte proportion (49%) de célibataires parmi les salariées du secteur privé, ce qui correspond pour une bonne part aux jeunes employées domestiques rémunérées, faiblement certes. Ce statut serait-il incompatible avec celui d'épouse au point de retarder l'âge au mariage, notamment pour les migrantes d'origine provinciale ? Les épouses en situation de polygamie doivent faire face à des situations économiques singulières car elles sont surreprésentées dans les activités informelles (surtout sans local) ou les activités inclassables. La situation économique des femmes unies à un homme polygame est à rapprocher de celle de ces derniers, plus nombreux à se déclarer inactifs ou engagés dans les activités domestiques. Les épouses de ces maris prennent probablement la relève de l'entretien du couple, et de la famille car elles sont plus jeunes. Cela vraisemblablement plus en fin de cycle reproductif, sans s'y être préparées par des activités antérieures. Ce déplacement de l'économie du ménage sur les activités des épouses survient justement au moment où augmente le risque du décès d'un mari plus âgé. Or justement, 67% des femmes veuves (dont nous avons vu l'importance numérique après la vie féconde) se déclarent inactives. Surtout, un nombre plus grand qu'attendu ne répondent pas à la question de l'occupation ou bien ne savent pas la définir. En contrepoint, les femmes veuves sont très présentes dans les activités informelles et surtout dans l'entrepreneuriat : 34% des femmes entrepreneurs ou patronnes seraient veuves. Enfin, le divorce apparaît plus fréquent chez les femmes salariées, peut-être un acquis d'une réelle autonomie économique.

Ces remarques sur la participation des femmes à l'entretien du foyer découlent des structures démographiques, notamment en constatant l'inactivité déclarée de l'homme, son âge ou sa disparition. Il n'est pas exclu qu'elle survienne auparavant comme tendent à le montrer les enquêtes anthropologiques, même si la norme désigne le mari comme responsable des frais domestiques (Attané, 2009).



L'observation qui précède est transversale et les commentaires rappellent cette évidence que l'âge change ces interactions car la nuptialité varie au cours du cycle de vie, comme l'activité. Pour contourner cet effet structurel, la question à poser est de savoir si l'activité exercée à un âge du parcours professionnel change le calendrier de l'union ou de sa rupture. Si par exemple l'inactivité ou la précarité rend plus difficile la recherche du conjoint ou de contracter une union légale. Être au chômage ou journalier est-il un handicap, être fonctionnaire un avantage ?



A la manière du croisement de la nuptialité avec la fréquentation scolaire immédiate, ce graphique tente d'y répondre par une table de nuptialité pour chaque âge du cycle³¹, toutes générations confondues, selon une catégorisation simplifiée de l'occupation. Un actif est défini par une activité rémunérée, le semi-actif est un travailleur qui ne touche aucun revenu régulier³² (apprenti, aide familial et celles surtout exerçant une activité domestique exclusive). Sont considérés inactifs les étudiants, les individus en interruption momentanée ou ceux qui sont inaptes au travail, ainsi que les individus présumés dans une situation de sous-emploi car incapables de renseigner leur activité (voir [annexe](#) pour la définition de ces catégories).

Pour les hommes, un travail rétribué facilite très nettement la première union formelle. Les chances d'être en couple peuvent être divisées par deux à certains âges, au moment de l'apprentissage (semi-actifs) ou des études (inactifs). Après 25 ans, ce

³¹ Cette séquence est reconstruite à partir des trajectoires matrimoniales et professionnelles, par discrétisation des séjours biographiques dans chaque statut.

³² Les apprentis et les aides peuvent recevoir de temps à autre une gratification minimale.

sont probablement des personnes en précarité qui voient la formation de leur famille retardée.

Pour les femmes, la semi-activité a un autre sens car elle découle principalement des tâches domestiques exclusives, remplies dans le cadre du foyer. A partir de 20 ans précisément et durablement, les femmes unies se trouvent plus souvent amenées à s'y consacrer. Avant cet âge l'occurrence du mariage est identique chez celles qui travaillent, mais ensuite vient un retrait de près de 20 points de pourcentage : les femmes en activité rémunérée se déclarent moins souvent en union, qu'elles ajournent. L'inactivité est surtout l'expression de la fréquentation scolaire dont on a vu la forte incidence sur la conjugalité, ici confirmée.

Ce même graphique des trajectoires matrimoniales déclinées selon chacune des catégories professionnelles devient illisible ; une solution est néanmoins offerte par l'analyse factorielle sur chaque observation annuelle³³, ou des modèles logistiques. Dans les grandes lignes, se retrouvent les tendances déjà évoquées, qui dépendent grandement de la période observée du cycle de vie. Pour les hommes entre 20 et 29 ans par exemple, en période de formation des unions, le fonctionariat offre la meilleure carte pour trouver un conjoint ; les chômeurs, les étudiants, les aides familiaux voient leurs chances significativement réduites, comme les salariés du privé. Entre 30 et 40 ans, le handicap disparaît ou s'atténue jusqu'à perdre sa robustesse statistique. La conclusion vaut pour les femmes également : c'est entre 15 et 25 ans que les études, le salariat privé (en tant que domestiques pour la plupart à ces âges), les tâches domestiques sont des freins à l'union. L'inconstance est due au fait que certaines de ces activités sont provisoires et qu'elles ne font que retarder la mise en couple, sans définitivement la dissuader. Se remarque que le chômage est pénalisant pour les deux sexes, surtout pour les hommes, de même que le travail informel mais seulement pour ces derniers.

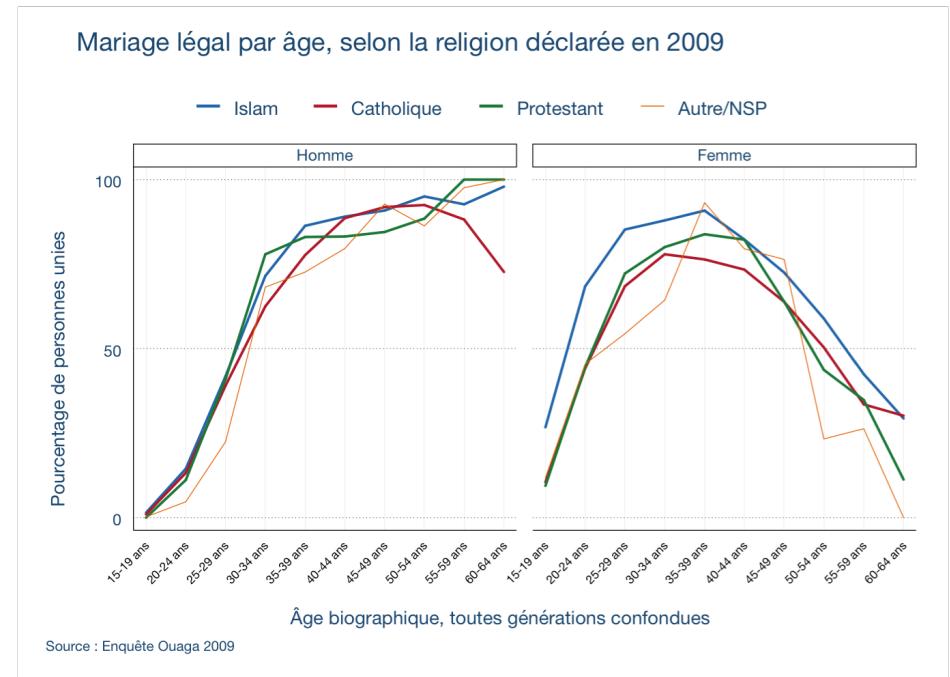
Les influences culturelles ?

Les variables culturelles, notamment religieuses, affectent les pratiques matrimoniales ne serait-ce que par l'interdit chrétien de la polygamie. Cependant, la religion déclarée doit être analysée avec précaution car elle peut différer entre les conjoints. Les conversions sont possibles et pratiquées. Surtout, cette expression culturelle sous-tend

³³ L'analyse factorielle des biographies est permise par la discrétisation du temps de séjour. Chaque année vécue est attribuée des caractéristiques de l'état du moment, dont l'âge d'Ego. Chaque observation annuelle est utilisée pour mettre en relation les états, aussi souvent qu'ils se maintiennent.

des statuts économiques hétérogènes, des pratiques et des normes religieuses différemment suivies.

Dans la pratique, l'interdit de la polygamie est mieux respecté chez les hommes protestants et elle serait plus fréquente chez les animistes déclarés³⁴. Les femmes musulmanes, sont six fois plus concernées ; ce qui se traduit également par un moindre célibat et une union plus précoce. Selon les relevés biographiques, l'écart des âges médians est faible entre les religions pour les hommes, un peu plus précoce pour l'islam (28 ans, 29 ans pour les autres confessions). Le contraste est plus marqué chez les femmes dont la moitié des Musulmanes seraient unies à 19 ans, pour 22 ans chez les Catholiques, 23 ans parmi les Protestantes. Les personnes sans religion sont trop peu nombreuses pour mentionner leurs singularité.



Au-delà de cette statistique médiane trop réductrice des trajectoires matrimoniales, la reconstitution détaillée de l'union au cours du cycle de vie, par religion et par sexe,

³⁴ Un résultat à prendre avec prudence car peu d'individus (une cinquantaine dans notre échantillon) se réclament des religions animistes.

précise le calendrier de cette distinction. Encore que les trajectoires ne marquent pas des différences constantes, les courbes se croisant pour les hommes après 30 ans. Entre 35 et 55 ans, la confession musulmane favorise l'union, mais les Catholiques les rejoignent en milieu de cycle, marquant seulement un retard du calendrier pendant et sitôt après les études. Avant 30 ans, aucune différenciation ne s'établit. La prudence est requise dans cette perspective rétrospective, car l'implantation de chaque religion n'a pas la même histoire, le protestantisme étant de diffusion récente.

Les femmes musulmanes sont, à tous les âges, nettement moins nombreuses à être célibataires, ce qui pourrait être un résultat de la polygamie qui les libère de la contrainte des effectifs de mariables, puisqu'elles acceptent une différence d'âge élevée en situation de seconde ou troisième épouse. Les Catholiques semblent être plus exposées à la désunion à partir de 35 ans, même par rapport aux Protestantes. Serait-ce le signe d'une meilleure autonomie ou de la pratique mieux acceptée du divorce ?

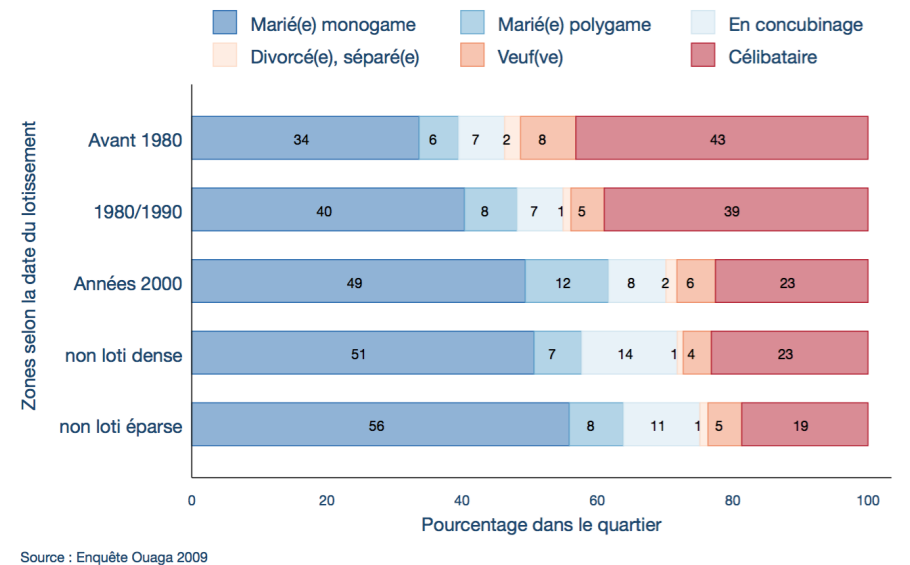
Il est exclu d'établir avec certitude une différenciation selon la langue maternelle déclarée, à cause de l'écrasante majorité du mooré et donc des effectifs statistiquement peu significatifs des autres locuteurs. L'analyse des correspondances entre les deux caractéristiques orienterait plutôt l'interprétation vers des déséquilibres migratoires entre les hommes et les femmes de certains groupes plus lointains pour autant qu'une certaine endogamie prévale.

Une géographie urbaine de l'union

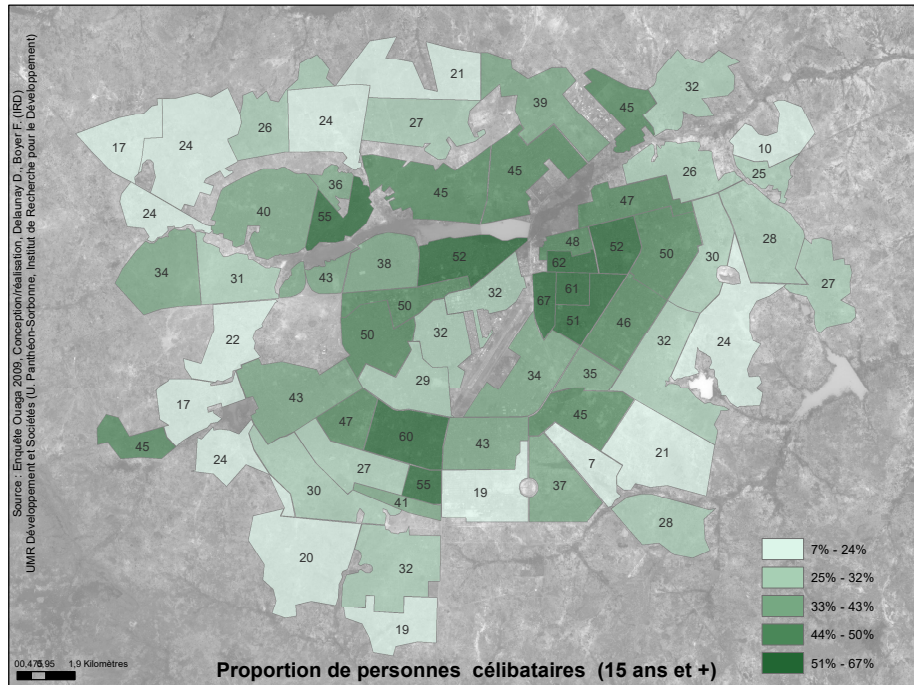
Dans l'espace urbain marqué par l'étalement et les politiques de lotissement, la tendance est plutôt centrifuge pour les unions en formation. Les jeunes couples acquièrent plus facilement leur autonomie résidentielle dans les quartiers neufs. Cependant, faute d'une mobilité intra-urbaine suffisante, la composition matrimoniale des quartiers est également dictée par leur composition par âge et les facteurs identifiés de la variation de la nuptialité, tel le travail ou l'éducation.

Deux manières permettent de représenter la graduation spatiale des pratiques matrimoniales, dont la cartographie, plus précise. Les deux cartes présentées sont complémentaires : entre la proportion de célibataires et celle de personnes unies se situeraient les veuf-ve-s, trop peu nombreux pour confirmer une cartographie qui reflète surtout la présence de femmes âgées. L'opposition spatiale entre les couples et les célibataires exprime à l'évidence un constat préoccupant de cette étude, à savoir la relégation de la reproduction démographique en périphérie. Le graphique suivant en donne une perception générale et pour tous les états matrimoniaux en fonction de la date du lotissement et partant l'ancienneté du quartier.

Distribution du statut matrimonial (18 ans et plus) par quartier



La monogamie augmente du centre vers la périphérie, en bonne partie du fait de la plus grande jeunesse des couples qui l'occupe. Cela est plus vrai encore du concubinage, pratiqué surtout en début de cycle matrimonial, en particulier vers le non loti dense, exprimant aussi la précarité économique. Le célibat est nettement plus important dans le centre, loti avant 2000 ; du fait de la présence d'étudiants (en particulier autour de l'université) et de jeunes colocataires. Le célibat favorise une localisation plus avantageuse, proche des lieux d'emploi, à la faveur notamment de la location, dans des logements plus réduits et plus ou moins partagés (type « célibatorium ») ou de l'hébergement dans des cours familiales anciennes. Les enfants des primo-arrivants bénéficient également d'une situation centrale privilégiée au prix d'une certaine dépendance. D'autres, comme de jeunes journaliers se rapprochent des lieux de travail. Le veuvage, plus localisé dans le centre, exprime le vieillissement des premiers citoyens. Touchant particulièrement les femmes âgées, mal dotées en moyens de transports individuels ; elles conserveraient ainsi une meilleure urbanité par un accès privilégié aux aménités urbaines. La polygamie suivrait une graduation vers la ceinture urbaine des lotissements récents et denses, lié aux configurations spatiales de la religion et la maturité des familles.

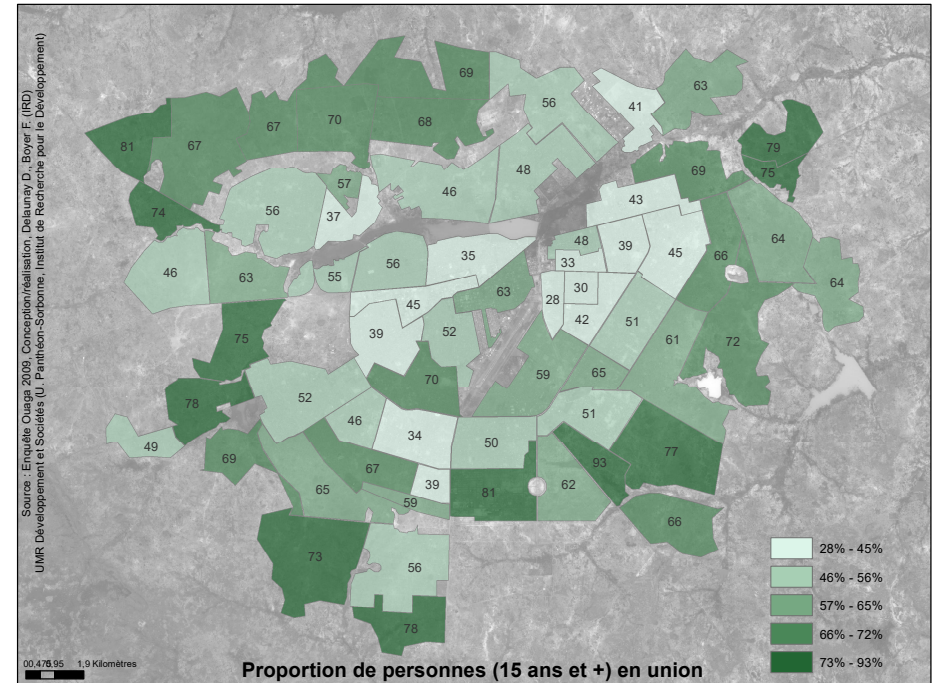


Les cartes de la répartition spatiale du célibat et de l'union montrent à quel point la formation des familles est empêchée dans le centre : ce n'est pas tant la configuration qui surprend que l'ampleur des écarts dans le détail des quartiers. L'entrée dans l'âge adulte peut signifier un déclassement spatial au sens d'un éloignement de la ville équipée et des opportunités de travail³⁵. Une remarque qu'il convient de nuancer pour les destinations vers des lotissements aménagés, voire vers des quartiers non lotis situés à proximité d'espaces en construction, demandeurs de main-d'œuvre notamment de journaliers.

L'analyse biographique a peu d'utilité pour comprendre la géographie matrimoniale de la ville car les individus ont, dans le passé, peu vécu dans des quartiers périphériques qui n'existaient pas. Se remarque néanmoins une baisse de l'âge médian à l'union du centre vers la périphérie (de 29 à 24 ans). Ce n'est pas le sens de la dynamique matrimoniale chez les jeunes générations, il convient donc plutôt d'y voir

³⁵ Les autres aspects de cette enquête montrent les pertes en équipement, mobilité et qualité de l'emploi vers la périphérie.

un effet socio-économique de l'éducation et des métiers socialement plus valorisés, permettant une autonomie résidentielle des jeunes couples plus précoce. On peut envisager que l'accès aux terrains périphériques non lotis facilite les acquisitions des autonomies résidentielle et matrimoniale.



Homogamie et reproduction sociale

Que les couples se forment aussi sur des critères sociaux est une évidence rarement évaluée dans les villes sahéniennes alors qu'elle est disponible dans les enquêtes et ébauchée par l'analyse des caractéristiques qui influencent la nuptialité. Pour l'ensemble du pays, on passerait de l'endogamie ethnique, villageoise à l'homogamie (Maïga et Baya, 2015). L'âge en premier lieu est un critère d'appariement évident qui régule le temps passé ensemble, la fécondité du couple et prend un sens social particulier dans une société patriarcale structurée par les rapports de genre (Barbieri et Hertrich, 2005 ; Bozon, 1990 ; Mignot, 2010). La proximité scolaire des conjoints

révèle également un choix social puisque la fréquentation du lycée ou de l'université précède souvent l'union et opère comme un indicateur de reproduction des élites dont le statut est construit sur les diplômes (les fonctionnaires par exemple). De manière moins nette du fait de la division genrée du travail, l'activité peut rassembler ou compléter les conjoints. Ce rapprochement, plus ou moins marqué, renseigne sur l'indépendance économique des femmes au sein du ménage, selon le statut socio-professionnel du chef de famille. Enfin, les unions étant formées durant un moment assez court du cycle de vie, le lieu habité est un facteur de rapprochement selon les origines, lieu de naissance ou lieu de résidence au moment du mariage. Cet aspect peut sembler secondaire, à moins de considérer la contribution migratoire au peuplement de la ville. Par l'ampleur de ces flux, les aires matrimoniales sont confrontées et surtout l'apport de jeunes migrantes au peuplement change l'offre matrimoniale dans la ville.

La différence d'âge des conjoints dans les couples

Ces décalages des calendriers matrimoniaux, la forte proportion de femmes veuves aux âges avancés, leur reprise d'activité en fin de vie... expriment la différence d'âge entre les époux. Il est notoire que c'est en Afrique de l'Ouest subsaharienne que l'on observe les écarts les plus importants entre les âges moyens au mariage, soit 6,6 ans (Barbieri et Hertrich, 2005). La mesure que l'on propose de décrire est sensiblement différente puisque les couples observés en 2009 n'en sont pas tous à leur première union. Le rang des épouses est ici distingué dans le cas de référent-logement polygame. Compte tenu de l'importance de cette variable pour mesurer la subordination de l'épouse, comme femme et comme cadette, il est intéressant de voir ses variations selon les caractéristiques du logement et de son référent.

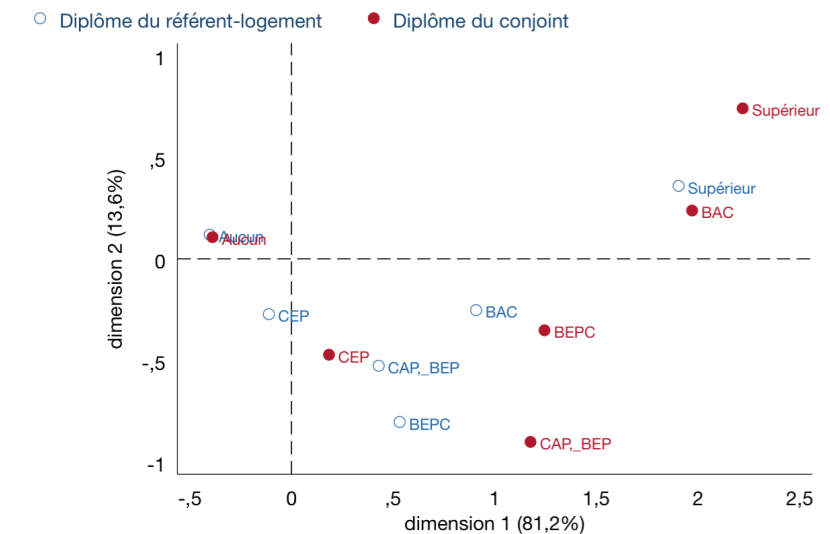
En moyenne on observe 9 années d'écart entre les conjoints pour le premier rang, 15 années pour les secondes épouses, 16 ans pour la troisième. Si on ne retient que le premier conjoint pour écarter l'impact de la polygamie, quelques tendances se dégagent. La différence d'âges est d'autant plus importante que le référent est âgé : 5,3 ans pour les jeunes (20-29 ans), 7,8 ans aux âges intermédiaires (30-44 ans) et 16 ans pour les plus de 60 ans. Cela peut traduire des pratiques anciennes (c'est une caractéristique des régimes traditionnels de la nuptialité africaine) ou peut-être aussi la force des avantages économiques liés à la séniorité et la compétition entre les femmes pour trouver « l'homme capable » (Mazzocchetti, 2010). L'écart se creuse pour la seconde épouse qui aurait près de 20 ans de moins que son mari âgé de 60 ans et plus, au moment de l'enquête. Les provinciaux ont un sensible avantage sur les citadins de naissance plus jeunes dans le statut de référent, la même raison explique des écarts plus faibles pour les migrants étrangers ou « ivoiriens ». L'argument d'une inflexion économique favorable aux aînés aisés ne se traduit pas clairement dans les chiffres car

les intervalles de confiance sont trop importants et la tendance n'est pas régulière. D'autres phénomènes interfèrent comme la religion, l'éducation et l'activité. Le fonctionnariat et surtout le niveau des études contribuent à rapprocher les époux, et à améliorer le statut de la femme dans le couple. Du fait de l'impact démontré de l'appariement inégalitaire sur la contraception et la fécondité (Barbieri et Hertrich, 2005), le rapport de dépendance et la taille du logement varient de concert ; une situation féminine moins autonome est associée aux grandes familles.

L'appariement éducatif des conjoints

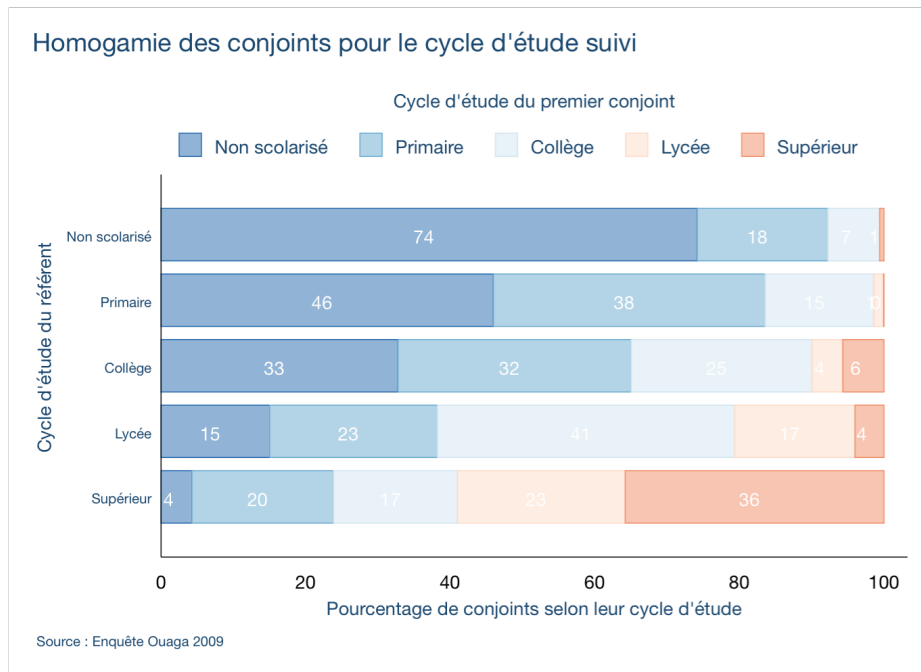
Une question que soulève le rapport entre la nuptialité et l'éducation se rapporte à l'appariement des niveaux d'instruction ou des diplômes des conjoints. La formation d'un couple homogène de ce point de vue conforterait dans le temps la segmentation sociale. La formation de la famille devient alors un élément de la stratégie d'ascension socio-économique et l'assurance de la transmettre à ses enfants. La composante éducative de l'union dépasse les stratégies de la reproduction démographique pour investir celle de la reproduction sociale. L'investissement éducatif des enfants s'en ressent, de même que l'âge au mariage et la suite des dynamiques matrimoniales.

Diplômes des conjoints en 2009



Source : Enquête Ouaga 2009

Deux manières de le montrer existent selon que l'on considère le diplôme des conjoints (plan factoriel présenté) ou le niveau d'étude atteint ; le premier étant un peu plus déterminant de l'homogamie. L'analyse des correspondances montre à quel point la mixité est rare pour les personnes sans diplôme. La forte composante éducative du choix matrimonial des référents ayant suivi des études supérieures est évidente. La mixité est plus grande pour ceux qui ont acquis le baccalauréat et pour les niveaux intermédiaires. Par exemple, 84% des chefs de famille sans diplôme sont unis avec un conjoint dans la même situation ; dans 14% des cas il déclare avoir le CEP. Néanmoins, le même chef de famille qui a obtenu le bac épouse, dans 40% des cas un conjoint sans diplôme. Globalement, l'écart est d'un peu moins d'une année d'étude à l'avantage du référent, souvent un homme ; cet écart tend à diminuer pour la seconde épouse présente dans le logement.

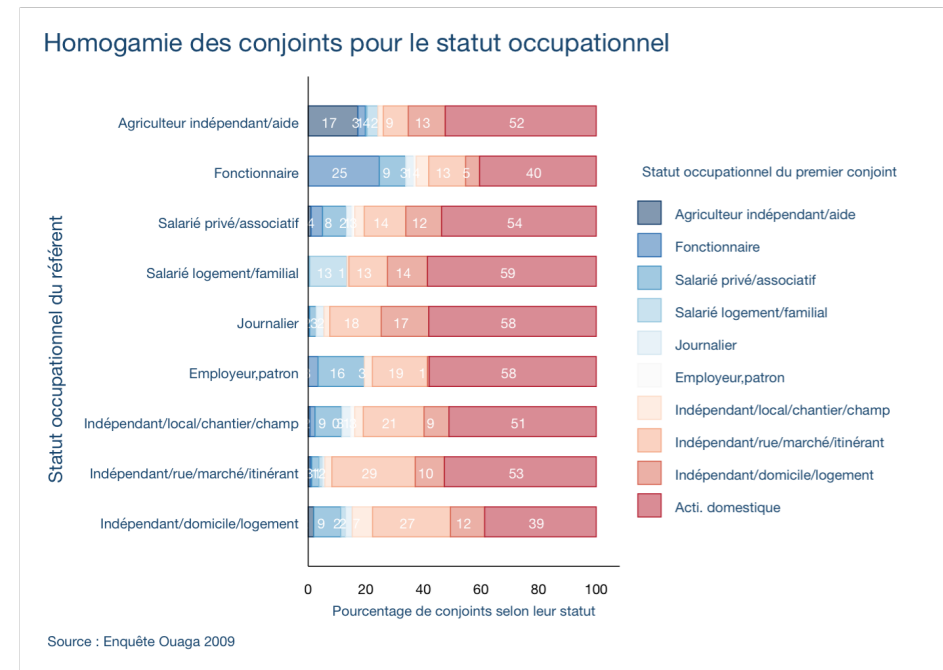


Ce graphique montre que l'homogamie est un peu moins marquée pour le cycle d'études suivi, sans considération du diplôme. La graduation est progressive, très nette, avec un léger décalage pour le conjoint, expression de la moindre scolarisation passée des femmes. Cela semble signifier que les logiques de la reproduction démographique cèdent un peu devant celles de la reproduction sociale. Celle-ci remplacerait la norme ancienne fondée sur la parenté. L'appariement des conjoints

non scolarisés est écrasant : 74% n'ont pas fréquenté l'école ; un pourcentage qui tombe à 4% quand le référent a une formation supérieure. Ce simple graphique donne la mesure du basculement des normes matrimoniales : quand le chef de famille a suivi une formation supérieure, dans 4 cas sur 10 son épouse présente le même profil scolaire, plus de la moitié (59%) a au moins fréquenté le cycle secondaire. Sans trop extrapoler le sens de ces chiffres, émerge l'hypothèse que l'appariement éducatif contribue à la réduction de la différence d'âge des hommes et des femmes, et conjointement à leur rapprochement social.

Les statuts économiques respectifs des époux

Le cycle matrimonial commençant pendant ou sitôt après le cycle scolaire, il est attendu que celui-ci soit un critère de l'union. Pour le travail et les statuts professionnels la logique de l'appariement est plus complexe car l'activité change au cours du cycle de vie, après l'union. La contrainte des tâches domestiques et reproductives détourne les femmes du travail rémunéré, même si elles sont éduquées. En perspective transversale, le moment observé du cycle de vie change la donne.



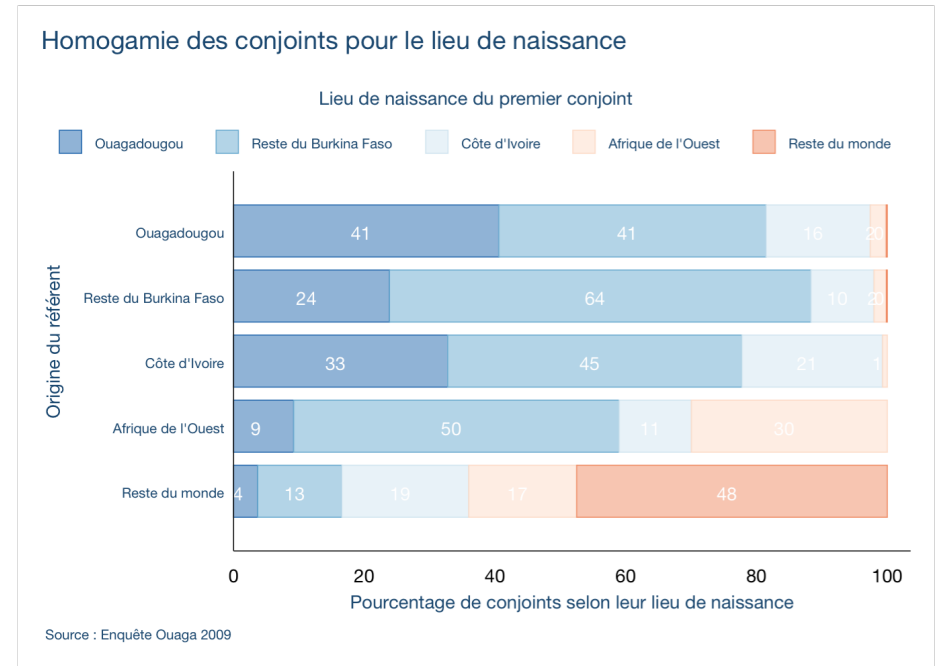
Du fait du nombre de catégories socio-professionnelles, la représentation des correspondances croisées des conjoints n'est pas instantanément lisible. L'essentiel, en termes d'importance démographique ou sociologique, peut se résumer de la manière suivante. Tout d'abord s'observe une forte endogamie des fonctionnaires, déjà notée pour le niveau d'éducation des époux. Quand le référent-logement est un salarié du secteur public, 21% des conjoints le sont aussi, soit cinq fois plus que dans la population totale des premiers conjoints (4%). La mise en couple des diplômés se prolonge donc avec l'accès à la fonction publique, selon une intensité qui dénote des comportements que l'on peut qualifier d'élitistes. Cet appariement ne se retrouve pas pour les chefs de famille salariés du secteur privé, leurs conjoints se distinguant surtout par les activités domestiques exclusives (en retrait pour les conjoints de fonctionnaires plus en mesure de se faire aider par des employées). Les dirigeants et patrons présentent la particularité d'avoir des époux(ses) deux fois et demi plus représentés dans le salariat privé. Le recrutement pourrait être direct, l'entrepreneur employant le conjoint qui, dès lors, est deux fois moins présents dans les activités informelles avec local. Se remarque également une prédisposition réciproque des conjoints du secteur informel précaire, non doté d'un local dédié. Même si les effectifs sont faibles, les apprentis et aides familiaux se trouvent bien plus souvent unis à des chômeurs, les journaliers à des épouses au foyer, les référents au chômage ont fréquemment un conjoint dans le secteur informel. Quand le chef de famille déclare des activités domestiques, un nombre élevé de conjoints sont entrepreneurs ou travailleurs informels. Ces résultats éclairent la situation des chefs de famille âgés, polygames et inactifs dont les épouses développent des activités économiques indépendantes, en soutien au logement. Au-delà donc d'une homogamie plus élitiste des fonctionnaires, des formes d'autorecrutement familial, le rapprochement professionnel des époux suit des logiques de complémentarité (quand l'un est salarié par exemple) ou de condition sociale précaire pour certains jeunes couples.

Lieux d'origine et aires matrimoniales

Il est inévitable que certains conjoints s'apparient selon leurs origines géographiques, pour les raisons déjà évoquées, dont un mariage formé avant de s'installer dans la capitale. La mise en évidence d'une homogamie des origines dépend évidemment du découpage géographique retenue, qu'il serait de toutes façons difficile de faire correspondre aux aires matrimoniales, dont les limites ne sont ni stables ni visibles. Le critère plus fin des provinces burkinabè ne s'en approche sans doute pas non plus.

Ce graphique compare le lieu de naissance du référent (qu'importe son sexe) avec celui du premier conjoint. Le partage d'une même origine selon ce découpage très général est le fait de la moitié des couples ouagalais, ce qui dénote a contrario une mixité d'égale importance. Les Burkinabè nés dans le reste du pays sont relativement

les plus nombreux avec des personnes de même origine, un quart seulement se mariant avec des natifs de la capitale. Les Ouagalais de naissance sont les moins enclins à s'unir avec ceux qui ne le sont pas (41%) ; les étrangers se situent entre les deux, autour de 50%.



Plusieurs phénomènes contribuent à cette répartition. L'âge tout d'abord : les habitants nés en province sont majoritaires en haut de la pyramide des âges et quand ils se sont mariés, les natifs de la capitale étaient rares. Les opportunités matrimoniales étaient plus larges avec le village ou la région d'origine, parfois concrétisées avant de migrer à la ville, en couple donc. La durée des séjours en Côte d'Ivoire explique la contribution matrimoniale ivoirienne, assez élevée pour les Ouagalais de naissance (16%), pas tellement plus que pour les natifs de Côte d'Ivoire, dont 21% seulement des conjoints sont nés dans ce même pays. Se remarque une bonne intégration matrimoniale de ces derniers avec les natifs de la capitale, par affinité d'âge peut-être, par une meilleure fréquentation scolaire. Dans tous les cas (sauf pour les étrangers du reste du monde) la contribution provinciale est importante, rappelant que le mariage est une façon d'accéder à la ville et le monde rural une réserve matrimoniale, notamment pour les hommes polygames. Se remarque également le faible rapprochement des étrangers avec les citadins de naissance ; il est

vrai qu'ils séjournent moins longtemps dans la ville ou ne projettent pas de s'y installer durablement.

LE CYCLE FAMILIAL DE LA COHABITATION

La cohabitation des membres de la famille nucléaire ne couvre qu'un temps du cycle domestique. L'union n'implique pas toujours que les époux vivent ensemble, les enfants peuvent être confiés, puis un parent décède, les parents se séparent, finalement les enfants prennent leur autonomie. Le calendrier de cette cohabitation importe puisqu'il décide de la durée et du contexte de l'éducation des enfants, leur contribution éventuelle à la production domestique, la capacité des parents à les prendre en charge, celle des enfants à devenir adultes. L'âge des parents est susceptible d'avoir une incidence sur leurs aptitudes éducatives, de même que la taille de la fratrie.

Sans pouvoir répondre à toutes ces questions, l'analyse biographique³⁶ qui suit tente de reconstituer le cycle familial de la cohabitation effective des membres de la famille nucléaire. Le calendrier de ce vivre ensemble est mesuré en fonction de l'âge qui est le temps de référence, exprimant le cycle de vie. Ainsi une décohabitation plus précoce d'avec les parents dénote une acquisition plus rapide de l'indépendance, ou bien un événement qui rompt cette cohésion. L'objet du présent chapitre est de repérer les caractéristiques individuelles ou contextuelles qui modifient ce calendrier et l'ampleur de leur influence. Toutes celles fournies par le protocole sont testées, les plus significatives seulement sont restituées, graphiquement ou par modélisation. Conformément à la problématique générale de l'étude, l'accent est mis sur le statut

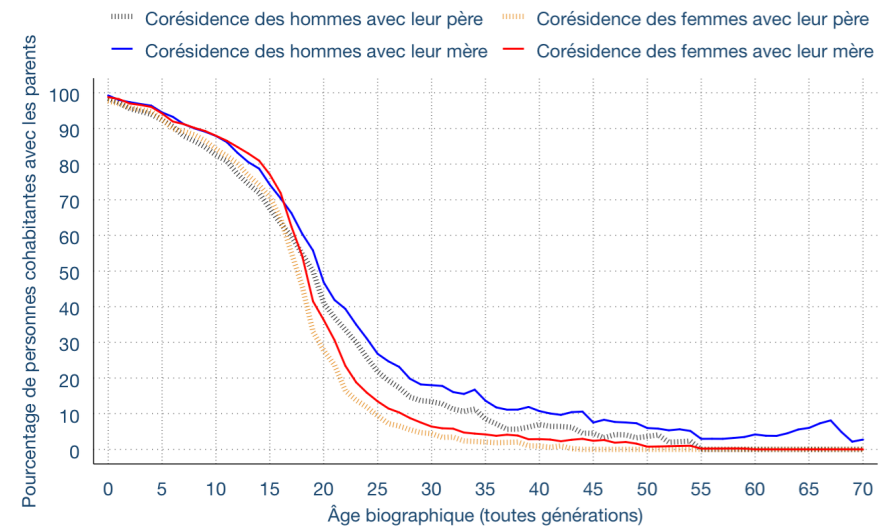
³⁶ Rappelons que le protocole de l'enquête biographique a choisi d'enregistrer non pas seulement l'acte de l'union ou de la naissance ou survie des membres de la famille nucléaire, mais leur présence effective dans le logement des parents (pour Ego), ainsi que celle des enfants d'Ego, homme ou femme. Il en résulte un grand nombre de trajectoires biographiques : jusqu'à la cinquième épouse et quinzième enfant. Le traitement par modèle de durée (modèles de Cox) est alors difficile à mettre en œuvre, l'analyse a choisi de procéder par temps discret, chaque année d'âge et de calendrier étant alors décrite par la survie/présence/absence des membres de la famille nucléaire. Les représentations de cette présence sont portées sur le temps du cycle de vie, estimé par l'âge d'Ego enfant ou parent. La modélisation de l'occurrence de cette présence/absence est réalisée à l'aide de régression logistique multiniveau, afin de tenir compte de la hiérarchie de l'information, selon que les variables qui expliquent ces occurrences varient ou pas avec le temps.

migratoire et le lieu de résidence au moment de l'événement. La fréquentation scolaire, l'activité sont également envisagées, quand la pertinence de leur influence est soupçonnée. Dans tous les cas, le sexe d'Ego est distingué pour tenir compte de la division sexuelle des tâches de la reproduction.

Ego avec ses parents

Le premier événement fondateur, tant de l'acquisition de l'autonomie que de la mobilité résidentielle des enfants, est de quitter (le domicile de) ses parents. Le graphique suivant restitue ce calendrier pour toutes les générations confondues, en distinguant le père et la mère. Bien évidemment, il n'a le sens d'une émancipation qu'en début de cycle de vie car progressivement la présence d'un parent exprime le plus souvent un soutien de ses enfants. L'âge du basculement est néanmoins variable car des enfants démunis peuvent rester plus longtemps à la charge de leurs géniteurs, tout comme le contraire pour des enfants jeunes supportant leurs parents.

Corésidence d'Ego avec ses parents au cours du cycle de vie



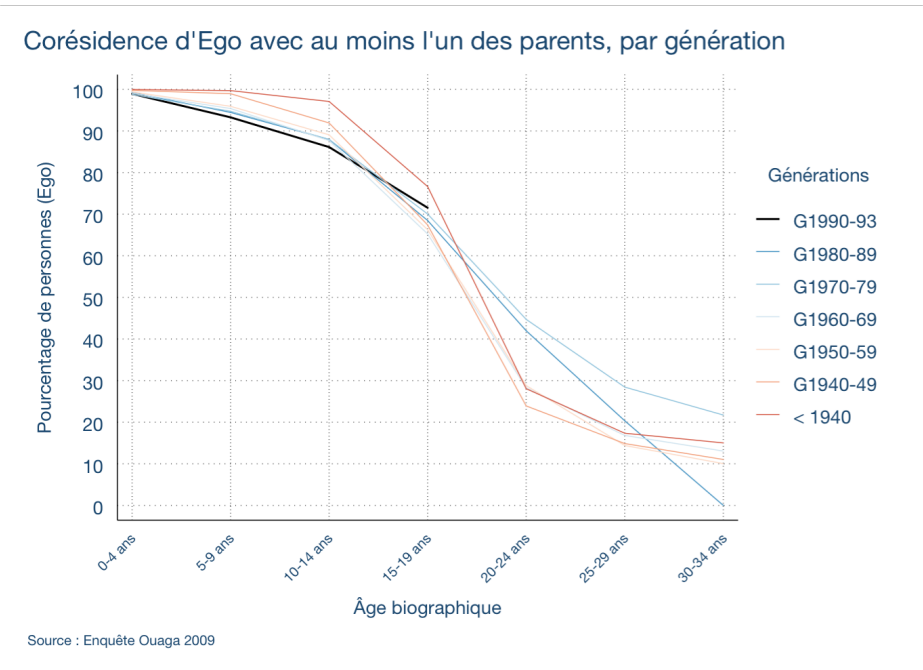
Conséquence de la nuptialité féminine plus précoce, l'autonomisation des jeunes filles précède toujours celle des garçons, mais, fait notable, pas par rapport à leur mère entre

12 et 17 ans. La différence est faible, mais pourrait bien traduire le soutien concret des filles aux tâches domestiques qui échoient à leur mère.

À 15 ans, près de 25% des enfants avaient (ces mesures se rapportent au passé biographique) quitté leur mère, 30% leur père, ce qui ne signifie sans doute pas toujours une autonomie des enfants, mais peut découler du décès de l'un des parents, tout comme un placement ou confiage dans une autre famille, un engagement précoce comme travailleur dépendant (apprenti, aide familial).

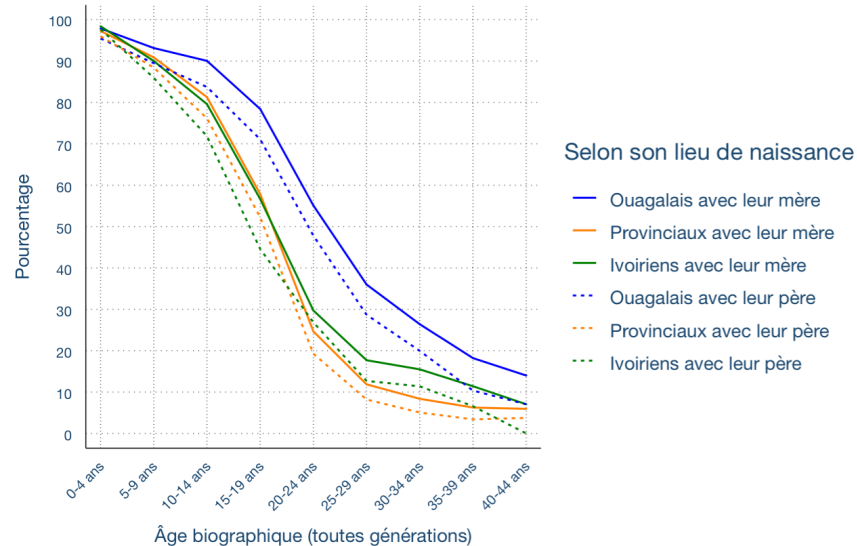
La cohabitation avec le père est toujours moindre qu'avec la mère, une différence qui tourne autour de 5 points de pourcentage, un peu moins en vieillissant. Une telle différence exprime probablement l'assiduité féminine dans l'éducation de leurs enfants. Également, à cause de la différence d'âge d'avec leur épouse, les pères meurent plus tôt ; mais ils migrent aussi plus que les femmes ou s'absentent du foyer. Après, quand Ego atteint l'âge adulte, la prise en charge des parents bénéficie moins à son père qu'à sa mère. Deux raisons immédiates à cela : les pères décèdent plus tôt que les mères et surtout ils sont en mesure de se maintenir en couple, comme l'a montré l'examen de leur conjugalité, donc de ne pas dépendre de leurs enfants.

A partir de 17 ans, et tout au long du reste de sa vie, Ego vivra plus souvent avec ses parents (surtout sa mère) s'il est un homme, que progressivement il prend en charge plus que ses sœurs. Si ce respect du contrat intergénérationnel incombe plus aux fils, c'est aussi parce qu'ils disposent des ressources économiques et sont plus souvent à la tête de leur logement ; la pratique de la virilocalité y contribue aussi. Pour donner un ordre de grandeur, un homme de 30 ans (supposé autonome) sur cinq a vécu dans sa vie avec sa mère. Cette proportion baisse régulièrement avec le décès des parents. La recrudescence en fin de vie de la présence de celle-ci auprès de leur fils doit être prise avec précaution tant les mères très âgées (85 ans environ) sont peu nombreuses.



Cette cohabitation a-t-elle changé avec le temps, c'est-à-dire au cours des générations ? Le même suivi en distinguant âge biographique et génération donne des résultats un peu inattendus, du moins avant 15 ans : les générations anciennes, mais seulement celles nées avant 1950, seraient restées presque exclusivement avec leurs parents ; les suivantes marqueraient une séparation croissante de la famille. L'oubli de séparations précoces pendant l'enfance est toujours probable, mais d'autres explications viennent à l'esprit, corroborées par les résultats à venir. Le travail agricole qui prévalait alors (pour les migrants d'origine rurale) retenait les enfants actifs dans l'exploitation. L'école moins fréquentée ne justifiait pas de quitter sa famille pour se rendre dans des établissements mal distribués sur le territoire. Les opportunités de placement à la ville étaient probablement plus rares dans un monde peu urbanisé. En revanche, les générations nées depuis 1970 auraient vécu un peu plus nombreuses en famille à 20-29 ans, sous la contrainte des études et tirant parti de la vie urbaine. En effet, ce qui change avec le temps ce sont aussi les trajectoires migratoires des individus enquêtés à Ouagadougou en 2009.

Cohabitation d'Ego avec ses parents au cours du cycle de vie



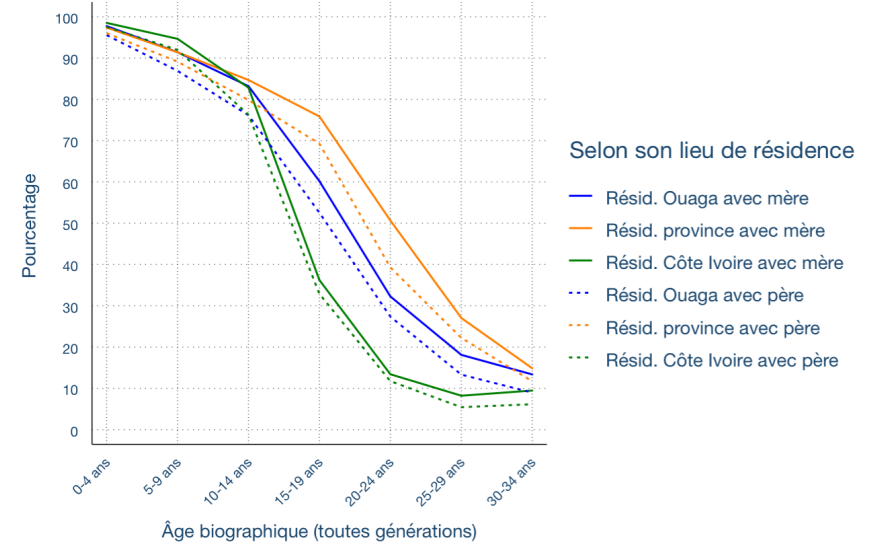
Source : Enquête Ouaga 2009

Une première manière d'établir l'impact de la migration est de comparer les trajectoires de la cohabitation d'Ego avec ses parents selon son lieu de naissance, qui indique son statut migratoire en 2009. Ce graphique compare trois groupes, les Ouagalais de naissance, les provinciaux et les Burkinabè nés en Côte d'Ivoire³⁷. Les natifs de la capitale ont été nettement plus nombreux à vivre avec leurs parents que les migrants qui ont quitté le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire. L'écart est ample, de 20 points de pourcentage à 15-19 ans par exemple, plus encore à 20-24 ans. Une jeunesse dans la capitale évitait la séparation d'avec les parents pour y migrer, vers Ouagadougou ou ailleurs. En effet, le simple fait d'y venir peut impliquer la décohabitation aux âges de la plus grande mobilité résidentielle. Plus tard, pour les natifs de Ouagadougou, vivre avec ses parents est le signe d'une accession difficile au logement ou l'intérêt de profiter d'une position centrale (le chapitre consacré au logement traite de ces questions). Pour fixer les ordres de grandeur, entre les âges 15-30 ans de forte mobilité résidentielle, être né en province diminue de 65% les chances

³⁷ Les autres origines n'ont pas été incluses dans cette représentation, faute d'effectifs suffisants par groupe d'âges.

annuelles de vivre avec son père, de 67% avec sa mère par rapport aux Ouagalais natifs. Pour les autres origines, la diminution des chances est de 60%.

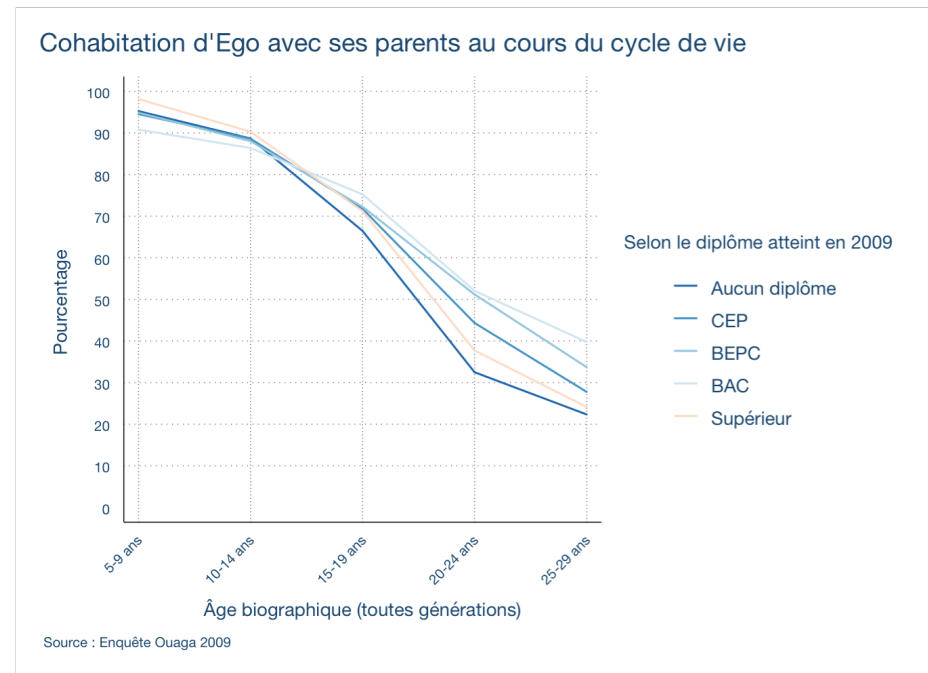
Cohabitation d'Ego avec ses parents au cours du cycle de vie



Source : Enquête Ouaga 2009

En dépit des mêmes apparences, ce graphique aborde une autre question en se plaçant du point de vue du lieu de *résidence* à l'âge précisé en abscisse. La cohabitation est précisément liée au lieu habité. Cette fois-ci, c'est le fait de résider en province (surtout en zone rurale pour les générations anciennes) qui favorise le maintien dans le logement des parents. En contexte agricole, la main-d'œuvre familiale contribue à l'économie domestique, la rétention est motivée par les fonctions productives. La cohabitation avec la mère se distingue nettement, le père pouvant être absent pour migration. Une résidence en Côte d'Ivoire est en revanche défavorable : à 20-24 ans la proportion d'individus cohabitant est pratiquement divisée par cinq. Cela signifie que le séjour sur la côte est principalement individuel et cela pour des individus jeunes. Ainsi à 15-19 ans, un tiers seulement habite chez ses parents ; il peut en revanche être hébergé par d'autres relations familiales. Dans cette configuration, habiter la capitale met Ego dans une position intermédiaire : il est beaucoup plus entouré qu'en Côte d'Ivoire, mais moins qu'en zone rurale. Selon ces chiffres l'autonomisation est élevée : à 20-24 ans, 30% des citadins vivent avec leur mère, un peu moins avec leur père. On remarque tout de suite que ces proportions sont bien inférieures à celles des Ouagalais de naissance (autour de 50% à cet âge). Ce sont des âges de migration qui

impliquent la séparation d'avec les parents pour une part restés au village. Certes ces écarts témoignent aussi de pratiques anciennes mais leur ampleur est tout de même notable due au fort impact de la migration sur la vie et la composition familiales. Aux âges où elle est pratiquée, elle précipite la décohabitation d'avec les parents, avec des conséquences économiques sur l'allègement des charges de l'éducation et une autonomisation choisie ou forcée des jeunes. La contrepartie négative de cela est la perte de forces vives pour les parents.

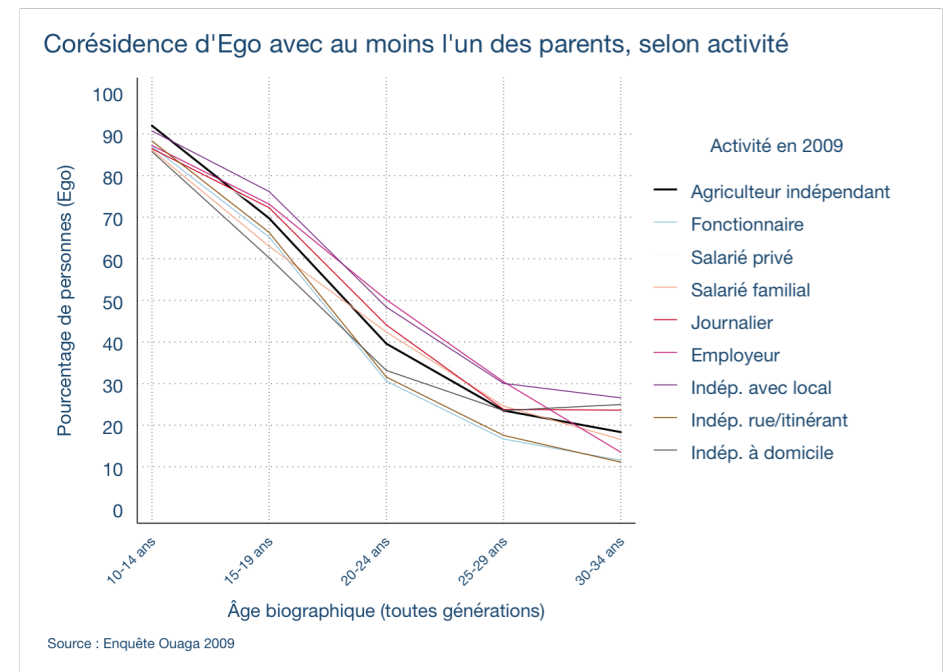


La scolarisation a pu être un motif de séparation des membres de la famille nucléaire, surtout à une époque de médiocre infrastructure scolaire en zone rurale. Néanmoins, l'échantillon ne permet pas de l'évaluer, année par année pour les anciennes générations, très peu scolarisées³⁸. En revanche, le cycle suivi ou diplôme atteint en 2009 donne des indications plus robustes, car plus sélectives que le cycle d'étude. Pour simplifier, la différence entre le père et la mère n'est pas retenue, pour considérer les individus (Ego) qui vivent avec l'un ou l'autre des parents.

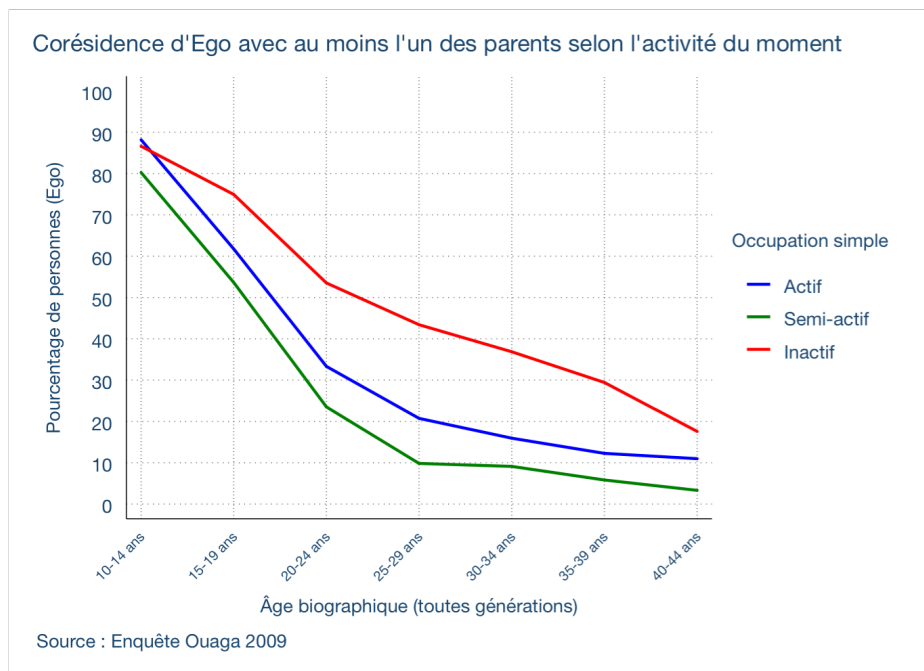
³⁸ Des tendances se dégagent dans le sens attendu, mais sans garantie statistique.

Une tendance se dégage de cette observation, avec une exception notable. La cohabitation avec les parents augmente avec le niveau d'étude suivi, les enfants qui ne sont pas allés à l'école étant autonomisés plus tôt, probablement pour travailler. L'exception est pour le cycle universitaire, qui marque une meilleure autonomisation, se rapprochant des personnes sans aucun diplôme. Cela peut se comprendre à ces âges car on quitte la province pour suivre l'université et parce que de meilleures ressources favorisent l'indépendance. Néanmoins cette observation attire aussi l'attention sur le fait que les cursus scolaires ne changent pas tant la cohabitation familiale aux âges de l'école (un peu à 15-19 ans) mais surtout après (entre 20 et 30 ans, et même un peu après). Cela pourrait indiquer une difficulté accrue des diplômés à intégrer le marché du travail, ajournant l'autonomisation ; alors que les travailleurs non scolarisés et issus de milieux plus modestes travailleraient plus tôt, sur le marché informel ou comme apprenti, journalier.

Ce qui amène à poser la question d'une inflexion de l'activité sur l'autonomisation d'Ego, en l'abordant de deux manières : soit en fonction du statut occupationnel d'Ego constatée en 2009, comme résumé approximatif de la carrière professionnelle, ou bien en testant l'impact de son activité à chaque moment du cycle de vie.



Notons que dans ce graphique, seules les situations d'activité effective en 2009 sont comparées, à l'exclusion de la semi-activité ou de l'inactivité. Ainsi les fonctionnaires restent en famille jusqu'au lycée, pour s'autonomiser mieux que les autres actifs à l'université et après grâce à un revenu stable. A l'opposé, les agriculteurs urbains demeurent plus attachés à l'unité familiale, pour le travail collectif de la terre. Les salariés du privé se situent entre les deux, alors que les travailleurs indépendants avec local sont plus proches des agriculteurs. Aux âges des écarts maximum (20-24 ans), un groupe se distingue comme étant plus autonomes : les fonctionnaires et indépendants travaillant dans la rue (plus précaires) et à domicile (les femmes) qui sont plus nombreux à vivre sans leurs parents (30% environ). Pour l'activité de l'instant, à chaque année d'âge, les amplitudes sont plus marquées, de beaucoup, mais incertaines car elles sont entreprises à des moments différents de la vie. On devient fonctionnaires après ses études, le temps du recrutement. Se remarque toutefois que les agriculteurs dépendants (aides familiaux) restent nettement plus attachés à la cellule familiale.

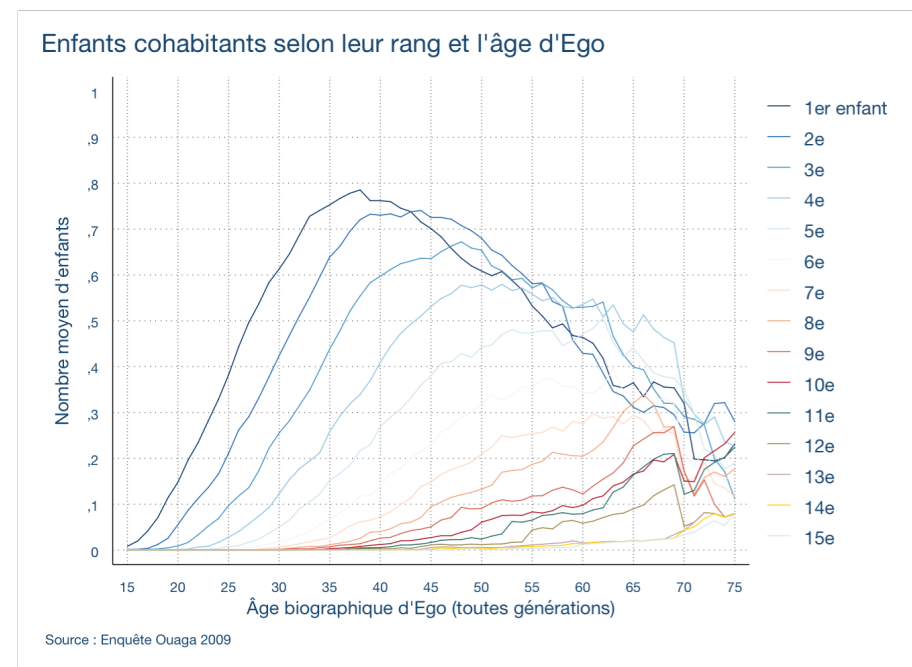


Les tendances sont mieux distinguées quand l'analyse ne retient que les niveaux simples d'occupation (voir [annexe](#)). La semi-activité désigne un travail non rétribué, comme apprenti ou aide familial, surtout les tâches domestiques exclusives, sans

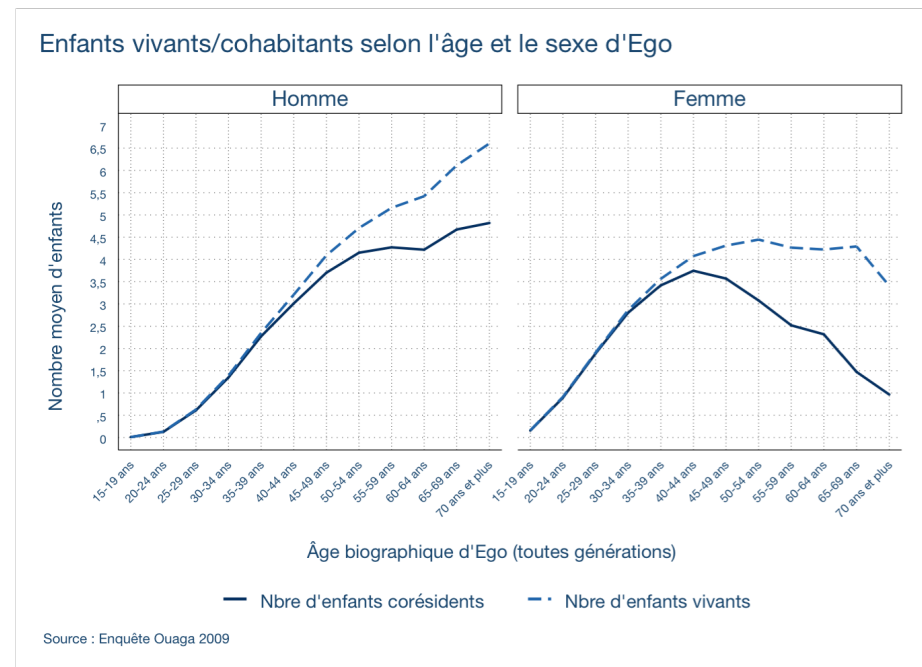
activité secondaire. Concernant surtout les femmes au foyer, ce statut mène à une décohabitation rapide et durable. Les apprentis et aides familiaux sont fréquemment placés hors de la famille d'origine. Dans cette situation, les profils masculins sont un peu différents, les semi-actifs se rapprochant plus des inactifs. C'est bien ce dernier statut qui se distingue brutalement par le manque d'autonomie d'Ego, dès lors contraint à se maintenir plus longtemps avec ses parents. Le retard à l'acquisition de l'autonomie est de 10 à 15 ans au début de la vie adulte. Le handicap est prononcé pour les hommes inactifs dont la moitié, à 30-34 ans par exemple, auraient encore résidé chez un des parents ; il est bien moindre pour les femmes qui les quittent pour créer un nouveau foyer, même si le déficit d'autonomie est notable jusqu'à 30 ans.

Ego et ses enfants cohabitants

Plaçons-nous maintenant du point de vue d'Ego chef de famille nucléaire, selon qu'il vit ou non avec ses enfants, toujours dans sa perspective biographique. L'âge des parents importe à leur progéniture si leurs capacités économiques sont associées à leur nombre. Se pourrait-il que les aînés tirent avantage de la relative jeunesse de leurs parents ?



La régularité de la distribution des enfants selon le rang est éloquent de la charge éducative des familles dans une période de transition démographique, avant la réduction radicale de la fécondité, alors que la baisse de la mortalité des jeunes enfants allonge leur probabilité de cohabitation. Il s'agit rappelés des enfants formellement présents dans le logement, et donc élevés par Ego (père ou mère), éventuellement son conjoint. Leur importance individuelle recule d'abord par sortie du logement ou par décès, les deux événements étant distingués par la suite. Le sommet des courbes diminue avec la fréquence de chaque rang, mais à l'âge de la toute fin d'activité d'Ego (disons vers 70 ans) toutes les courbes se rejoignent pour une intensité qui n'est pas négligeable, autour de 0,2 ou 0,3 enfants de tous les rangs. Les premiers enfants ne sont pas tous autonomisés et les derniers arrivent encore. Cela est bien sûr rendu possible par la différence d'âge entre les parents et la polygamie. Contrairement à ce que l'on observe en début de cycle, qui renvoie pour une part à une situation ancienne, la progéniture des chefs de famille âgés est plus actuelle. La baisse de la fécondité plus urbaine que rurale changera lentement ces charges, que la migration allège puis qu'elle précipite le départ des enfants à charge.



Cette répartition de la charge des enfants qui vivent³⁹ dans le logement selon l'âge et le sexe d'Ego (leur père ou mère) instruit les rapports de genre et les opportunités occupationnelles pour les femmes, inévitablement liées à la reproduction. Le calendrier féminin des charges maternelles culmine à 45 ans environ, soit à la fin de la période reproductive, pour diminuer nettement ensuite. Il sera montré comment leur activité rémunérée varie avec le temps laissé par cette fonction reproductive, qui diminue dès que les femmes ne sont plus fécondes. Elle s'allégera à l'avenir avec le recul de la fécondité, vraisemblablement au profit d'un travail rémunéré. En comparaison, les hommes ont eu à élever plus de 4 enfants présents à partir de la cinquantaine, et cela sans diminution notable par la suite (près de 5 enfants à plus de 70 ans). Très probablement, ces hommes âgés subissent une réduction de leurs capacités économiques et doivent plus que jamais s'appuyer sur leurs dépendants et leurs épouses. Le risque, à vérifier, est que les enfants tardifs, de père âgé, puissent être défavorisés (pour l'éducation par exemple) ou sollicités à contribuer à l'entretien du logement par leur travail. Dans ce contexte, le rang de naissance pourrait changer les chances individuelles.

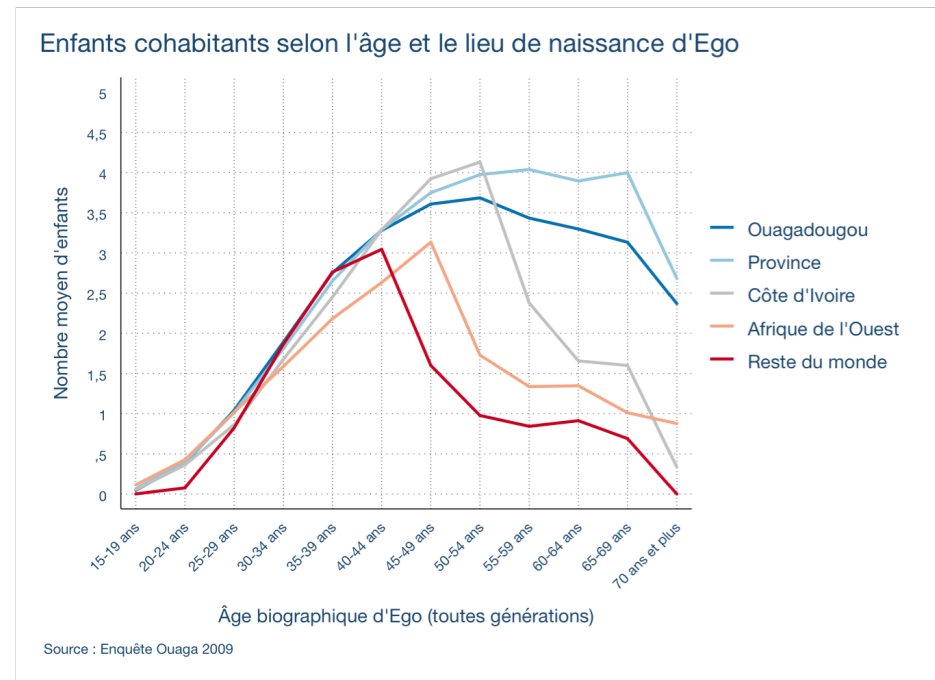
Un autre trait qui distingue les pères et les mères est la survie de leurs enfants. Pour les femmes, le nombre d'enfants se stabilise après 45 ans ; pas tout à fait néanmoins car la fécondité des plus âgées était supérieure, d'où une légère augmentation avec l'âge (en fait les générations) qui ne dépasse pas 4,5 enfants. Pour les hommes, la descendance augmente, à un rythme modéré, jusqu'à la fin de vie, pour atteindre environ 2 enfants de plus. L'écart entre les survivants et les présents est moindre que pour les mères car de jeunes enfants arrivent jusqu'à un âge avancé du père. La limite physiologique de la reproduction ne jouant pas, l'homme augmente sa descendance en se remarquant avec des femmes plus jeunes. Cela est donc un signe supplémentaire que la charge éducative, même pécuniaire se reporte en partie sur elles.

La taille de la cellule familiale évolue-t-elle dans le temps ? Assez nettement pour les enfants survivants, quand on compare les générations successives. La tendance à la baisse est plus marquée pour les femmes, expression de leur fécondité mieux maîtrisée. Pour les hommes, les écarts sont moins lisibles (à cause des variations aléatoires dues aux effectifs) et moins amples (de l'ordre d'un demi enfant), leur conjugalité étant plus constante et stable avec l'âge et dans le temps. L'observation est similaire pour les enfants présents dans le ménage, ce qui amène à se demander si le taux d'autonomisation change au cours des années calendaires. Un indice facile à calculer est de rapporter la différence entre les enfants présents à l'effectif des survivants. Ce taux de sortie de la famille nucléaire augmente avec l'âge d'Ego, pour

³⁹ Le détail du rang de la progéniture nuit à la lecture des différenciations démo-économiques, les développements à venir qui les détaillent reposent sur le nombre total d'enfant présents dans le logement.

atteindre un peu moins de la moitié des enfants partis en fin de cycle ; il est d'un quart des enfants vivants quand les parents atteignent 60 ans, de 5% pour les parents de 40 ans. Ces données rétrospectives sont des approximations du passé, elles donnent néanmoins l'ordre de grandeur de la pression éducative sur les générations anciennes, qui est importante. Avec les données disponibles, il serait difficile d'affirmer que cette charge sur les parents évolue dans le temps historique. Des forces jouent dans les deux sens. D'un côté, le rajeunissement des parents, grâce à la réduction de la fécondité tardive, tend à globalement la réduire en fin de cycle ; de l'autre côté, la fréquentation scolaire, le recul de l'âge au mariage, les difficultés d'insertion sur le marché du travail jouent dans le sens contraire.

La taille de la famille nucléaire cohabitante est-elle influencée par la migration et le statut occupationnel d'Ego, son éducation, le niveau de vie du logement ?



La migration est un premier élément de diversification des cohabitations (Vimard, 1993), que l'on saisit de manière approchée par le lieu de naissance. Dans ce graphique de la cohabitation des enfants d'Ego, le sexe des parents n'est pas

distingué⁴⁰, alors que certaines migrations aux âges de la reproduction peuvent être plus féminines, notamment en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Or justement, c'est la ressemblance qui prévaut durant la période de formation de la famille, jusqu'à 45 ans environ. De sensibles écarts se manifestent pour les enfants survivants des mères, dans le sens d'une reproduction mieux maîtrisée des étrangères, du reste du monde surtout. En seconde moitié de cycle de vie, les enfants quittent le foyer de manière plus prononcée au fur et à mesure de l'éloignement du lieu de naissance des parents. Plusieurs phénomènes ont pu jouer, liés à la mobilité résidentielle⁴¹ ou à la jeunesse des migrants (notamment de Côte d'Ivoire), mais une meilleure autonomisation des enfants de migrants est particulièrement nette et régulière, le phénomène ne s'observant pas pour les survivants. Est notable la situation des provinciaux qui semblent au contraire « garder » leurs enfants plus longtemps. En réalité, cette surprésence ne vaut qu'avec les hommes d'origine provinciale, pas pour leur contrepartie féminine, qui au contraire se place en retrait par rapport aux Ouagalaises de naissance. Ce fait confirmerait ce qui a déjà été remarqué à savoir un accès privilégié des hommes immigrants au marché matrimonial rural ou provincial, leur permettant de s'unir à des femmes plus jeunes et de pratiquer une polygamie favorable à la présence tardive de leurs enfants dans le logement. A contrario, les femmes ouagalaises âgées, exposées au veuvage sont incitées à se faire aider de leurs enfants, lesquels peuvent être motivés par la localisation centrale des vieilles familles, ce qui sera constaté à maintes reprises.

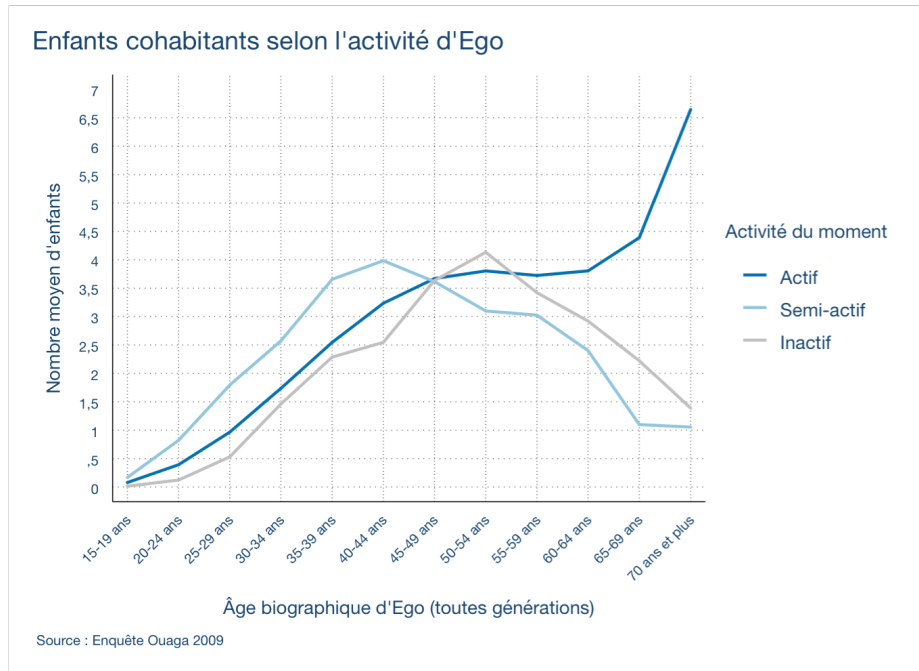
Le diplôme obtenu par Ego, constaté en 2009, contribue à la réduction de la descendance cohabitante tout au long du cycle. L'écart est plus ample pour le baccalauréat et l'enseignement supérieur, d'un enfant en milieu de cycle, de deux en fin de vie d'Ego. Le CEP est peu discriminant, le BEP un peu plus se situant entre les deux extrêmes. Il s'agit avant tout de la réduction de la fécondité que favorisent les études, les parents éduqués investissant plus dans la « qualité » des enfants que dans leur nombre.

Un peu pour les mêmes raisons, le niveau de vie élevé du logement ne favorise pas la permanence de la famille, assez proche en cela des logements les plus pauvres qui n'ont pas les ressources d'un hébergement prolongé de leurs enfants. Mais le lien est distant entre la biographie d'Ego, parfois sur plusieurs décennies, et la situation économique du logement constatée en 2009. Pourtant, le suivi des trajectoires

⁴⁰ Il convient aussi de garder à l'esprit que les effectifs des immigrants âgés sont faibles, ce qui fragilise les estimations à ces âges avancés. La distinction entre les sexes d'Ego et les enfants survivants/présents n'est pas reproduite car peu lisible, mais néanmoins analysée.

⁴¹ Migration tardive d'Ego sans ses enfants, retour ce ceux-ci dans le pays d'origine des parents au moment de l'autonomie, plus grande mobilité résidentielle des enfants de migrants...

familiales met nettement en évidence que si Ego réside dans un logement au milieu du spectre économique, ses enfants cohabitent plus nombreux et plus longtemps. Ce profil s'observe également quand Ego habite les quartiers non lotis denses, ce qui peut signifier aussi une difficulté pour les enfants à s'autonomiser dans une situation de pénurie de logements. Les jeunes occupants de logements modestes contribuent par leur présence à la survie de la famille nucléaire, notamment quand des femmes âgées sont à leur tête ou dans les ménages polygames.



Pour compléter cette description, vérifions l'hypothèse d'une détermination de l'activité sur le maintien de la famille nucléaire au cours du cycle. Il s'agit bien sûr de l'activité déclarée par Ego au moment du décompte des enfants présents, en perspective biographique donc. Le détail des catégories professionnelles n'est pas à la portée des chiffres, mais la division simple déjà utilisée apporte des informations intéressantes. Pour lire ce graphique, il convient de garder à l'esprit que ces catégories changent au cours du cycle de vie d'Ego. Un individu inactif par exemple peut être d'abord un étudiant, puis un chômeur ou handicapé, enfin une personne âgée à la retraite. Le nombre supérieur d'enfants de semi-actifs présent, avant l'âge de 50 ans d'Ego, est surtout dû au fait que les femmes au foyer forment l'essentiel du groupe à ces âges, le profil de présence de leurs enfants prédomine. Mais quand on regarde la descendance présente des seules femmes (pas représentée), elle est tout à fait similaire à celle des femmes actives (qui travaillent contre une rémunération). Ce qui semble dire que le travail féminin se réalise indépendamment de la charge éducative. La raison en est probablement l'aide familiale apportée par les jeunes filles, souvent d'origine rurale, employées domestiques au pair ou rémunérées. Toujours avant 50 ans, décidément un âge-clé, les inactifs accueillent moins d'enfants. C'est vrai pour les hommes, plus encore pour les femmes. Les études d'abord qui retardent les unions, un déficit de ressource ensuite des « vrais » inactifs avec le même effet, infléchissent à la baisse la formation de la famille nucléaire. Après 50 ans, l'inactivité contribue à conserver les enfants à la maison, d'un demi fils ou fille en moyenne de plus par rapport aux personnes en semi-activité. Parmi ces personnes, l'âge avancé explique une bonne partie de la cessation d'activité, qui peut justifier la présence d'enfants devenus grands et productifs. Cela vaut plus pour les femmes qui, à ces âges, sont exposées au veuvage. Pour les hommes l'inactivité signifie une chute radicale de la présence de ses enfants. Le fait marquant (graphiquement surtout car les effectifs sont faibles en fin de cycle) est que les hommes avec beaucoup d'enfants à charge doivent travailler, ou que ceux qui sont actifs disposent des ressources pour maintenir une grande famille. La part des deux composantes est impossible à distinguer avec ces statistiques, mais cette relation ne concerne que les hommes, souvent chefs de famille à ces âges⁴².

⁴² Il est habituel de désigner la personne la plus âgée comme référent du logement, même si sa contribution pécuniaire est en retrait.

DE LA REPRODUCTION À L'HÉBERGEMENT

Le débat démographique sur la famille africaine s'est longtemps enfermé dans la vision évolutionniste de la modernisation suggérée par la théorie de la transition démographique. La convergence supposée vers un modèle occidental de la famille biologique puisait ses arguments dans le continuum rural-urbain formé par les migrations, annonciateur de la modernité (Tabutin et Bartiaux, 1986 ; Vimard, 1993). En Afrique sahélienne, cette évolution n'a pas été confirmée. Le constat est à la « pluralité morphologique » des familles, dont la complexité a souvent été mise, au contraire, sur le compte de la migration (Locoh, 1991). Mais, comme le rappelle P. Vimard, la famille « traditionnelle » change également avec la généralisation de l'économie marchande, l'urbanisation, l'éducation... La nuptialité y contribue dans le mouvement d'autonomisation des femmes (Vimard, 1993). Privilégier la famille biologique a conduit à négliger la parenté sociale des enfants et donc leur circulation entre les ménages dont la présente étude confirme l'importance, pas seulement entre les branches rurales et urbaines de la famille. Il faut bien reconnaître que notre connaissance parcellaire de la famille subsaharienne urbaine ne rend pas compte de la complexité des évolutions, en particulier dans le contexte récent de la transition démographique (Newson, Postmes, Lea, et Webley, 2005) et de l'urbanisation (Buzar, Ogden, et Hall, 2005).

Le présent chapitre aborde la complexification de la famille ouagalaise à partir du noyau consacré à la fonction reproductive stricte, une option conforme au contexte et la problématique de la transition démographique. C'est également une manière d'examiner l'hypothèse évolutionniste d'une prévalence de la famille nucléaire en considérant que la pluralité des formes découle de l'accueil de personnes qui ne contribuent pas à ou qui ne sont pas réunies par cette fonction. Si la pratique résidentielle de l'hébergement n'est pas propre du logement urbain, la migration vers la ville l'amplifie par l'obligation d'offrir le gîte à des parents, par le confiage d'enfants. Le contexte urbain oblige également à de nouvelles formes de cohabitations d'adultes. D'autres pratiques de mobilité saisonnière et de multirésidence changent la composition du logement sur des périodes courtes. Des occupants sont aussi hébergés pour leur contribution au travail domestique ou à l'entreprise familiale : la famille développant, même en ville, des activités productives marchandes. Une part de l'activité informelle peut être vue comme une prolongation urbaine d'un mode de production domestique mobilisant les parents ou des dépendants.

Inévitablement, le temps du cycle domestique est central pour comprendre l'évolution d'une institution qui existe par une suite d'événements constitutifs : les unions, les naissances puis le départ des enfants, l'arrivée d'hébergés. La fonction reproductive a son temps dans le cycle, tout comme le passage de nouveaux occupants ; c'est l'objectif des descriptions à venir de montrer le calendrier de la fabrique de la complexité. Ce déroulement temporel est modulé par la fécondité, la structure des migrations, les ressources changeantes de la famille nucléaire, sa propre composition, le quartier de la ville, etc. Cette dimension temporelle permet d'aborder cette institution sociale non pas seulement en termes structurels ou fonctionnels mais comme un processus évolutif (Amoateng, 2007).

Pour le resituer dans une temporalité plus large, qui englobe l'addition de cycles familiaux, la contextualisation de la transition démographique est nécessaire, dont celle de la fécondité, composante de la taille des familles. Le fossé entre la reproduction urbaine et rurale rappelle la composante migratoire de cette transition, un exode rural massif. La fécondité n'est pas mesurée de manière directe par le protocole ; cependant, un indice simple permet d'en préciser la configuration intra-urbaine. Celle-ci oriente les recommandations vers des politiques urbaines de population nécessaires au regard d'un constat : la tendance au déplacement de la reproduction démographique vers les marges de la ville, justement démunies de l'infrastructure indispensable à la valorisation du bonus démographique, par l'éducation et la santé.

La simple taille de la famille est une première indication d'une composition qui varie avec les caractéristiques du référent-logement, chef de famille. D'autres approfondissements de la composition du logement sont ajoutés pour en préciser la nature et la mécanique de sa variation. Est considéré le lien de parenté des occupants avec le référent, pour montrer que la famille étendue gouverne aussi aux pratiques résidentielles. L'analyse de la complexification est complétée par une typologie des logements, une approche habituelle, pour permettre les comparaisons avec d'autres sociétés. Le facteur migratoire, l'impact de la catégorie socioprofessionnelle du référent, son éducation, niveau de vie sont autant d'éclairages braqués sur la complexité de l'unité de résidence adossée à la famille nucléaire. Ce qui conduit à s'interroger sur les relations qui font de l'hébergement une obligation sociale ou une opportunité économique. Le profil du membre hébergé est enfin décrit avec plus de détail, notamment pour rechercher de possibles inégalités économiques à son encontre, scolaires pour les jeunes, et ainsi préciser la contribution de l'exode rural.

Fécondité urbaine

Selon les données les plus récentes des enquêtes dédiées, l'indice synthétique de fécondité à Ouagadougou était de 3,4 enfants par femme en 2010 (Institut National de la Statistique et de la Démographie et International, 2010), 3,1 enfants en 2003 et de 4,7 descendants dix années avant, en 1993 (Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2004). Cette augmentation entre 2003 et 2010 est sujette à caution car un sous-enregistrement des naissances a été décelé pour la période de 0-4 ans précédant l'enquête de 2003 et 1993. Mais le biais n'est pas évalué ni l'ampleur du recul, s'il existe. Il se pourrait que l'immigration de jeunes femmes de moins de 25 ans originaire du Burkina rural infléchisse à la hausse la fécondité urbaine. Car un aspect remarquable de celle-ci est sa considérable avance sur le reste du pays (ISF⁴³ de 6,9 enfants par femme en 2003 et 6,7 en 2010), dont la transition vitale est lente (0,2 enfants de moins en 7 ans) et tardive.

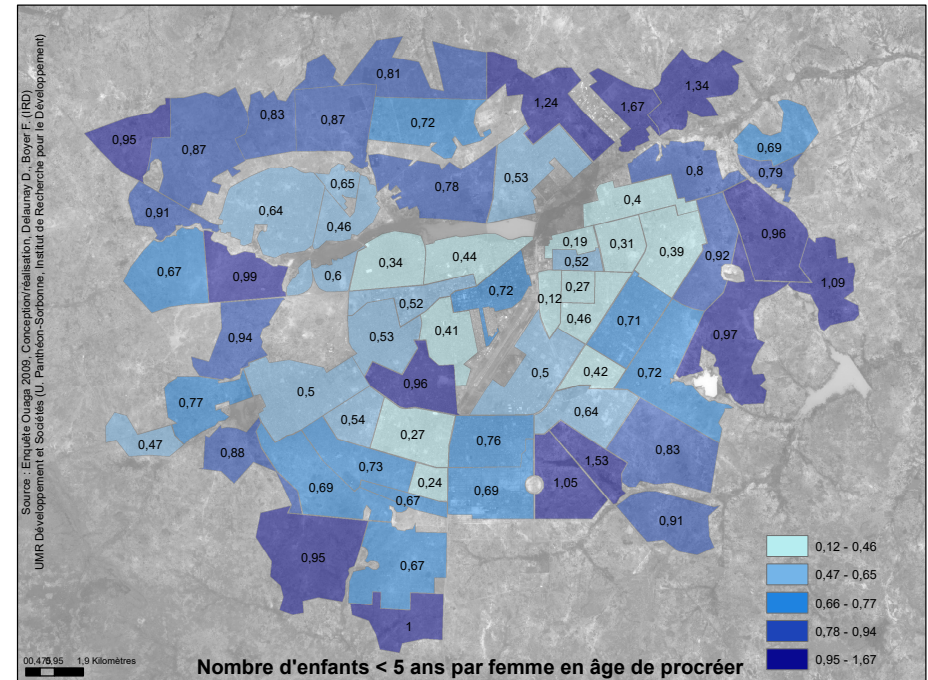
Pour renseigner de très probables variations de la reproduction entre les principales caractéristiques des logements, les descriptions qui suivent s'appuient sur le nombre moyen d'enfants de moins de 6 ans rapporté aux femmes en âge de procréer (15-44 ans), exclusivement au sein de la famille nucléaire pour rester dans le cadre de la vocation reproductive de la famille. Il amalgame la fécondité des femmes, la mortalité et la mobilité des enfants (seuls les présents sont comptés) ; un indice imparfait donc mais qui exprime la dynamique démographique du groupe. Le niveau de vie du logement⁴⁴ est fortement discriminant, mais seulement à la baisse à partir du quatrième quintile du haut de l'échelle. On avoisine 0,8 enfant pour les trois premiers quintiles, 0,44 dans les familles plus aisées. La fécondité y est mieux contrôlée au fur et à mesure d'une meilleure éducation.

Le phénomène déterminant pour la dynamique urbaine est la configuration spatiale de la reproduction exprimée dans la carte suivante (discrétisation par quintiles). La représentation utilise un indice plus général, rapportant tous les enfants de moins de 6 ans à toutes les femmes en âge de procréer, pas seulement ceux et celles de la famille nucléaire. L'intention est de donner une perception plus large de la reproduction, incluant les personnes hébergées ou de passage.

⁴³ Indice synthétique de fécondité, soit la fécondité du moment de toutes les générations présentes appliquée à une cohorte fictive pour estimer ce que serait la descendance finale (à la fin de la vie féconde) si la fécondité se maintenait en l'état.

⁴⁴ Se référer aux annexes pour son calcul.

Selon cette configuration spatiale, la périphérie fait preuve d'une vitalité démographique bien supérieure. Dans les quartiers lotis avant 1980, on dénombre 0,42 enfant par femme, soit deux fois moins que dans les quartiers lotis à partir de 2000 (0,85 enfant). Les quartiers non lotis peu denses, qui sont aussi les plus récents, atteignent 0,96 enfant.



Cette configuration s'explique par les différents facteurs déjà évoqués, dont le vieillissement des primo-arrivants, qui se sont maintenus dans le centre. Le prix du foncier, le manque de logements, le fait de migrer dans une ville déjà habitée contribue à la relégation périphérique des jeunes couples. Ils sont en général moins éduqués, disposent de moins de ressources, sont plus originaires d'une province à la fécondité plus haute. Mais c'est le constat de son ampleur qu'il importe de relever pour mettre l'accent sur les conséquences. Le mouvement centrifuge de la reproduction donne une dynamique démographique à l'étalement, en y renforçant à la fois la croissance exogène par migration et endogène par reproduction. Or ces quartiers sont peu équipés en écoles et centres de santé, pénalisant le futur démographique de la ville. Sont aussi remarquables les contrastes de la reproduction entre les différents segments de la société ouagalaise, finalement associée aux inerties

sociales ou culturelles. On songe évidemment à la reproduction démographique de la pauvreté.

Taille démographique des logements en 2009

Au moment de l'enquête, en perspective transversale donc, le nombre de personnes partageant un même logement est la résultante des dynamiques évoquées : l'évolution de la natalité et de la fécondité, de la migration et des pratiques résidentielles, de l'étape dans le cycle de vie. Les auteurs ne concordent pas sur la part des différentes composantes simplement parce qu'elles varient selon les contextes, le stade de la transition démographique et du cycle domestique, les modèles migratoires... En 1990 par exemple, P. Antoine conclut à un doublement de la taille des ménages dakarois en trois décennies ainsi qu'à un vieillissement des chefs de famille et à une augmentation des ménages polynucléaires (Antoine, 1991). P. Vimard rappelle avec d'autres auteurs que la nucléarisation est surtout due au développement de ménages unipersonnels, renforcé par le profil des migrants (Vimard, 1993) (Locoh, 1991).

A Ouagadougou en 2009, 4,6 individus sont recensés par logement⁴⁵, toutes situations de résidences incluses ; c'est-à-dire que l'on compte les résidents habituels absents et des individus de passage⁴⁶, un plafond sensiblement plus haut que la réalité du peuplement effectif au moment de l'enquête. En ne retenant que les résidents habituels présents, la moyenne est de 4,2 personnes et 4,4 en incluant soit les résidents habituels absents, soit les présents qui ne résident pas habituellement.

Le logement unipersonnel est plus sensible au statut résidentiel car les personnes seules sont les plus mobiles. On compte 17 % de logements unipersonnels en ne considérant que les résidents habituels, présents ou pas. Ce chiffre passe à 19,1% pour les seuls présents, 18,7% en ajoutant les individus de passage. Ces logements sont relativement plus nombreux que dans la classe suivante de 2 personnes qui supposent soit une mise en couple soit une cohabitation. Les individus vivant seuls expriment l'autonomisation à connotation urbaine même si elle est parfois entachée de précarité. L'augmentation correspond ensuite à la formation de la famille biologique, nucléaire ;

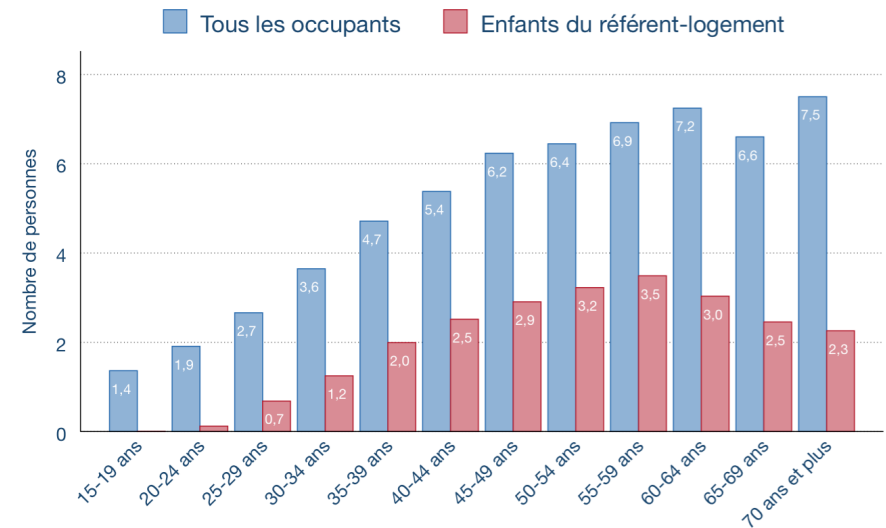
⁴⁵ L'intervalle de confiance (95% de chances que la vraie valeur soit comprise dans ses limites) varie entre 4,5 et 4,8 personnes. Cette valeur est corrigée de la surreprésentation des logements étendus du fait du tirage aréolaire, contribuant à la réduction d'une moyenne simple qui est plus élevée, mais inexacte.

⁴⁶ Ceux-ci sont comptabilisés à condition qu'ils aient résidé au moins trente jours consécutifs ou non dans le logement au cours de l'année précédent l'enquête.

suivi d'une diminution numérique plus rapide à partir de six personnes. La barre de 10 personnes par logement constitue la limite symbolique du 1% d'une situation rare.

La variable décisive de la taille moyenne est l'âge du référent, qui est un bon indice instantané du cycle domestique. Elle croît régulièrement de moins de 2 personnes avant 20 ans pour atteindre les sept personnes quand le référent-logement atteint 60 ans. Cette évolution exprime un processus d'accumulation qui tient à la formation des couples, l'arrivée des enfants, puis progressivement des stratégies résidentielles d'accueil des « remplaçants » en quelque sorte, quand les enfants quittent le foyer. Le processus de peuplement du logement est plus intense aux âges de la maturité, entre 25 et 50 ans pour se modérer ensuite, quand l'hébergement remplace la reproduction. Cette remarque se fonde sur la distinction, dans le graphique suivant, des enfants du référent versus tous les membres du logement.

Taille totale du logement, dont enfants du référent

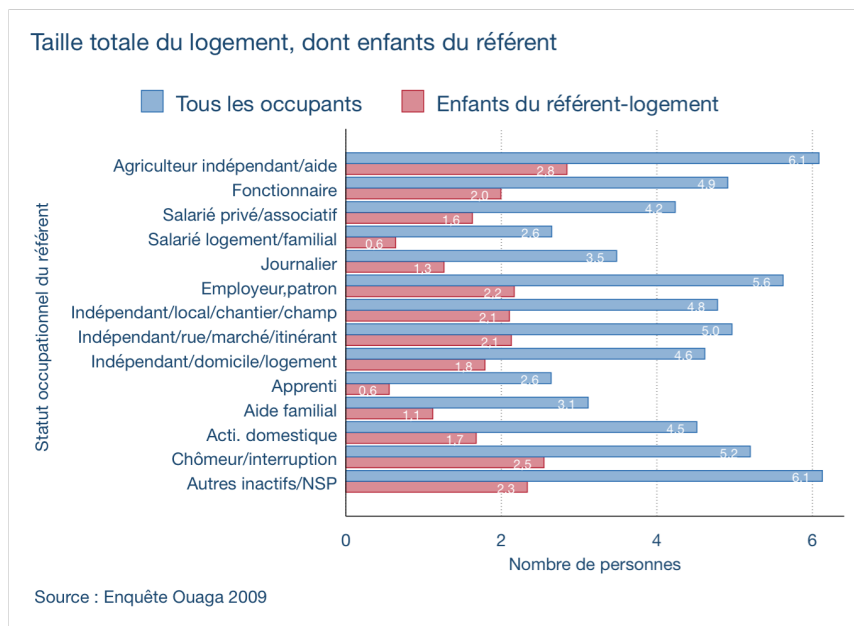


Source : Enquête Ouaga 2009

Le nombre de fils et filles directs du référent donne la mesure de l'unité biologique proprement dite. Avant 25 ans, cette part est faible (rares sont les hommes mariés), elle augmente régulièrement jusqu'aux 60 ans du référent, soit assez tardivement,

pour redescendre d'un enfant environ ensuite. Ce qui est déjà une information étonnante, à savoir que les chefs de ménage de plus de 70 ans ont encore 2,3 enfants à charge⁴⁷. Ce que montre clairement ce graphique est l'évolution de la composition du logement au cours du cycle de vie familial, avec la part croissante de la composante non nucléaire du groupe résidentiel. Ce processus justifie le titre de ce chapitre évoquant la part des arrangements résidentiels qui s'ajoutent aux fonctions reproductives. Que la longueur du cycle domestique contribue à la taille de la famille rappelle le caractère patriarcal de la société ouagalaise.

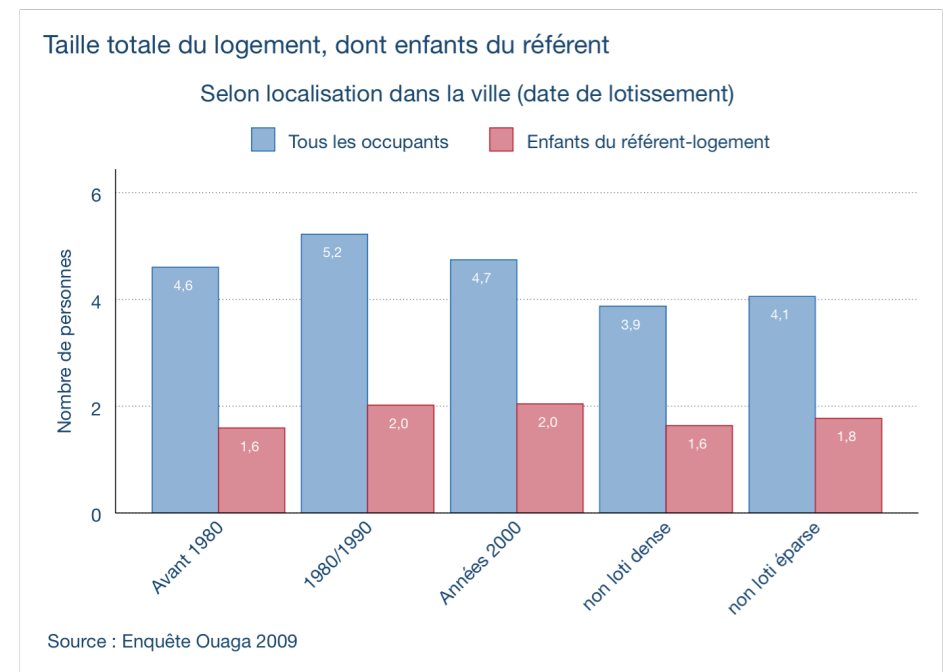
En conservant cette observation pour les caractéristiques principales du chef de famille, d'autres résultats se dégagent qui sont en rapport avec le précédent. Les référents nés dans le reste du pays sont à la tête de logements plus grands (4,9 personnes) que les Ouagalais de naissance (4,5), et surtout que les migrants originaires de Côte d'Ivoire (3,2 personnes, 0,8 enfants) ou d'Afrique de l'Ouest (à l'identique) ; ces derniers sont plus jeunes et maîtrisent probablement mieux leur descendance.



⁴⁷ Cette statistique qui reflète la situation en 2009 est différente des précédentes qui étaient rétrospectives et se rapportaient à des individus (Ego) pas forcément à la tête d'un logement.

Dans l'ordre des tailles décroissantes, les employeurs et patrons sont en tête avec les agriculteurs, notamment parce qu'ils accueillent des travailleurs pour leur activité. Les inactifs se distinguent également mais par seul effet de leur âge plus élevé. Les travailleurs indépendants se situent à l'égal des fonctionnaires, ce sont des actifs établis. Ce qui distingue les salariés du secteur public c'est le recrutement d'aides domestiques et les patrons l'engagement d'apprentis et employés. On touche là à la vocation productive de l'unité domestique.

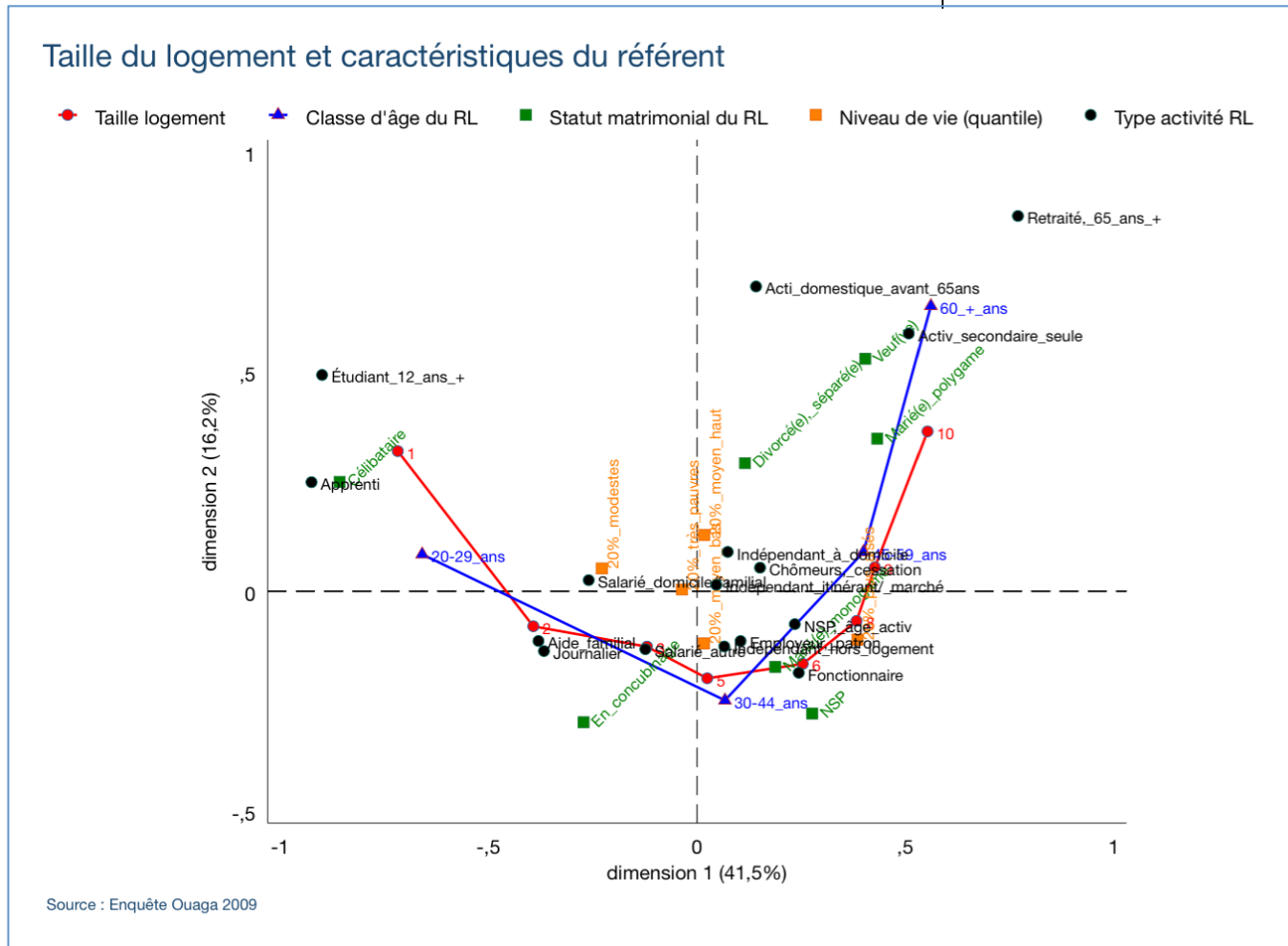
Ce n'est pas la seule raison comme le suggèrent les variations des tailles et descendance par quintiles de niveau de vie. Se confirme qu'une position économique ou professionnelle confortable procure les ressources pour réunir une maisonnée plus grande. La variable qui augmente le plus régulièrement et clairement avec le niveau de vie du logement est le nombre de personnes qui ne sont pas les enfants du référent. En retour, ces occupants supplémentaires contribuent plus nombreux à l'équipement partagé du logement (qui fonde l'indice de niveau de vie). Entre les extrêmes, la différence est d'une personne hébergée.



L'extension urbaine est représentée dans ce graphique qui distingue les quartiers par les dates de lotissement. S'expriment les densités du peuplement : l'occupation des logements (plus grands) est plus importante dans les quartiers lotis vers 1980/90 qui

atteignent leur maturité. Le centre d'avant 1980 se situe un peu en retrait, du fait de la présence de jeunes citadins, étudiants dans des chambres-salons ou d'employés dans

L'analyse des correspondances illustrée dans le plan factoriel résume ces conclusions. Elle rappelle le lien étroit avec l'âge du référent, le statut matrimonial et certaines catégories socioprofessionnelles. Il apparaît que la polygamie, en fin de cycle domestique, contribue largement à rassembler des logements avec le plus grand nombre d'occupants. Le veuvage, surtout des femmes, va également dans ce sens, mais moins nettement. La taille du logement est associée à l'inactivité du référent âgé, qui s'assure ainsi le soutien d'un groupe domestique diversifié et plus jeune. La monogamie caractérise les fonctionnaires, également mieux scolarisés, qui forment des référents plus jeunes et partant des logements de taille moyenne. Les logements peu habités sont le fait de jeunes, en situation de dépendance ou de précarité occupationnelle (journaliers, employés domestiques...) ainsi que les étudiants qui occupent le secteur locatif. Le concubinage, qui est plus leur fait, ne favorise pas la taille du groupe. Le divorce se situe plus en milieu de cycle domestique et de taille moyenne de la famille.



les activités du centre commercial. Le non-loti, en périphérie, perd une personne en moyenne. La fécondité y est certes plus élevée, mais les familles sont plus jeunes et surtout la présence de personnes hébergées moins marquée. Le non-loti épars est faiblement occupé, avec une spéculation foncière plus récente. Les descriptions à suivre précisent ces profils.

La pluralité des compositions sociales : une typologie des logements

Une manière habituelle en démographie d'aborder la complexification de la famille est d'en dresser une typologie, ici selon cinq catégories de complexification croissante. D'abord ceux qui sont composés d'un seul individu, référent-logement par définition. La famille nucléaire abrite un couple ou l'un des conjoints avec leur(s) enfant(s) ou un couple sans enfant. Les couples unis par consentement, sans mariage formel, sont assimilés à des unités biologiques. Quand un parent est hébergé, qu'il soit en lien direct ou par alliance avec le référent-logement, le groupe domestique est de type élargi. Il sera qualifié de composé si un non-parent du référent est présent (domestique, travailleur...). Enfin, les logements dont la composition sociale est de type cohabitant abritent uniquement des individus qui n'ont aucun lien de parenté entre eux, sans enfant ou conjoint.

A l'échelle urbaine, les logements à composition nucléaire dominent (40,3% des logements) suivis des logements de type élargi (31,1% des logements), puis des logements de type unipersonnel (16,0%), de ceux de type composé (11,5%) et enfin des logements de cohabitants (1,1%). Au total, ce sont 6 logements sur 10 qui s'écartent de la famille biologique stricte, qui en expriment la complexification.

Selon le cycle domestique

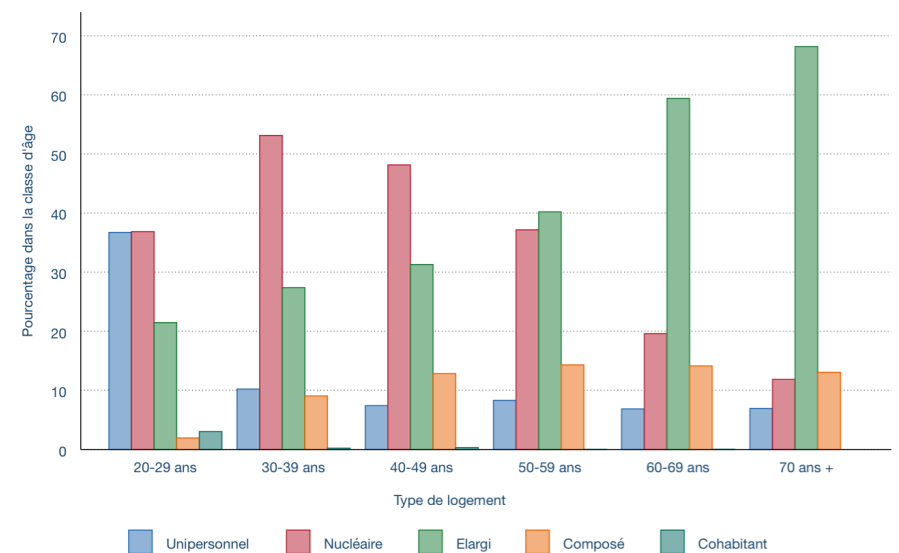
La cellule nucléaire ne devrait-elle pas être vue moins comme un type idéal de famille, que comme une étape dans le cycle de vie ? Le graphique suivant illustre cette hypothèse en détaillant l'évolution des types selon l'âge du référent-logement, indicateur du moment du cycle familial.

La cohabitation est pratiquée par les très jeunes, avant 25 ans ; pour une part des étudiants qui choisissent de partager les frais de location, mais aussi des journaliers ou employés. Les personnes seules le restent le temps de former une famille ; à partir de 30 ans leur nombre se stabilise au-dessous de 10% des logements. Ce chiffre n'est pas négligeable (de l'ordre de 40 000 logements/personnes) ; composé de célibataires ou d'individus hors famille, sans arrangement résidentiel⁴⁸. Le cycle de la famille nucléaire est contrasté, il correspond évidemment à la période reproductive ; calé sur l'évolution de la nuptialité féminine et la période féconde des femmes. Ce type de

⁴⁸ Ces personnes seront plus précisément décrites quand sera analysé le logement unipersonnel (voir page 65)

référence n'est finalement en situation majoritaire absolue qu'une vingtaine d'années, quand le référent est âgé de 30-49 ans environ. C'est d'ailleurs à la fin de cette période que la famille élargie augmente nettement, pour progressivement devenir le principal mode de vivre ensemble. Les descriptions plus fines montreront la montée en nombre des belles-filles et beaux-fils et des petits-enfants du référent. Nous sommes en présence d'une cohabitation générationnelle naturellement croissante avec la durée du cycle. Les difficultés économiques et/ou d'accès au logement contribuent à ce processus ; comme la volonté des jeunes adultes de conserver une position centrale dans la ville. Enfin la famille composée prend de l'importance un peu plus tôt dans le cycle domestique, à un moment qui correspond à l'apogée tardive de la famille nucléaire ; mais avec une croissance contenue par la suite. Cette forme de cohabitation correspond plus à des rapports de travail, notamment des domestiques qui viennent en soutien, mais pas seulement.

Type de logement au cours du cycle familial



Source : Enquête Ouaga 2009

Restituer la temporalité du cycle de vie domestique relativise les débats sur les enjeux familiaux de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest. En effet, l'importance relative de la famille nucléaire varie en fonction de la structure par âge, grandement modifiée par la migration en même temps que par la transition démographique. Les migrants, en majorité de jeunes adultes, contribuent à la multiplication des unités unipersonnelles,

puis plus durablement à celle des familles nucléaires. Tout dépend de leur capacité à acquérir les indépendances économique et résidentielle qui sont préalables à la formation de la famille. Cette difficulté peut être à l'origine d'une complexification par mutualisation des charges de la vie urbaine entre les générations. Mais ces arrangements sont plus accessibles à ceux dont les parents résident dans la capitale. Quant à la complexification non parentale (logements composés), elle a des fondements plus économiques, profitant de la réserve rurale de jeunes travailleurs, par exemple. L'émergence d'une classe moyenne, ou du moins le développement du travail féminin et/ou de l'amélioration du niveau de vie, devrait favoriser ce type d'organisation résidentielle. Le vieillissement de la population peut contribuer au renforcement de la famille élargie, à moins que les jeunes couples aient plus de moyens de s'autonomiser, ce que la carence des logements dans une ville en forte croissance va durablement contrecarrer. Cet aspect est difficile à prévoir : il renvoie au débat sur la valorisation du bonus démographique de la migration qui dépend de l'insertion des jeunes adultes dans l'économie et dans l'espace urbains par l'accès au logement. Il s'agit d'un enjeu des politiques urbaines, notamment de lotissement des quartiers périphériques ou de densification et valorisation des quartiers centraux. En tout cas, la montée démographique des jeunes natifs de la capitale contribue à la possibilité d'une cohabitation intergénérationnelle (Miangotar et Legrand, 2013).

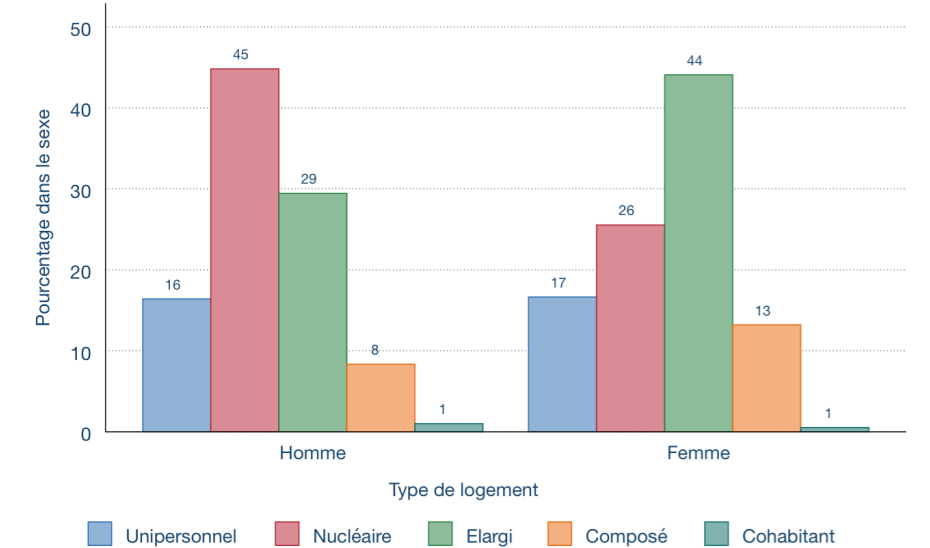
Reste une question en suspens, que l'observation transversale ne peut trancher⁴⁹. La prévalence de familles complexes chez les référents âgés peut être simultanément interprétée comme une réminiscence de pratiques anciennes. Une conclusion qui n'est pas faite ici, mais qui irait dans le sens des théories de la modernisation. La cohabitation des générations, le veuvage des femmes, l'accueil d'aides familiaux relève d'un simple effet d'âge du chef de famille. D'autres résultats confirmeront cette interprétation. Une caractéristique des citoyens âgés peut néanmoins contribuer à l'effet de génération envisagé : ils sont majoritairement d'origine rurale. Ce ne sont pas tant des traditions héritées qui transparaîtraient sur l'organisation familiale (qu'ils auraient eu le temps d'oublier) que des liens plus étroits avec la société d'origine, notamment familiaux, matrimoniaux, qui multiplieraient les opportunités ou obligations d'accueil ou d'hébergement. Il est très probable que les jeunes citoyens n'aient pas les mêmes dispositions envers des familles lointaines dans le temps et l'espace.

⁴⁹ Rappelons que la reconstruction rétrospective de la famille (objet du chapitre précédent) n'était envisageable que pour le groupe nucléaire. Il était exclu ou illusoire de reconstruire le calendrier historique de la présence/absence de personnes de passage dans les logements habités par Ego.

La typologie selon le sexe du référent-logement

Vers la fin du cycle domestique, l'équilibre hommes/femmes des chefs de famille change. A partir de 60 ans environ, un sur trois est une femme (31%) alors qu'à 30-44 ans ce taux de féminité est de 11% des logements. Le phénomène accompagne le veuvage de celles-ci, en tout cas la désunion. Il est donc structurellement prévisible que les femmes soient plus nombreuses à la tête des ménages élargis et composés parce que leur importance augmente au fur et à mesure du cycle. En réalité, c'est à partir de 40 ans environ que la composition élargie domine pour les femmes chef de famille, soit à l'issue de leur période féconde. Ce calendrier reproductif explique que la forme nucléaire recule à ce moment, qui amenait le mari à se déclarer référent-logement. En revanche, les formes unipersonnelles augmentent entre 50 et 70 ans pour toucher une femme sur quatre en position de référent-logement aux alentours de 60 ans. Les sexes ne se distinguent pas clairement à ces âges pour les formes composées, avec les non-parents.

Type de logement selon le sexe du référent



Source : Enquête Ouaga 2009

Une désunion après la période reproductive oblige les femmes à trouver les moyens de recréer une unité résidentielle sur un autre mode, en assurer l'entretien. Cela s'obtient en réunissant autour d'elles de nouveaux membres qui mutualisent leur

effort dans pratiquement deux cas sur trois. L'importante désunion des femmes, progressive à partir de 40 ans, est un facteur structurel de la pluralité familiale (et aussi de renouvellement des activités).

L'existence de logements unipersonnels et le calendrier de leur formation caractérisent les différences entre les hommes et les femmes à leur tête. Les premiers vivent seuls entre 20 et 24 ans, formant la moitié des référents à ces âges. Après, la pratique disparaît complètement. Pour les femmes en revanche, elle est moins importante mais plus durable. Par exemple à 30-34 ans, un tiers des femmes à la tête d'un logement (au demeurant peu nombreuses en valeur absolue⁵⁰) déclarent vivre seules. Le phénomène remonte à partir de 50 ans, à la suite de la désunion. Pour les plus jeunes d'entre elles, il conviendrait de savoir si ce choix manifeste une indépendance réalisée ou une précarité subie. Le recul de la nuptialité féminine peut mener à des situations d'isolement en particulier pour les migrantes qui ne peuvent compter sur les solidarités résidentielles familiales éloignées.

Statut marital du chef de famille

Le statut matrimonial du référent-logement rythme la formation et l'évolution de la famille, il est consubstantiel au cycle domestique. L'image du cycle est ici adaptée car l'union et sa dissolution délimitent grosso modo la période de la fonction biologique ; dès lors, des similitudes se retrouvent avant et après. Ainsi, les référents-logements résidant seuls sont surreprésentés tant chez les célibataires que parmi les divorcés et veufs. On trouve par exemple quatre référents divorcés ou séparés sur dix à la tête d'un ménage unipersonnel, ils sont donc sous-représentés dans les autres types de logement. Ce n'est pas le cas de référents veufs (essentiellement des femmes) qui se répartissent entre les logements de type élargi (46%) et de type nucléaire (23%) ; la poursuite d'une vie en famille après le décès du conjoint(e) est en partie conditionnée à la présence de dépendants. Les deux-tiers des référents célibataires résident seuls, aucun ou presque dans les unités nucléaires. Selon la même logique, les référents en situation d'union librement consentie se trouvent très majoritairement (74%) à la tête d'une unité nucléaire.

Les femmes et les hommes n'ont pas le même calendrier matrimonial ; on doit donc s'attendre à des contributions maritales différentes à la composition des logements. Les hommes qui se trouvent dans des situation matrimoniales singulières (concubins, divorcés, célibataires) forment des ménages plus typés : 77% de logements nucléaires

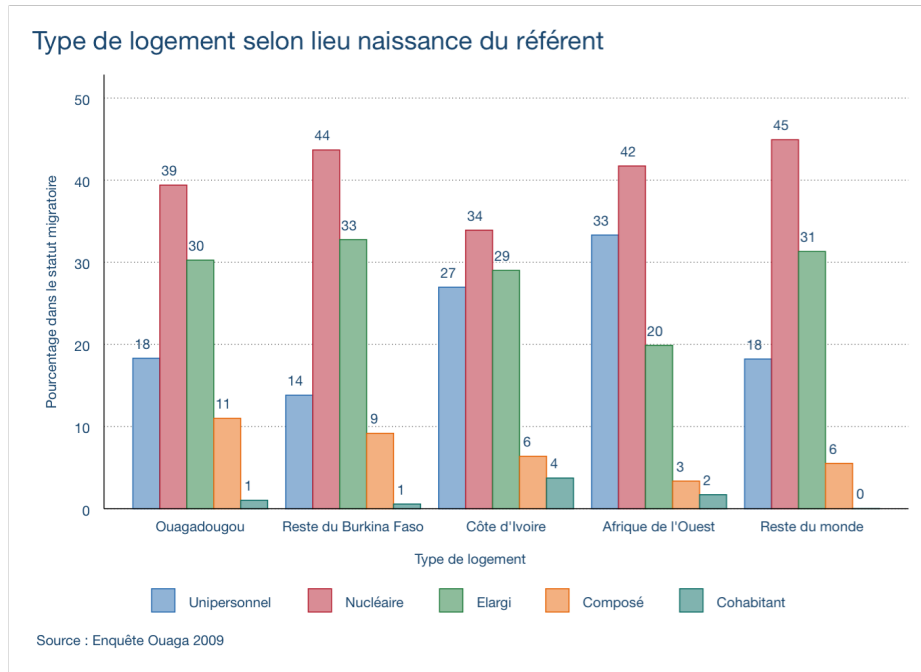
⁵⁰ Considérant les faibles effectifs, ces chiffres sont à prendre avec modération. Disons qu'un quart environ des femmes chef de ménage sont seules entre 20 et 35 ans.

pour les concubins (45% pour les femmes), 58% à la tête d'un logement unipersonnel pour les divorcés (25% pour les femmes), 67% en célibat vivant seuls (pour 45% pour les femmes célibataires qui se déclarent dans la même situation). Qu'importe la situation matrimoniale des femmes, les ménages qu'elles dirigent sont plus équilibrés entre les différentes compositions, du fait de la plus grande présence déjà notée des formes complexes, élargies et composées ; mais aussi d'une moindre acceptation sociale du fait qu'une femme (célibataire, divorcée ou veuve) vive seule.

La migration et la formation des logements

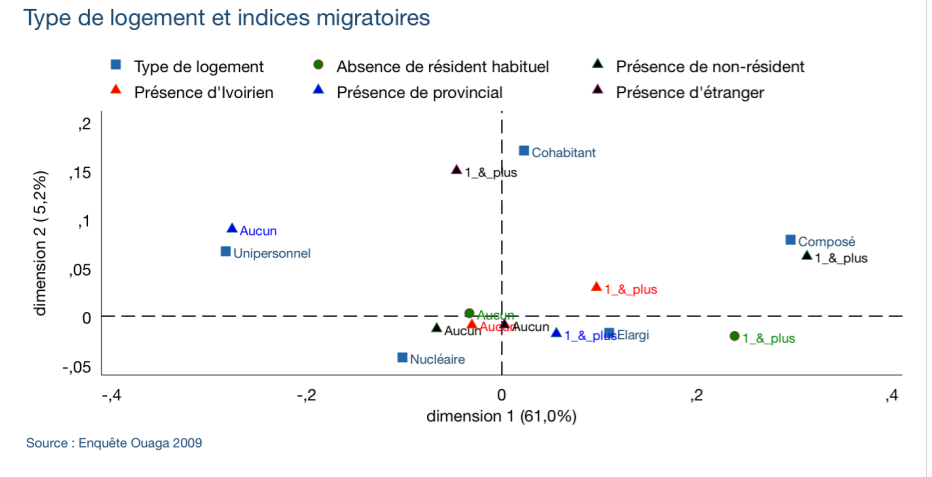
Plusieurs observations rappellent la relation entre mobilité/migration et la formation des logements. L'établissement de l'impact migratoire est néanmoins incertain avec la seule notification du lieu de naissance, car elle ne permet pas de dater dans le cycle l'arrivée à Ouagadougou. De plus, du fait des caractéristiques des migrants, l'influence des origines interfère avec l'effet de l'âge. Et la seule origine du référent n'est pas celle des occupants qui contribuent à la formation du groupe.

La cohabitation est plus le fait des référents nés en Côte d'Ivoire, dans le reste du monde et en Afrique de l'Ouest. Leur âge et statut d'étudiant pour nombre d'entre eux, leur célibat et le manque possible de solidarités familiales locales les conduisent à favoriser ce mode résidentiel, qui reste rare. Ces caractéristiques les rapprochent aussi des logements unipersonnels, plus importants parmi les individus nés à l'étranger. Cette pratique semble se développer également chez les natifs de la capitale, du moins par rapport aux migrants ruraux. Leur jeune âge les y incite, la fréquentation de l'université aussi et donc une capacité à l'autonomie. Étonnamment au regard de ces caractéristiques, la présence de ménages élargis n'est pas très différente pour les immigrants de Côte d'Ivoire. Considérant le contexte historique des retours de Burkinabé de Côte d'Ivoire, il est concevable que les liens familiaux aident à leur organisation. En effet, si certains sont rentrés individuellement, souvent pour des raisons de scolarisation, au cours du conflit, les retours familiaux, parfois de plusieurs générations se sont accentués (Boyer, Sihé, 2015).



Hormis le statut résidentiel des membres, on ne dispose pas de mesure immédiate de la migration/mobilité du moment. Le moyen de s'en approcher a été de repérer les logements avec un membre résident habituel absent⁵¹, sans connaître évidemment la durée de son absence à l'avenir. Cette mesure présente l'inconvénient d'être dépendante de la taille, comme d'ailleurs de la complexification des unités résidentielles. Néanmoins, l'analyse des associations entre la composition sociale des logements et la présence/absence de migrants est tout à fait instructive des liens entre la formation de la famille et la migration. Elle est résumée dans le plan factoriel suivant où la qualité de migrant est repérée à partir du lieu de naissance (présence dans le groupe d'individus nés en Côte d'Ivoire, en province et à l'étranger) et les migrations du moment sur la base de la déclaration des situations résidentielles (absence de résident habituel et présence de non-résident).

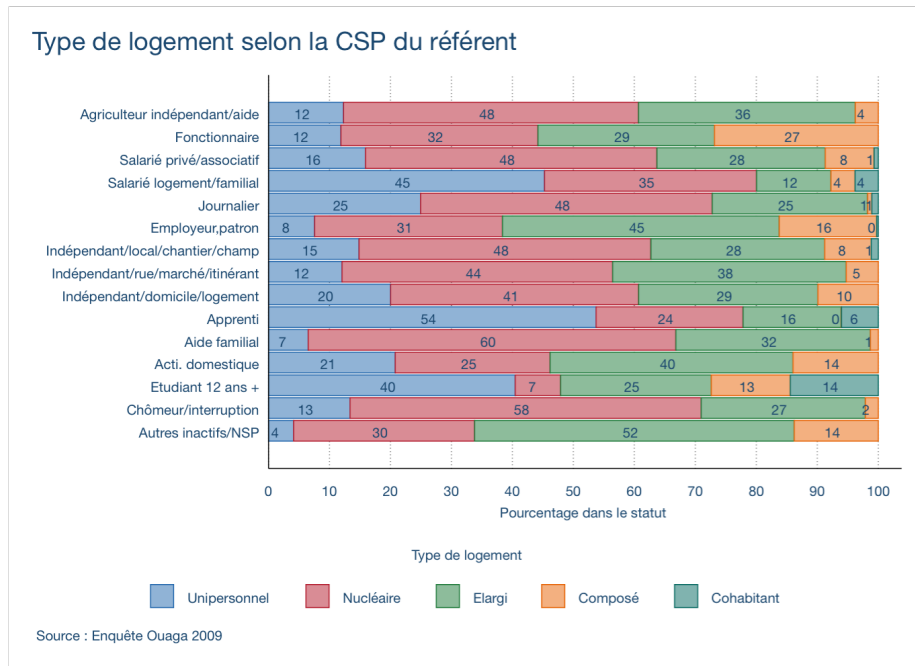
⁵¹ Voir annexe pour la définition des situations de résidence.



Y sont résumées certaines conclusions précédentes et quelques informations supplémentaires. Les cohabitants se définissent plus par la présence d'étrangers, mais aussi de Burkinabè nés en Côte d'Ivoire sur le premier axe factoriel. Par contre-effet, les unités nucléaires sont relativement moins associées à la migration étrangère, étant de ce point de vue assez neutre. Les absences ou émigrations du moment correspondent aux familles à structure complexe. Au-delà du seul effet mécanique du nombre, il faut remarquer plusieurs choses. D'abord que pour avoir des adultes en âge de migrer ou s'autonomiser, en dehors des parents, la famille doit arriver en fin de cycle. Autrement dit, pour que s'installe une organisation familiale de la migration (plus souvent supposée que constatée) il faut une « maturation », en fin de cycle domestique avec l'apport de jeunes adultes, tout en conservant une autorité patriarcale intacte. On peut envisager les absences, même temporaires, comme un moyen de diversifier les ressources du groupe élargi. Les unités de forme composée se caractérisent par la présence temporaire de non-résidents, puisqu'elles acceptent des travailleurs en leur sein, sont plus tournées vers la famille élargie.

L'activité du référent-logement

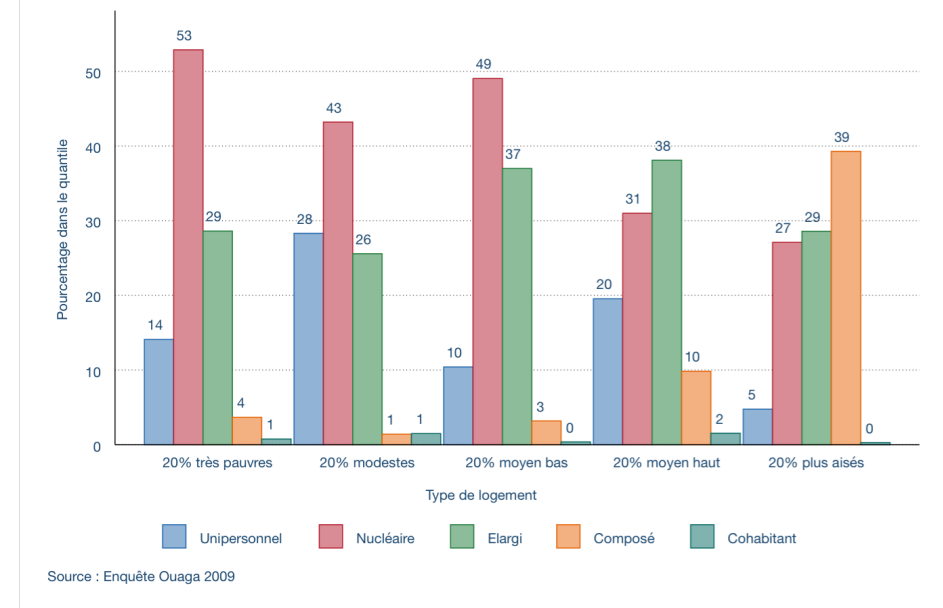
L'activité exercée par le référent-logement a aussi un rôle à jouer dans la composition du logement car elle est un préalable à la naissance de la famille nucléaire, puis va infléchir sa capacité économique à accueillir des personnes rapportées. Les conditions matérielles de la formation des unités de résidence sont mises en évidence dans les sections relatives aux liens de parenté avec le référent. On remarque aussi que les formes complexes, notamment composées, sont associées à un niveau de vie élevé (Cf. Supra).



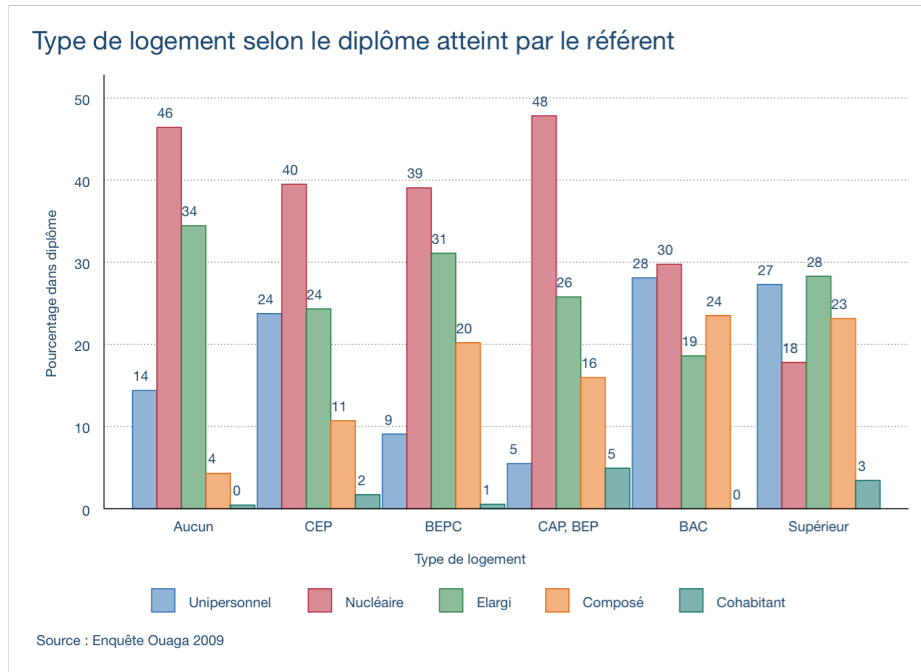
A l'échelle agrégée du logement, se confirment quelques particularités marquantes. Les logements composés qui accueillent des non-parents sont souvent dirigés par des fonctionnaires ; des patrons et employeurs qui recrutent des travailleurs, apprentis, qu'ils hébergent. La vocation économique de ces unités est donc confirmée par la catégorie socioprofessionnelle du référent. Sans surprise non plus, le niveau d'étude du référent caractérise la cohabitation, appréciée par les étudiants. Pour cette pratique, se détachent également les aides familiaux et apprentis qui partagent un logement s'ils ne peuvent vivre chez leur employeur. Les logements de type unipersonnel sont quant à eux le fait des catégories plus précaires ; s'y retrouvent surtout les aides-familiaux,

les inactifs pour études ainsi que les journaliers et ceux qui exercent uniquement des activités domestiques. Ils sont également plus jeunes et pourraient être retardés dans la formation de leur union. Les ménages nucléaires sont à la marge surreprésentés parmi des travailleurs en situation plus incertaine, tels que les chômeurs, les travailleurs informels sans local, avec de faibles capacités d'hébergement.

Type de logement selon le niveau de vie



Ce graphique précise en quoi le niveau de vie du logement est associé à la complexification des unités résidentielles, dans une relation à double sens. Le dernier quintile le plus aisé voit une réduction radicale des logements unipersonnels pour des raisons démo-économiques. Mais tel qu'il est mesuré (par l'équipement du logement), il exprime aussi une accumulation dans le cycle domestique. Il est, dans bien des cas, amélioré par le nombre de dépendants et d'hébergés, notamment les travailleurs. Ainsi, le nombre de logements composés augmente progressivement avec la richesse et explose pour le dernier quintile. Cette forme résidentielle est aussi associée à une élite et aux fonctionnaires (voir le graphique précédent sur les CSP). En revanche, les logements élargis sont beaucoup moins sensibles au niveau économique, du moins à partir du second quintile car leur logique est plus familiale et reproductive (présence de trois générations en filiation). Les logements nucléaires diminuent en conséquence de l'augmentation des formes complexes.

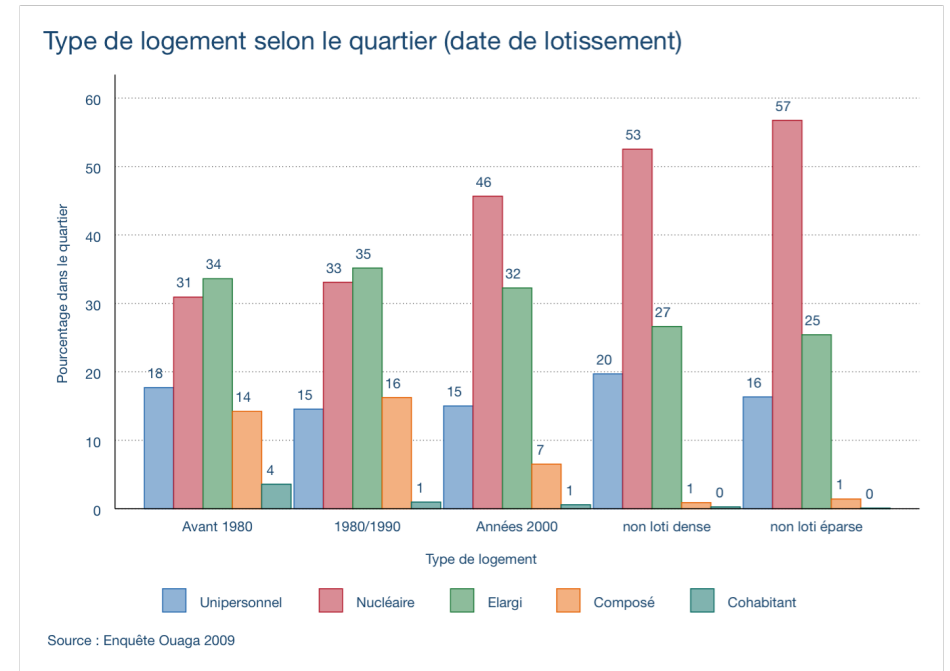


Le niveau d'étude et le diplôme du référent-logement caractérisent aussi la composition du groupe domestique. Cela pour des raisons structurelles (la cohabitation plus fréquente parmi les étudiants, par exemple) ou en rapport avec le niveau de vie et les spécificités de certaines professions. On retiendra un résultat : les personnes sans diplôme ni scolarité privilégient les formes élargies de coresidence, fondées sur la parenté ; c'est surtout le propre des habitants plus âgés, issus de l'immigration en provenance des zones rurales, faiblement scolarisés. Les formes composées, non parentales se développent chez les diplômés, dès le BEPC et fortement pour les formations supérieures, en lien avec les résultats de l'analyse précédente selon les catégories occupationnelles.

L'ancienneté des quartiers

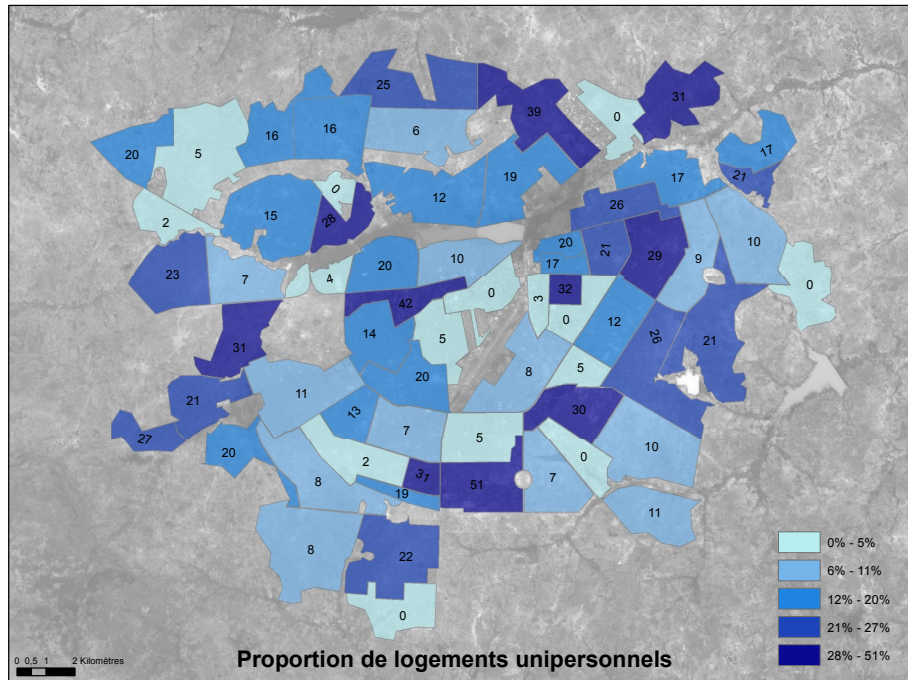
L'étalement urbain se réalise en partie par l'autonomisation des jeunes générations démunies ou, pour l'accession à la propriété, après un temps nécessaire d'accumulation des ressources. Si elle ne se fait pas, on doit s'attendre à la complexification des logements des centre et péricentre, notamment par le maintien

des petits-enfants, neveux... des primo-arrivants. Les observations vont dans ce sens, selon une intensité qui confirme, avec plus de netteté, les déductions précédentes.

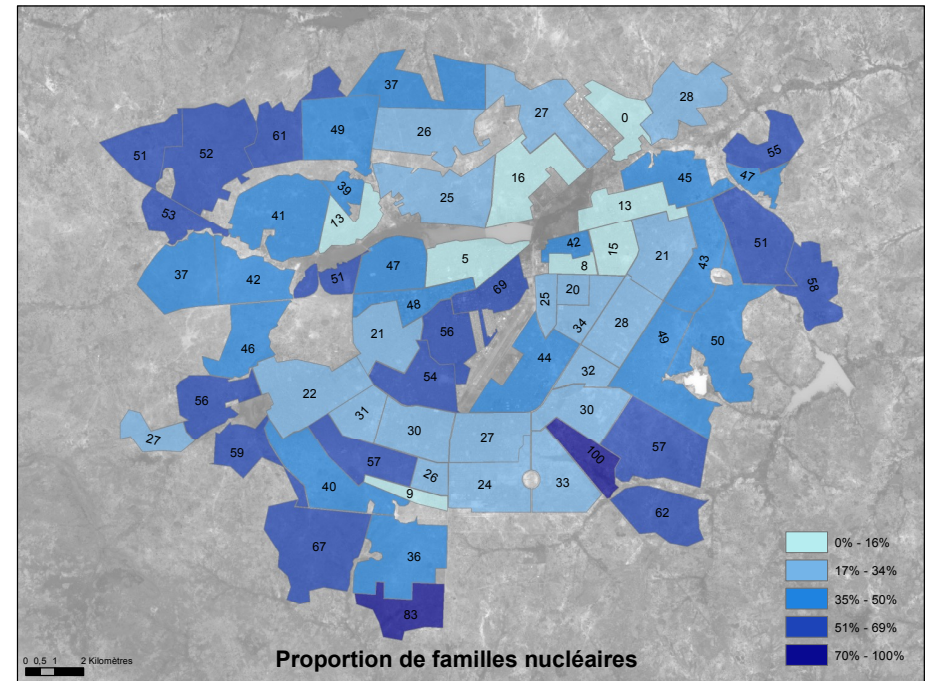


La graduation à la hausse est régulière pour la famille nucléaire, du centre vers la périphérie ; elle suit l'extension urbaine pour une raison assez simple du vieillissement sur place des premiers arrivés. La mobilité résidentielle est relativement faible à Ouagadougou, tout comme la densification des quartiers anciens. Les familles qui se forment en début de cycle s'installent dans l'espace plus facilement disponible, plus abordable. Elles contribuent à l'étalement de la ville. La cohabitation s'adresse à de jeunes gens sans enfants, elle est cantonnée au centre car pratiquée par les étudiants, célibataires ; elle autorise une meilleure localisation dans l'espace urbain, près des universités mais aussi du travail. Elle s'appuie sur le secteur locatif qui se raréfie vers la périphérie. Entre les deux, le logement unipersonnel ne présente pas de configuration spatiale particulière, il s'immisce partout. Une rupture très contrastée apparaît entre les quartiers lotis et non lotis, accessoirement avant et après 2000, pour les ménages composés ; leur présence s'estompant presque complètement en périphérie. Ces familles se distinguent par leurs capacités économique et résidentielle à accueillir des non-parents ; capacité acquise au cours du cycle domestique que l'on retrouve plus fréquemment dans les quartiers anciens et/ou plus aisés. Pour les

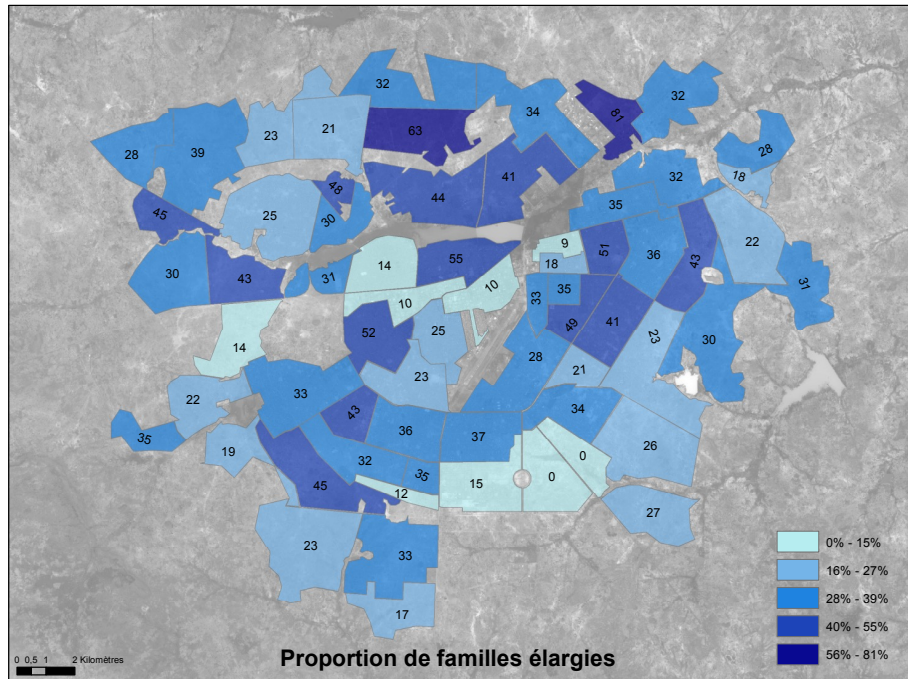
logements élargis, la rupture s'établit entre les quartiers lotis et ceux qui ne l'étaient pas au moment de l'enquête. Serait-ce que les mauvaises conditions de l'habitat dissuadent la présence des parents ou que les familles nucléaires ne se sont pas encore étendues à la seconde génération d'enfants ? Il se peut aussi que la localisation centrale constitue un attrait pour les hébergés. De façon générale, la stabilisation des quartiers et la sécurisation de la résidence conduit à un élargissement des structures de coresidence, que celles-ci soient intrafamiliales ou non. Un rapprochement s'impose entre l'âge des quartiers et le cycle de vie des familles. Entre l'année 2000 des derniers lotissements et la date de l'enquête, ne s'est même pas écoulée une demi-génération.



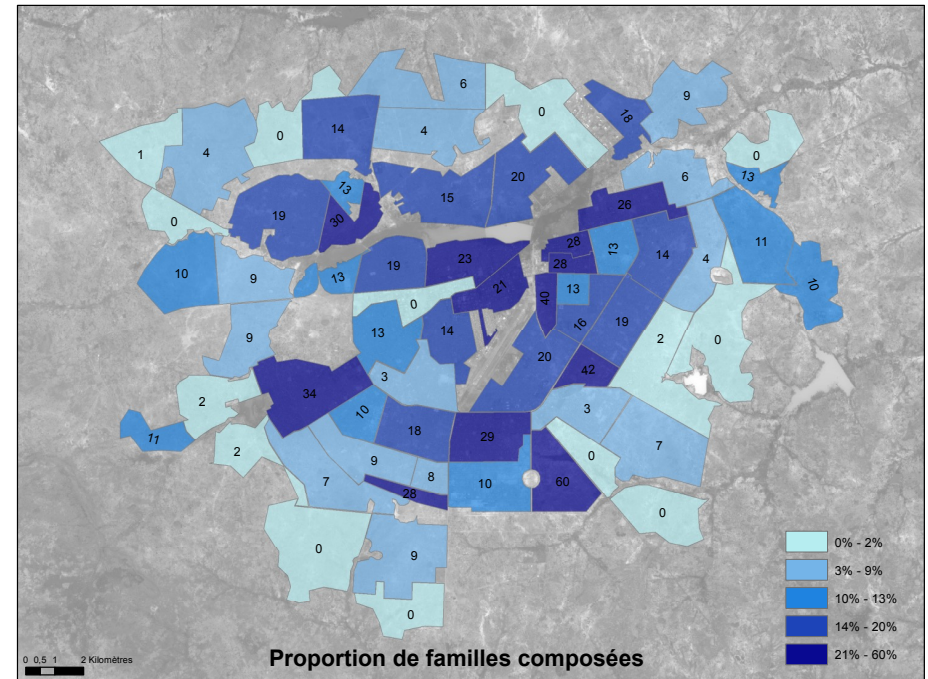
La carte de l'importance relative des logements unipersonnels permet de comprendre pourquoi le découpage selon la date de lotissement ne mettait pas en valeur une graduation concentrique. L'échelle de leur présence est plus fine, liée à des opportunités précises d'emploi ou d'occupation pour les jeunes adultes migrants et parfois étudiants. Leur localisation dénote des occupations de gardiennage (Ouaga 2000, zone industrielle de Gounghin), de travail à la tâche dans la partie occidentale ou près de la zone industrielle de Kossodo, d'étudiants près de l'université.



La famille nucléaire est souvent périphérique, bien plus rare dans certains quartiers aisés (sauf la Zone du Bois, occupée par les expatriés) ou les lotissements réservés pour l'essentiel aux fonctionnaires (Cité Azimo, Tampouy). Au moment de sa formation, qui est aussi celui des plus fortes mobilités résidentielles, ils investissent les espaces vides pour former une famille. Leur relative importance dans le centre résidentiel ancien de Koulouba et Quartiers Saints autour de la cathédrale correspond à un niveau de vie plus confortable (Koulouba).



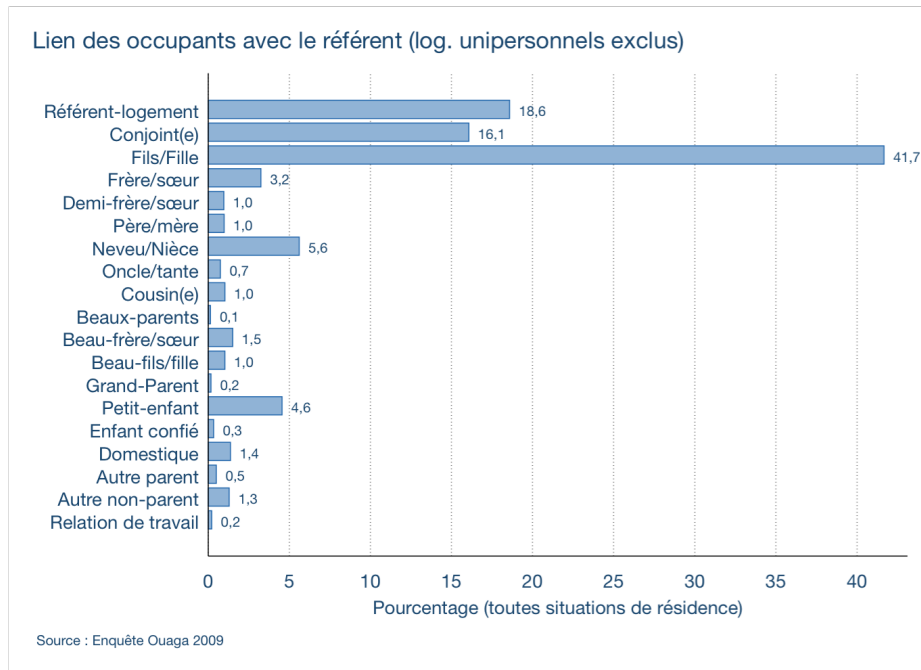
L'accueil de parents semble être la règle générale, là où le peuplement est consolidé et les familles nucléaires arrivent à maturité, à l'exception des quartiers aisés et centraux. Il est finalement plus facile de lire la carte en négatif : le quartier des expatriés de la Zone du Bois, Ouaga 2000 et les zones centrales industrielles et commerçantes qui excluent des configurations familiales larges du fait de leurs fonctions économiques ou d'un peuplement plus singulier. Ici et là, le modèle nucléaire mieux implanté semble écarter les formes familiales étendues d'hébergement (Koulouba, Quartiers Saints). Certains quartiers comme Zongo ne semblent pas avoir encore été investis par les familles à vocation reproductive.



La concentration des familles composées désigne clairement les centre et péricentre, surtout en négatif les quartiers périphériques non lotis. Se retrouvent combinés plusieurs facteurs dégagés par l'analyse, mais aucun ne semble suffisant à lui seul. Le niveau de vie justifie la présence de domestiques dans les quartiers aisés ou les cités de la classe moyenne haute des salariés du secteur public (Cité Azimo par exemple) mais leur présence n'est pas non plus négligeable dans les quartiers modestes au Nord des barrages. En négatif, les logements étroits des quartiers non lotis denses ne permettent pas ces hébergements (comme dans la zone industrielle de Gounghin). La stratégie d'un rapprochement du centre est manifeste.

Les parentés au-delà de la famille biologique

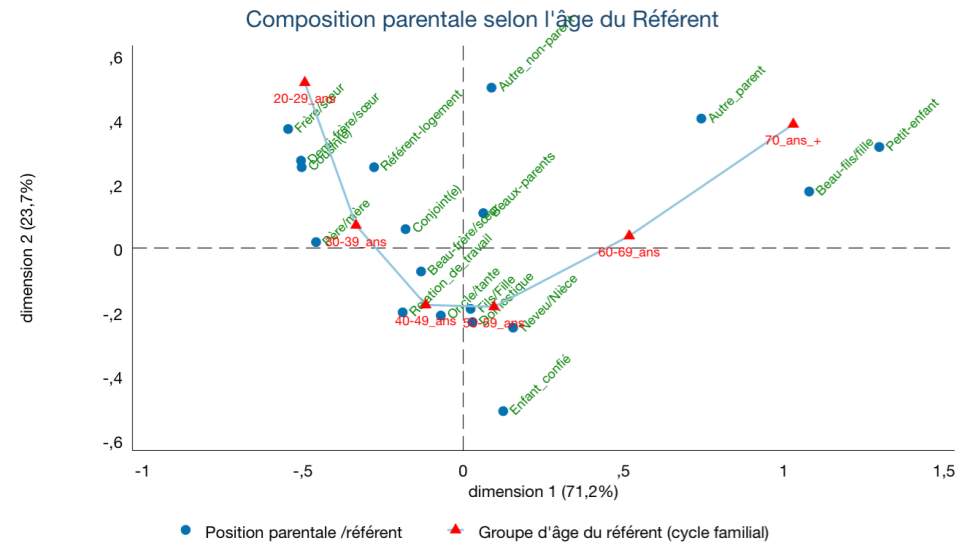
La pluralité se construit donc quand le groupe domestique dépasse ses fonctions reproductives. Mais les hébergés appartiennent pour l'essentiel à des parentés plus étendues, soit parce qu'ils ne quittent pas le groupe élémentaire (petits-enfants, grands-parents) soit par solidarité envers les affins ou parents lointains. Dans la mesure où il était trop fastidieux, à vrai dire impossible, de reconstruire la totalité des liens entre tous les membres du logement, la composition parentale du groupe est définie sur la base de la relation de chaque occupant avec le référent-logement.



Ce graphique donne cette répartition, les personnes seules (logements unipersonnels) sont évidemment écartées de ce décompte. Pour l'ensemble de la population de la ville, toutes situations de résidence confondues, le lien de la cellule familiale élémentaire est prédominant : le référent, le ou les conjoints et ses enfants en composent 77%. Ce qui est plus que la proportion de familles nucléaires car l'on compte toute la population. Les personnes non apparentées ne constituent qu'une faible part soit 3% ; ce sont des enfants confiés, des relations de travail et surtout des

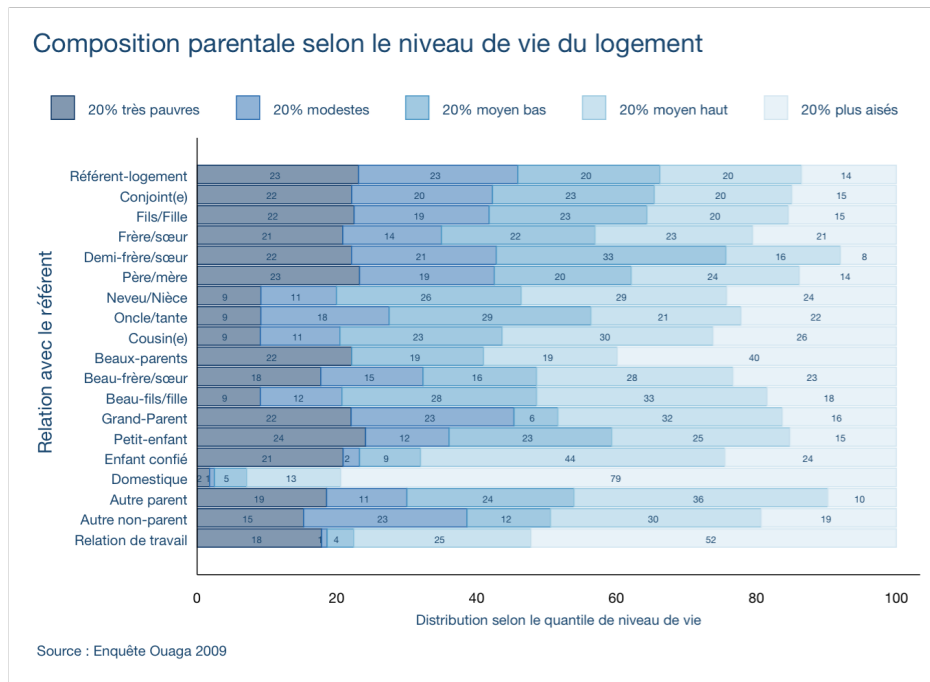
domestiques (1,3%). Les parents par alliance forment une part comparable (3,1%). La filiation directe, hors ménage nucléaire, des petits-enfants et parents du référent composent un groupe relativement important (6%) ; les collatéraux et leurs enfants atteignent 9,6%, avec une importance particulière des neveux et nièces. Il est donc possible de parler d'une pratique résidentielle sur la base de la parenté directe, puis étendue à la fratrie, qui est l'unité biologique parente du référent.

Cette composition, comme l'on peut s'y attendre, varie au cours du cycle domestique. Elle est consignée dans l'analyse des correspondances suivante où il apparaît que la nature parentale des hébergés change avec l'âge du référent



En début de cycle, les frères et sœurs, les cousins mais aussi les demi-frères et demi-sœurs sont plus présents. La cohabitation stricte privilégie les collatéraux, faute de conjoint et d'enfants. A 30-44 ans, le conjoint prévaut, ainsi que la relation de travail mais aussi le père et la mère qui trouvent un hébergement chez leurs enfants. A 45-59 ans, la cellule reproductive prédomine (les fils et filles) mais aussi les neveux et nièces ; on fait appel à des domestiques et des enfants confiés pour prendre en charge les tâches ménagères ou leur éducation. A plus de 70 ans, les petits-enfants apparaissent ainsi que les conjoints des enfants ; cela s'explique par l'âge du chef de famille mais cela montre aussi que l'unité familiale en fin de cycle est un appui éducatif pour ceux des enfants que les parents n'élèvent plus pour différentes raisons.

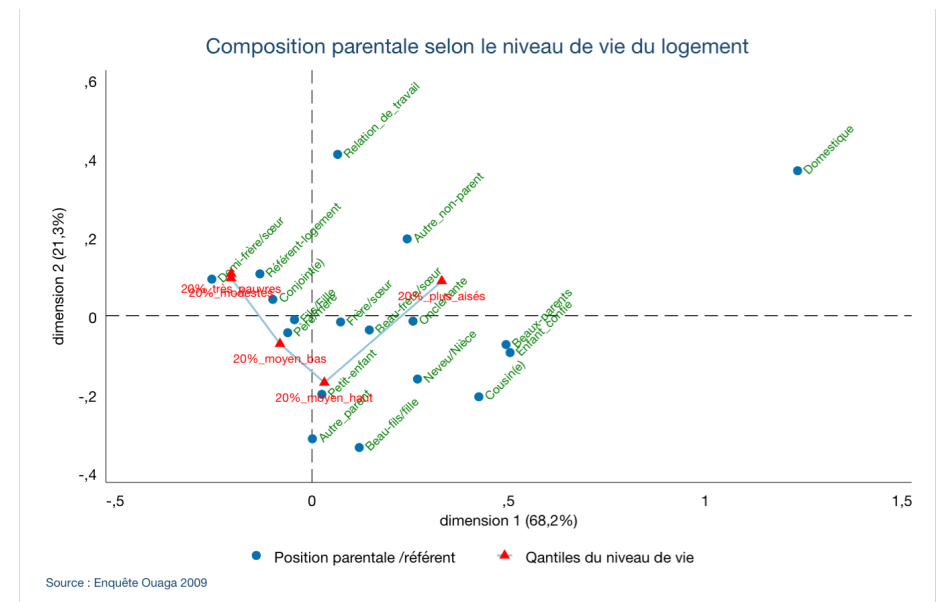
L'examen de la variation de la composition parentale en fonction du niveau de vie du logement est instructif mais délicat à interpréter du fait de la diversité des situations parentales au sein du groupe résidentiel. Deux représentations sont donc proposées de la même association, par un croisement simple et une analyse des correspondances. Pour schématiser à grands traits, il est possible de comparer les extrêmes (le premier et le dernier quintile), sachant que les graduations intermédiaires entérinent bien la tendance.



Les logements pauvres, au bas de la distribution, sont resserrés sur l'unité biologique ; dont les membres sont relativement moins nombreux dans le quintile des plus aisés, pour la raison qu'ils s'ouvrent à d'autres occupants. Cette prédominance s'étend aux grands-parents et petits-enfants dans une solidarité intergénérationnelle mieux remplie. Sont sous-représentées les parentés plus éloignées : oncles, neveux, cousins, demi-frères et sœurs. Les ménages aisés les accueillent plus volontiers, puisqu'ils en ont les moyens. Cette générosité vaut également pour les affins, notamment les beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles.

Dans les logements économiquement les mieux lotis, se retrouve une forte présence de domestiques (80% d'entre eux s'y trouvent), de personnes ayant une relation de

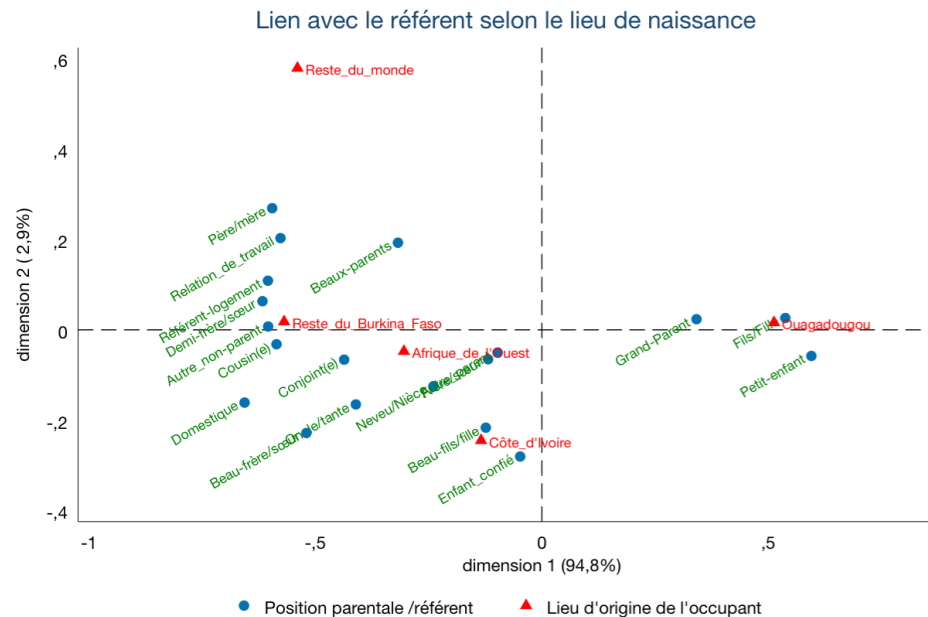
travail (52%), presque le quart des enfants confiés⁵² (44% sont décomptés dans le quatrième quintile). Ce sont, sous des désignations diverses, des travailleurs ou des dépendants économiques. Leur présence d'ailleurs définit l'axe vertical du plan factoriel (21% de l'inertie) distinguant également les logements plus modestes, surtout les relations de travail, signalant une économie domestique s'appuyant sur les hébergés (les agriculteurs par exemple ou l'activité informelle). Autre trait caractéristique du premier axe horizontal, les parents plus éloignés ou par alliance sont relativement plus nombreux du côté des logements aisés : beaux-parents, cousins, oncles et tantes. Cette configuration suggère une solidarité croissante avec le niveau de vie, ou pour le moins une sollicitation plus pressante des parents lointains. L'aisance économique est partagée ou du moins dissuade de refuser l'aide aux demandeurs. Finalement et très clairement, l'élévation du niveau de vie crée de la complexité résidentielle. La famille nucléaire n'est pas, tout au contraire, associée à ce que l'on pourrait attendre de la « modernité ».



S'agit-il d'une solidarité envers les parents en quête d'installation urbaine ? Avant d'invoquer la composante migratoire, une évidence démographique se rappelle à

⁵² Sur la foi des réponses au questionnaire, l'enfant confié n'a pas de lien de parenté avec le référent-logement.

l'analyse : la ville s'est peuplée de migrants dont l'essentiel de la descendance est née en ville. La majorité de leurs fils, mais aussi des petits-enfants, sont Ouagalais. Dès lors, le référent et son conjoint sont plus souvent d'origine provinciale, tout comme les collatéraux du couple, beaux-parents, neveux, cousins pour citer les membres bien représentés. Donc si l'on s'en tient à l'origine du référent, le plan factoriel montre un regroupement central de cette appartenance, c'est-à-dire peu de différenciation. Les référents originaires d'Afrique de l'Ouest reçoivent plus d'enfants confiés et autres parents ; ceux venant de Côte d'Ivoire hébergent un peu plus souvent des collatéraux, surtout des relations de travail, les provinciaux hébergent leurs petits-enfants, du fait de leur âge. Il est donc plus intéressant de s'intéresser à l'origine des occupants, plutôt qu'à celle du référent, une relation présentée dans le plan factoriel suivant.



Source : Enquête Ouaga 2009

Sans surprise, l'axe factoriel principal (95% de l'inertie) oppose les occupants natifs de la capitale resserrés sur la famille nucléaire à deux générations et, bien regroupés, les provinciaux formant une famille élargie, incluant des relations de travail, les domestiques et les conjoints. Les compositions complexes sont donc alimentées par la migration, avec une tendance à la simplification nucléaire pour les citadins de naissance. Cette conclusion doit être nuancée en signalant leur jeunesse qui infléchit nettement la composition parentale du logement en faveur de la famille nucléaire. Les

enfants déclarés confiés (peu nombreux) ne seraient pas majoritairement migrants (sauf en provenance de la Côte d'Ivoire), mais citadins (près de la moitié sont nés à Ouagadougou). Un constat qui contredit l'idée d'un confiage majoritaire par les parents restés dans les régions (qui existe à part égale) pour révéler plutôt une circulation urbaine des enfants, majoritairement nés à Ouagadougou. L'analyse factorielle montre que les Burkinabé nés en Côte d'Ivoire seraient relativement plus souvent des neveux et nièce, beaux-fils et belles-filles du référent, confirmant le canal parental lors des migrations de retour vers la capitale. Plus nettement, les membres en situation de relation de travail ou domestiques sont distinctement d'origine provinciale. L'économie domestique rurale est une réserve de main-d'œuvre dépendante.

On peut s'interroger sur la géométrie de la composition résidentielle selon la religion, mais en sachant que l'essentiel des influences sont à rechercher dans l'impact de la polygamie et des caractéristiques socio-professionnelles qui distinguent les deux communautés. Les référents chrétiens accorderaient plus de place aux beaux-parents, aux domestiques et relations de travail (une affaire de niveau de vie ?). Les Musulmans hébergent plus souvent les frères et sœurs, demi-frères et sœurs, de même que les collatéraux et descendants par alliance. Cela est avant tout le résultat d'effectifs plus importants de ces catégories du fait de la polygamie du référent comme de ses parents.

Le contraste le plus typé tient au sexe du référent. Une femme amenée à prendre en charge un groupe résidentiel s'écarte du modèle d'unité biologique, par la force de contraintes tel que le veuvage. Les fils et filles sont moins présents, de même que les oncles ou tantes ; le conjoint a disparu. Le père et la mère, les neveux sont faiblement représentés, comme les autres parentés lointaines du fait de l'absence du conjoint probablement. Ces femmes chefs de famille se font aider par les domestiques, enfants confiés, des relations de travail ou des non-parents. Leurs unités résidentielles sont à la fois un espace de solidarité entre parents à la marge de la famille nucléaire et un groupe qui doit faire face à sa survie, assurer vaillamment les tâches domestiques.

Toutes les conclusions précédentes doivent être nuancées par ce que l'on pourrait qualifier d'empreinte résidentielle des membres du logement ; certains s'absentent plus que d'autres, plusieurs sont de passage. Rappelons que les résidents habituels présents ne forment que 90% de la population urbaine. Comme attendu, la famille nucléaire (avec les grands-parents) est plus représentée parmi les résidents habituels présents. Les pères, oncles, cousins et la belle-famille sont parmi les résidents qui s'absentent plus volontiers. Mais surtout, les membres hors de la famille nucléaire se considèrent relativement moins souvent résidents habituels. Les non-parents, les domestiques, enfants confiés et relation de travail se déclarent pratiquement tous dans la catégorie des non-résidents de passage, sans que l'on puisse se prononcer sur un projet d'installation. Dès lors, une partie de la complexité/pluralité des unités

domestiques est le produit de la mobilité temporaire, plus que de la migration, et de la dispersion géographique des familles étendues. Même si cette population « flottante » se renouvelle sans cesse, elle participe moins au peuplement urbain stable. Ce qui finalement, en termes d'urbanité durable, réduit encore la composante non biologique du logement.

Les enjeux et inégalités du peuplement par hébergement

Précisons le profil des personnes hébergées par la famille nucléaire. En milieu rural, elles complètent la vocation économique de l'unité domestique, tournée vers l'agriculture. En contexte urbain, cette orientation productive existe mais elle est réduite à l'apprentissage, l'aide domestique, une agriculture aux marges de la ville. L'essentiel de l'hébergement répond à des motivations résidentielles, exprimées par des parents qui n'assurent pas leur autonomie, par précarité ou parce qu'ils viennent en ville pour un temps.

Cette composante du peuplement urbain par hébergement doit être décrite d'abord parce que la mobilité qui l'alimente est plus réversible que la fécondité/mortalité, lesquelles évoluent lentement et sans à-coup. Les grandes tendances de la transition démographique se forment sur le long terme et sont prévisibles (Guengant, 2011) dans le sens d'une baisse plus ou moins rapide des vitalité et une croissance radicale de la population. Les mobilités en revanche s'adaptent au contexte économique, répondent à des événements telle que la crise de la Côte d'Ivoire qui a vu le retour de milliers de Burkinabè. L'accueil par des familles installées est le canal normal de la migration des jeunes.

Mais surtout, il est envisageable que le statut des hébergés ne soit pas à l'égal de celui des membres de la famille nucléaire. Ce n'est pas tant d'injustice dont il s'agit que la valorisation du dividende démographique apporté par la migration de forces vives. Si les modes d'insertion urbaine par l'hébergement sont défavorables à l'éducation et au travail, à la santé des jeunes, alors le malus risque de l'emporter sur le bonus démographique. La question doit donc être posée en particulier pour la scolarité des enfants du référent comparée à celle des autres ; ils peuvent également être maintenus dans des statuts occupationnels subalternes. Ces conséquences économiques et sociales de l'hébergement seront abordées à l'occasion d'autres rapports de l'enquête, un aperçu en est donné maintenant pour la migration (qui contribue à l'hébergement), le statut occupationnel (fonctions productives) et la fréquentation scolaire.

Rappelons qu'est considéré membre de la famille nucléaire le couple de parents et leurs enfants, à l'exclusion des petits-enfants et grands-parents ; une définition stricte de la reproduction qui implique aussi que les personnes vivant seules soient exclues, ainsi que les personnes cohabitantes sans lien conjugal ou filial. Sont considérés hébergés tous les autres occupants, sauf s'ils vivent seuls ou cohabitent. Selon cette définition, 23% des Ouagalais sont hébergés au sein d'un logement.

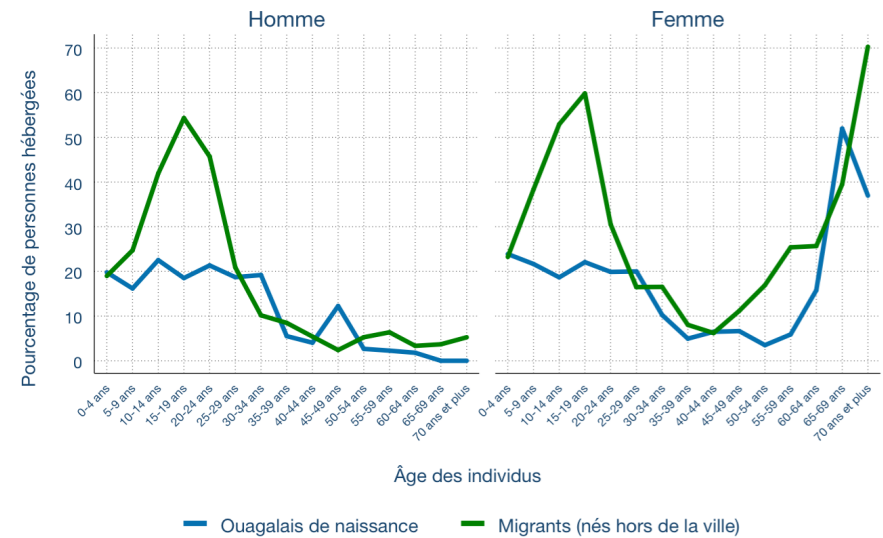
L'hébergement des migrants

Toutes les origines migratoires sont concernées par l'hébergement, même les natifs de la capitale, mais à des degrés divers. Se détachent les individus nés en Côte d'Ivoire (29%) et dans le reste du pays (26%). Le reste du monde et du continent est en retrait et en-dessous de la moyenne (12% et 17%) car les modes résidentiels qui pour eux prévalent (logement unipersonnel et cohabitant) sont écartés. Ils ne bénéficient probablement pas d'appuis parentaux locaux suffisants pour être aidés à l'égal des provinciaux. Si certains Burkinabè de Côte d'Ivoire ont eu le même avantage, d'autres, à l'inverse ont dû réactiver les solidarités familiales dans l'urgence des rapatriements. Globalement, les migrants ont recours à l'accueil dans les familles nucléaires, mais pas de manière massive, sauf à certains âges (Cf: infra). L'hébergement est plus faible que la moyenne parmi les Ouagalais (19% d'entre eux), ce qui est pour une part un effet d'âge, les jeunes majoritaires ayant leurs parents déjà installés dans la capitale. Le chiffre d'un Ouagalais natif sur cinq est néanmoins remarquable car il dénote des pratiques résidentielles qui ne sont pas motivées par la migration. Cela s'explique notamment par la définition stricte de la pratique qui exclut les petits-enfants par exemple, dont nous avons vu l'importance avec celle des neveux et nièces.

Pour préciser plus avant la part de la migration dans les pratiques individuelles d'hébergement, la figure suivante montre, pour chaque classe d'âges des hommes et des femmes, la proportion d'individus hébergés selon qu'ils sont nés dans ou hors Ouagadougou. L'hébergement joue un rôle important de 5 à 35 ans, pour les hommes, même sans la migration, jusqu'à 25 ans pour les femmes qui rentrent plus vite en union. Pour les Ouagalais de naissance, cela représente un individu sur cinq environ. Être hébergé ne signifie pas l'absence de parenté, car ils le sont souvent comme petits-fils, frère ou neveu. Les motivations ne sont pas connues, mais à ces âges ce peut être pour se rapprocher de l'école, parce que les parents n'ont pas de résidence autonome, sont décédés, ou qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer l'éducation de leurs enfants. Cela peut renvoyer aussi à des modes d'habiter dans de grandes cours familiales abritant plusieurs générations et des collatéraux.

Durant cette relative jeunesse, on ne constate pas de différence entre les sexes. Celle-ci se manifeste plus nettement par la suite, à partir de 60 ans pour les femmes qui sont nombreuses à se retrouver veuves ou séparées. Toutes ne sont pas en mesure d'être à la tête d'un logement (ce qui néanmoins arrive) et dépendent donc de l'hospitalité des autres. Les hommes échappent à cette situation car ils trouvent les moyens de rester unis et ainsi à la tête de leur maisonnée.

Hébergés par la famille nucléaire, selon statut migratoire, âge et sexe

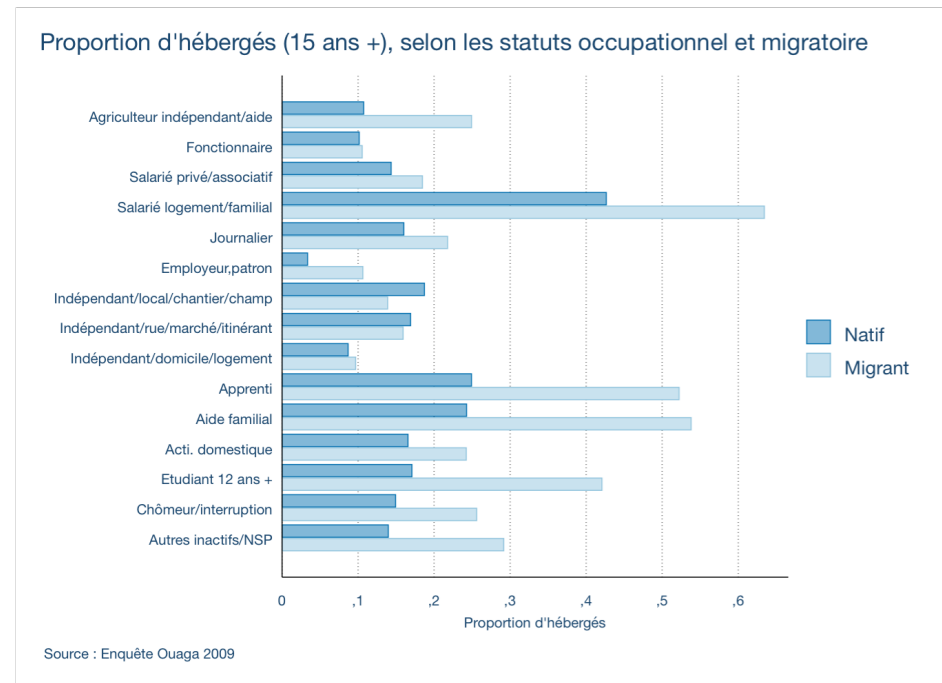


Source : Enquête Ouaga 2009

Pour les migrants, l'hébergement constitue le mode résidentiel majoritaire avant 30 ans, avec un maximum de 55-60 % vers 15-19 ans, quand l'autonomie n'est pas acquise, à des âges qui correspondent aussi à ceux de « l'entrée en ville » ; soit pratiquement trois fois plus que pour les natifs de Ouagadougou. Être accueilli dans un logement qui n'est pas celui de ses parents est donc le mode privilégié d'installation urbaine avant d'être autonome. Une courte majorité se retrouve sous l'autorité d'un chef de famille auquel ils ne sont pas directement affiliés, avec des conséquences à analyser par la suite. A partir de 45 ans, les femmes migrantes seraient grosso modo deux fois plus souvent hébergées que les citadines, ce qui peut s'expliquer par l'hospitalité de parents installés en ville envers les femmes relativement âgées qui résident en province ; un phénomène qui se renforce en fin de cycle. Pour une autre part, la conjugalité sensiblement différente selon les deux origines peut renforcer la précarité de femmes rurales bien plus jeunes que leur mari, quand il décède.

La dépendance économique des individus hébergés

Ce que nous apprennent les variations de la dépendance et de l'hébergement en fonction de l'âge amène à se demander si les deux phénomènes ont une incidence sur le travail. En même temps, la composante résidentielle se manifeste surtout à des âges de faible activité, elle risque donc d'être discriminante pour les catégories occupationnelles plus caractéristiques du début de cycle (apprentissage, salariat domestique, études...) ou de la fin (tâches domestiques exclusives). En considérant conjointement le statut migratoire, on dispose d'une première indication d'une possible dépréciation occupationnelle des migrants hébergés, comparée à celle des natifs. Si l'hébergement peut être considéré comme un déficit d'autonomie résidentielle, force est de constater que pour les migrants il est associé à des occupations plus précaires ou temporaires.



C'est ce que montre ce graphique que l'on peut lire de deux façons : en comparant l'importance de l'hébergement d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre tout d'abord, puis du statut de migrant à celui de natif. Dans l'ordre, les salariés employés dans le logement ou une entreprise familiale sont les plus nombreux à être accueillis, probablement mais pas toujours par leur employeur, surtout les migrants (entre 42%

et 62% d'entre eux). Viennent ensuite les apprentis et aides familiaux, avec un écart très large entre les natifs et les migrants (hébergés à plus de 50%). Les étudiants font preuve d'un peu plus d'autonomie, surtout les natifs qui ont plus de chances de pouvoir résider dans leur famille. La graduation décroît globalement avec l'amélioration professionnelle et la maturité qu'elle suppose, c'est le cas notamment des fonctionnaires, patrons. Certains statuts favorisent l'autonomie, tels les travailleurs indépendants, presque par définition, désignant surtout le travail informel. L'hébergement se pratique donc aussi pour des motifs économiques de mobilisation de la main-d'œuvre d'appoint et jeune, ou en soutien de leur précarité.

Se confirme aussi que les chances d'être hébergé augmentent avec le niveau de vie du logement. Entre les logements appartenant aux deux quintiles des plus pauvres et celui des plus fortunés, la proportion est multipliée par 2 fois, un phénomène déjà remarqué mais dont l'ampleur est confirmée du point de vue des occupants. Cependant, l'opportunité vaut surtout pour les migrants, et dans la catégorie des logement aisés moins par générosité que parce qu'ils recrutent ainsi une main-d'œuvre domestique d'appoint, des apprentis.

Le handicap scolaire de l'hébergement et/ou de la migration

Le handicap scolaire a été décelé dans un contexte de pauvreté (Kobiané, 1999), mais l'importance de la pratique de l'hébergement parmi les jeunes migrants amène la question d'une discrimination à leur égard. Contrairement à la sous-scolarisation des migrants adultes (hors université), celle des enfants peut procéder d'une discrimination dans la mesure où ils partagent avec les natifs la même infrastructure urbaine⁵³. Les statistiques de l'enquête confirment qu'elle existe et qu'elle est considérable. Mais est-ce le fait d'être hébergé ou celui d'être né hors de la capitale ? L'autre alternative est que la scolarité des enfants puisse être infléchie par la charge des personnes qui dépendent des actifs, jeunes ou âgées. L'étude des déséquilibres démo-économiques à l'échelle domestique, abordée à la suite, est l'occasion de s'interroger sur la variation de la fréquentation scolaire avec les niveaux atteints du ratio de dépendance et d'activité. Au-delà des considérations de justice sociale, la question prend toute son importance dans le contexte de la transition démographique des familles (Galor, 2012), en particulier pour les filles quand l'éducation incite à mieux contrôler la reproduction.

⁵³ À une réserve près cependant qui tient à ce qu'un enfant migrant peut être déscolarisé (ou jamais scolarisé) avant d'arriver à la ville. Ce qui rend sa fréquentation urbaine moins probable.

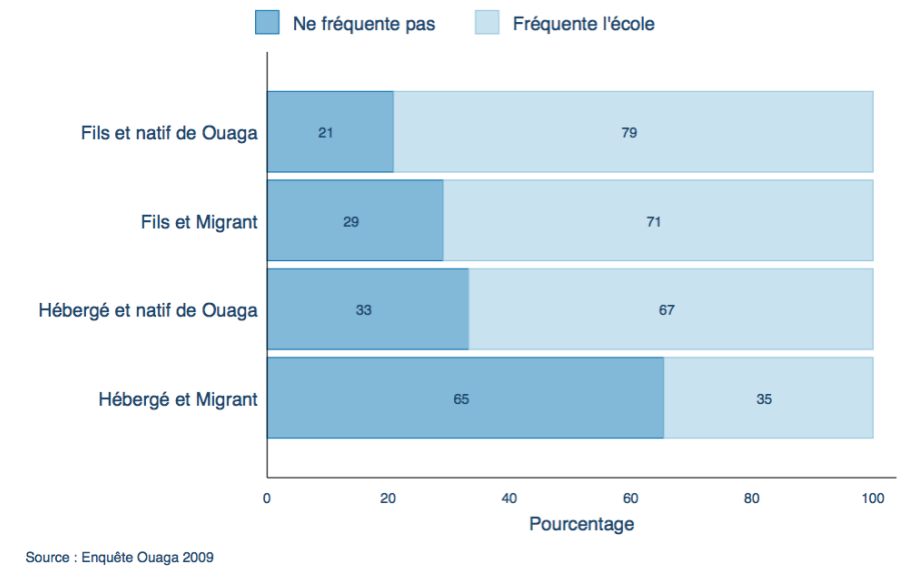
Pour estimer précisément le possible déficit éducatif des enfants migrants et/ou hébergés, nous privilégions un groupe-type de jeunes scolarisables en fonction de l'âge, de 6 à 16 ans inclus⁵⁴. De ce groupe, quatre sur dix sont nés hors de la ville de Ouagadougou, dont 29% dans le reste du pays et 9% en Côte d'Ivoire ; soit près de 200 000 enfants en âge de profiter d'une scolarité urbaine grâce à la migration. Or parmi ces migrants de 6-16 ans, près de la moitié (47%) n'appartiennent pas à la famille nucléaire du référent-logement, représentant près d'un cinquième (18%) du total des enfants scolarisables à ces âges. Une importance qui justifie de se poser la question de leur différenciation. Au-delà de ce groupe-témoin, rappelons que la part de l'hébergement augmente avec l'âge des enfants et donc pour les cycles scolaires plus élevés, moins suivis. Ainsi le double statut de migrant et hébergé forme 23% de ce groupe scolarisable dans le cycle primaire (6-11 ans), 37% à l'âge du collège et 44% à celui d'aller au lycée. En complément de ce groupe-témoin, plusieurs modèles statistiques⁵⁵ explorent la variation de la fréquentation scolaire des enfants en âge des scolarisations successives, du cycle primaire à l'université.

Parmi les 6-16 ans (inclus), la non-fréquentation scolaire augmente sensiblement pour les migrants par rapport aux natifs, pour les hébergés par rapport aux fils et filles du référent (graphique suivant). Pour ceux-ci, la migration fait perdre 9 points de pourcentage, pour l'ensemble des enfants elle entraîne une réduction de plus de 20 points (77% de fréquentation chez les natifs, 54% chez les migrants). Le seul hébergement crée un handicap plus grand encore puis 47% seulement sont scolarisés en moyenne. Être migrant et hébergé cumule les deux pénalités : 35% seulement des enfants fréquentent l'école. Parmi les enfants accueillis dans le logement, le déficit augmente avec l'éloignement parental : absolu pour les domestiques, étonnamment grand pour les frères/sœurs ou demi-frères/sœurs du référent (les 2/3 ne suivent pas l'école), modéré pour les petits-enfants (1/3) et surtout les enfants confiés (1/4) qui sembleraient donc l'être à des fins scolaires.

⁵⁴ Ces âges correspondent à une scolarisation en primaire et collège, dont les effectifs sont suffisants pour établir une différence statistiquement robuste (ce n'est pas le cas du lycée). L'université est écartée car l'hébergement ne correspond en partie à des arrangements résidentiels entre étudiants qui n'ont pas le même sens que l'accueil de jeunes enfants migrants, par exemple. Une analyse fine par niveau d'étude est menée au moment d'analyser l'éducation.

⁵⁵ Pour se rapprocher de la définition des taux nets (taux de fréquentation pour les enfants en âge de scolarisation), les modèles construits mesurent les chances individuelles de fréquentation aux âges légaux pour chaque cycle scolaire. Ce sont les classes d'âges 6-11 ans inclus pour le cycle primaire, 12-15 ans inclus pour le collège, 16-18 ans inclus pour le secondaire et 19-25 ans pour le supérieur. Ces définitions sont conformes aux définitions internationales, même si leur étroitesse est critiquable en contexte africain.

Fréquentation scolaire selon le statut migratoire et résidentiel des 6-16 ans



Pris un à un, les deux statuts sont sensiblement plus discriminants pour les filles, de peu néanmoins ; la différence est atténuée si on les introduit ensemble dans le modèle car les jeunes filles sont plus concernées par la migration en situation d'accueil (aides domestiques). De manière générale, le modèle de régression confirme que l'hébergement est plus discriminant que la migration. Ainsi pour toutes les fréquentations scolaires, sans distinction de cycle entre 6 et 16 ans, l'enfant migrant voit ses chances⁵⁶ réduites de 55%, un enfant hébergé de 68%. Ce qui est remarquable dans cette différence, et dénote une pratique discriminante, c'est sa constance au fur et à mesure de l'introduction de nouvelles variables qui ont un effet sur la fréquentation scolaire (niveau économique du logement, éducation du référent, son lieu de naissance et son statut occupationnel). Avec ces facteurs de variation, se remarque même un sensible renforcement du handicap associé à l'hébergement, qui tient essentiellement au niveau de vie du logement, lequel favorise le recrutement de jeunes filles domestiques qui ne fréquentent pas l'école. Toutes choses égales par ailleurs, il reste très élevé (réduction de 72% des chances d'une fréquentation, presque divisées par

⁵⁶ Les cotes du modèle logistique utilisé soit $p/(1-p)$, p étant la probabilité de fréquenter l'école.

quatre) et dénote le traitement préférentiel accordé aux enfants du référent, dans un contexte de privatisation de l'offre scolaire. Ce préjudice exprime les rapports inégaux au sein de la famille et présage d'une plus grande difficile insertion urbaine pour ces enfants.

Le phénomène n'a pas le même sens au cours du cycle scolaire et donc de l'âge de l'enfant ; la fréquentation devenant plus sélective au fur et à mesure du niveau des études. Change également la motivation scolaire de la migration, en particulier pour l'université : les statuts de migrant et d'hébergé deviennent alors favorables à la scolarisation, mais seulement pour les hommes. La migration en particulier, plus que l'hébergement, correspond à une fréquentation deux fois et demi plus grande pour ceux-ci ; l'université serait moins un motif migratoire féminin que l'union ou le travail. La fréquentation du collège ne se trouve réduite que pour les migrantes, soit parce qu'elles sont placées comme bonnes ou parce qu'elles ont quitté l'école avant même de venir à la capitale. L'hébergement introduit une différence pour les deux sexes en âge d'aller au collège, réduisant de moitié les chances d'une fréquentation, un peu plus pour les filles. Un résultat confirmé et amplifié dans le modèle complet avec les autres facteurs de la fréquentation. Le second cycle du secondaire amène à des conclusions similaires, mais plus difficiles à établir avec notre échantillon du fait de la rareté de la fréquentation du lycée. Toutes choses (mesurées) égales par ailleurs, se sont les jeunes filles les plus pénalisées par la migration alors que leurs compagnons nés hors de la capitale seraient plus assidus (sans preuve statistique et de peu). Pour les deux sexes, l'hébergement serait également défavorable. Ce qui revient à constater que la migration réintroduit de la discrimination entre les genres, là où elle était en recul.

LA CHARGE DES DÉPENDANTS, LES FENÊTRES DÉMOGRAPHIQUES DE LA FAMILLE

Le constat d'une opportunité démo-économique associée à une phase de la transition démographique (Bloom, Sevilla, et Canning, 2003) est dans le cas ouagalais renforcé par l'exode rural (voir [annexe](#)). Cette opportunité démographique s'estime, à l'échelle de la ville, par le rapport entre les adultes en âge d'activité et ceux qui en dépendent, jeunes ou âgés. Cependant, à cause de la faible mutualisation nationale de cette charge de la dépendance, elle se pose en premier lieu au groupe résidentiel qui doit gérer une composition changeante. Le rapport actifs/dépendants évolue au cours du cycle domestique, en fonction de la fécondité et de la survie des parents, avec l'arrivée/hébergement de nouveaux membres. La transition de la mortalité tend à augmenter le poids relatif des aînés par allongement de la vie et diminuer celui d'enfants progressivement moins nombreux. À ce jour, c'est la part de ceux-ci qui prédomine très largement (Cf. infra).

Le chef de famille est donc amené à assumer le poids changeant de la dépendance des enfants et des personnes âgées, en jouant éventuellement sur la mobilité résidentielle : le confiage de ses propres enfants ou leur autonomisation précoce, l'accueil de nouveaux adultes, voire de jeunes hébergés. Cette économie domestique des forces vives de la famille risque d'avoir des répercussions sur les ressources que les parents peuvent consacrer à leur progéniture. Les écarts entre celle-ci et les enfants hébergés sont susceptibles d'être élargis, le rang de l'enfant devenir décisif. Dès lors que les charges augmentent, se répartissent-elles à l'identique au sein du couple, dans les rapports conjugaux (Attané, 2009) ? Les conclusions précédentes sur la complexification des familles avec l'âge des hommes suggèrent un soutien accru des épouses. Les rapports intergénérationnels en sont modifiés quand les personnes plus âgées bénéficient d'une rente foncière et position avantageuse dans le centre de la ville, comme les observations précédentes semblent l'indiquer.

Considérer une économie domestique de la dépendance amène à s'interroger sur l'existence de fenêtres démographiques à certains moments du cycle domestique, au sens d'un meilleur soutien numérique des dépendants par ceux qui travaillent. Cette dynamique changeante risque d'affecter les conditions d'éducation des enfants selon leur rang, s'ils sont hébergés ou pas par la famille nucléaire, la dynamique reproductive de celle-ci. Observer cette évolution revient à aborder la réalisation du dividende à l'échelle de la famille qui décide.

La mesure de la dépendance démo-économique

Dans la pratique et en simplifiant, deux définitions des rapport de dépendance sont utilisées : soit à partir des âges de l'activité, soit en retenant le statut occupationnel effectif. Les deux ont leurs limites. Le choix des âges d'entrée et sortie de l'activité a une part d'arbitraire car ne s'adapte pas à des contextes très variés. On peut retenir une norme, comme celle de l'OCDE, pour comparaison, mais qui ne correspond pas forcément à la réalité de l'économie ouagalaise par exemple. Les enfants non scolarisés travaillent sans doute avant 18 ans, comme des personnes plus âgées. Se fonder sur les activités déclarées est également questionnable dans le contexte d'une faible insertion sur le marché du travail rémunéré. La part des activités informelles prédomine, notamment celles d'appoint pour certaines femmes au foyer ou pour les jeunes apprentis, aides familiaux qui ne sont pas ou faiblement rémunérés. Et quand on se place dans la perspective dynamique du cycle domestique, il est insuffisant de l'appuyer sur des états temporaires de l'activité tel que le chômage (mal déclaré) ou les études. Pour ces raisons, est introduit un troisième critère, celui de la rémunération par ailleurs utilisé pour distinguer deux types d'activité (voir [annexe](#) pour la définition du travail).

Afin de se conformer à l'analyse structurelle de la composition par âge, l'analyse considère une première définition « démographique » de l'activité définie par les âges supposés de l'activité. Elle se cale sur la définition de l'OCDE (OCDE, 2007) : les personnes autonomes ont entre 20 et 64 ans, les jeunes de qui ils dépendent moins de 20 ans, et les inactifs âgés 65 ans et plus. Le ratio de dépendance démographique est la part de la population de moins de 20 ans et de plus de 64 ans rapportée aux individus supposés actifs entre 20-64 ans. Des ratios sont calculés pour les deux groupes séparés (ratio jeunes/adultes et ratio âgés/adultes dans les graphiques).

Selon nos estimations⁵⁷, le ratio de dépendance général est de 0,98 à Ouagadougou, soit pratiquement une personne à charge pour une personne théoriquement capable d'assurer cette charge. Ce taux est élevé, il est aujourd'hui plus faible dans les pays de l'OCDE (0,65) ; il sera atteint dans les pays les plus vieillissants en 2050 (Japon, Espagne) (OCDE, 2007). Ce qui distingue Ouagadougou (et le Burkina Faso) c'est la part très faible des personnes âgées (3,4 pour 100 adultes de 20-64 ans) au regard des jeunes (95% pour 41% dans les pays de l'OCDE). Cette dernière valeur donne la mesure de la charge éducative que supportent les adultes pour l'école et l'alimentation.

⁵⁷ Une précision doit être rappelée : les graphiques et statistiques à suivre sont des moyennes des ratios par logement ; quand le calcul du rapport n'était pas possible faute de population de référence adulte (logement de personnes âgées par exemple), le ratio est remplacé par le nombre de personnes dépendantes.

Pour distinguer les formes gratuites du travail (néanmoins fondamentales à la reproduction de la famille), deux indices de dépendance effective sont calculés. Une version monétaire de la dépendance peut se justifier pour les frais en argent du soutien. Une autre considère que la semi-activité, telle que définie dans cette étude par le travail non rémunéré, contribue aussi à l'économie domestique de l'éducation (le travail au foyer) ou soulage le fardeau quand les jeunes sont confiés en apprentissage ou aident le groupe (pour l'agriculture par exemple). Dans le premier cas « monétaire », le pourcentage des inactifs et semi-actifs rapportés aux actifs rémunérés est de 184%, ce qui signifie qu'un individu qui gagne sa vie doit subvenir aux besoins de 1,8 personnes sans ressources pécuniaires. Présenté autrement, 35% de la population dispose de revenu du travail, pas forcément pour élever une famille. Considérant que les personnes en semi-activité ne sont pas à charge mais au contraire contribuent au support des personnes inactives (48% de la population), le taux de dépendance est de 95%, soit une valeur proche de celui établi sur les âges d'activité. Il n'en représente pas moins une contribution élevée qui diminue les capacités d'épargne ou d'investissement productif. Il a semblé instructif de décliner ce rapport en reprenant la distinction entre les occupants de la famille nucléaire (parents et enfants) et ceux qui sont hébergés, rapportés aux adultes correspondants ou l'ensemble de ceux-ci.

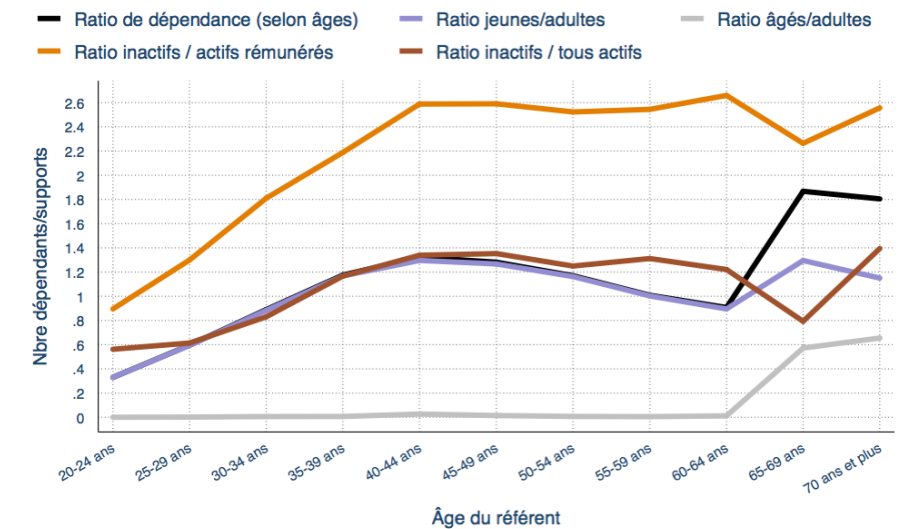
Les facteurs de variation des équilibres démo-économiques

Un premier constat vaut pour son importance démographique et parce qu'il signale un risque de fragilité : les femmes chef de logement⁵⁸ doivent supporter un nombre plus élevé de dépendants (1,24 contre 0,95 pour leur équivalent masculin). Cela vaut pour les jeunes inactifs dans les mêmes proportions, surtout pour les personnes âgées, de deux fois plus, mais pour une faible couverture démographique (7%). Les inactifs non rémunérés ne pèsent pas tellement plus lourd dans les logements tenus par des femmes (2,1 inactifs pour un travailleur avec revenu, 2 pour les hommes), ce qui signifie que leur situation les incite à trouver des rentrées d'argent par leur travail ou celui des individus hébergés. En revanche, l'importance relative des inactifs au sens strict (rapportés à tous les actifs, rémunérés ou pas) est 30% plus important dans les logements tenus par une femme. Cet écart tient à la place plus importante du travail gratuit, essentiellement domestique des femmes comme des aides juvéniles. C'est l'hébergement qui pèse plus lourdement sur l'économie de la dépendance des familles en général et celles tenues par des femmes en particulier, avec un ratio de dépendance presque trois fois plus lourd parmi les seules personnes accueillies.

⁵⁸ 16% des logements sont tenus par des femmes

Cette inégalité s'explique notamment parce que ces responsabilités féminines augmentent en fin de vie ; elles correspondent à la perte du conjoint actif, comme l'a montré la conjugalité distincte des hommes et des femmes. Ce désavantage économique doit néanmoins être nuancé par la relative rareté de cette situation et aussi par le fait qu'il est d'usage de désigner la personne âgée comme chef de famille, même si d'autres membres apportent l'essentiel des ressources. Parmi les hébergés, comptent également des individus proches, de filiation directe comme les petits-enfants, des neveux ou nièces. Leur statut de dépendant de second cercle risque d'être source de préjudice en accentuant les charges supportées par les actifs, notamment par rapport à la famille nucléaire.

Rapports de dépendance selon âge du référent



Source : Enquête Ouaga 2009

Ce graphique montre l'évolution des rapports de dépendance au cours du cycle domestique. Dans la perspective transversale, il est exprimé par l'âge du référent, sans pouvoir distinguer des effets de génération, la contribution des évolutions historiques donc. La première ligne de ratios (dans la légende) montre l'évolution des rapports de dépendance sur la foi de la structure par âge de la famille. Jusqu'aux 65 ans du référent, seuls les jeunes pèsent. Se dégage un calendrier en trois phases. La première qui correspond à la formation de la descendance voit le nombre d'enfants augmenter pour un nombre relativement stable d'adultes ou d'actifs, les parents pour l'essentiel.

Une fenêtre démographique se présente pour les familles jeunes (disons avant 35 ans pour donner un ordre de grandeur) qui ont dès lors plus de ressources par enfant. Sans conclure au-delà de ce que l'on ne peut mesurer, il se pourrait que ce calendrier soit favorable au bien-être des enfants et à leur éducation. Puis à partir de 45 ans, après un maximum de 1,35 du ratio de dépendance démographique, le référent voit ses enfants atteindre l'âge de se prendre en charge ou de quitter le logement. Les opportunités s'améliorent mais de peu. Après 65 ans, tous les indicateurs remontent⁵⁹. Le ratio général dépasse largement le maximum de la période reproductive des 45 ans, approchant 2 dépendants par actif. La soudaineté de la hausse est un artefact statistique des rapports calculés en fonction de l'âge puisque les plus de 65 ans basculent d'un coup dans la catégorie des personnes à charge. Il semblerait, mais la confirmation statistique est faible, que le poids des jeunes remonte dans les familles en fin de cycle, du fait apparemment de l'arrivée d'une nouvelle génération de petits-enfants du référent. Le graphique suivant montrera la contribution croissante de l'hébergement au rapport de dépendance. Dans l'avenir, avec le rallongement de la vie, ces cas risquent de devenir plus nombreux si les jeunes couples ne trouvent pas le moyen de s'émanciper, au moins d'accéder à de nouveaux logements.

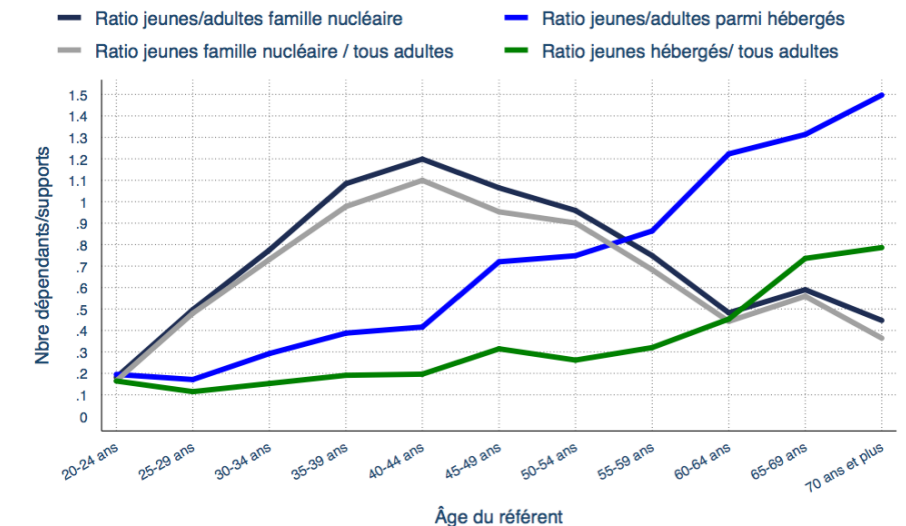
De manière un peu inattendue, le ratio de la dépendance économique (selon l'activité déclarée des membres) est assez proche des taux précédents selon l'âge présumé du travail. A partir de 40 ans, le référent du logement doit assurer de 1,2 à 1,4 dépendants par actifs, incluant ceux qui ne sont pas rémunérés comme les femmes au foyer ou les aides familiaux. Le ratio construit sur le critère d'un revenu du travail est nettement plus défavorable, atteignant un plafond de 2,5 dépendants par contributeur à partir de 40 ans. Il se pourrait que cette charge marque une limite à ce qu'un groupe domestique puisse supporter, l'incitant alors à développer des stratégies d'accueil de personnes productives (domestiques, aides, adultes) pour assurer cet équilibre. En tout cas, se confirme en l'amplifiant l'avantage économique de la première moitié du cycle domestique. Entre le jeune référent de 20 ans et le chef de famille de 40 ans, le ratio est multiplié par deux fois et demie et les capacités éducatives théoriques diminuées d'autant. Quand on se rappelle le nombre important d'enfants qui cohabitent avec des parents de plus de 40 ans, on mesure les inégalités qui peuvent s'installer entre les aînés et les cadets.

La distribution des rapports de dépendance avec la taille démographique du logement est similaire grosso modo à celle en fonction du cycle domestique et de l'âge du référent. Le maximum est atteint pour les logements de six personnes, décroît ensuite

pour augmenter sensiblement pour les tailles élevées. En revanche, le ratio des hébergés augmente lui avec la taille, régulièrement.

Le graphique suivant distingue le rapport de dépendances des jeunes (exclusivement) selon qu'ils appartiennent à la famille nucléaire ou sont hébergés. Deux variantes sont calculées selon que les adultes de référence appartiennent à l'un de ces deux cercles ou à l'ensemble du logement.

Rapports de dépendance famille nucléaire - hébergé / âge du référent



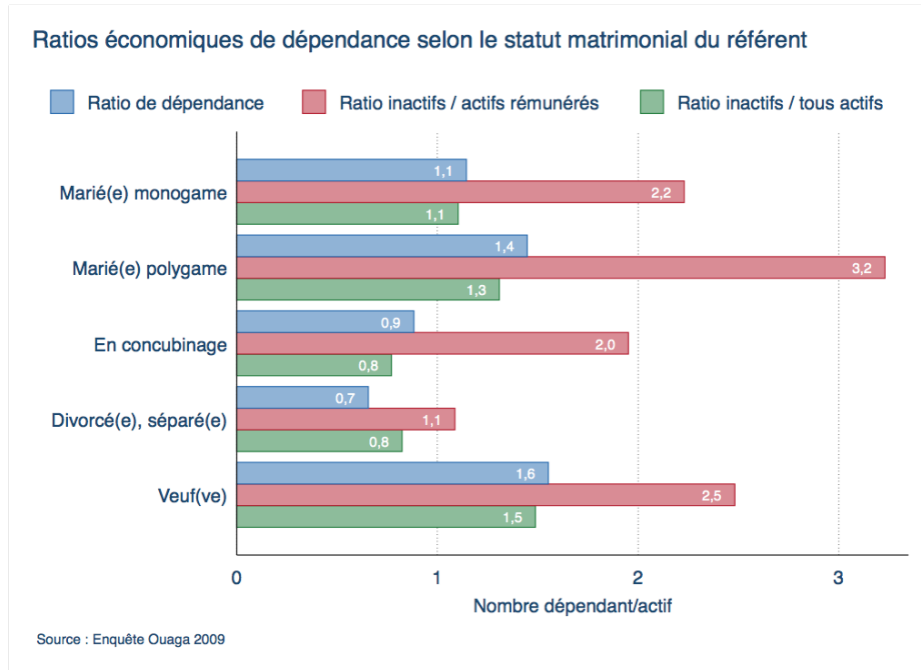
Source : Enquête Ouaga 2009

La première colonne de ratios désigne la famille nucléaire. Introduire les autres adultes du logement change peu la donne (de 0,1 personne au maximum). Cela signifie que les parents sont presque seuls à élever leur progéniture, sans contribution notable d'autres actifs. L'amplitude de la variation en forme de cloche est de l'ordre du simple au double, du moins pour les âges les plus féconds du référent (les 20-24 ans à part). Une fois encore, les perspectives éducatives changent selon l'ordre des enfants et leur maturité.

La seconde colonne concerne les hébergés. Le taux de dépendance croît amplement avec régularité si l'on ne considère que les enfants et adultes hébergés. Est manifeste la contribution des pratiques résidentielles à la constance du ratio général de dépendance alors que celui de la famille nucléaire baisse. La substitution apparaît

⁵⁹ Avec des irrégularités dues aux faibles effectifs et les compositions atypiques des logements.

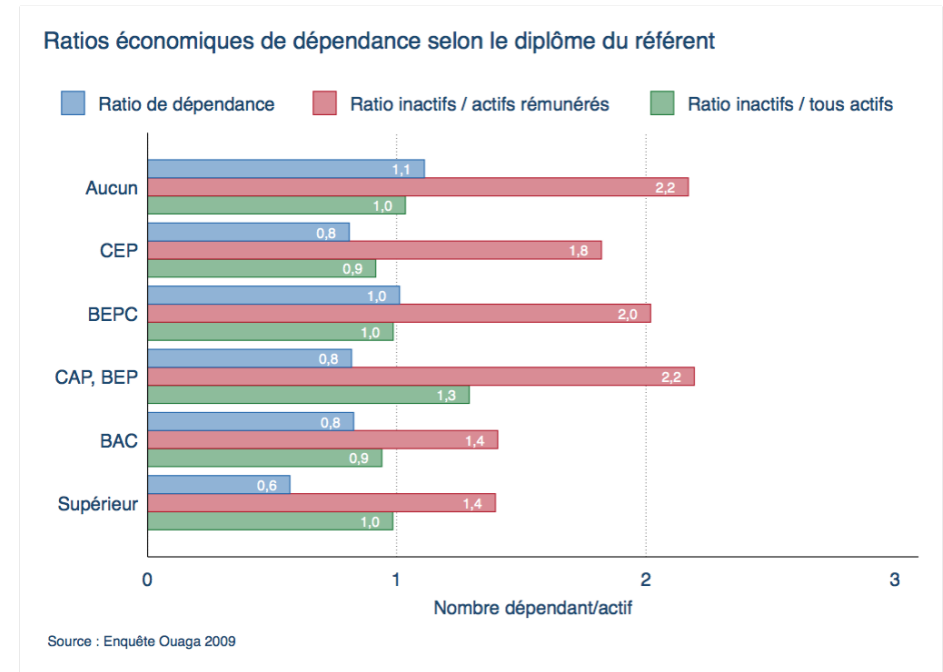
nettement dans ce graphique, sachant qu'elle concerne des logements moins nombreux. La tendance se confirme, avec un moindre dénivelé, quand on rapporte les enfants hébergés à tous les adultes du logement. Comme il existe une différence de traitement entre les deux cercles d'enfants, on voit que le vieillissement des adultes qui assurent leur charge pourrait y contribuer



Conformément à l'incidence de l'âge du référent, la polygamie et le veuvage entraînent des charges plus lourdes sur les adultes actifs. Plus étonnamment, l'écart est très contrasté pour le ratio qui tient compte des rémunérations effectives. Il est de 3,2 dépendants pour les référents polygames (2,2 pour les monogames, 2,5 pour les veufs) ; c'est dire que les revenus du travail manquent pour la prise en charge des jeunes élevés par des hommes polygames. En compensation l'activité domestique ou non rémunérée prend la relève. Le veuvage se confirme être un handicap à la fois de l'âge avancé et du sexe ; il est principalement féminin à la tête des logements. Le divorce ou la séparation n'handicaperait pas les enfants à charge, ce serait même le statut le plus avantageux, peut-être parce qu'il suppose l'autonomie économique des deux parents. Le concubinage est pratiqué par les plus jeunes couples.

La manière dont se forme le logement, limité à la famille biologique (nucléaire donc) ou acceptant des personnes apparentées (élargi) ou non (composé) a finalement assez

peu d'impact sur l'équilibre des forces vives ou dépendantes. Le ménage qui héberge des non-parents présente un rapport de dépendance un peu plus élevé que les autres (1,3) mais gagne en présence d'occupants gagnant leur vie par le travail. Le nombre d'inactifs y est de 2,1 pour une personne rémunérée, alors qu'il atteint 2,5 dans les logements qui reçoivent des parents au-delà de la relation biologique directe. Les logements composés sont généralement plus aisés et se font aider pour contrebalancer le poids un peu plus élevé de la reproduction. L'hébergement des parents ne présente pas cet avantage économique.



Le niveau scolaire du référent a une incidence sur les opportunités démographiques au sens que les charges diminuent sensiblement vers les diplômes élevés mais de manière irrégulière et peu significative, sauf pour le baccalauréat et les études supérieures et surtout pour le ratio inactifs/actifs rémunérés. Le graphique en montre le détail⁶⁰. Les études plus poussées facilitent le contrôle de la fécondité et multiplient les opportunités de travail rémunéré, notamment pour les femmes (se rappeler l'homogamie des élites). Ce qu'il importe de constater, ce sont les conditions

⁶⁰ Le CAP et BEP sont rares et donnent donc des résultats moins robustes.

économiques bien plus avantageuses que les familles éduquées ont su créer pour l'éducation de leurs enfants : 1,4 dépendant par actif rémunéré alors que les personnes non scolarisées doivent en supporter 2,2 ; une autre facette de la reproduction sociale.

En revanche, le niveau de vie du logement ne semble pas être clairement associé aux équilibres démo-économiques : les écarts sont minimes et aucune tendance ne se dégage clairement. Il convient d'y voir d'abord une dose d'endogénéité entre le niveau de vie et la composition démographique du logement, aussi la complexité de la genèse économique d'un logement au cours de son cycle (par accumulation), la contribution des membres selon un jeu méconnu d'échanges. Ressort néanmoins de la simple observation (non reproduite) la situation préjudiciable des logements du quintile le plus pauvre par rapport au milieu du spectre, pour tous les indices. L'indice de dépendance est de 1,2 comparé à 0,9 pour les quintiles moyens ; les chances des enfants de sortir de la pauvreté grâce à l'opportunité démographique s'en trouvent réduites.

La variation de l'équilibre démo-économique du logement en fonction des catégories socioprofessionnelles n'a pas une portée analytique claire car les effets de taille et de cycle y contribuent également. Deux questions alors se confondent : certains statuts professionnels réussissent-ils un meilleur équilibre et/ou les situations déséquilibrées entraînent-elles une dégradation professionnelle ou des situations d'emploi plus précaires ? Globalement, les ménages avec une faible charge démographique rassemblent plus souvent des jeunes travailleurs précaires (journaliers, aides familiaux dans leur propre logement) qui n'ont pas encore pu former leur descendance. Dans une situation proche, mais pour d'autres raisons, se retrouvent les salariés publics ou privés. A l'opposé les familles du dernier quintile du rapport de dépendance élevé rassemblent plus de travailleurs informels et de personnes en cessation d'activité. Nonobstant ces tendances, le plan factoriel des deux premiers axes n'indique pas de spécialisation typée. Les travailleurs informels avec local, mieux établis, se rapprochent d'un meilleur équilibre des dépendants/actifs ; alors que la pression démographique domestique désigne plus nettement les travailleurs informels sans local. L'explication réside en partie dans la situation des femmes veuves qui doivent s'impliquer dans ces activités, tout spécialement comme employeuse, ainsi que dans les activités informelles sans local ou mal définies. Quand on déplace sensiblement la perspective pour regarder le bilan des inactifs/actifs réels, des catégories apparaissent mieux maîtriser l'équilibre démo-économique. C'est le cas en particulier des fonctionnaires et des travailleurs indépendants avec local qui se rapprochent de l'équilibre. Tout semble indiquer que grâce à l'hébergement de migrants et de jeunes travailleurs, ils sont en mesure de compenser le déficit d'actifs. Les patrons et employeurs penchent vers un léger surnombre des inactifs, probablement du fait de la

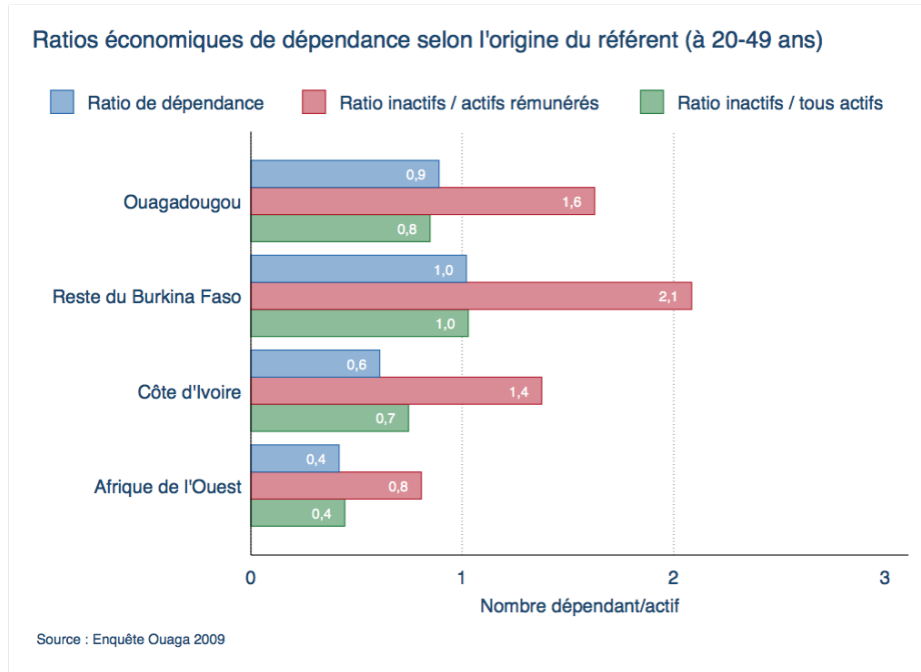
situation de femmes seules évoqué à l'instant. Enfin, s'observe un regroupement très net des activités domestiques exclusives, des chômeurs, des autres inactifs⁶¹ et des non-réponses pour les logements qui comptent plus de deux inactifs par actifs. Ce basculement est structurel mais désigne les regroupements résidentiels fortement déficitaires (plus de deux inactifs par actif) où se retrouve 44% de la population.

La ville dans son ensemble bénéficie d'un apport d'hommes « tous faits », migrants en âge de travailler. C'est un bonus en cela qu'il « externalise » les coûts de la reproduction, il vient in fine compenser le poids démographique élevé des jeunes dépendants, qui néanmoins reste élevé. Mais ce soulagement est provisoire car les jeunes adultes ajoutés à la structure native forment des familles et à terme vont vieillir. Cette réalité amène à s'interroger sur la situation individuelle des jeunes adultes qui s'installent dans la ville. Constatons d'abord que par une migration indépendante, ils s'émancipent en partie des parents et des obligations afférentes. De surcroît, la plupart le font au moment du cycle où la charge des enfants est contenue.

La comparaison brute des équilibres démo-économiques selon le statut migratoire du référent ne reflète pas cette observation parce que la majorité des référents âgés est d'origine provinciale. Pour éviter ce biais, le graphique suivant exprime les ratios pour les logements dont le référent a entre 20 et 49 ans. Ceux qui sont nés dans le reste du pays sont pénalisés par les moins bonnes opportunités démographiques, suivis par les natifs de la capitale, puis les migrants issus de Côte d'Ivoire, puis d'Afrique de l'Ouest. Cela vaut pour tous les indices, avec des écarts relativement importants, notamment quand on distingue l'activité selon la rémunération. L'effet d'âge y contribue car les écarts sont réduits à 20-30 ans alors que les hommes (généralement référents à ces âges) n'ont pas encore tous fondé une famille. Les écarts se creusent à 30-39 ans, et durant la classe décennale d'âge suivante, soit au moment de formation de la famille⁶². La natalité plus élevée des migrants d'origine rurale creuse l'écart, elle est renforcée par une pratique plus intense de l'hébergement. L'importance des logements unipersonnels parmi les « étrangers » contribue aussi à faire baisser le rapport de dépendance. Les jeunes parents natifs de la ville, du moins ceux qui sont contraints d'habiter dans le logement de leurs propres parents, seraient sanctionnés par les équilibres défavorables qui caractérisent les logements tenus par les personnes âgées. Finalement, le poids modéré des immigrants étrangers ne rétablit pas un équilibre que l'arrivée des ruraux tend à déprécier.

⁶¹ Qui sont normalement des personnes âgées ou dans l'incapacité de travailler, mais ici seules celles qui sont âgées de 20-64 ans sont considérées.

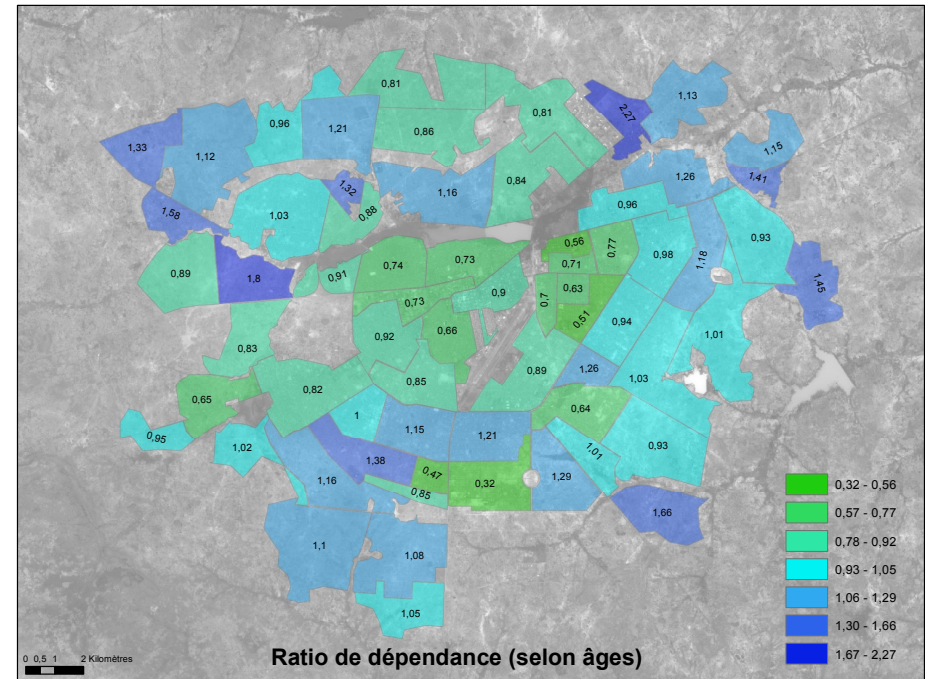
⁶² Après 60 ans, les effectifs sont trop faibles pour l'établir pour les étrangers et même les natifs de la ville.



Deux cartes, pour deux indices-clés, localisent les moyennes du quartier des ratios par famille⁶³. Ne s'y trouve pas d'information nouvelle sur les facteurs⁶⁴, mais l'expression locale de leur incidence. Ces cartes indiquent la situation démographique des familles selon les quartiers, qui s'ajoutent à ce qu'ils offrent ou pas en termes d'accessibilité à la ville ou équipement.

⁶³ Pour dire qu'il ne s'agit pas de ratios calculés sur l'ensemble de la population du polygone cartographié, ce qui donnerait d'autres mesures. Les ratios par logement expriment la structure démographique de ceux-ci, se rapprochant des situations rencontrées par les familles. Ce sont des moyennes parfois calculées sur un nombre limité de logements dans certains polygones, avec une plus grande variabilité de l'indice.

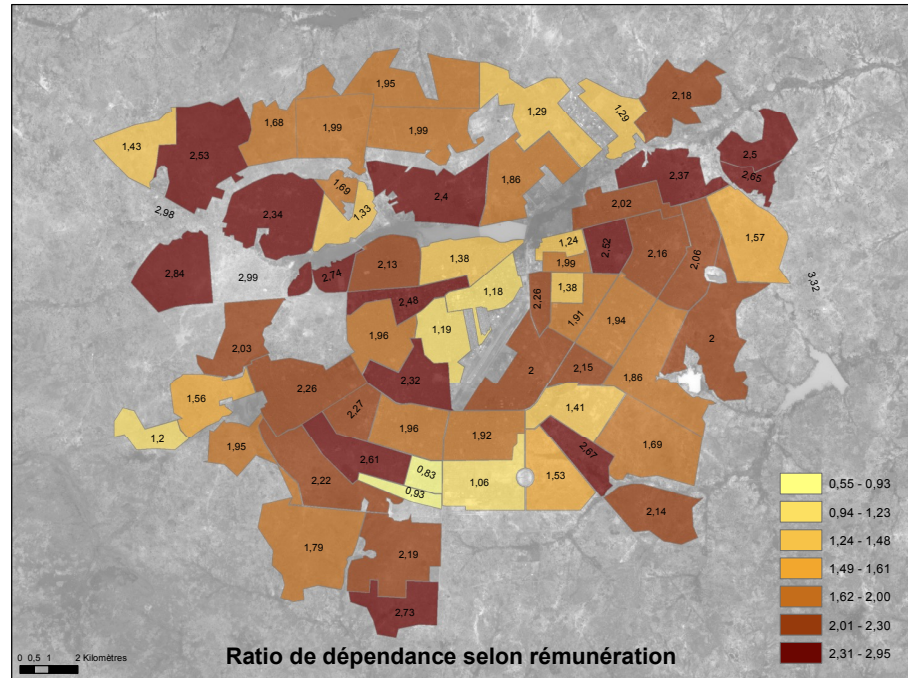
⁶⁴ Dont l'influence ne peut pas raisonnablement être dégagée sur des valeurs agrégées (biais écologique).



Le ratio de dépendance calculé sur les structures par âges du logement, donne clairement une configuration concentrique où le désavantage augmente en s'éloignant du centre. Les faibles ratios se concentrent dans les quartiers résidentiels centraux (Wentenga, 1200 Logements, Zogona, Dagnoin...), ainsi que dans les lotissements de meilleur standing (Ouaga 2000⁶⁵, Cissin). Les logements unipersonnels situés aux alentours de l'université pèsent dans cette configuration. Les ratios faibles sont associés à la population plus urbaine, éduquée et aisée qui maîtrise mieux sa descendance. L'avantage se maintient à un moindre degré vers l'Ouest en suivant l'axe de la route de Bobo-Dioulasso, du fait de la concentration de l'activité dans cette zone ou de la présence de quartiers stabilisés et économiquement mieux dotés comme Pissy. La charge relative des dépendants s'alourdit dans les quartiers périphériques, non lotis pour l'essentiel. La fécondité a toutes les raisons d'être plus élevée parmi ces populations moins éduquées, plus modestes, moins citadines du fait d'une immigration récente. Cependant, quelques quartiers périphériques, dont des quartiers

⁶⁵ Dans ce quartier en construction au moment de l'enquête, ont surtout été interrogés des gardiens et manoeuvres présents le temps du chantier.

non lotis (Zongo, Toeghin, Polsgo...), se distinguent avec des ratio de dépendance moins élevés (inférieurs à 1) : l'âge de ces quartiers et leur peuplement récent par de jeunes migrants ou Ouagalais en début de formation familiale, peut expliquer cette configuration particulière.



Le ratio de dépendance calculé sur la proportion de travailleurs effectivement rémunérés⁶⁶ donne une carte différente dans le détail des activités économiques proches, favorables à la rémunération. S'y dégagent par exemple la situation certaine marginale des familles qui résident autour de la zone industrielle de Kossodo, les enclaves de familles aisées (Zone du Bois) ou des résidences dans le même cas (Cité Azimo) ; des situations centrales aussi (Koulouba, Kamsonghin, Cité An II). Ce que montre cette carte par rapport à la précédente, ce sont les conditions pécuniaires effectives de la reproduction, ajoutant la géographie économique de la ville. Or elles sont bien moins bonnes pour les familles qui résident dans des zones qui sont par

⁶⁶ Les nombres d'inactifs et de semi-actifs (qui travaillent sans en recevoir des revenus) sont rapportés aux travailleurs rémunérés du logement.

ailleurs mal dotées en infrastructure, ajoutant un handicap environnemental au déficit domestique de ressources. Les inégalités sont contrastées, approchant le simple au double et surtout elles annoncent la reproduction de la pauvreté puisque ce sont les familles aisées dans les quartiers bien dotés qui se trouvent dans les meilleures dispositions pour l'éducation de leurs enfants.

Le déficit d'éducation selon les équilibres démo-économiques

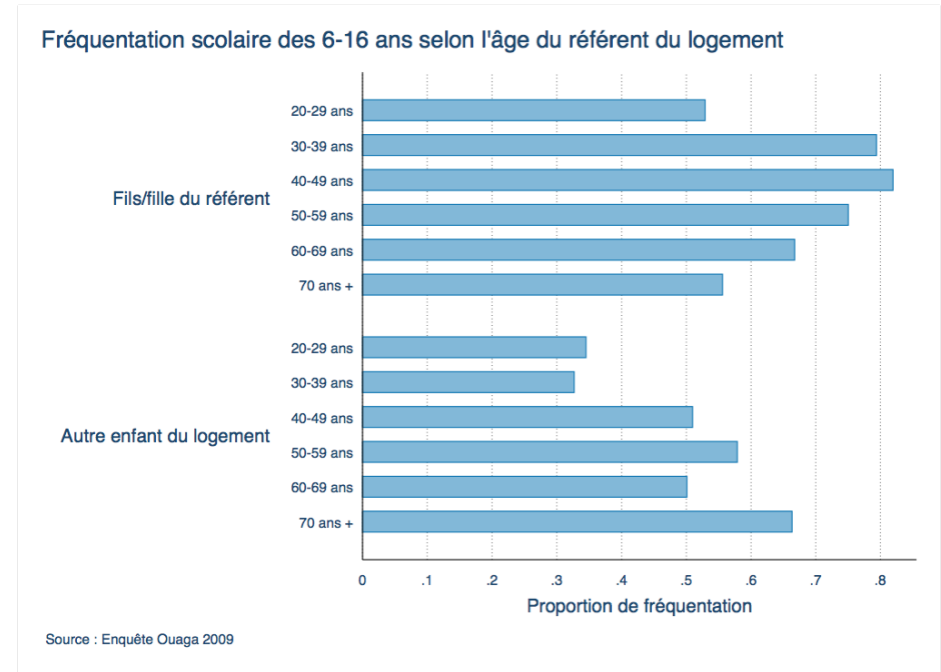
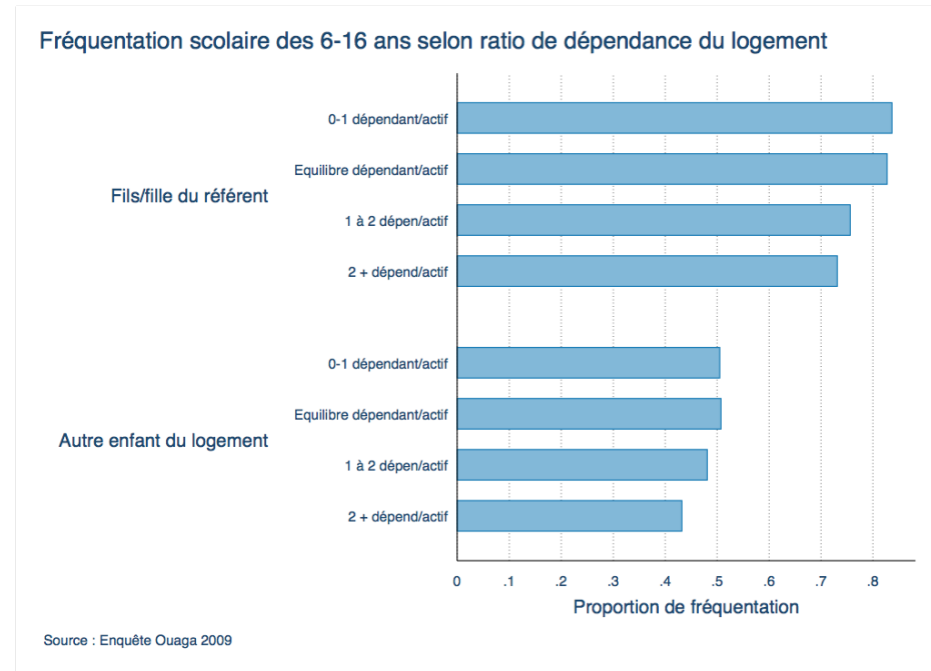
Justement, c'est une interrogation persistante des études sur l'éducation : savoir si la taille de la famille, sous-entendu le nombre d'enfants, infléchit leur fréquentation scolaire (Paré-Kaboré, 1998). Sachant que la taille change au cours du cycle domestique, il est justifié de formuler cette question dans le cadre plus précis des équilibres entre les actifs et les inactifs, et parmi eux les jeunes. Nous avons vu que les ménages aisés, les entrepreneurs familiaux s'appuient sur une main-d'œuvre jeune et migrante qu'ils hébergent. Pour les autres, qui n'ont pas ces moyens, la nécessité pourrait être de mettre leurs enfants au travail ou simplement de délaissé l'école qui a un coût d'opportunité.

Un premier constat, qui rejoint les conclusions précédentes sur la discrimination des enfants hébergés/migrants, est la variation de la fréquentation scolaire en fonction de la composition du logement. Pour le groupe en âge d'être scolarisé de référence (les 6-16 ans), elle est de 74% dans les ménages nucléaires, de 66% et 62% respectivement dans les logements élargis et composés. Ce constat est cependant en trompe-l'œil car c'est la présence d'enfants hébergés dans ces derniers qui infléchit la fréquentation à la baisse et elle ne vaut pas pour le primaire. En réalité, le suivi du cycle secondaire augmente pour les enfants du référent avec la complexification du logement, surtout dans les logements composés. Une meilleure aisance économique et peut-être la présence d'aide domestiques expliqueraient cet avantage, substantiel.

L'hypothèse d'une dégradation de la fréquentation avec l'augmentation du rapport de dépendance est évidente à poser : plus d'enfants à la charge des parents peut nuire à l'assiduité scolaire, de bien des façons. Les distinctions apportées entre les niveaux d'étude, plus ou moins sélectifs, les enfants directs du référent et ceux hébergés moins considérés, les différentes mesures de la dépendance complexifient et nuancent les réponses.

Reprenons notre groupe de référence des enfants de 6-16 ans (inclus) pour comparer leur fréquentation scolaire (tous cycles confondus) en fonction du rapport de dépendance du logement (graphique suivant). Si la tendance est à la baisse avec l'augmentation du poids des dépendants, les écarts sont modérés et faiblement confirmés un à un ; le déficit n'est notable qu'une fois dépassé l'équilibre dépendant/actif. Globalement cependant, le modèle logistique multiniveau confirme

cette influence négative modérée à raison d'une perte de 15% des chances d'une scolarisation par unité du ratio, soit l'augmentation d'un dépendant par actif, ce qui finalement est assez peu. Ce handicap se réduit encore, comme la robustesse de l'estimation, après avoir contrôlé le niveau de vie du logement qui en augmentant atténue la contrainte économique ; une réduction qui se confirme avec les autres facteurs de la scolarisation. Ces conclusions sont confirmées pour la fréquentation du collège, mais pas pour celle du lycée, trop rare pour établir la preuve statistique. Cette confirmation disparaît totalement pour le ratio économique de l'activité selon la rémunération qui ébauche plutôt une tendance à l'amélioration de la scolarisation des enfants, non confirmée. En revanche, l'influence gagne en robustesse pour le même ratio calculé pour la famille nucléaire exclusivement, probablement parce qu'elle se fait aider par d'autres personnes comme le montre la fréquentation dans les familles élargies ou composées. Bref, la tendance n'est pas bien établie, la raison en étant surtout que cet indice d'activité en particulier est endogène à la scolarisation puisque si les enfants travaillent, ils diminuent le ratio d'activité et ne sont pas scolarisés.



Pour garder une image plus claire de l'influence de la composition familiale sur la fréquentation scolaire, mieux vaut revenir à l'influence fondamentale du cycle domestique, exprimé par l'âge du référent (graphique précédent). Il entraîne les plus évidentes inégalités de la fréquentation scolaire, en parallèle d'ailleurs des indices de dépendance. Cette configuration apporte deux éléments nouveaux. D'abord la sous-scolarisation relative des jeunes parents, quand leur précarité économique est plus probable, quand la consolidation professionnelle prend du temps. Cela vaut pour les enfants accueillis (alors peu nombreux) et surtout pour leur propre descendance. La maturité active des parents correspondant aux meilleures chances de fréquentation, qui baisse régulièrement vers la fin du cycle domestique. En revanche, les conditions des enfants hébergés tendent à s'améliorer, pour rejoindre celles réservées aux fils et filles. Cela tient probablement à la présence plus grande des petits-enfants du chef de famille âgé.

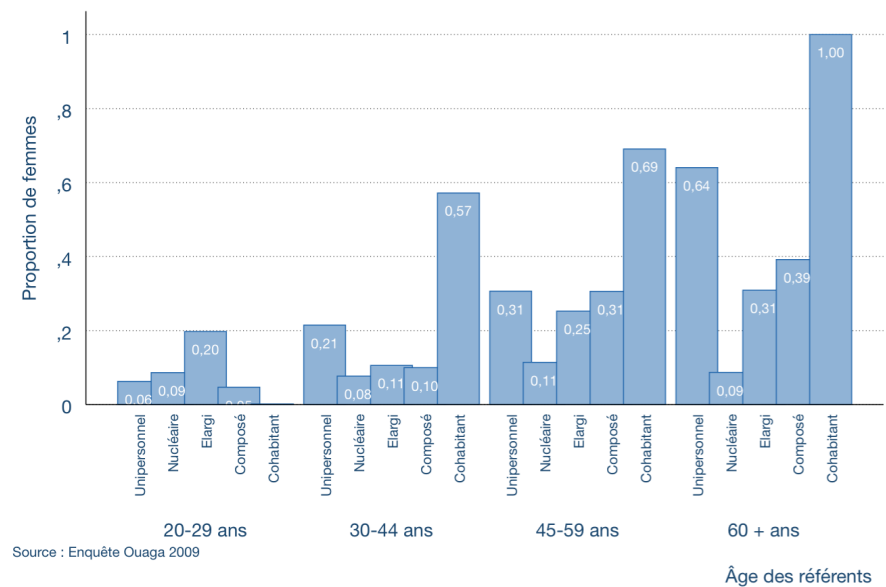
QUI EST EN CHARGE DE LA FAMILLE URBAINE ?

Jusqu'à présent l'analyse a porté sur le logement comme collectif de membres, sans toujours privilégier la personne responsable, désignée comme le référent-logement. Figure moins suggestive que celle de chef de ménage, mais plus précise, elle n'en est cependant pas fondamentalement très différente. La figure du chef de famille contribue à la singularité de la famille urbaine. Ainsi, l'argument qui guide la description à suivre est que l'émergence de formes familiales considérées comme « plus urbaines » peut se lire à travers quelques figures-types de la charge familiale. Les jeunes qui forment des ménages unipersonnels ou de cohabitation sont peu rencontrés en contexte rural. Se sont également révélées les femmes qui se retrouvent à la tête du logement avec des stratégies d'organisation économique qu'elles ont dû inventer. Le vieillissement de la population, amène plus de personnes âgées à devoir assumer la charge familiale alors qu'elles lâchent leurs activités productives. La description à suivre se concentre sur ces types particuliers qui concrétisent les changements de la famille urbaine ouagalaise, au-delà de sa fonction reproductive première et surtout des activités économiques de la famille rurale. A ces types, nous en rajouterons un quatrième qui est le pivot de la reproduction : les référent-logement qui vivent seulement avec leurs enfants, représentant l'un des modèles de référence des dynamiques familiales dans l'espace urbain. En tout cas, un sous-ensemble de ce groupe reçoit une grande attention, la famille monoparentale dont la fragilité annoncée peut avoir des répercussions sur les enfants et la distribution des revenus. Chacun peut être vu comme une évolution possible de la famille vers des types idéaux dans les sociétés en fin de transition démographique. Il ne s'agit pas d'affirmer que la société urbaine sahélienne va inexorablement vers ces modèles, mais simplement de repérer leurs singularités et les décrire dans capitale burkinabè contemporaine.

Les femmes à la tête d'un logement: des responsabilités domestiques hors des périodes de reproduction

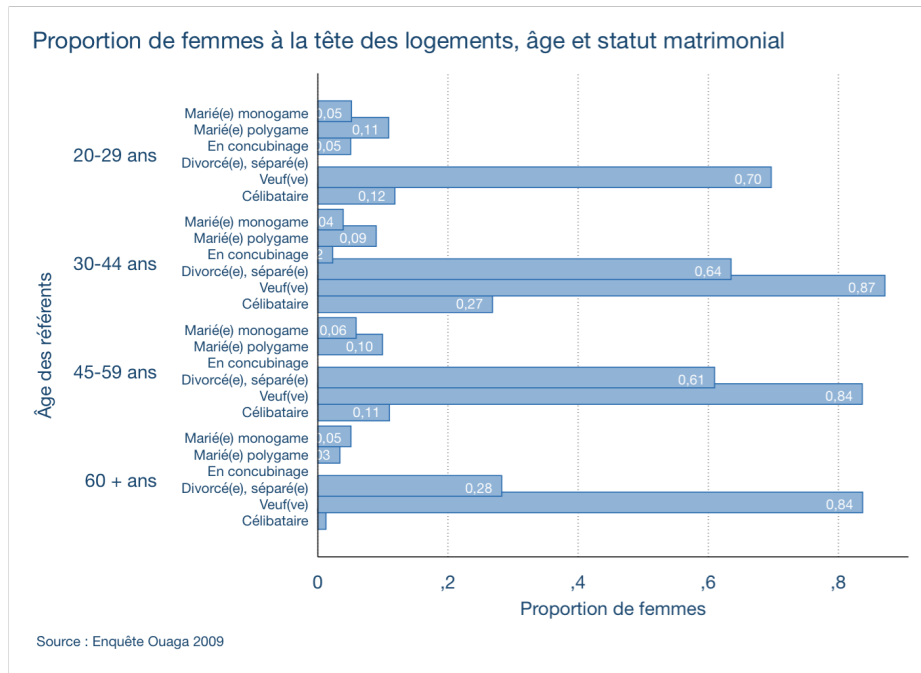
Les hommes sont majoritaires dans le rôle social établi de référent-logement, très largement, dans 86% des logements enquêtés ; les femmes dans 14% donc. Elles accueillent un peu moins de monde, mais de peu : 4,3 personnes pour 4,6 chez les hommes. D'après ce que nous avons observé, les femmes assument la responsabilité du logement essentiellement à la fin de leurs capacités à donner la vie, ce qui sonne un peu comme un abandon masculin. Jusqu'à 45 ans, la proportion de femmes-référents est stable à 10%. Ensuite, après les maternités et la désunion par veuvage, cette proportion double avec un maximum atteint approximativement à 60-64 ans.

Proportion de femmes à la tête des logements, âge et type de formation familiale



Dans cette évolution, les logements nucléaires restent stables à un niveau bas de féminisation. Les formes unipersonnelles prévalent progressivement avec le vieillissement jusqu'à être composées de près de 2/3 de femmes après 60 ans ; la même remarque vaut pour les logements de cohabitants (moins nombreux) qui concrétisent un appariement non parental.

Notons que cette pratique est un moins fréquente parmi les femmes musulmanes (11% des logements, 18 % pour les catholiques) ; ce qui renvoie à une conjugalité qui leur est plus favorable en fin de vie.



Bien évidemment, les veuves (84% de femmes parmi les référents veufs) et les séparées (58%) sont surreprésentées dans le groupe puisque la rupture d'union est souvent à l'origine de la responsabilité familiale féminine. Ces hautes proportions suggèrent qu'elles ne se remarient pas ou, si c'est le cas, restent dans leur propre logement. Les célibataires ne se démarquent pas de l'ensemble de la population, mais les femmes mariées, oui à la baisse : 5% pour les monogames, 11 % pour les épouses d'homme polygame, plus nombreuse à disposer de leur autonomie résidentielle. Comme le montre le graphique précédent, ces proportions sont relativement stables au cours de la vie, sauf pour les célibataires dans leur trentaine.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le niveau d'éducation ne change pas cette position des femmes cheffes de famille, mais les deux phénomènes évoluent de sens contraire avec l'âge. Pour le groupe des 20-29 ans, s'observe une sensible augmentation de l'autonomie résidentielle avec l'éducation.

Parmi les activités les plus propices à la responsabilité domestique féminine, on note le travail informel sans local, soit dans la rue ou sur les marchés et évidemment les activités domestiques exclusives. Ce sont des activités féminines de repli qui soulignent l'impossibilité de s'éloigner du foyer. Être une femme à la tête d'un logement ne signifie pas d'en assumer la charge exclusive.

Le ratio de dépendance est un peu plus élevé dans les logements tenus par des femmes (0,75 dépendant par personne les supportant, pour 0,63 pour les foyers tenus par un homme). Toutes les mesures de la charge leur sont défavorables, mais de peu, sauf pour le poids des personnes âgées plus élevé : elles supportent plus souvent leurs parents.

Être nées dans la capitale favorise l'autonomie domestique des femmes (2 sur 10 parmi les référents nés à Ouagadougou) mais surtout l'immigration en provenance d'Afrique et du reste du monde : s'observe un tiers de féminisation de cette charge pour cette origine, contre 14% parmi ceux qui reviennent de Côte d'Ivoire. Seulement 12% des femmes nées en province sont à la tête d'un logement, ce qui globalement exprime une moindre autonomie.

L'ancienneté du quartier importe : 28% des logements du centre ancien (loti avant 1980) sont tenus par des femmes. Dans les quartiers récents, lotis depuis 2000, ce pourcentage tombe à 10%. L'explication se trouve dans les caractéristiques précédentes : les habitants du centre sont plus âgés et citadins d'origine, depuis plus longtemps. Résider dans le centre offre un avantage en termes de mobilité urbaine qui peut convaincre des femmes qui avancent dans l'âge, sans moyens de transport.

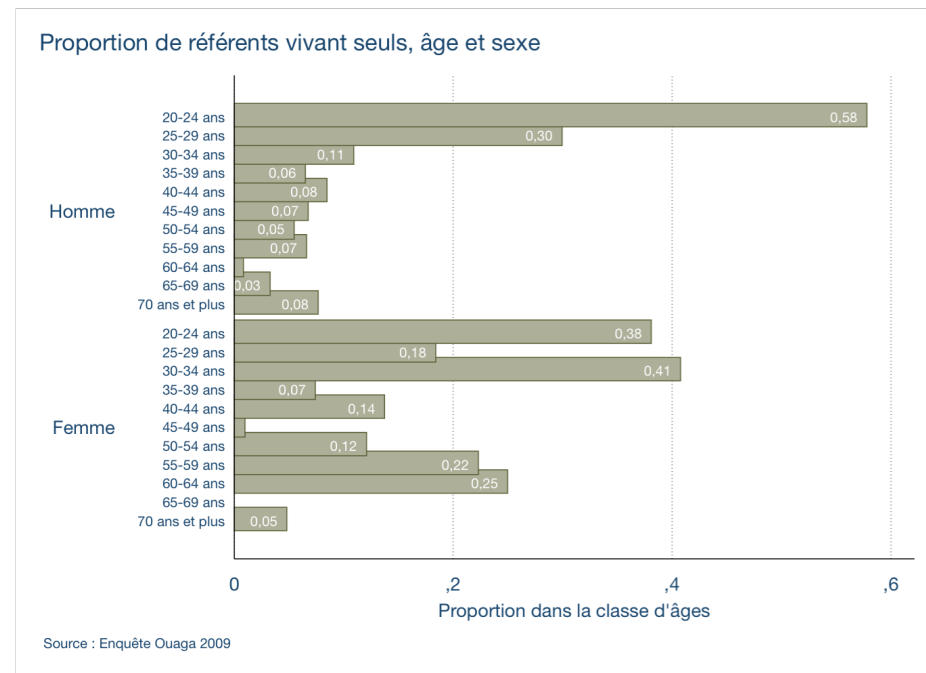
Les personnes vivant seules

Les logements unipersonnels contribuent pour près de 17% au parc des logements de la capitale, cela peut sembler beaucoup mais leur poids démographique est faible : moins de 4% de la population. A priori, la situation est temporaire au cours du cycle de vie, peu de personnes restant isolées de manière définitive. Pourquoi alors s'y intéresser ? Parce que cette forme de résidence exprime l'entrée dans l'âge adulte des citadins, des choix de vie aussi. Un autre aspect sociétal est le cas de personnes qui se retrouvent isolées en fin de cycle ou à la suite d'accidents de la vie. Au-delà de leur petit nombre (73 000 personnes environ), elles expriment une demande de logement importante dans le segment spécifique (et mal doté) de la location.

Se présentent deux manières de décrire les personnes vivant seules : soit en les comparant au reste de la population, soit en les comparant aux autres référents-logements. C'est la seconde que nous retenons par la suite, par souci de cohérence

avec les autres types idéaux et parce que ces individus ont peu de poids démographique.

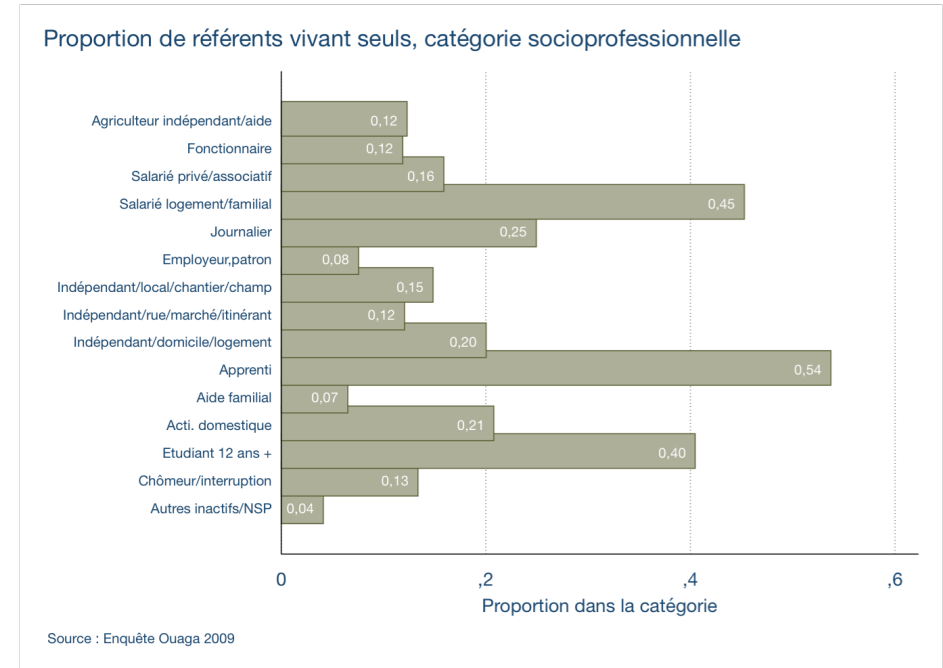
Pour les hommes, l'évolution de cette pratique est simple : décroissante. Elle est majoritaire chez les jeunes hommes qui se déclarent à la tête de ce logement unipersonnel, diminuant régulièrement jusqu'en début de la trentaine, l'union venant mettre fin à cette situation. A partir de 35 ans, seulement de 3 à 8% des référents masculins forment un logement à eux seuls. Cette évolution est conforme au calendrier de la nuptialité masculine, qui est moins sous l'influence du tempo de la reproduction. Pour les femmes, deux différences apparaissent clairement. Tout d'abord, une pratique plus intense entre 25 et 34 ans alors que le célibat est rare et la fécondité à des niveaux élevés. Il s'agit d'une proportion relative, c'est-à-dire chez les femmes qui sont chef de logement, un petit nombre à ces âges mais qui préfèrent cette forme résidentielle.



Les immigrants ont un peu moins de chances de former un ménage complet, le repli sur des logements individuel est plus élevé pour tous les « étrangers » selon le lieu de naissance : 27% pour ceux nés en Côte d'Ivoire, 33% pour les natifs du reste du continent. En revanche, les provinciaux échappent à cet isolement résidentiel (14%

contre 18 % pour les natifs). L'effet d'âge y contribue, l'ajournement d'un projet familial aussi sans doute.

Vivre seul est l'affaire des célibataires (2/3 des célibataires-référents) et des personnes séparées ou divorcées (1/3) ; tous les concubins vivent en couple, ce qui n'est pas le cas des référents mariés.



La situation professionnelle caractérise plus clairement ce groupe : ils se retrouvent dans les statuts précaires associés au jeune âge et à la difficulté à former un foyer (salariés dans une unité familiale, apprentis, étudiants, journaliers). Les chiffres sont notifiés dans le graphique ci-dessus, sachant qu'il s'agit des proportions parmi les référents.

Les quartiers non lotis denses se dégagent comme plus propices à cette pratique, en conformité avec le jeune âge et la situation économique moins consolidée de ces individus résidant seuls. Ces personnes sont caractérisées également par le statut

d'occupation du logement : la location⁶⁷ et l'usage à titre gracieux prévalent. Ce serait une population-cible du marché locatif (avec les individus colocataires et les formes simples de ménage composé), mais la faiblesse de leurs moyens apparaît assez dissuasive, tout comme l'aspect temporaire (dans le cycle) de ce mode résidentiel. Dans le secteur locatif, ces individus sont généralement cantonnés à une forme d'habitat collectif, plus ou moins précaire, le célibatorium.

Après 65 ans, responsabilité ou dépendance ?

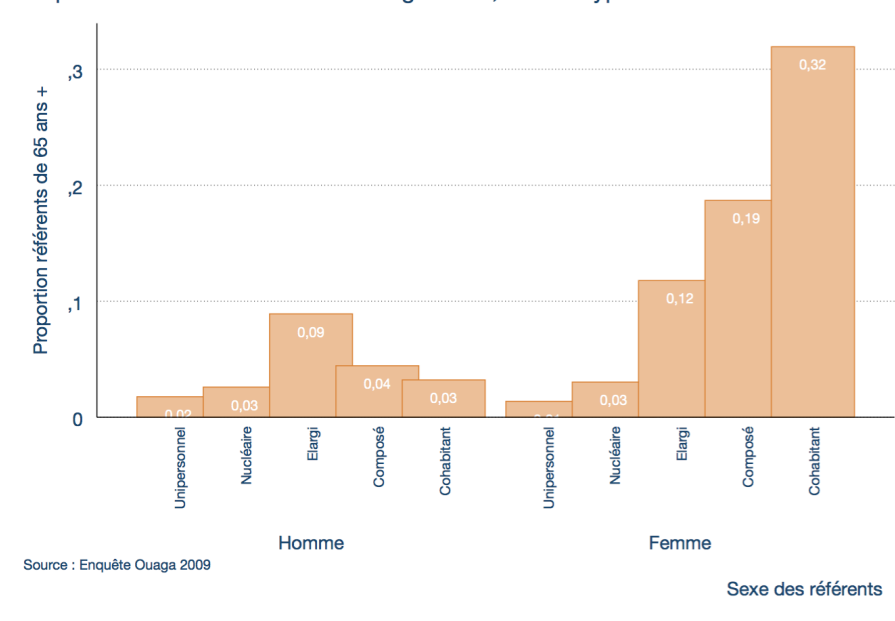
Annoncée par la transition de la mortalité, l'augmentation relative des personnes âgées peut avoir diverses implications sur la composition de la famille, l'autorité des seniors (Antoine, 2007 ; Antoine, 2009) (Antoine et Golaz, 2010) ou leur situation économique. Les personnes de plus de 65 ans ne forment, pour l'instant, qu'un petit groupe de la population ouagalaise, soit un peu moins de 2%. Pourtant, à la sortie de l'activité professionnelle, ces personnes dirigent cinq logements sur cent, qui rassemblent un peu moins de 8% de la population (soit environ 150 000 individus). Ce chiffre rappelle l'importance sociale des personnes âgées, que l'on peut compléter par un autre : plus de 90% des hommes seniors sont référents-logements. Ils bénéficient de l'autorité que leur confère l'âge, ils contrôlent le patrimoine foncier et immobilier. Se maintenir à la tête de la famille est sans doute rendu nécessaire par la faible importance des retraites, comme le manque de prise en charge par l'État de la dépendance des personnes âgées. Pour celles-ci, la responsabilité du groupe domestique se transforme en une garantie d'autonomie ; peut-être au détriment de celle des plus jeunes. Cette responsabilité domestique des personnes âgées exprime à la fois un rapport intergénérationnel à leur avantage et une situation de dépendance envers les femmes et les plus jeunes.

Comme les observations précédentes l'on souvent rappelé, se note une féminisation des référents en fin de vie. Plus de 26% des référents après 65 ans sont des femmes, alors qu'avant cet âge elles ne sont que 14% dans ce statut. Parmi les hommes-référents de plus de 65 ans les polygames sont surreprésentés (17% contre 4% dans l'ensemble) ainsi que les veufs (21%). Dans le premier cas l'avantage sur les hommes mariés monogames est net, dans le second il s'agit juste d'un effet d'âge. Pour les femmes, c'est le veuvage qui favorise ce statut, doublant les chances d'y appartenir. Les femmes mariées ne sont pas absentes, mais sous-représentées.

⁶⁷ 38% des logements unipersonnels sont en location, pour 23 % dans l'ensemble. Le phénomène est plus important pour les logements de cohabitants (64%).

Les origines migratoires n'ont pas d'incidence statistiquement avérée sur le phénomène, si ce n'est que les femmes du reste du monde s'y retrouvent surreprésentées, mais elles sont si peu nombreuses que l'impact est négligeable. Le niveau d'éducation est impossible à estimer avec notre échantillon car les effectifs de référents âgés scolarisés sont insignifiants. Les agriculteurs urbains seraient un peu plus nombreux dans cette situation, écho à des pratiques rurales de contrôle de la terre et des travailleurs.

Proportion de seniors à la tête des logements, sexe et type de formation familiale



Un résultat déjà évoqué est la formation familiale des logements (graphique précédent) tenus par des femmes âgées : prédominent les formes complexes, notamment par l'hébergement de non-parents (logement composé selon notre définition). Pour les hommes, la composition élargie domine, alors que les femmes pourraient voir leur réseau parental par alliance amputé par le veuvage.

L'allongement de l'espérance de vie va contribuer à augmenter la part des citoyens de plus de 65 ans et leur rôle comme chef de famille, mais la complexité de leur logement risque d'être réduite par l'autonomisation plus précoce de leurs enfants, si elle survient. A ce jour, l'arrivée ou le recrutement de ruraux désirant une installation urbaine soutient la pluralité des formes familiales, en particulier pour les femmes veuves et grâce à la localisation centrale des personnes âgées.

À la tête de la famille nucléaire avec enfants : la fonction reproductive stricte

Jusqu'à présent, à considérer des référents-logements singuliers par leur âge ou leur sexe, se sont trouvés écartés ceux qui assurent la fonction première de la famille, la reproduction. De manière plus spécifique, il a semblé révélateur des évolutions de s'intéresser à la seule famille nucléaire, composée exclusivement avec des enfants du référent, pour déceler ce qui la distingue. La cellule peut être monoparentale, assumée par un couple, monogame ou pas, formel ou consensuel ; la condition est seulement la cohabitation d'au moins un parent chef de famille et d'un de ses enfants. Les individus de passage ne sont pas considérés, les personnes hébergées disqualifient par définition ce type de famille. Cette définition peut paraître trop limitative, mais elle est acceptable et pertinente comme type idéal de la reproduction, un modèle. Ne serait-ce parce que les débats aux connotations évolutionnistes lui ont prédit un avenir africain. Ce n'est pas notre propos, qui est d'évaluer l'importance de cette fonction, libre de toutes pratiques d'hébergement. Le recul de la fécondité et la réduction de l'exode rural peuvent néanmoins contribuer à étendre ce modèle de référence.

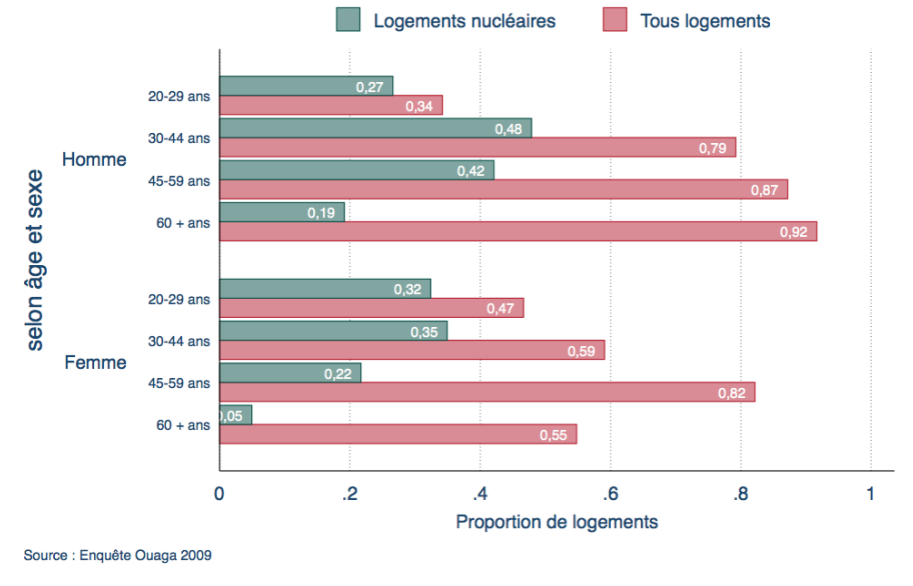
Ce n'est pas le cas pour l'instant, cette famille nucléaire avec enfant(s) n'est pas majoritaire, elle ne s'observe que dans 36% des logements. On peut résumer son importance en retenant une partition en trois tiers, un de reproduction exclusive, un autre attribué à la seule fonction résidentielle, un dernier qui associe les deux (familles avec enfant(s) et hébergé(s)).

Il s'agit d'une responsabilité masculine, formelle au sens que les femmes assurent l'essentiel des tâches de la reproduction, mais les hommes sont désignés comme chef de famille dans 90% des cas (80% pour les autres logements), les femmes sont donc deux fois moins présentes, car plus souvent en couple.

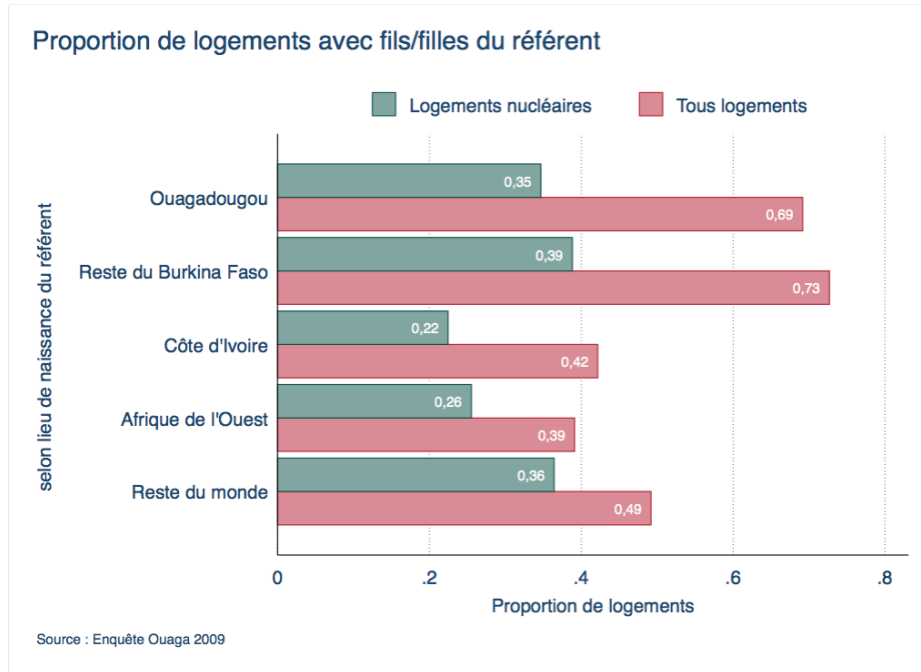
Ce type de famille est d'abord modulé par la fécondité du couple et la présence des enfants dans le logement (et donc leur survie et émancipation). Les statistiques reportées dans le graphique suivant montrent que la reproduction dans le cadre stricte de la cellule biologique connaît son maximum en début de cycle, avec la moitié des logements quand un homme de 30-44 ans est à sa tête, un peu moins pour les femmes (un tiers pendant la période reproductive). Progressivement la double fonction s'impose, de beaucoup en fin de cycle. Faute d'analyse rétrospective, ces chiffres en 2009 ne peuvent pas distinguer deux phénomènes concomitants. Un effet du cycle de vie, car la complexité s'installe progressivement avec la maturité, le veuvage, les obligations d'hébergement, le départ des enfants. Le comportement de générations anciennes héritières de formes familiales élargies et complexes se serait maintenu

parmi les habitants plus âgés, issus pour la plupart d'un milieu rural qui les pratiquaient, mais dont l'influence est facilement exagérée.

Proportion de logements avec fils/filles du référent



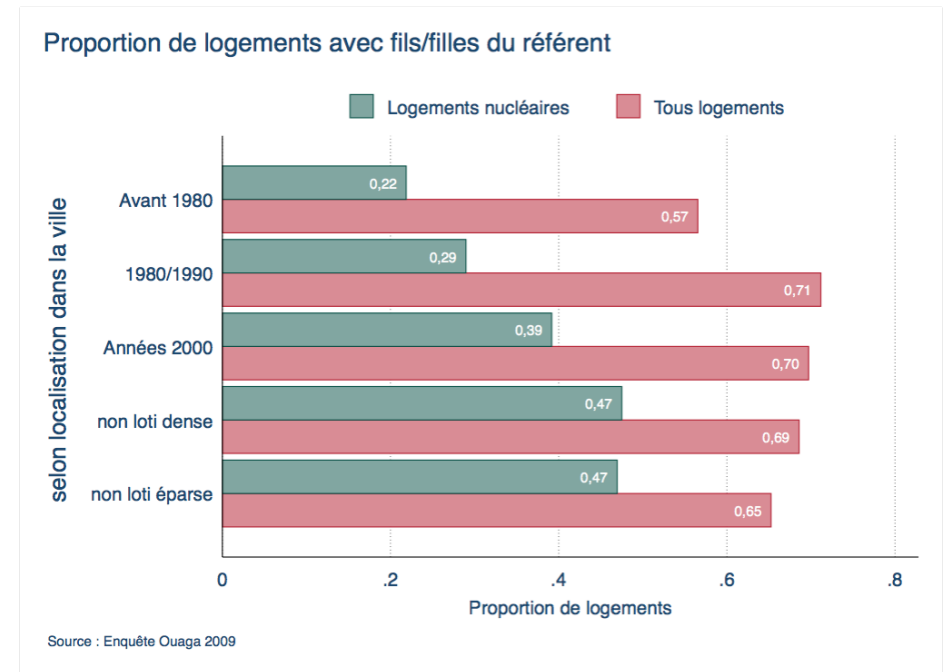
Le concubinage donne le pourcentage le plus élevé de familles nucléaires avec enfants (57%), devant les référents monogames (47%) et polygames (35%), ces variations se conforment surtout à celle du cycle de vie (concubinage précoce, polygamie tardive). Les ressources aussi probablement : si la proportion de ces logements-types est relativement stable autour des 3 quintiles du bas de l'échelle (avec une légère décroissance), elle chute presque de moitié dans les logements plus aisés, dont on a vu qu'ils hébergeaient plus volontiers des parents et se faisaient aider par les domestiques. Pour les deux quintiles de logements en situation économique plus confortable, la part des unités biologiques est un peu inférieure à 25%. La montée des classes moyennes ou aisées ne va pas dans le sens d'un repli sur la famille biologique nucléaire.



Les origines migratoires expriment une diversité de projets d'installation qui se reflètent sur les stratégies familiales. Parmi les migrants originaires de Côte d'Ivoire (Burkinabè de retour essentiellement), la présence de famille nucléaire avec enfant est deux fois moindre que pour les migrants originaires du reste du Burkina ; le phénomène n'est pas imputable à la jeunesse des Burkinabè nés en Côte d'Ivoire car il s'observe pour les jeunes couples comme pour les familles plus matures. Le fait que cette réserve se manifeste également pour tous les logements avec enfants oriente l'explication vers une stratégie de report de la reproduction. Cela pourrait exprimer l'attente d'autres alternatives (installation, migration, retour), d'une formation familiale différée⁶⁸, surtout de couples éloignés par la migration. Cette influence de l'expatriation se retrouve pour les natifs d'Afrique de l'Ouest, mais avec moins de robustesse statistique à cause des effectifs. Ce résultat est néanmoins intéressant d'une moindre contribution démographique de ceux nés à l'étranger comparée aux Burkinabè ruraux qui viennent avec le projet d'une installation urbaine durable.

⁶⁸ Le rapprochement avec des modes résidentiels des Burkinabè nés en Côte d'Ivoire plus tournés vers la location ou cohabitation doit être noté.

Globalement, la proportion de logements nucléaires avec enfant diminue avec le diplôme du référent, plus régulièrement qu'avec le niveau d'étude d'ailleurs. La tendance est moins marquée pour l'ensemble des logements avec un fils/fille du chef de famille à cause de leurs pratiques résidentielles, mais elle concrétise le contrôle de la fécondité avec l'éducation. Le cas des diplômés du supérieur exprime le paroxysme de la baisse relative des unités nucléaires avec enfant, exprimant la baisse de la fécondité et l'effet maintes fois souligné de l'aisance économique qui donne les moyens de l'hébergement et de l'aide domestique.



Enfin, est de nouveau attesté le glissement de la fonction reproductive simple vers les marges non loties de la ville où la proportion de famille nucléaire avec descendance compose la moitié des logements, pour un quart dans le centre d'avant 1980. La progression est régulière, particulièrement nette pour les quartiers lotis depuis 2000. Les raisons sont connues (vieillesse des habitants historiques du centre, diversification des modes résidentiels), ces chiffres confirment combien le renouvellement démographique est marginalisé dans la ville juste ébauchée et mal équipée.

Une analogie avec le cycle domestique est parlante : le centre correspond à la fin de celui-ci du fait de la forte présence des personnes âgées, la périphérie au début du

cycle avec l'installation des jeunes adultes ou couples. Par ces mêmes mécanismes de l'étalement urbain, la propriété sans titre officiel et donc précaire accueille la moitié de famille nucléaires avec enfant, juste suivie par le statut d'occupation d'usage à titre gracieux (37%) qui ne conforte pas durablement une place dans la ville.

La famille monoparentale

Parmi les familles nucléaires restreintes, un sous-type reçoit une attention particulière dans les sociétés occidentales. La *famille monoparentale* est définie par l'absence du conjoint, un seul parent élevant ses fils/filles célibataires ou sans enfants. Son importance augmente avec l'instabilité des couples, les décompositions familiales, la dégradation de la situation économique ; elle indique un risque d'affaiblissement de l'institution. Dans les études qui s'intéressent à l'impact des structures familiales sur la répartition des revenus (Cf. Infra), leur présence signale la paupérisation ou la fragilité économique de la famille car la charge éducative repose sur un seul parent, pas toujours en mesure de travailler, d'accéder à un logement, pouvant subir des discriminations (McLanahan et Percheski, 2008) (Ishikawa, 1975). Mais cette fragilité n'est pas universelle et la relation inverse est tout autant concevable.

A Ouagadougou en 2009, selon nos estimations, la famille monoparentale représenterait 3,5% des logements de la ville et un peu plus de 8% des familles nucléaires. Il s'agit d'une définition de facto⁶⁹, l'absence du conjoint peut signaler une désunion (veuvage surtout pour les femmes) comme un départ en migration. La polygamie peut y contribuer quand l'épouse ne vit pas dans le logement de son mari.

Effectivement, le parent seul est majoritairement une femme, soit les trois-quarts, un phénomène plutôt universel. Le contraste est brutal avec les autres familles nucléaires (en présence du conjoint), toutes ou presque avec un homme à sa tête. Si les familles nucléaires manifestent un niveau d'équipement et de vie inférieur à celui des logements étendus ou composés, ce n'est pas le cas des familles monoparentales par rapport aux logements nucléaires simples. La différence est d'un vingtième d'écart-type du score de niveau de vie de moins que les logements nucléaires complets, elle

⁶⁹ Avec les données dont nous disposons, la famille monoparentale est définie par un référent-logement sans conjoint présent, élevant seul ses enfants, de tout âge. Puisque cette catégorie n'opère que dans les familles nucléaires, elle exclut les petits-enfants présents (et donc les fils/filles avec leur progéniture). On se rapproche donc de la définition de l'INSEE, mais de facto, car l'absence du conjoint ne signifie pas forcément que le référent est désuni. La faible occurrence de cette forme familiale fragilise l'analyse statistique détaillée, par groupe d'âge et sexe par exemple.

est insignifiante pour l'équipement élémentaire. Dans les deux cas ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs avec notre échantillon.

Les hommes et les femmes responsables d'une famille monoparentale sont de 8 ans plus âgés que ceux des autres familles nucléaires. Le phénomène prend de l'importance au cours du cycle de vie, pour les raisons déjà signalées de désunion des couples de parents par le veuvage. Pour cette cause, cela atteint plus nettement les femmes dès la quarantaine. S'observe une même remontée pour les hommes dans leur cinquantaine, pour les mêmes raisons avec le décalage de l'âge des époux. Ce sont des moments du cycle familial moins exposés à la précarité, ce qui explique la faible incidence du niveau de vie ; ce qui ne serait pas le cas pour les jeunes parents seuls. Le veuvage qui provoque la disparition d'un des époux n'est pas de nature économique, comme pourrait l'être une séparation.

Cette particularité cependant n'évacue pas toute connotation économique du phénomène, simplement parce qu'être parent seul oblige à prendre en charge l'essentiel des tâches domestiques et trouver une source de revenu. C'est bien ce qui apparaît dans la graduation de ces familles par statut occupationnel. Les pourcentages les plus élevés apparaissent quand le référent (une femme souvent) se dédie exclusivement aux activités domestiques non rémunérées, elles sont probablement dépendantes ou en situation de précarité, comme les chômeurs qui aussi se distinguent. Les statuts qui permettent de s'en sortir sont le travail informel, mais uniquement dans la rue (commerce de marché notamment, essentiellement féminin) et à la maison. Les employeurs sont sensiblement surreprésentés dans ces familles⁷⁰.

Le phénomène serait plus fréquent pour les chefs de famille nés dans la capitale (12% de parents seuls dans les logements nucléaires ; 7% pour les immigrants du reste du pays). Notant que cette configuration est minorée par l'effet d'âge, elle pourrait traduire une pratique urbaine nouvelle, en particulier féminine. Toute conclusion doit être prudente car les intervalles de confiance sont larges. Mais la répartition par âge de la monoparentalité montre une recrudescence en début de cycle pour les Ouagalaises de naissance. Ce phénomène ne se manifeste ni pour les hommes natifs de la capitale ni pour les immigrés du reste du pays. La prévalence des familles monoparentales n'est que très faiblement influencée par la localisation dans la ville, essentiellement pour des raisons de répartition des âges.

Plaçons-nous du point de vue des enfants (choisis de moins de 20 ans) qui seraient plus exposés à la situation des familles monoparentales, notamment pour leur

⁷⁰ De 50% environ, 100% pour les travailleurs indépendants dans la rue. Mais ces chiffres sont imprécis car le phénomène est rare dans le détail des statuts.

fréquentation scolaire, une question souvent posée à propos des rapports entre l'éducation et l'environnement familial (Miangotar et Legrand, 2013). Selon notre définition stricte de la famille nucléaire monoparentale, trente mille fils/filles de moins de 20 ans seraient concernés, ce qui représente un peu moins d'un enfant sur vingt et un enfant sur douze vivants dans une famille nucléaire.

Un premier constat remarquable est la masculinité des moins de vingt ans vivant avec un seul parent. Alors que le rapport de masculinité dans les familles est conforme à la population générale de ces jeunes (1,08 garçon pour une fille), la monoparentalité conduirait à une nette diminution de celles-ci. Elles partiraient donc plus vite et nombreuses que les garçons car la réduction de leur nombre relatif s'affirme avec l'âge. Entre 5 et 9 ans, le rapport de masculinité est de 1,25, il passe à 1,9 homme pour une femme à 15-19 ans. Voilà une indication forte que les parents seuls confient ou marient plus volontiers leur fille quand ils font face à des difficultés pour les élever. Le confiage est connu pour toucher plus souvent les filles car elles aident les familles d'accueil aux tâches domestiques. Le désavantage serait ample et préjudiciable si l'on songe que les enfants confiés sont plus mal scolarisés (sauf si c'est le motif de leur placement) ; mais ces résultats doivent être confirmés par un échantillon plus important.

La même réserve doit être faite pour la fréquentation scolaire, qui selon les chiffres de l'enquête ne serait pas moindre pour les enfants de 6-17 ans, notre groupe de référence. Du moins si on la compare aux autres enfants du référent ; elle serait meilleure par rapport à l'ensemble du groupe d'âge, qui inclut les jeunes hébergés, eux défavorisés.

LA FAMILLE D'AUJOURD'HUI, LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Ce panorama démographique de la famille ouagalaise aborde les thèmes de la conjugalité et de la reproduction, fondamentaux pour décrire la transition démographique en cours au Burkina Faso. Cela dans un premier temps car le choix du logement comme unité statistique d'observation replace la cellule reproductive dans le contexte plus général des pratiques résidentielles, modifiées par une autre composante de la transition urbaine/démographique, un exode rural massif. L'ensemble définit le profil singulier de la famille urbaine sahélienne dont cette étude interroge la spécificité dans le cas de la capitale burkinabè. Dès lors, les fonctions résidentielles deviennent constitutives de cette institution, avec le recul concomitant des fonctions productives qui prévalent dans le contexte rural de l'économie domestique. Héberger des individus au côté de la cellule nucléaire reste néanmoins une pratique encadrée par la parenté, une affaire de famille donc. En revanche, la part productive de cet accueil est marginale, mais présente.

L'évolution de ces trois composantes fonctionnelles questionne donc une prétendue tendance vers une famille « moderne » qui serait organisée sur la seule reproduction démographique. A Ouagadougou elle est minoritaire et peu d'observations suggèrent qu'elle deviendra prédominante dans un avenir proche. La pluralité des formes et des fonctions tendrait même à être renforcée dans les familles aisées et éduquées (l'émergence d'une classe moyenne), avec l'âge du chef de famille (le vieillissement de la population), le veuvage des femmes, la densification inévitable du centre-ville, l'exode rural... Ces facteurs de complexification de la famille sont déclinés et chiffrés en 2009, ils semblent devoir s'imposer pour quelques décennies encore. Le repli sur la reproduction stricte résulterait plus de la précarité économique temporaire des parents jeunes, de la relégation vers les marges de la ville, de l'ajournement de l'installation de certains migrants. La polygamie qui la contrarie évolue doucement à la baisse, la perte d'autonomie des personnes âgées requiert l'aide de dépendants. L'institution familiale urbaine diversifie ses fonctions, notamment dans le secteur informel qui associe l'activité économique et le travail domestique. Cette décomposition des fonctions familiales éclaire sa pluralité.

Or cette famille-là est aussi la boîte noire de la société urbaine, dont le lacis interne des responsabilités et des solidarités/inégalités n'est connu que de ses membres. Pourtant, c'est dans cet atome sociétal que se forment et s'apprennent les rapports de genre et intergénérationnels, ceux mêmes qui ébauchent la société de demain. L'analyse statistique n'est pas en mesure de les démêler avec la finesse socio-économique nécessaire mais elle en donne les éléments numériques qui contribuent indubitablement à la nature et l'intensité des rapports intrafamiliaux. Les résultats

présentés mettent en évidence la force et le déterminisme des nombres durant cette période historique de bouleversement des équilibres anciens : allongement de la vie, recul de la fécondité compensé par celui de la mortalité des enfants, recul de l'âge à la procréation des femmes favorable à leur scolarisation (et le processus du développement (Todd, 1984)), allongement du temps passé ensemble et donc consacré à l'éducation des enfants. L'exode rural, autre composante de la transition démographique, entretient la polygamie, la différence d'âge entre les époux et donc les rapports qui les lient. Cette même immigration de jeunes adultes change par son importance (voir [annexe](#)) l'économie de la famille, de ses forces vives, les pratiques résidentielles, les inégalités de la scolarisation entre les enfants du chef de famille et ceux qu'il héberge. Le changement des structures familiales provoque-t-il des inégalités économiques entre les ménages, entre les quartiers de la ville, entre les générations ? La famille d'aujourd'hui annonce la société de demain, ne serait-ce par la pratique de l'homogamie sociale. L'avenir se niche aussi dans la géographie démographique de la ville, les endroits où la reproduction se réalise dans un contexte plus ou moins favorable des aménités urbaines.

Il est donc possible de conclure en s'interrogeant sur la société urbaine de demain à partir des évolutions constatées de la famille d'aujourd'hui, dans un mouvement historique d'urbanisation qui est loin d'être achevé. Pour y réfléchir, une temporalité est particulièrement décisive : celle du cycle domestique mise en exergue par l'analyse. La plupart des phénomènes décrits, et pas des moindres, varient significativement dans le temps de vie de la famille. Le cycle domestique et les complexités qui l'accompagnent s'allongent avec l'espérance de vie. L'étalement urbain, abordé dans d'autres chapitres de l'enquête Ouaga 2009, contribue à la différenciation de la famille ouagalaise en dessinant l'avenir assez proche du contexte urbain. Or ce qui est fondamental pour l'avenir, c'est la relative synchronie entre ces temporalités à l'œuvre. Les rapports entre les habitants et l'espace urbain sont à rapprocher du temps long de la transition démographique, de celui presque aussi long du cycle de vie. De l'Indépendance à 2009, court la durée de vie d'un homme, durant laquelle la population de Ouagadougou a été multipliée par 30 et s'est étendue plus encore. Cette durée couvre aussi le calendrier de la transition démographique, de la transition migratoire. Or il est prévu que la capitale burkinabè atteigne 5,4 millions d'habitants en 2030 selon la Division de Population des Nations-Unies⁷¹ (United Nations, 2014), et un jour dix millions à une échéance plus difficile à prévoir, vers le milieu du XXI^e siècle, une génération et demi. Car dans le même temps, l'exode rural va probablement se maintenir dans un pays qui le reste aux trois quarts, avec les conséquences mises en évidence.

⁷¹ <https://esa.un.org/unpd/wup/DataQuery/>

Le faux débat sur la modernité en cache un autre, réel, sur la société qui émerge de la famille d'aujourd'hui. La réponse de la démographie doit être modeste, évidemment, mais son attention particulière au temps et son pari que le nombre compte dans les rapports sociaux peuvent aider à ébaucher des tendances possibles à la lumière des observations présentes.

Rapports de genre

Qu'est-ce que la nuptialité révèle des rapports de genre ? Avant la transition, la subordination des femmes aux impératifs de la reproduction s'exprime en deux temps. D'abord par une union précoce qui les détourne des études, du travail et donc de l'autonomie. Ensuite, par la disparition de cette union une fois fini leur rôle de procréatrice, par le veuvage principalement dont les études semblent oublier l'importance (Marcoux et Antoine, 2014). La logique de la nuptialité masculine est plus économique ou sociale. L'union est tardive car soumise à l'acquisition de l'indépendance économique et parce qu'elle se heurte à un accès compétitif aux femmes du fait de l'avantage d'hommes plus âgés et de la polygynie. En compensation, la préservation de l'union se maintient intacte, pratiquement jusqu'à la fin de leur vie, pour les mêmes raisons économiques. Les aînés gardent le contrôle sur la reproduction et l'économie domestique. Dans le temps historique, la nuptialité masculine change peu ; les difficultés économiques à s'unir sont contournées par l'union libre en début de cycle et les hommes réussissent à maintenir le même niveau élevé d'union au cours du temps.

Les changements sont surtout féminins, ce qui était attendu au regard d'inégalités contrastées entre les sexes. Depuis les années 80, justement, l'âge au mariage a reculé avec l'impératif de la reproduction, grâce à une scolarité plus longue et des activités rémunérées, engagées en partie grâce à la migration. Une certaine autonomie résidentielle est acquise, notamment pour les jeunes migrantes qui se trouvent de fait éloignées du logement de leurs parents. L'allongement de l'éducation est un facteur de développement, un argument documenté par E. Todd dans une comparaison internationale, incluant l'Afrique (Todd, 1984).

Les fonctions reproductives sont au cœur de la famille et assurées par les femmes. Or toutes les informations à notre disposition montrent que c'est pendant leur période féconde que leur autonomie est la plus restreinte. La prise en compte des variations des pratiques résidentielles en cours du cycle domestique amène à se demander si l'épouse est hébergée par son mari (Bertrand, 2013). En particulier jusqu'à la quarantaine, elle n'apparaît pas souvent comme chef de famille ou propriétaire/locataire du logement. L'épouse de la famille nucléaire déclare peu d'activité rémunérée et maîtrise dès lors moins la redistribution des ressources communes. Cet hébergement-là, si on peut le qualifier ainsi, est en tout cas associé à un degré de dépendance inégalement compensé par les obligations maritales.

Selon une synchronie trop précise pour n'être que physiologique, la fin de la fertilité mène à une progressive reconquête de l'indépendance et du travail, mais trop souvent dans des conditions de veuvage qui peuvent impliquer une part de fragilité économique. De nouvelles formes de cohabitation avec leurs enfants, parents ou aides doivent alors être reconstruites pour assurer la continuité du groupe domestique, lequel se complexifie. Les femmes doivent alors développer des activités économiques, qui leur confèrent sans doute une certaine autonomie, mais auxquelles elles sont mal préparées. Cette reconversion se concrétise dans le travail informel ou un petit entrepreneuriat de commerce. Les observations montrent leur dépendance économique envers des personnes hébergées avec qui elles partagent les tâches domestiques. Cela vaut aussi pour les femmes unies quand le logement est dirigé par un mari polygame et/ou âgé qui doit subvenir aux besoins de sa descendance, toujours importante en fin de vie, alors qu'il devient inactif ou moins actif. Le vieillissement est indubitablement plus risqué pour les femmes. Les hommes âgés conservent jusqu'à la fin le soutien d'une ou plusieurs épouses et souvent des descendants. Les statistiques suggèrent que l'apport migratoire de jeunes femmes a conforté l'avantage matrimonial des hommes d'âge mûr, que la polygamie se maintient aussi par ce marché matrimonial étendu aux zones rurales. La scolarisation féminine dans les campagnes, la migration de travail des jeunes filles peut contribuer à atténuer cette facilité masculine.

En contrepartie, on peut avancer la conclusion que les inégalités de genre se diluent avec l'appariement éducatif et professionnel des couples qui voient leurs conditions s'améliorer grâce à la scolarisation, dont l'élite promue par la fonction publique. Cette homogamie sociale est un élément du rapprochement des époux, dès lors plus égaux par l'âge et le travail. En négatif, les conditions scolaires défavorables réservées aux jeunes filles provinciales hébergées n'aide pas à combler ces différences d'âge et d'éducation entre les conjoints.

Les familles monoparentales, qui peuvent confronter la mère (le plus souvent) au manque de ressource pour élever ses enfants, semblent s'en remettre au confiage des filles plutôt que des garçons. Cette nouvelle expression des différences de traitement s'explique parce que les jeunes filles sont recherchées pour l'aide domestique qu'elles apportent à la famille d'accueil. Ce n'est probablement pas leur seule vocation car ce confiage ne paraît pas avoir un coût scolaire mesurable, avec notre échantillon pour le moins.

Au vu de ces constats, que peut-on prévoir des évolutions ? L'essentiel de la baisse de la fécondité est acquis en contexte urbain⁷², il reste un potentiel d'éducation féminine

⁷² A trois enfants par femme, on s'approche du seuil de reproduction.

qui va contribuer à réduire l'importance des charges maternelles, conjointement au recul de la nuptialité précoce. Le retard scolaire n'est pas encore comblé pour les jeunes filles hébergées issues du milieu rural. L'effet de l'allongement de la vie est plus incertain, notamment sur la polygamie ou le veuvage des femmes, plus influencé par l'écart d'âge des époux. Si les hommes conservent leur avantage matrimonial, la pluralité des familles va se maintenir et la nucléarisation restera contenue. L'allongement de la vie des parents peut contribuer à la cohabitation générationnelle si leurs enfants affrontent les mêmes difficultés sur le marché du travail et du logement, contrariant l'acquisition de leur indépendance. L'inconnue est la migration, savoir comment elle évoluera surtout dans sa composante internationale. Pour l'instant, elle ralentit la baisse de la fécondité en accueillant des épouses rurales, l'éducation des femmes présentes en ville, elle contribue à la domination des hommes âgés, notamment par les écarts d'âge entre les époux et in fine du statut de la femme.

Relations intergénérationnelles

Toute personne à la tête d'un logement, généralement la plus âgée, n'exerce pas la responsabilité, voire l'autorité, sur le groupe domestique ; certaines ne sont responsables que d'elles-mêmes, d'autres se retrouvent autour d'un simple arrangement de colocataires aux obligations réciproques restreintes. Il est donc envisageable que le rôle du référent, son ascendant sur et ses obligations envers les membres varient selon le type de famille. Les solidarités sont probablement plus ascendantes dans les groupes tenus par une femme veuve ou âgée qui s'appuie sur le travail des corésidents. L'autorité est probablement plus affirmée de la part des chefs de famille âgés qui assument des fonctions éducatives alors qu'ils ont diminué ou cessé leur activité professionnelle. Un des résultats de l'analyse biographique a été de constater la forte proportion d'enfants à la charge et sous l'autorité d'un père âgé, avec les conséquences que l'on peut craindre sur leur autonomisation.

Conformément à la norme d'une société encore patriarcale, l'âge du référent joue un rôle capital dans l'économie interne du groupe domestique. Surtout son statut et ses fonctions sont affirmés parce que les changements économiques et la complexité familiale se construisent au cours du cycle domestique, dans un processus cumulatif. Ainsi, le niveau de confort du logement est aussi le résultat d'une accumulation de biens et de dépendants, également des changements de l'environnement urbain grâce à la position centrale du logement dans la ville, privilège des primo-arrivants. Les plus anciens habitants ont bénéficié progressivement du développement des infrastructures dans le centre et péricentre de la ville. Aujourd'hui la valorisation est également foncière, l'ancienneté est capitalisable. L'indice de confort et de niveau de vie augmente avec l'âge du référent, régulièrement. Les membres du groupe domestique trouvent donc un avantage à partager ce patrimoine accumulé et une meilleure

localisation urbaine qui est associée aux logements dirigés par les personnes plus âgées.

La convergence des calendriers domestique, démographique et urbain ne semblent pas favoriser les jeunes. Les hommes en âge de se marier se voient concurrencer par leurs aînés sociaux économiquement mieux dotés, et qui souvent sont en mesure de contrôler un patrimoine foncier et immobilier. L'acquisition de l'âge adulte par un logement indépendant se heurte à un déficit chronique de l'offre à moins de s'éloigner de la centralité plus riche d'opportunité d'emploi et d'infrastructure. Le rapprochement des trajectoires professionnelles et matrimoniales montre le retard qu'impose la précarité des premiers emplois pour se marier. Être migrant et hébergé signifie un double handicap scolaire, durable pour les femmes. Or paradoxalement, la complexification des familles au cours du cycle domestique est un début de réponse à ce contexte préjudiciable. Car ces logements mieux dotés de la fin du cycle accueillent plus de parents et travailleurs, jeunes souvent qui bénéficient d'une partie des biens et positions accumulés. Le fait que de jeunes enfants restent dans la famille plurielle en fin de cycle est à la fois un soulagement et une contrainte qui retarde l'autonomie.

Savoir si elles atténuent les inégalités intergénérationnelles est hors de portée des chiffres. Cela semble être un atout de la famille complexe qui apporte une meilleure localisation dans la ville, une mutualisation des risques, une solution à la difficulté de se loger. Cette solidarité a néanmoins ses limites. Elle profite plus aux hommes âgés entourés de dépendants qui en l'absence d'une redistribution centralisée par l'État évitent les conséquences de la réduction de leur activité. Surtout, les chiffres de la scolarisation montrent qu'une inégalité se creuse, largement, entre les propres fils du référent et les enfants hébergés, mais aussi migrants. Les deux statuts étant très préjudiciables pour certains cycles. Vers la famille biologique converge une partie de la valeur produite par les domestiques ou apprentis, parents ou pas. Ces raisons économiques et sociologiques poussent à la conservation de formes élargies de la coresidence. Enfin, pour apporter une nuance démographique à ces remarques, il convient de rappeler que les effectifs du logement ne sont pas réguliers au cours du cycle. Tout au contraire, ils sont concentrés sur les âges d'activité du référent, avec un maximum de 320 000 personnes quand celui-ci est âgé de 35-39 ans. En comparaison la moitié de ce chiffre, 160 000 personnes sont sous l'autorité d'une personne de 65 ans et plus. Or ces personnes âgées seront à l'avenir de plus en plus nombreuses, sans être assurées de maintenir les familles à leur main.

Les migrations et mobilités résidentielles

La migration vers la capitale, surtout d'origine rurale par son importance, est un autre facteur de différenciation du groupe domestique et des inégalités entre ses membres ; la migration et aussi les pratiques résidentielles diversifiées telle que la multirésidence ou les circulations temporaires. Le choix du protocole d'enquête de mesurer ces séjours ou absences temporaires a permis de mesurer la contribution de cette population circulante à la complexification de la famille. La migration des enfants contribue à la complexification de la famille, leur porte d'entrée dans la ville. Les résultats montrent comment la migration participe à la diversité des formes familiales et résidentielles, de même que la manière dont elle est modulée au cours du cycle domestique (prédominantes en fin), les catégories socio-professionnelles (les plus aisés des ménages), le sexe du référent, etc. Ces mobilités ont un impact sur l'économie domestique en rééquilibrant le déficit d'actifs quand les dépendants pèsent trop sur les adultes qui les prennent en charge ; le bilan cependant varie selon le moment du cycle domestique.

Assurément, la mobilité résidentielle autour du nucléo biologique introduit des inégalités entre les membres, notamment dans la fréquentation scolaire, sans présumer de ce que l'enquête ne mesure pas. Les hébergés et les migrants, et très nettement ceux qui ont cette double qualité, sont amplement défavorisés. Cela est particulièrement vrai pour les filles, renouvellement d'une discrimination à leur égard qui a tendance à s'atténuer pour les citadines. Les mobilités résidentielles sont pour une part intra-urbaines, mais la pénurie de logement tend à les contenir. Le maintien tardif des fils du référent, de leurs enfants ou affins, exprime ces limitations à la mobilité qui vont dans le sens de la pluralité des familles. L'étalement de la ville semble favoriser la réduction nucléaire de la famille mais ce n'est que l'expression du processus normal d'autonomisation contrarié par l'absence d'opportunités résidentielles dans le centre, qui reste peu dense. Comme dans le péri-centre, la complexification suivra le vieillissement des résidents au fur et à mesure de l'étalement.

Pousser plus avant les projections se heurte à la relative imprévisibilité des flux migratoires. Il suffit de rappeler la soudaine importance démographique et sociale des rapatriés de Côte d'Ivoire. L'exode rural, en particulier dans le Sahel contemporain est associé à la transition démographique (Salinari et De Santis, 2011) ; il n'est pas près de se tarir considérant les différences de fécondité, la densité du peuplement rural, une éventuelle désertification des parties septentrionales. Ce qui change en revanche, c'est l'importance de la croissance urbaine endogène, des enfants nés ouagalais, bien visible dans la pyramide des âges selon les origines (voir annexe). Avec une fécondité d'emblée maîtrisée, l'institution familiale va aussi se jouer dans

les opportunités d'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation. Or elles sont moins bonnes pour les migrants.

Économie des structures familiales

La première question, peut-être par l'étendue d'un débat déjà ancien, porte sur les inégalités de revenus provoquées par les structures familiales (ChiuHong Kong Institute of Asia-Pacific Studies, 2005 ; Martin, 2006 ; McLanahan, 1985 ; Treas et Walther, 1978). Mais les études menées dans les pays occidentaux abordent cette hypothèse avec le constat de l'émergence des familles monoparentales, considérées plus fragiles. Les vérifications portant sur les pays de transition plus tardives sont plus rares, généralement agrégées et transversales, confirmant cette contribution (Maia et Sakamoto, 2016). Ne disposant pas d'estimation du revenu des familles, l'enquête Ouaga 2009 ne peut documenter cette comparaison et surtout pas dans le temps long des transitions démographiques. Cependant, une plus grande pauvreté des familles monoparentales n'a pas été révélée de manière significative, peut-être parce qu'elles se forment en fin de cycle. Mais il est à craindre que la multiplication observée des jeunes mères seules, celles nées dans la capitale, génère une précarité à surveiller. Celle-ci n'est en l'état pas avérée car le phénomène exprime aussi une plus grande autonomie des jeunes citadines (Miangotar et Legrand, 2013).

Un argument plus décisif pour l'avenir est développé par McLanahan et Percheski inversant la logique du lien, vérifiant l'hypothèse que les inégalités croissantes de revenu tendent à augmenter la présence de mères seules, en particulier parmi les femmes moins éduquées. L'éducation de leurs enfants en est affectée, mais aussi la situation économique des femmes en général (McLanahan et Percheski, 2008). En l'état de nos observations, la présence de familles complexes est une relative garantie contre la paupérisation des jeunes mères. On songe à la pratique plus spécifiquement africaine de la polygynie qui les protège dans un groupe productif et reproductif plus étendu.

Se poser la question d'un « dividende » démographique familial pour certaines familles, mais aussi à un certain moment du cycle familial est une autre façon d'aborder l'économie des familles, à un moment déterminant de la transition démographique. Il a été montré qu'en début de cycle les familles bénéficient d'un ratio de dépendance avantageux, quand la charge des enfants par adulte est plus contenue. Cette opportunité est contrecarrée par la situation économique fragile de jeunes adultes, notamment masculins, qui s'insèrent sur le marché du travail comme travailleurs à la tâche ou exerçant les formes précaires du travail informel. Les conséquences en sont assez nettes avec un déficit scolaire en début de cycle (pour les parents jeunes) et pour les parents âgés. Pour la scolarité des fils et filles, le meilleur moment se place au milieu de la vie active du chef de famille (les trentaine et quarantaine).

Le poids économique des enfants baissera avec leur nombre, favorisant l'investissement scolaire, mais le gain urbain à venir de la fécondité est relativement faible, soit environ un enfant pour atteindre le seuil de la reproduction. En même temps, la longueur des études peut contribuer à alourdir la charge de la dépendance, la prolonger dans le temps. Mais surtout, à un terme pas si lointain, le poids des personnes âgées augmentera considérablement. Reste à savoir selon quelles modalités elles seront prises en charge, si elles gardent la maîtrise de leur rente foncière et géographique, peuvent s'attribuer l'aide de nouvelles forces vives. Ce qui est certain est que leur nombre plus élevé va modifier le rapport de force ou de négociation.

Les améliorations des conditions démographiques de la prise en charge des enfants sont très nettes chez les personnes éduquées, les fonctionnaires, les monogames... qui maîtrisent mieux leur reproduction et qui ont les moyens de se faire aider d'actifs supplémentifs. Or ces élites urbaines vivent dans les parties les mieux dotées de la ville, centrales près de l'emploi, des écoles et infrastructures, dans des lotissements qui leur sont réservés. A défaut de présenter le profil de la « famille nucléaire moderne », elles ont les moyens de consacrer plus de ressources à leur descendance et avec l'homogamie de reproduire à l'avenir les avantages dont ils bénéficient, notamment par un meilleur investissement éducatif, dans les écoles privées.

L'injustice spatiale à l'encontre de la famille

La conclusion précédente rappelle que les familles se distinguent aussi pour la localisation et l'accès à la ville. De même que Ouagadougou ne s'étend pas à l'identique, la périphérie commençant à se diversifier. Les cartes ont montré ce que cette évolution implique pour différentes composantes de l'institution familiale. Chaque quartier reflète la pluralité des familles, selon les formes de conjugalité, sa composition, les forts contrastes des équilibres démo-économiques. A sont tout, la complexification de la famille participe au peuplement différencié de l'espace intra-urbain.

Une des raisons en est que l'étalement urbain est pratiquement synchrone avec le cycle domestique. En schématisant pour appuyer le trait, une section transversale du centre vers la périphérie fait le chemin inverse du cycle familial. Son début correspond au peuplement périphérique, le centre recueillant les logements décrits comme en fin de période, le péricentre témoignant de leur maturité. Les variations de l'âge moyen des référents dans l'espace est éloquent : il passe de 44 ans dans le centre loti avant 1980 à 36 ans dans la périphérie non lotie dense. La réalité est évidemment plus nuancée, notamment du fait de la mobilité des jeunes adultes qui n'ont pas encore formé de famille, aussi des pratiques d'hébergement et de la mobilité résidentielle intra-urbaine.

Le plus intense de la mobilité résidentielle est concentré sur le début de la vie d'adulte, soit au moment de la formation de la famille nucléaire. Ce calendrier migratoire interfère avec le cycle domestique pour façonner le peuplement urbain. Les jeunes migrants trouvent plus facilement à s'installer dans la ville en formation, aux marges donc, même à la suite d'un passage dans le centre. Les Ouagalais de naissance, quant à eux, ont plus de chances d'être matures là où habite leur famille d'installation plus ancienne, plus près du centre. Un certain nombre a la possibilité de s'y maintenir d'autant que l'accumulation progressive des éléments de confort au cours de la vie du groupe domestique concourt à s'ajouter aux qualités des quartiers plus anciens. Toutes les cartes montrent l'avantage d'une position centrale. Or la situation dans la ville importe ; d'elle dépend l'accès aux infrastructures et au logement, la santé s'en ressent comme l'emploi. Or plusieurs indices et cartes confirment que la reproduction démographique se déplace vers les marges de la ville, avec la famille nucléaire qui donc globalement bénéficie d'un environnement finalement peu urbain, préjudiciable à leur citoyenneté. Ce qui n'est pas exactement ce que l'on attend de la modernité qui lui est prêtée. Une position excentrée implique des déplacements quotidiens plus longs, dans une ville mal dotée en transports publics. Les enfants sont probablement les plus pénalisés, pesant sur l'avenir de la ville.

Or l'étalement va se poursuivre dans des proportions similaires à la croissance démographique annoncée (peu de signes de densification de l'habitat à Ouagadougou). Les enfants nés en 2010 seront des parents matures (dans leur quarantaine) dans une ville qui atteindra probablement 10 millions d'habitants. Considérant le déficit de ressources de la ville et les rendements décroissants de l'infrastructure avec la densité, le sous-équipement de la périphérie sera toujours sanctionnant les nouvelles générations, certes moins nombreuses.

Ouvrages cités

AMOATENG A. Y. « Towards a conceptual framework for families and households ». In : *Families and Households in Post-apartheid South Africa*. [s.l.] : Human Sciences Research Council, 2007. ISBN : 9780796921901.

ANTOINE P. « Structures familiales, cycle de vie et crise économique à Dakar ». In : *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique*. Abidjan : Séminaire international ENSAE-ORSTOM, 1991.

ANTOINE P. *Les relations intergénérationnelles en Afrique*. [s.l.] : [s.n.], 2007. 258 p. ; ISBN : 9782877621762.

ANTOINE P. « Vieillir en Afrique ». *Idées économiques et sociales* [En ligne]. 2009. Vol. 157, n°3, p. 34. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3917/idee.157.0034> >

ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y. M., NANITELAMIO J. « Les familles dakaroises face à la crise ». 1995.

ANTOINE P., GOLAZ V. « Vieillir au Sud : une grande variété de situations ». *Autrepart* [En ligne]. 2010. Vol. 53, n°1, p. 3-16. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3917/autr.053.0003> >

ATTANÉ A. « Choix matrimoniaux: le poids des générations. ». In : ANTOINE P. ed. *Les relations intergénérationnelles en Afrique*. 2007. p. 167-196. ISBN : 9782877621762.

ATTANÉ A. « Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine ». In : MARCOUX R, ANTOINE P, ed. *Le mariage en Afrique*. [s.l.] : [s.n.], 2015. p. 1-22.

ATTANÉ A. « Quand la circulation de l'argent façonne les relations conjugales ». *Autrepart* [En ligne]. 2009. Vol. 49, n°1, p. 155. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3917/autr.049.0155> >

BARBIERI M., HERTRICH V. « Écarts d'âge entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique sub-saharienne ». *Population* [En ligne]. 2005. Vol. 60, n°5, p. 725. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3917/popu.505.0725> >

BARTHÉLEMY P. « Le secteur urbain informel dans les pays en développement: une revue de la littérature ». *Revue région et développement*. vol.7 p. 47. 1998.

BERTRAND M. « Fils, frères, pères ». *Cahiers d'Etudes Africaines*. 2013. n°1, p. 323-344.

BLOOM D. E., SEVILLA J., CANNING D. *Demographic Dividend: New Perspective on Economic Consequences Population Change (Population Matters)*. 1^{re} éd.[s.l.] : Rand Publishing, 2003. 1 p.ISBN : 0833029266.

BOZON M. « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints: une domination consentie ». *Population (French Edition)* [En ligne]. 1990. Vol. 45, n°2, p. 327-360. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/1533376?ref=search-gateway:9a2689e3988a21dca4684f1906555893> >

BUZAR S., OGDEN P. E., HALL R. « Households matter: the quiet demography of urban transformation ». *Progress in Human Geography* [En ligne]. 1 août 2005. Vol. 29, n°4, p. 413-436. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.1191/0309132505ph558oa> >

CALVÈS A. E., KOBIANÉ J.-F., MARTEL E. « Changing transition to adulthood in urban Burkina Faso ». *Journal of comparative family studies*. 2007, p. 265-283.

CALVÈS A.-E. « Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso ». *Population*. 2007. Vol. 62, p. 339-359.

CALVÈS A.-E., SCHOUMAKER B. « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso ». 27 août 2004. p. 1-24.

CAVIN A. C. *Droit de la famille burkinabé: le code et ses pratiques à Ouagadougou*. Editions l'Harmattan. Ouagadougou, 1999.

CHIU S. W.-K., HONG KONG INSTITUTE OF ASIA-PACIFIC STUDIES. *Family changes and income inequality under globalization : the case of Hong Kong*. Shatin, New Territories, Hong Kong : Hong Kong Institute of Asia-Pacific Studies, the Chinese University of Hong Kong, 2005. ISBN : 9789624411546.

COPANS J. « Des modes domestiques aux modes salariés: cycles de prolétarianisation et proto-prolétarianisation féminine ». *Cahiers de sciences humaines*. 1987. Vol. 23, n°1.

COPANS J. « Pourquoi travail et travailleurs africains ne sont plus à la mode en 2014 dans les sciences sociales ». *Politique africaine* [En ligne]. 2014. Vol. 133, n°1, p. 25–20. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3917/polaf.133.0025> >

DESROSIÈRES A., THÉVENOT L. « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles ». *Économie et statistique*. 1979. Vol. 110, n°1, p. 49–65. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3406/estat.1979.4260> >

GALOR O. « The demographic transition: causes and consequences ». *Cliometrica* [En ligne]. 2012. Vol. 6, n°1, p. 1–28. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.1007/s11698-011-0062-7> >

GUENGANT J.-P., KAMARA Y., DE MERZ N. *Comment bénéficier du dividende démographique ? Analyse par pays Burkina Faso*. AFD, 2011.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT, INTERNATIONAL
« Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples du Burkina Faso 2010 ». 9 juillet 2010. p. 1–527.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT. « Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso. 2004 ». 7 septembre 2004. p. 1–471.

ISHIKAWA T. « Family Structures and Family Values in the Theory of Income Distribution ». *Journal of Political Economy* [en ligne]. 1975. Vol. 83, n°5, p. 987–1008. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/1830082?ref=search-gateway:03dbf517a2c1748c622530dbfffb06f8> >

KOBIANÉ J.-F. « Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou ». *Communication au Séminaire International CICRED*. 1999.

LEIBBRANDT M., BHORAT H., WOOLARD I. « Understanding Contemporary Household Inequality in South Africa ». *SSRN Journal* [En ligne]. 1 mai 1999. Vol. 99, n°25. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.943391> >

LOCOH T. « Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique ». In : QUESNEL A, VIMARD P, Éd. *Migrations, changements sociaux et développement*. Paris : Ortom Editions, 1991. ISBN : 2709910276.

LOCOH T., ROTH C. « Origine et fondements de l'approche renouvelée en démographie ». In : BAYA B, WILLEMS M, GENDREAU F, Éd. *Actes du deuxième atelier du GRIPPS*. Paris : CEPED ; UERD, 2002. p. 1–12. ISBN : 2-87762-144-8.

MAIA A. G., SAKAMOTO C. S. « The impacts of rapid demographic transition on family structure and income inequality in Brazil, 1981–2011 ». *Population Studies* [En ligne]. 2016. p. 1–17. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.1080/00324728.2016.1201588> >

MAÏGA A., BAYA B. « Au-delà des normes de formation des couples au Burkina Faso ». In : *Le mariage en Afrique*. Québec (Canada) : [s.n.], 2015.

MARCOUX R., ANTOINE P. *Le mariage en Afrique*. Québec (Canada) : Presses de l'université du Québec, 2015.

MARTIN M. A. « Family Structure and Income Inequality in Families with Children, 1976 to 2000 ». *Demography* [En ligne]. 1 août 2006. Vol. 43, n°3, p. 421–445. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/4137242?ref=search-gateway:876b4be6c84bb516366c9aba53bc4561> >

MAZZOCCHETTI J. « À la recherche de l'homme capable ... ». *Civilisations*. 28 septembre 2010. Vol. 59, n°1, p. 21–36.

MCLANAHAN S. « Family Structure and the Reproduction of Poverty ». *American Journal of Sociology* [En ligne]. 1 janvier 1985. Vol. 90, n°4, p. 873–901. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/2779522?ref=search-gateway:e644a78ba50c1be6f436a589436be548> >

MCLANAHAN S., PERCHESKI C. « Family Structure and the Reproduction of Inequalities ». *Annual Review of Sociology* [En ligne]. 1 janvier 2008. Vol. 34, p. 257–276. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/29737790?ref=search-gateway:e644a78ba50c1be6f436a589436be548> >

MIANGOTAR Y., LEGRAND T. « Environnement familial au Burkina Faso: typologie et cohabitation parents-enfants ». *Cahiers québécois de démographie*. 2013.

MIGNOT J.-F. « L'écart d'âge entre conjoints ». *Revue française de sociologie* [En ligne]. 1 avril 2010. Vol. 51, n°2, p. 281–320. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/40731107?ref=search-gateway:dd73064c690a47f0ce94ef5ae973431b> >

NEWSON L., POSTMES T., LEA S. E. G., WEBLEY P. « Why Are Modern Families Small? Toward an Evolutionary and Cultural Explanation for the Demographic Transition ». *Personality and Social Psychology Review* [En ligne]. novembre 2005. Vol. 9, n°4, p. 360–375. Disponible sur : < http://dx.doi.org/10.1207/s15327957pspr0904_5 >

OCDE. « Ratio de dépendance démographique ». Paris, 2007. p. 1–3. Disponible sur : < http://dx.doi.org/http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2006-4-fr >

PARÉ-KABORÉ A. « Structure familiale à Ouagadougou et performance scolaire des filles et des garçons (Burkina Faso) ». *Autrepart*. 1998. p. 125–138.

SALINARI G., DE SANTIS G. « The Role of the Demographic Transition in the Formation of the North African and Trans-Saharan Migration Systems ». *PAA 2011 Annual Meeting*. 2011.

TABUTIN D., BARTIAUX F. « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde ». *AIDELF. Les familles d'aujourd'hui*. 1986.

THORSEN D. « L'échec de la famille traditionnelle ou l'étirement des relations familiales ». *Hommes et migrations*. 2009. N° 1279, p. 1–14. Disponible sur < <http://hommesmigrations.revues.org/311> >

TODD E. *L'enfance du monde : structures familiales et développement*. Paris : Editions du Seuil, 1984. ISBN : 2020069342.

TREAS J., WALTHER R. J. « Family Structure and the Distribution of Family Income ». *Social Forces* [En ligne], 1 mars 1978. Vol. 56, n°3, p. 866–880. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.2307/2577223?ref=search-gateway:d5cb08fe600a4d81e56c23dd8fd8a31a> >

VIMARD P. « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest ». *Tiers-Monde* [En ligne]. 1993. Vol. 34, n°133, p. 89–115. Disponible sur : < <http://dx.doi.org/10.3406/tiers.1993.4828> >

WAYACK PAMBÉ M. *Genre, sexe du chef de ménage et scolarisation des enfants à Ouagadougou*. Thèse de l'Université de Paris X, Nanterre, 2012. 353 p.

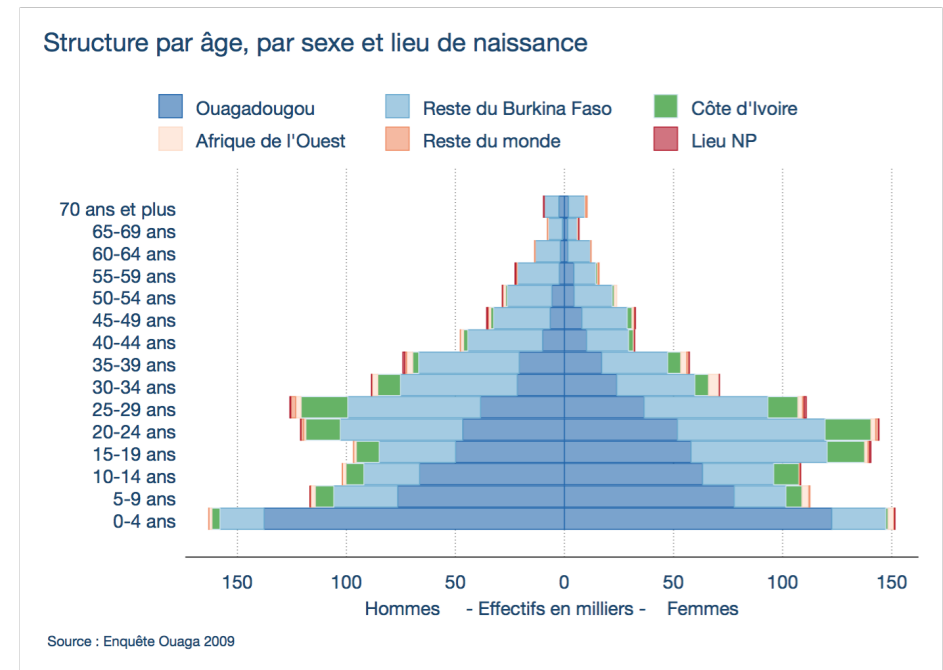
ANNEXES

Les documents présentés en annexe décrivent le protocole de l'enquête Ouaga 2009 et détaillent les aspects méthodologiques des traitements statistiques utilisés dans le présent chapitre sur la famille. Certaines définitions indispensables à la compréhension de l'exposé sont précisées, telles les situations de résidence ; cela inclut certains indices (du niveau de vie du logement par exemple) ou les catégories occupationnelles reconstruites. Les cartes présentées restituent la méthode du sondage aréolaire et les choix faits pour produire la cartographie présentée. Des informations complémentaires sont apportées sur l'analyse biographique de la famille.

En préalable, la pyramide des âges selon les lieux de naissance résume clairement la contribution migratoire au peuplement de la ville ainsi que ses conséquences sur les rapports de dépendance et le dividende démographique. Un bref rappel de l'histoire de la ville est également proposé.

Structure par âge, sexe et lieu de naissance

La structure démographique de la ville n'est pas ici étudiée, mais apparaît en filigrane des commentaires sur la relation entre la migration et le peuplement urbain, les modifications structurelles qu'elle implique pour la famille, les opportunités démographiques. L'argument d'un bonus démographique migratoire trouve son sens dans la présence en surnombre de jeunes adultes originaires du reste du pays, mais aussi de Côte d'Ivoire, de l'étranger. Connaître cette structure est utile à la compréhension de certains traits démographiques de la famille, comme par exemple l'apport de jeunes filles en âge de s'unir. Cette pyramide inclut la population recensée, pour toutes les situations de résidence.



La déformation aux âges des plus fortes mobilités (15-29 ans) signale l'ampleur et l'actualité des migrations récentes, exode principalement rural qui est majoritaire chez les hommes de plus de 20 ans, 15 ans chez les femmes. Surtout, la présence des Burkinabè natifs de Côte d'Ivoire est décisive dans la recomposition urbaine, notamment chez les jeunes femmes et les hommes de 25-29 ans et aussi les adolescents. Par ce reflux, Ouagadougou a récupéré une partie de la descendance de la

population rurale qui avait été détournée vers la Côte d'Ivoire dans les années 1960 à 1980.

Un autre trait saillant est la montée en puissance de la migration féminine chez les jeunes générations, plutôt précoce tant elle est importante chez les 15-19 ans. A cet âge le sureffectif féminin serait de 40 000 personnes. Pour les anciennes générations, les femmes sont en revanche sous-représentées, la migration était auparavant plus masculine et donc moins décisive sur la croissance naturelle de la capitale.

Or ces jeunes adultes, les femmes en particulier, sont en âge de procréer. Leur surnombre (par rapport à une structure sans migration) stimule la natalité par ce seul effet structurel, même si la fécondité baisse. Le nombre important d'enfants de moins de cinq ans en témoigne. Même s'ils naissent dans la capitale, et annoncent la montée de la reproduction endogène, on note bien que l'afflux de jeunes mères migrantes contribue par un facteur 3 (leur nombre moyen d'enfants) au peuplement. On peut parler d'un effet multiplicateur de la migration de femmes en âge de reproduction.

L'arrivée d'adultes matures, au moment de construction de leur autonomie, exerce une forte pression sur la demande de logement, surtout les formes plus rares de la location ou de l'usage à titre gratuit qui sont les leurs. Leurs enfants seront rapidement scolarisés. Avec des taux de croissance urbaine d'environ 7% par an, le parc déjà déficitaire ne suffit pas et pousse les jeunes couples vers une périphérie sous-équipée.

A partir de 60 ans, les natifs de la ville sont pratiquement absents, plutôt rares en fin de vie active. La capitale est jeune, avec une présence juvénile native qui va en vieillissant modifier la composante migratoire du peuplement, alors que l'espérance de vie s'allonge.

Brefs repères historiques

Contrairement à d'autres capitales ouest-africaines, Ouagadougou n'est pas une création coloniale ; à la fin du XIX^{ème} siècle, ce village et ses quartiers abritaient le palais du Mogho Naaba, ses serviteurs ainsi que son armée et des commerçants. L'armée coloniale, puis le clergé s'y installent lors de la conquête, Ouagadougou devenant capitale de la Haute-Volta à partir de 1919. La ville s'organise alors selon le modèle ségrégué colonial, un quartier réservé au colonisateur, un autre au pouvoir religieux et enfin le quartier indigène où se trouve la chefferie traditionnelle et ses dépendants ; l'organisation urbaine obéit alors au modèle centre / périphérie. Les aménagements sont peu nombreux, obéissant essentiellement à une logique hygiéniste (assainissement, aménagement de quelques quartiers). En 1932, la colonie de Haute Volta est démantelée, rattachée à la colonie de Côte d'Ivoire, et Ouagadougou perd son statut de capitale, ce qui va ralentir le développement de son infrastructure. La ville gagne alors le surnom de Banco Ville, en raison de l'importance de l'habitat

traditionnel, du non-aménagement des quartiers, et ce dans un contexte de croissance urbaine, certes encore modeste.

Il faudra attendre 1947 et la reformation de la colonie de Haute-Volta pour que Ouagadougou retrouve son statut de capitale et soit aménagée. Dans les années 1950, les marigots du nord de la ville sont retenus par des barrages ; un collège, un hôpital, le marché sont construits, de même que la Zone industrielle de Gounghin, même si celle-ci ne sera effectivement réalisée qu'à partir des années 1960 ; les premiers goudrons font aussi leur apparition. Quartiers indigènes et quartiers européens font l'objet d'opérations de lotissement ; cependant, si tous sont construits selon une logique en damier, la taille de la voirie ou celle des parcelles n'est pas la même, conduisant à une forme d'adéquation entre le tissu urbain et le tissu social, poursuivant ainsi la logique ségréguative originelle.

A partir de l'indépendance de la colonie de Haute-Volta, et à la suite des premières grandes vagues de lotissement, les habitants de Ouagadougou se soucient d'un accès au foncier urbain dont la propriété serait officiellement reconnue. L'une des conséquences est le développement rapide des quartiers non lotis, réduisant la partie aménagée et lotie à la portion congrue. Ce clivage, caractéristique de Ouagadougou, renvoie à des espaces que l'on qualifie communément de spontanés ou d'illégaux : les habitants s'installent sur des parcelles sans autorisation institutionnelle. Ces quartiers ne bénéficient pas des équipements élémentaires d'une urbanisation, sans voirie ni réseau d'eau ou d'évacuation des eaux usées ni infrastructure éducative. Avant la révolution sankariste en 1983, la ville de Ouagadougou ne bénéficie que très peu d'aménagement ; les quartiers non-lotis se développent dans un contexte de très forte croissance urbaine (les taux de croissance annuelle varient entre 8 et 9% dans les années 1970). Ainsi à la veille de la Révolution, on estime que 60% des Ouagalais vivent dans un quartier non loti.

L'arrivée de Thomas Sankara au pouvoir marque un tournant décisif. La Réforme Agraire et Foncière de 1984 nationalise le foncier, ce qui signifie que l'ensemble de l'espace ouagalais, loti ou non, appartient désormais à l'État. Dès lors, émerge l'idée d'un lotissement systématique des quartiers, parallèlement à la construction de cités destinées aux classes moyennes, qui vont conduire au déguerpissement et au relogement d'habitants du centre (Bilibambili, Kalgondin...) ; dans ce cadre près de 65 000 parcelles sont aménagées dans les périphéries. Cette période voit donc l'émergence d'une idée aujourd'hui largement partagée par l'ensemble des Ouagalais : acquérir une parcelle dans un quartier non-loti reste le moyen le plus simple et le moins coûteux d'accéder à la propriété reconnue et de s'insérer dans l'espace urbain. En effet, même si ces procédures de lotissement ont connu quelques changements depuis la période révolutionnaire, le principe se maintient : les habitants des quartiers non-lotis sont recensés et se voient attribuer une parcelle sous condition de son occupation effective.

Un autre élément initié pendant la période révolutionnaire est la mise en place d'un plan d'aménagement de la ville de Ouagadougou et progressivement de l'ensemble de ce qui est en passe de devenir l'agglomération ouagalaise. En 1984, le premier Schéma Directeur d'Aménagement Urbain est adopté, suivi du Schéma d'Aménagement des Banlieues de Ouagadougou et en 1990 du Plan d'Aménagement du Grand Ouagadougou. Actuellement, les autorités municipales travaillent à l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols. Ces différents plans se sont mis en place dans un contexte de décentralisation, impulsée avec la création des secteurs pendant la révolution sankariste, puis celle des communes d'arrondissement à partir de 1987.

Les opérations de lotissement se sont ensuite poursuivies, même si elles ne sont pas parvenues à mettre fin à l'émergence de quartiers non lotis en raison de la forte croissance urbaine et de la volonté des habitants d'accéder à la propriété. Ces dernières années ont été aussi marquées par de nouveaux chantiers (construction de trois échangeurs routiers et mise en place de la deuxième tranche de Ouaga 2000). Cependant, si l'étalement urbain constitue l'une des préoccupations principales des autorités municipales depuis de très nombreuses années, aucun schéma d'aménagement n'a pu y mettre fin et les opérations de densification restent toujours insuffisantes.

Consulter : FOURNET Florence, MEUNIER-NIKIEMA Aude, SALEM Gérard (dir), 2008 - Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée. IRD-Editions, Marseille, 143 p.

HIEN Pierre Claver, COMPAORE Maxime (dir), 2006 – Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours. DIST (CNRST), Ouagadougou, 377 p.

Le protocole d'enquête : principes et méthodes

L'enquête Ouaga 2009 a été conçue pour étudier les relations entre les mobilités et le peuplement urbain. Toutes les formes opérantes de mobilité sont abordées et le peuplement est décrit en privilégiant sa composante démo-économique et sa configuration spatiale. Pour atteindre ces objectifs, le protocole a fait des choix méthodologiques originaux, tel le sondage aréolaire ou l'emploi du logement comme unité statistique. Ces solutions méritent quelques explications, voire justifications au regard du questionnement général de l'enquête.

La conception du protocole a été guidée par des préoccupations à la fois pragmatiques et académiques, nées de trois constats. Tout d'abord celui du déficit statistique sur les mobilités et migrations dans des espaces urbains sahéliens en pleine mutation du fait justement de la transition démographique et des flux migratoires afférents. Un autre objectif pourrait être qualifié de « démographie intra-urbaine » en cela qu'il vise à qualifier le peuplement en détaillant au mieux les variations des caractéristiques des citadins dans l'espace qu'ils habitent et fabriquent. Le territoire intra-urbain reste une *terra incognita* pour beaucoup d'aspects. Enfin, le protocole est au service de questions qui relèvent d'un champ plus académique sur la nature et les dynamiques des systèmes résidentiels, soit l'articulation qui unit chaque forme de mobilité à des pratiques à la fois économiques (le travail, l'activité) et sociales (les réseaux sociaux, les modes de vie). Mobilités et peuplement sont replacés dans le contexte structurant de la transition démographique.

L'enquête répond aussi immédiatement à la préoccupation pragmatique de fournir l'image statistique la plus complète possible des composantes du développement urbain. La connaissance chiffrée du logement, des déplacements de tous les jours, des pratiques résidentielles, du travail, de l'éducation, du capital social... se doit d'être utile aux acteurs des politiques urbaines.

Le protocole est construit pour saisir un large éventail de mobilités : les déplacements quotidiens, les mobilités résidentielles dans le même bassin d'emploi, mais aussi des pratiques de multirésidence, d'hébergement, les mobilités saisonnières. Les migrations internes et internationales sont certes primordiales, et au centre de l'étude, mais elles sont resituées dans des pratiques spatiales plus larges. Un tel objectif n'est pas purement statistique, il se place dans une perspective analytique. Personne n'est totalement sédentaire : plusieurs formes de mobilités sont associées au cours d'une vie, dans un groupe familial, mais aussi dans un lieu. Une ville, un quartier se forment par les migrations internes, internationales, tout autant que par les pratiques résidentielles ou les mobilités quotidiennes qui sont courtes mais répétées et donc très structurantes. Surtout, aucune forme particulière de déplacement ne peut se comprendre si elle est prise isolément des autres. Il importe également d'évaluer les

différences de genre, d'âge ou socio-économiques pour toutes ces formes de pratiques.

L'autre orientation décisive du protocole d'enquête est d'inscrire ces mobilités dans l'espace et le territoire. Les raisons en sont évidentes bien que parfois oubliées : un migrant quitte un lieu pour un autre, les inégalités de l'espace stimulent et motivent les déplacements, les mobilités à leur tour changent la composition de l'espace, même au jour le jour par les pratiques urbaines. Cette dimension spatiale, parfois délaissée par la théorie des migrations, est également lacunaire dans la production de statistiques sur la mobilité. Dans le protocole, l'analyse du peuplement, du territoire et des mobilités a été introduite au travers de deux conceptions de l'espace, une aréolaire et une autre réticulaire. La première désigne un lieu d'ancrage où s'organisent les sédentarités et la seconde un lieu de circulation. La première correspond à un espace délimité défini par le logement, le quartier, dont la cartographie rendra compte. L'espace réticulaire est lui structuré par les flux, les déplacements quotidiens, les échanges sociaux, une organisation qui opère à distance sans prise sur les lieux traversés.

En complément de ces descriptions centrales, l'enquête Ouaga 2009 prend la mesure du travail, de l'éducation, du réseau social et de la dispersion de la fratrie, des pratiques alimentaires, ainsi que la perception des vulnérabilités s'y rapportant. Ces informations sont en elles-mêmes utiles à la connaissance de la ville, notamment dans sa dimension territoriale. Que sait-on des configurations spatiales de la famille, de l'activité informelle, des pratiques alimentaires ou de la socialisation ? Les réseaux sociaux ont une géographie tout comme des dynamiques démographiques.

Le protocole se compose de différents modules (dix au total) à la fois compatibles et autonomes. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous. A chacun correspond soit un niveau d'observation (parcelle, logement, individu), soit un type de mobilité (mobilités quotidiennes, annuelles, trajectoire résidentielle), soit un thème spécifique (pratique et vulnérabilité alimentaires, éducation, capital social). La disposition matricielle de l'enregistrement des trajectoires biographiques a été privilégiée, pour faciliter la saisie et en vérifier la cohérence.

Module 1	Parcelle Logement	Caractéristiques physiques, d'équipement du logement. Statut d'occupation
Module 2	Individu (tous)	Détermination de la catégorie résidentielle : résident présent/absent et résident habituel/temporaire
Module 3	Individu (tous)	Calendrier des mobilités résidentielles et de l'activité au cours de l'année écoulée
Module 4	Individus (tous)	Caractéristiques démographiques (sexe, âge, lieu de naissance), économiques (travail, statut d'occupation, lieu d'exercice) et culturelles (langue, religion) de l'individu
Module 5	Ego : individu tiré au sort (1 sur 2) de plus de 18 ans)	Trajectoires migratoire et professionnelle, trajectoires familiale et matrimoniale (cohabitation avec les parents)
Module 6	Frères et sœurs d'Ego vivants et de mêmes parents	Recensement des membres de la fratrie d'Ego. Localisation et activité
Module 7	Dons et soutiens obtenus avec Ego, pour six rubriques. Migrants connus d'Ego	Génération des noms des aidants/aidés pour construire le capital social. Fréquence et nature des aides. Caractéristiques des membres du capital social (lieu, travail, éducation, contacts).
Module 8	Déplacements quotidiens et hebdomadaires	Mode de transport, motif du déplacement, fréquence, durée, destination
Module 9	Individus de 5 ans et plus	Statut scolaire, niveau suivi, décision parentale sur l'éducation des enfants, partage père/mère des décisions, cohabitation avec les parents
Module 10	Individus 12 ans et plus	Pratiques alimentaires (lieu, nature et socialisation des repas), perception de la dégradation en 2008, stratégies pour surmonter les difficultés passées et à venir

Les échelles spatiales et temporelles retenues par le protocole sont multiples, pour saisir des mobilités qui s'inscrivent dans plusieurs temporalités et limites territoriales. L'objectif est de restituer le continuum temporel des divers déplacements, que l'on définit en référence à la résidence principale selon qu'elle change ou pas. Les mobilités quotidiennes et hebdomadaires se déploient à partir du logement qui est fixe, point de départ et d'arrivée des déplacements. Le découpage spatial est alors intra-urbain, selon les quartiers et des motifs qui reflètent les rapports avec la ville. Les mobilités qualifiées d'intermédiaires sont définies par une résidence principale stable mais qui est mise en relation avec d'autres logements occupés de manière provisoire ou intermittente, selon un rythme saisonnier ou des systèmes résidentiels composites (multirésidence, hébergement...). La durée d'observation est annuelle,

rétrospective pour un pas de temps mensuel. Les lieux habités peuvent être intra-urbains ou extérieurs, avec des regroupements rendus nécessaires par la précision statistique. Enfin, les changements de résidence principale ne sont saisis que dans la perspective biographique pour une unité de temps annuelle. Ce calendrier biographique vaut pour les trajectoires professionnelles, résidentielles et de cohabitation⁷³. Les provinces burkinabè et les pays sont notifiés mais des agrégations sont ici aussi nécessaires pour valider les estimations.

La combinaison des échelles diffère selon les phénomènes étudiés, mais un soin particulier a été pris pour disposer de références temporelles communes. Pour être plus concret, prenons l'exemple du travail. Il est reconstitué par une batterie de plusieurs questions relevant l'occupation, le statut du travail, le secteur d'activité, le type d'entreprise et le lieu d'exercice de l'activité. Ces informations sont combinées selon trois échelles de temps. En observation transversale, elles sont recueillies pour le mois précédent l'enquête afin de se caler sur la définition des résidences. Afin de retrouver les cycles saisonniers, est reconstituée l'observation rétrospective sur l'année passée, selon un pas mensuel, en synchronie avec le calendrier résidentiel relevé pour la même année. Rappelons que les migrations circulaires, saisonnières et les séjours temporaires sont mis en correspondance avec des cycles annuels d'activité ou des activités multiples mais successives. Enfin, à l'échelle biographique, depuis la naissance, le calendrier annuel des séjours résidentiels est établi conjointement avec les étapes éducatives et professionnelles. Les séjours sont décrits par un jeu réduit de descripteurs, pour tenir compte de la mémoire des informateurs qui s'étirole avec le temps.

Le choix du logement plutôt que le ménage comme unité d'observation distingue la présente enquête. Par logement, nous entendons une unité physique de résidence, délimitée selon des règles précises et concrètement identifiables dans l'espace. Sa fixité sur le territoire autorise les passages répétés sans les problèmes d'attrition que l'on rencontre avec le ménage qui bouge, se recompose, une difficulté rédhibitoire pour les statistiques de mobilité à passage répété. Le logement présente une autre qualité analytique, cette fois-ci, celle de donner à voir l'occupation de l'espace, le peuplement de la ville, à son échelle élémentaire. Atome du territoire, il est le point de départ de la plupart des pratiques résidentielles ou mobilités quotidiennes. Le logement donne à observer des formes de socialisation nées de la cohabitation au-delà de la famille nucléaire, des pratiques professionnelles ou migratoires, des

⁷³ Le relevé de la cohabitation effective avec les ascendants directs, le ou les conjoints et les enfants a été préféré au seul enregistrement de l'état matrimonial, comme il est d'usage. Une union n'implique pas cohabitation effective, les enfants peuvent être placés.

arrangements résidentiels en somme, qui complexifient la seule cohabitation exigée par la reproduction démographique.

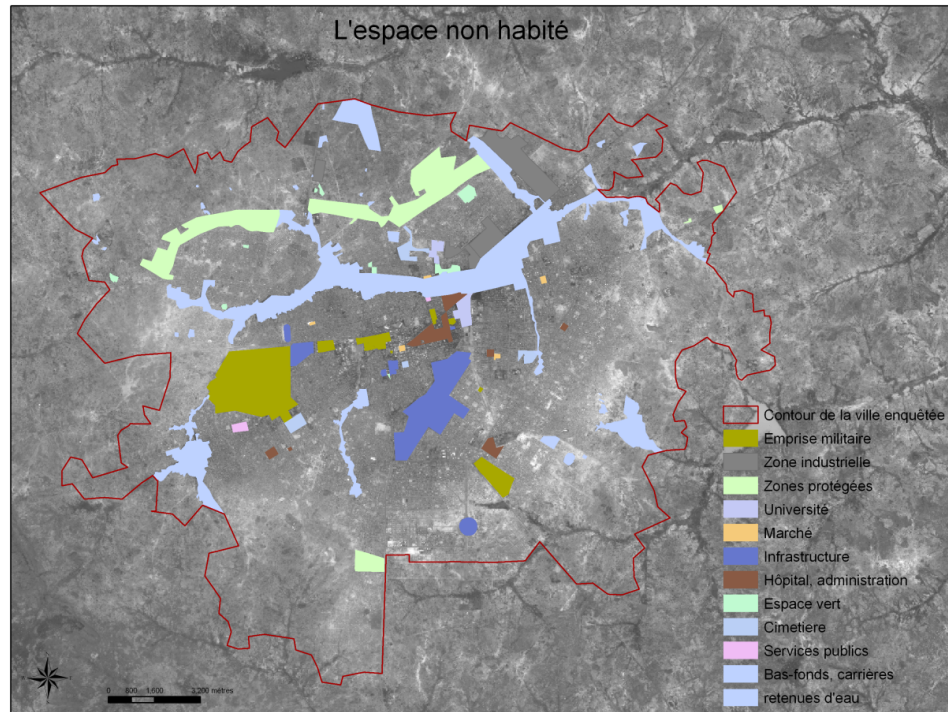
Afin d'assurer la représentativité de l'ensemble du territoire de la ville, et parce que l'on ne disposait pas d'un inventaire à jour des logements ou parcelles, l'enquête repose sur un sondage aréolaire. Cette technique garantit la représentativité cartographique des phénomènes mesurés⁷⁴. La première étape a consisté à délimiter la zone d'étude au moment de l'enquête en fonction du peuplement, afin d'établir l'empreinte urbaine en 2009. Le relevé, effectué sur le terrain, se base sur la continuité et le type du bâti. La zone couverte est intégrée dans un système d'information géographique par géoréférencement de ces limites effectives. Les grandes zones non habitées (barrages, aéroport, espaces verts, camp militaire) ont été repérées et enlevées de l'univers du tirage selon la disposition de la carte suivante.

A l'aide du logiciel ArcGis⁷⁵, des points dans l'espace habité ont été tirés au hasard constituant le premier niveau de sondage. Chaque « point-cible » permet de repérer la parcelle foncière, selon des règles énoncées de délimitation. Dans cette parcelle, l'enquêteur réalise l'inventaire des logements. Un seul est enquêté, choisi par un tirage aléatoire simple afin d'éviter les effets de grappe induits par des logements aux caractéristiques proches, dans un immeuble par exemple. Tous les individus du logement sont interrogés. Le questionnaire biographique porte sur les résidents habituels de 18 ans et plus, à raison d'un individu sur deux, déterminé par un tirage aléatoire simple sans remise. Chaque unité statistique — la parcelle, le logement et ses occupants, l'individu dont on relève la biographie — reçoit une pondération différente. Tous les calculs de fréquences, modèles statistiques, cartographies, intervalles de confiance ont été réalisés avec des procédures statistiques prenant en compte le plan de sondage complexe. Il s'agit des commandes *survey* de Stata⁷⁶. Des modèles mixtes multiniveaux sont employés pour combiner les observations à différents niveaux (individus dans les logements par exemple).

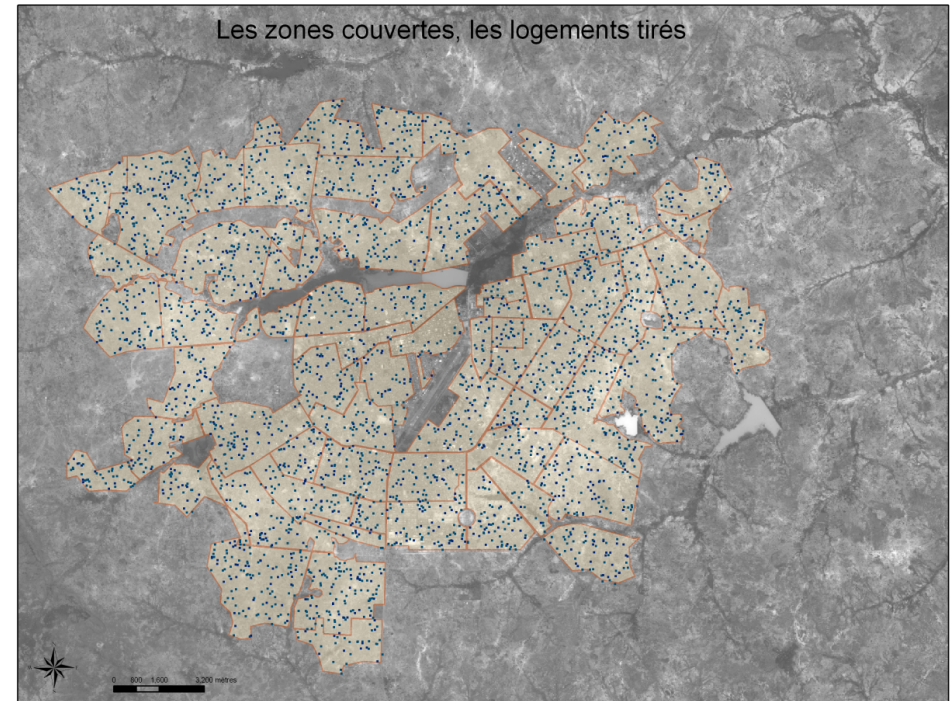
⁷⁴ Notamment en garantissant un nombre minimal de logements par polygone élémentaire de la cartographie, cela par des procédures de double, voire triple passage.

⁷⁵ L'utilitaire utilisé est « Random Point Generator » (2002) conçu par Dr. M. Sawada pour fonctionner sous ArcGis (ESRI@ArcMap™ 9.0)

⁷⁶ StataCorp. 2014. Stata Statistical Software: Release 13. College Station, TX: StataCorp LP.



La méthode aréolaire possède des avantages appréciables, en particulier dans le cas de Ouagadougou. Tout d'abord, elle ne requiert aucun inventaire préalable des ménages, assurant une utile indépendance par rapport aux recensements (ou autres données secondaires), difficiles à obtenir et non actualisés. Ensuite, l'espace urbain en 2009 est précisément défini, indépendamment des limites administratives plus restrictives ou arbitraires, incluant les zones périphériques, incontournables pour comprendre la dynamique de la ville et les pratiques résidentielles. Autre avantage, la méthode visuelle (à partir de Google Earth[®]) de reconnaissance de l'espace habité a permis de dessiner des unités cartographiques conformes aux caractéristiques du bâti (et donc homogènes du point de vue de la morphologie urbaine) pour décrire la géographie interne de la ville. Ce fonds a été intégré dans un système d'information géographique, calé sur une image satellitaire SPOT (datant de 2002). Au total ce sont 65 polygones qui ont été délimités. L'échantillon inclut 3758 parcelles, qui ont amené à enquêter 1965 logements, 10 485 individus et 3 230 biographies.



La méthode aboutit à une estimation de la population mi-2009 qui se situerait entre 1 900 000 et deux millions de personnes. Un chiffre très vraisemblable si on considère les différences suivantes avec le recensement de 2006 qui indiquerait une population de 1 800 000 personnes courant 2009 (considérant une augmentation annuelle de cent mille personnes par an). L'enquête Ouaga 2009 retient une délimitation plus vaste de la ville, actuelle, dégagée des limites communales appliquées par le recensement. Et surtout, dans notre décompte, sont enregistrées les personnes résidentes habituelles présentes et absentes, ainsi que les résidents temporaires qui *stricto sensu* n'appartiennent pas à la population de droit, bien qu'ils habitent la ville. Ces citoyens temporaires composent un volant d'une population pas forcément établie mais qui se renouvelle. Elle représente un peu moins de 5% de l'ensemble soit environ 100 000 personnes. Des éléments laissent penser que cette estimation est plutôt une estimation basse de la population de Ouagadougou⁷⁷.

⁷⁷ Il n'a pas été possible de rentrer dans les camps militaires.

Si le protocole d'enquête, ainsi décrit, constitue le point central de notre approche du peuplement de la ville de Ouagadougou, des enquêtes complémentaires qualitatives ont été entreprises pour certains modules. Ces entretiens en profondeur sont utiles pour l'interprétation des données quantitatives. Afin de faire le lien entre les deux approches, statistique (quantitative) et celle donnant la parole aux acteurs, une méthode *ad hoc* a été mise au point visant à permettre une meilleure généralisation de ces résultats « qualitatifs »⁷⁸. Dans un premier temps, des indices résumant le logement, ses occupants ont été construits, relatifs à la composition démographique, le travail, l'éducation, l'équipement du logement, le capital social. Ensuite une analyse factorielle a documenté une classification automatique hiérarchique afin de dégager des groupes de logements homogènes du point de vue des thématiques choisies. Les unités retenues pour les entretiens qualitatifs ont été sélectionnées de manière équitable dans ces classes, mais selon un quota imposé. L'idée derrière la classification était de faire en sorte que chaque élément d'une classe soit substituable, facilitant la sélection par les informateurs. Ainsi, le choix raisonné des logements respectait l'hétérogénéité et la diversité du peuplement mises en évidence par l'enquête.

⁷⁸ Mais appliquée seulement à Niamey et Nouna (Burkina Faso) les autres sites de l'enquête.

Le calcul des indices de niveau de vie et de confort du logement

L'enquête pilote a dissuadé de demander le revenu des habitants, mal connu pour les activités informelles et qu'une certaine pudeur, notamment de la pauvreté, aurait pu fausser. Pour estimer le niveau de vie du logement, le protocole a préféré établir un inventaire complet de l'équipement dont le détail est présenté dans les fiches suivantes.

MODULE 1-G. EQUIPEMENT DU LOGEMENT

M1-G-1. Votre logement est-il équipé de sanitaires en propre ?

<input type="checkbox"/>	1	Pas de sanitaires en propre
<input type="checkbox"/>	2	Sanitaires extérieurs sans fosse septique
<input type="checkbox"/>	3	Sanitaires extérieurs avec fosse septique
<input type="checkbox"/>	4	Sanitaires avec chasse d'eau
<input type="checkbox"/>	5	Autres (en clair) :

M1-G-2. Dans votre logement, l'approvisionnement en eau se fait par ... ?

<input type="checkbox"/>	1	Robinet privatif
<input type="checkbox"/>	2	Robinet commun
<input type="checkbox"/>	3	Borne fontaine / forage
<input type="checkbox"/>	4	Vendeur d'eau
<input type="checkbox"/>	5	Autre (en clair) :

MODULE 1-G. EQUIPEMENT DU LOGEMENT (SUITE)

M1-G-3. Dans votre logement, quelle est la principale source d'éclairage ?

<input type="checkbox"/>	1	Electricité
<input type="checkbox"/>	2	Groupe électrogène ou solaire
<input type="checkbox"/>	3	Lampe à pétrole, bougies, lampes électriques
<input type="checkbox"/>	4	Autres (en clair) :

M1-G-4. Votre logement dispose-t-il d'une cuisine en propre ?

<input type="checkbox"/>	1	Oui
<input type="checkbox"/>	2	Non

M1-G-5. Dans votre logement, avec quelle énergie faites-vous la cuisine ?

<input type="checkbox"/>	1	Bois de chauffe
<input type="checkbox"/>	2	Charbon de bois
<input type="checkbox"/>	3	Pétrole
<input type="checkbox"/>	4	Gaz
<input type="checkbox"/>	5	Electricité
<input type="checkbox"/>	6	Autre (en clair) :

M1-G-6. Votre logement est-il équipé de ?

	Radio	1- Oui	2- Non	
	Téléviseur	1- Oui	2- Non	
	Poste radio-cassette (ou CD)	1- Oui	2- Non	
	Téléphone fixe	1- Oui	2- Non	
	Cuisinière	1- Oui	2- Non	
	Réfrigérateur	1- Oui	2- Non	
	Ventilateur	1- Oui	2- Non	
	Ordinateur	1- Oui	2- Non	
	Climatiseur	1- Oui	2- Non	

Deux niveaux d'équipement sont définis, estimés selon deux méthodes, soit quatre indices qui sont rappelés calculés pour le logement et non pas pour les individus ; c'est une donnée collective contextuelle⁷⁹. Le premier niveau évalue le confort élémentaire du logement apporté par la disposition de sanitaires, le mode d'approvisionnement en eau, le branchement au réseau électrique, la disposition d'une cuisine. Ces commodités, que l'on pourrait considérer minimales, relèvent plutôt de l'aménagement collectif du quartier, même si tous les habitants de maisons desservies n'y ont pas toujours accès. Le second ensemble est composé des biens plus personnels, qui révèlent le niveau de vie du fait de leur prix, de leur rareté et d'un caractère moins indispensable. Ce sont les éléments énumérés dans la dernière question : radio, téléviseur, téléphone fixe, ordinateur, climatiseur... A été ajoutée la présence de bicyclette, moto et voiture qui ne sont pas des équipements collectifs mais dénotent l'aisance économique des occupants.

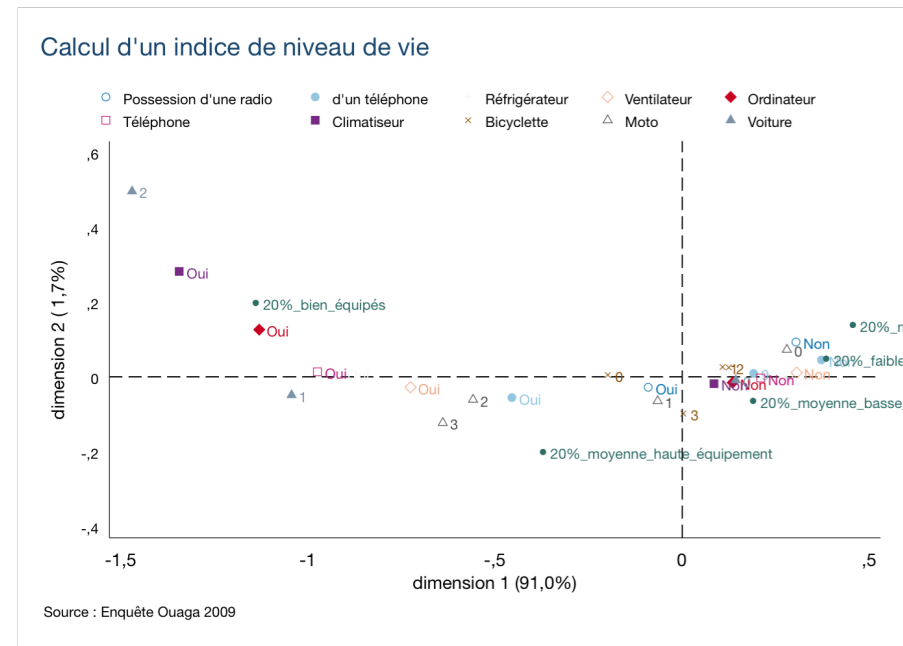
Il a été envisagé de procéder de deux manières pour calculer chaque indice. La première consiste à pondérer chaque équipement selon qu'il importe pour définir l'équipement élémentaire et le niveau de vie. Certains biens sont en effet accessibles et possédés par un grand nombre (le téléphone, une radio par exemple), d'autres révèlent un niveau de vie élevé (une voiture, un climatiseur notamment) ; ils « pèsent » donc plus. L'exercice est en partie arbitraire, même s'il est raisonné et s'appuie sur la connaissance de la société et la distribution statistique des biens et des indices. Un dosage est requis pour discriminer plus finement certains segments de la société. L'avantage est de disposer d'un critère qui ne dépend pas du contexte (contrairement à la suivante) et autorise la comparaison entre les capitales de l'enquête ou avec le contexte rural (à condition de conserver la même pondération).

La seconde méthode, préférée lors des analyses, consiste à introduire une sélection de biens d'équipement dans une analyse factorielle pour en déduire un score, soit les coordonnées de la projection des logements sur l'axe principal, éventuellement secondaire. L'avantage est de disposer de scores calibrés pour un objet précis (équipement de base, de niveau de vie) et normalisés⁸⁰. Disposant de mesures continues, les comparaisons entre les logements, selon d'autres caractéristiques, s'en trouvent facilitées car les indices ainsi calculés facilitent l'analyse économétrique par régression. Ils seront utilisés pour, en l'absence de statistiques sur revenu, disposer de repères socio-économiques.

⁷⁹ A l'échelle de l'individu, c'est la catégorie occupationnelle, proche de la notion de catégorie socioprofessionnelle (CSP), qui qualifie le niveau socio-économique des Ouagalais.

⁸⁰ Centrées sur la moyenne et réduites à l'écart-type et de distribution normale, une propriété absente du premier indice.

Pour le score dit d'équipement, sous-entendu élémentaire, l'analyse factorielle intègre la présence ou pas de sanitaires, d'un robinet privatif, de l'accès privatif à l'électricité et la disposition d'une cuisine en propre. Ces trois équipements sont proches, donc associés, sur le plan factoriel, en fait sur l'axe 1 qui contient 99% de l'inertie. Le score de niveau de vie se focalise sur les biens énumérés précédemment (présence ou absence). Les moyens de transport sont inscrits en fonction de leur nombre par logement, la dernière classe rassemblant trois moyens ou plus.



L'intérêt analytique de cette cartographie des variables est de positionner la possession de chaque item par rapport aux autres. Ainsi les logements équipés d'une radio disposent souvent d'une moto. La non-possession d'une bicyclette se situe plus du côté des logements bien équipés, en disposer signale les ménages modestes. Réfrigérateur et téléphone se trouvent souvent associés. Dans ce plan, le premier score calculé sur l'équipement de base, est placé comme variable illustrative. Le fait que les modalités basses soient regroupées du côté des logements modestes indique qu'il est plus discriminant des habitations au bas de l'échelle. Le score de niveau de vie, que l'on lit sur l'axe 1 horizontal distingue mieux les ménages qui possèdent déjà un niveau élevé de commodités élémentaires. A l'extrême de l'axe, se trouvent les ménages avec deux voitures et un climatiseur.

La définition des situations de résidence et des mobilités

L'enquête-pilote a mis en évidence la présence d'une population de passage ou temporairement absente dont l'importance justifiait de la décompter, notamment dans le cadre d'une problématique du peuplement de la ville par les mobilités. Les résidents de droit retenus par les recensements ne composent pas la totalité des citoyens qui peuplent la capitale. Pour affiner les pratiques résidentielles, six catégories sont définies et distinguées pour l'analyse.

- A. *Résident habituel présent* : individu qui a passé la nuit précédant l'enquête dans le logement et qui le considère comme son domicile principal. En cas de doute, il doit y demeurer plus de six mois dans l'année.
- B. *Résident habituel absent depuis moins de trente jours non consécutifs* (calculés sur l'année précédant l'enquête) habite principalement le logement enquêté mais n'y a pas passé la nuit précédant l'enquête. Le nombre cumulé de jours d'absence sur l'année n'excède pas trente jours (calculé à partir du calendrier annuel).
- C. *Résident habituel absent depuis plus de trente jours non consécutifs* : individu qui habite le logement à titre principal (même critère que précédemment) mais qui n'y a pas passé la nuit précédant l'enquête. Le nombre cumulé de jours d'absence sur l'année est supérieur ou égal à trente jours non consécutifs et inférieurs à six mois (pour se prévaloir de la résidence habituelle).
- D. *Résident temporaire présent depuis au moins trente jours non consécutifs* (sur l'année précédant l'enquête) ou qui a l'intention de rester pendant ce temps durant l'année à venir. C'est une personne qui a passé la nuit dans le logement enquêté, mais qui ne le considère pas comme son domicile. Le critère des trente jours est appliqué pour les distinguer de la catégorie suivante, conformément au délai retenu pour les résidents habituels absents.
- E. *Résident temporaire présent depuis moins de trente jours non consécutifs* (calculé sur l'année précédant l'enquête) et qui n'a pas l'intention de rester

pendant au moins trente jours non consécutifs. La durée cumulée inférieure à un mois distingue cette catégorie de la précédente.

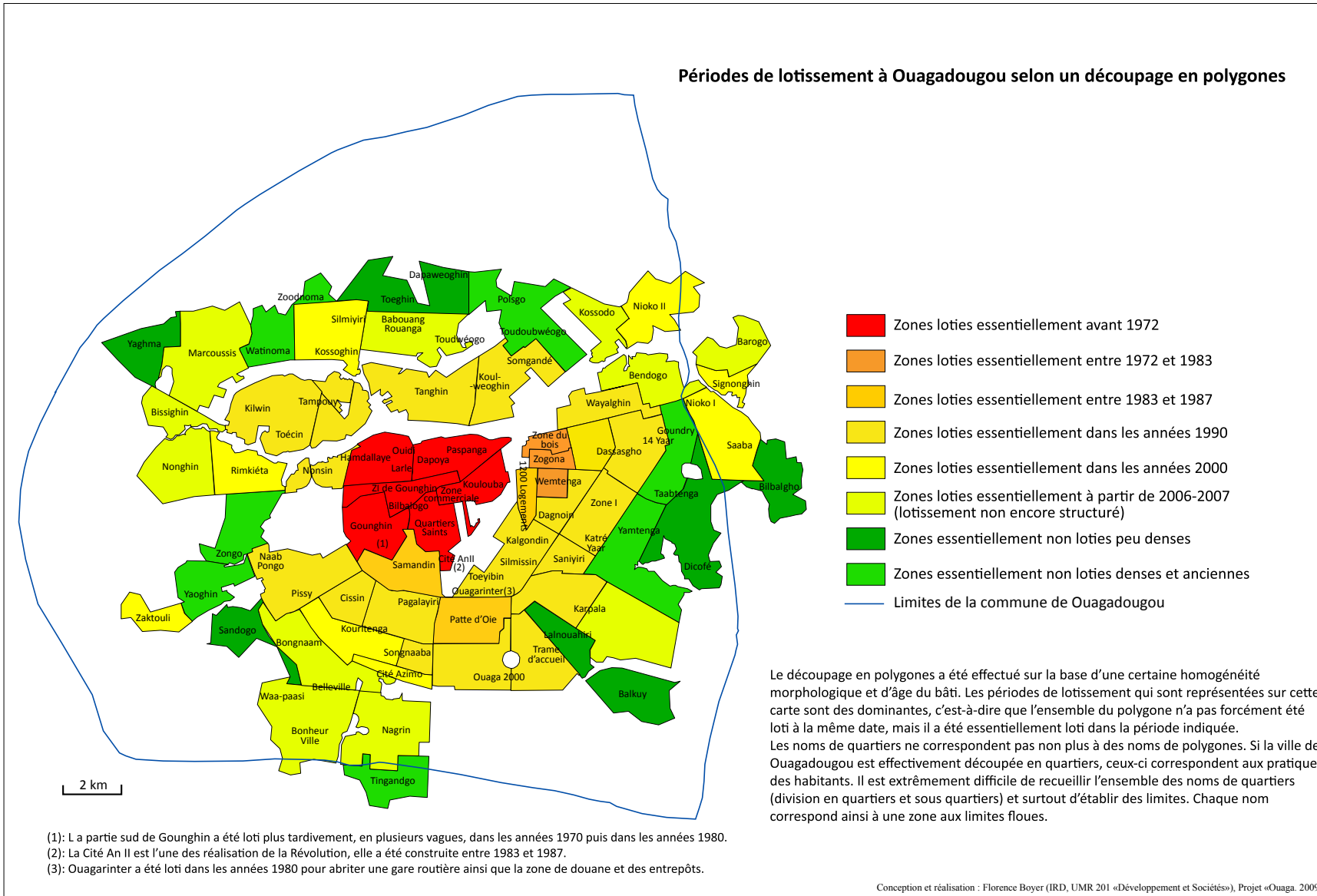
- F. *Résident temporaire absent* : Individu qui n'a pas passé la nuit précédant l'enquête dans le logement, n'est pas considéré par les cohabitants comme résident habituel mais y a passé trente jours non consécutifs, pour le moins, durant l'année écoulée.

Rappelons que ces définitions, appliquées au relevé transversal, s'accordent à et complète le calendrier rétrospectif des mobilités annuelles. Certains déplacements se font de et vers le logement de référence selon un rythme quotidien ou hebdomadaire. Les mobilités qualifiées d'intermédiaires n'impliquent pas un changement de la résidence principale mais s'effectuent vers une ou des résidences temporaires/secondaires. Les migrations supposent un changement de la résidence principale.

Carte des quartiers et des dates de lotissement

A la fin de l'année 2008, la ville de Ouagadougou occupait une surface totale de 268,3 km², soit environ 20 km du nord au sud et 25 km d'est en ouest. Les deux cartes fournies mettent des noms sur les quartiers où se situent les polygones définis pour la cartographie. Ils encadrent le sondage aréolaire et sont dessinés sur la base d'une lecture des photos aériennes de Google Map™ et un relevé sur le terrain. Chaque polygone découpe l'espace de manière régulière (ils sont de taille comparable), il est défini par une morphologie homogène du bâti, délimitée par les rues ou « six mètres », voies ainsi nommées par leur largeur. Chaque polygone rassemble au moins une trentaine de logements pour documenter ses caractéristiques (voir annexe méthodologique). Les dates approximatives du lotissement ont servi à définir le découpage présenté dans les graphiques pour montrer la variation des phénomènes dans l'espace.

Périodes de lotissement à Ouagadougou selon un découpage en polygones



L'analyse biographique de la famille

La description du statut matrimonial et de la composition du logement/famille nucléaire est fondée sur les catégories censitaires habituelles mais appliquées au groupe domestique réuni par un même logement. Ce choix, qui vient d'être justifié, donne plus de visibilité aux pratiques résidentielles qui sont à l'origine de la pluralité des familles. En incluant toutes les formes de résidences temporaires on se dégage d'une focalisation excessive sur l'unité biologique.

Cette complexité n'était pas raisonnablement envisageable en perspective biographique, qui se limite donc à la famille nucléaire, mais avec quelques nouveautés méthodologiques. Habituellement, c'est le calendrier matrimonial qui est privilégié, selon que l'individu enquêté sur son passé (Ego dans notre terminologie) est marié ou pas. Mais cette catégorie est floue puisque que la formalité du mariage n'est pas toujours inscrite dans un registre ou officialisée, que ce soit dans le cas d'une union traditionnelle ancienne ou de la pratique plus récente de l'union consensuelle ou libre. Par ailleurs, et surtout dans une perspective biographique, l'union ne signifie pas tout le temps la cohabitation des époux et réciproquement. L'homme migrant à l'étranger peut s'absenter de longues périodes, une femme de mari polygame ne partage pas systématiquement son logement. L'absence peut aussi signifier une séparation non officialisée par un divorce. Du point de vue des mobilités et de la composition de la famille, la cohabitation effective est plus décisive que le statut matrimonial déclaré. Ainsi l'union libre est définie par la cohabitation réelle des conjoints, sans un mariage officialisé. Enfin, est recensé le calendrier de la survie de l'époux(se), un mariage dont on connaît la date du début peut être rompu par le décès sans qu'Ego le signale. La survie du ou des conjoints est systématiquement vérifiée pour définir les statuts matrimoniaux, polygamie comprise. L'enjeu dans ce cas est de ne pas assimiler des remariages de veufs ou séparés à cette pratique qui prend de l'importance au cours du cycle de vie. Notons enfin que selon la même méthode, la cohabitation des parents et enfants d'Ego est également enregistrée pour suivre dans le temps la dynamique de la composition de la famille.

Qui est familier de l'analyse biographique perçoit immédiatement la complexité du traitement de ces nombreux calendriers. Pour chaque conjoint ce sont trois temporalités qui sont enregistrées : celle de l'union formelle, de la cohabitation et de la survie ; jusqu'à cinq conjoints sont retenus. La même chose vaut pour le père et la mère et pour quinze enfants. Potentiellement c'est une bonne cinquantaine de trajectoires qu'il revient de décrire, modéliser, en plus de celles de la mobilité professionnelle ou résidentielle, toutes susceptibles d'interagir entre elles. Les traiter avec les modèles de Cox sans simplifier abusivement l'information était donc exclu. Le choix de modèles à temps discret s'imposait. Cette méthode revient à fractionner

les séjours matrimoniaux ou de coresidence en autant d'années discrètes. A une même date calendaire, qui correspond aussi à un âge d'Ego, sont rassemblés tous les états matrimoniaux, résidentiels, professionnels. Il est ainsi possible de vérifier chaque année du cycle de vie si le conjoint est vivant, présent, actif ou non, dans le pays ou en migration. Autre avantage, cette disposition de l'information facilite les descriptions dans une forme très accessible de l'intensité des statuts par âge d'Ego, sous forme de courbes d'évolutions, sans se préoccuper des troncatures.

Résumons les catégories matrimoniales utilisées pour l'analyse biographique. Une personne est mariée si l'union est officielle et le conjoint vivant. Leur cohabitation n'est pas requise. Pour les besoins d'une problématique particulière, on peut être amené à distinguer les conjoints coresidents, ce qui sera notifié. L'union consensuelle exige de partager le même logement (l'absence longue est exclusive) et donc la survie du conjoint, mais exclut un mariage formel. Une catégorie générique est dès lors introduite, celle d'union qui suppose soit le mariage soit la cohabitation, entre personnes vivantes. La définition de la polygamie prend un soin particulier à ne pas compter comme seconde épouse un premier remariage, par exemple. La survie des conjoints précédents est donc testée chaque année. Ainsi un homme est défini comme monogame pour une année, une seule, de son cycle. Il peut avoir été polygame juste avant le décès d'une des deux épouses ; un statut de désuni est également envisageable quand son ou ses épouses ont disparu, mais pas si elles résident ailleurs. Le rang du conjoint s'applique aussi aux femmes, ce qui amènerait à définir une épouse d'homme polygame ; mais cette information n'est pas utilisée car mal saisie et incomplète, elle dépend aussi du statut de la femme dans le logement, si elle en est le référent par exemple.

Le relevé des activités et la définition du travail

Le questionnaire relatant l'occupation individuelle est passé auprès des individus de 12 ans et plus ; un âge précoce qui correspond grosso modo à la fin du cycle scolaire primaire. Ce choix autorise de déceler les inactivités précoces, en particulier féminines et rurales après les études et avant l'union. La pluriactivité est fréquente en milieu rural, mais le choix a été fait de tenter de l'identifier dans les contextes urbains également ; d'autant que l'activité principale n'est pas toujours rémunérée. Le questionnaire distingue donc l'activité principale de l'activité secondaire, selon les mêmes critères pour les définir. Pour toutes les questions, une formulation en clair est demandée quand la personne ne se reconnaît pas dans les catégories proposées ; cela autorise une correction plus fine des déclarations et réduire les cas imprécis.

L'activité est définie par les cinq composantes présentées dans le formulaire qui suit. Ce sont des modalités perceptibles par tous, ensuite analysées pour reconstruire une catégorisation synthétique englobant les inactifs ; tout le monde doit rentrer dans une modalité des statuts socioprofessionnels. Les modalités d'inactivité sont assez précises pour distinguer les étudiants des personnes âgées, le travail non rémunéré comme les tâches domestiques. Le statut des travailleurs et le secteur d'activité sont renseignés. Le lieu d'exercice à différencier des modalités numériquement importantes et hétérogènes comme le travail indépendant ou informel, selon qu'il est exercé dans un local dédié ou dans la rue, au domicile. Le lieu autorise de prendre en compte la contrainte forte de la capacité à se déplacer dans la ville pour travailler. Le type d'entreprise (publique, privée, familiale) aide à distinguer le corps des fonctionnaires à la rémunération stable, le salariat domestique des employés, parmi d'autres distinctions utiles à l'analyse.

Occupation (Uniquement 12 ans et plus)

M4-B-2. Quelle a été votre occupation principale au cours du mois précédent, celle à laquelle vous avez consacré le plus de temps ?

1	Travail	→ M4-C-1
2	Interruption momentanée de travail pour cause :	
	a	Maladie
	b	Vacances
	} → M4-C-1	
3	Chômage	→ M4-B-3
4	Inactifs :	
	a	Etudes
	b	Retraite
	} → M4-B-3	
5	Tâches domestiques	
6	Autre (en clair) :	

M4-C-1. Si vous travaillez, quel est ce travail ? (en clair)

.....

M4-C-2. Quel statut avez-vous dans votre activité ?

1	Employeur/patron	5	Apprenti
2	Indépendant	6	Aide familial
3	Salarié/employé permanent	7	Stagiaire
4	Journalier	8	Autre (en clair) :

M4-B-3. Est-ce que vous avez une occupation secondaire au cours du mois précédent ?

1	Oui
2	Non

M4-B-4. Si oui, quelle est-elle ?

1	Travail	→ M4-C-6
2	Etudes	} → M4-F
3	Tâches domestiques	
4	Autre (en clair) :	

M4-C-6. Quel est le travail effectué pour votre occupation secondaire ? (en clair)

.....

M4-C-7. Quel statut avez-vous dans votre activité secondaire ?

1	Employeur/patron	5	Apprenti
2	Indépendant	6	Aide familial
3	Salarié/employé permanent	7	Stagiaire
4	Journalier	8	Autre (en clair) :

M4-C-3. De quel secteur d'activités relève l'entreprise où vous travaillez ?

1	Agriculture/mines
2	Industrie/artisanat
3	Commerce
4	Autres services

M4-C-4. Quel est le type de lieu où vous exercez votre activité ?

1	Dans ce logement
2	Dans un atelier ou une boutique du même bâtiment
3	Dans un bâtiment autre que celui de résidence
4	Dans la rue ou sur une place publique (ou marché non couvert)
5	Porte-à-porte ou ambulancier
6	Dans un véhicule (y compris charette)
7	Autre (en clair) :

M4-C-5. Dans quel type d'entreprise exercez-vous cette activité ?

1	Public et parapublic
2	Entreprise associative (coopérative, syndicat, église...)
3	Privé
4	A son compte
5	Familiale
6	Autre (en clair) :

M4-C-8. De quel secteur d'activités relève l'entreprise où vous travaillez ?

1	Agriculture/mines	3	Commerce
2	Industrie/artisanat	4	Autres services

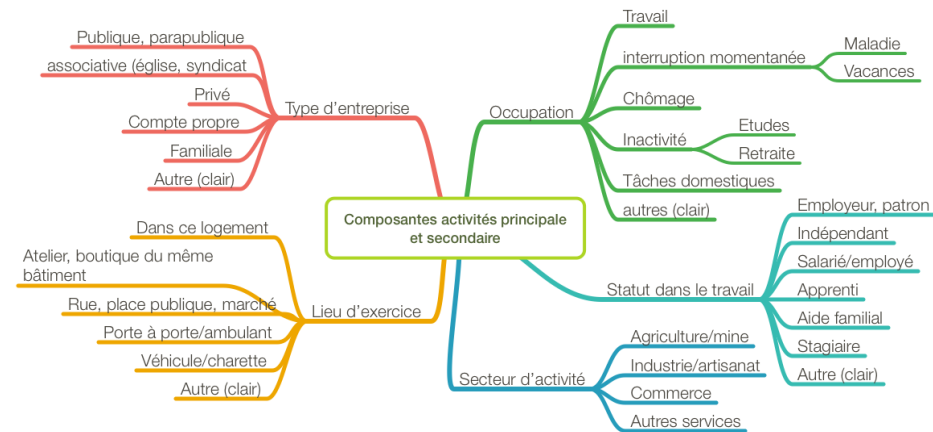
M4-C-9. Quel est le type de lieu où vous exercez votre activité ?

1	Dans ce logement
2	Dans un atelier ou une boutique du même bâtiment
3	Dans un bâtiment autre que celui de résidence
4	Dans la rue ou sur une place publique (ou marché non couvert)
5	Porte-à-porte ou ambulancier
6	Dans un véhicule (y compris charette)
7	Autre (en clair) :

M4-C-10. Dans quel type d'entreprise exercez-vous cette activité ?

1	Public et parapublic
2	Entreprise associative (coopérative, syndicat, église...)
3	Privé
4	A son compte
5	Familiale
6	Autre (en clair) :

Ces composantes déduites du formulaire sont résumées dans le diagramme suivant, ils s'appliquent à l'activité principale et secondaire si pratiquée.



Par leur nombre et le détail retenu, si elles étaient utilisées telles quelles, les composantes de l'activité complexifieraient l'analyse car il conviendrait de les introduire de façon répétitive pour chaque description individuelle. Il est donc impératif de reconstruire une nomenclature simplifiée et synthétique qui résume cette description élémentaire conçue pour le relevé, soit un équivalent des catégories socioprofessionnelles (CSP) (Desrosières et Thévenot, 1979). Créer une nomenclature *ad hoc* est un palliatif à l'absence d'estimation du revenu, concrètement impossible à moins d'envisager un décompte régulier. Et encore, dans des situations de travail informel ou agricole tout particulièrement, les gains quotidiens variables ne sont pas comptabilisés par les intéressés. Mais surtout, l'absence d'une rémunération ne signifie pas l'inactivité. Or le groupe des personnes qui ne tirent pas un revenu de leur travail est hétérogène. Un retraité ne se compare pas à un apprenti, une femme au foyer à des étudiants, le chômeur à un handicapé. Sans compter les individus qui omettent tout simplement de déclarer leur inactivité, pour la cacher parfois. Il est pourtant impératif de couvrir toute la population, incluant les inactifs, en tenant compte de ces différences de statut ; le travail se définit aussi par le non-travail, qui peut être majoritaire dans certaines configurations démographiques.

Dans les économies en transition, il est particulièrement ardu de définir le travail hors marché, qualifié souvent d'informel ou précapitaliste (Barthélemy, 1998). La multiplication des définitions de l'informalité exprime aussi cette impuissance face à la diversité des formes sociales des rapports de production, exprimant par exemple les relations intergénérationnelles ou de genre autant que des formes issues des économies domestiques (Copans, 1987). Ces formes transitoires se superposent aussi

à des précarités économiques qui touchent certains, du fait des rapports de dépendance ou des difficultés d'accès au travail rémunéré (Copans, 2014).

L'élaboration de catégories synthétiques a été conduite conjointement à l'analyse qui met le doigt sur les qualités à attendre de cette redéfinition du travail. Même si elles sont techniques, certaines exigences sont prioritaires pour l'analyse statistique. Comme toute classification, les nouvelles catégories doivent former les groupes les plus homogènes possible – d'individus qui se ressemblent par l'activité – tout en étant bien différenciées entre elles. Cet objectif est généralement atteint par des classifications automatiques, mais qui présentent deux difficultés. En l'absence de revenu, cela suppose d'utiliser les cinq descripteurs relevés par l'enquête. Et les essais en ce sens montrent que ces briques élémentaires différencient mal l'activité et surtout que les configurations des plans factoriels (ou inertie) changent d'un contexte à l'autre. Par exemple, en milieu rural il est difficile de distinguer les agriculteurs qui forment l'essentiel de la population, même en introduisant l'équipement du logement finalement peu discriminant. À leur côté, se détache une petite minorité de fonctionnaires ou salariés difficile à distinguer alors que le contexte urbain l'exige. Les classifications n'opèrent pas pareillement à chaque niveau de l'échelle sociale. Une autre difficulté est que les classes occupationnelles ainsi créées ne sont pas définissables de manière simple et perçue par tous. De surcroît, en travaillant avec des échantillons modestes, certaines catégories peuvent devenir peu documentées, gênant voire faussant les inférences statistiques. Un bon équilibre des effectifs est préférable.

Or ce n'est pas le cas des classifications automatiques : les catégories créées doivent être perceptibles par le lecteur et être socialement reconnues. Un fonctionnaire est facile à identifier, surtout dans un milieu urbain où il forme une relative élite à qui tout habitant est confronté. Dans l'Afrique sahélienne, un grand commerçant est une figure sociétale, un cadet social se distingue par différents marqueurs (célibat, travail à la tâche, apprentissage...). Sous-entendue par cette reconnaissance, c'est bien de la prise en compte des rapports sociaux de production dans les catégories statistiques dont il s'agit ; être attentif aux formulations sociales par les acteurs est une manière de les intégrer. Ainsi, les agriculteurs se déclarent eux-mêmes indépendants ou aides familiaux selon la position dans le groupe domestique, une distinction plus opérante que l'informalité ou le salariat. Cette perception collective peut être un moyen de hiérarchiser les statuts socioprofessionnels, ce qui sera proposé.

Les différentes temporalités utilisées par le protocole d'enquête ajoutent de nouveaux prérequis. Le détail fin des classifications de l'activité n'est concevable que lors d'une observation transversale, quand la description ne fait pas appel à des événements anciens, biographiques. Il est par exemple possible de décrire l'activité secondaire, se renseigner sur des périodes courtes de cessation d'activité. Déjà le retour sur le travail en cours d'année oblige à simplifier, plus encore quand on remonte dans le temps. L'analyse biographique privilégiée en démographie repose sur l'identification de

transitions entre différents statuts ou états : acquisition de l'autonomie, accès au travail salarié, perte d'un emploi... la multiplication des catégories crée une profusion de transitions possibles qu'il est préférable de concevoir en amont. A ce propos les trajectoires féminines présentent une complexité qu'il ne faudrait pas manquer. En milieu rural notamment, la période entre la fin de l'école et le mariage se distingue par un sous-emploi caché qui parfois se transforme en salariat urbain temporaire par la migration. Le mariage et la maternité marque un retour au travail domestique non rémunéré. Il n'est néanmoins pas définitif car les pratiques matrimoniales prédominantes en fin de cycle (veuvage, polygamie) les amènent à reprendre une activité rémunérée, souvent informelle. Les catégories retenues ne doivent pas occulter ces changements de statuts qui ne sont pas linéaires. Une autre dimension à considérer est la relation avec les autres trajectoires. Le parcours matrimonial vient d'être évoqué, mais les parcours résidentiels sont également à prendre en compte, en particulier les passages entre des lieux et des économies différentes.

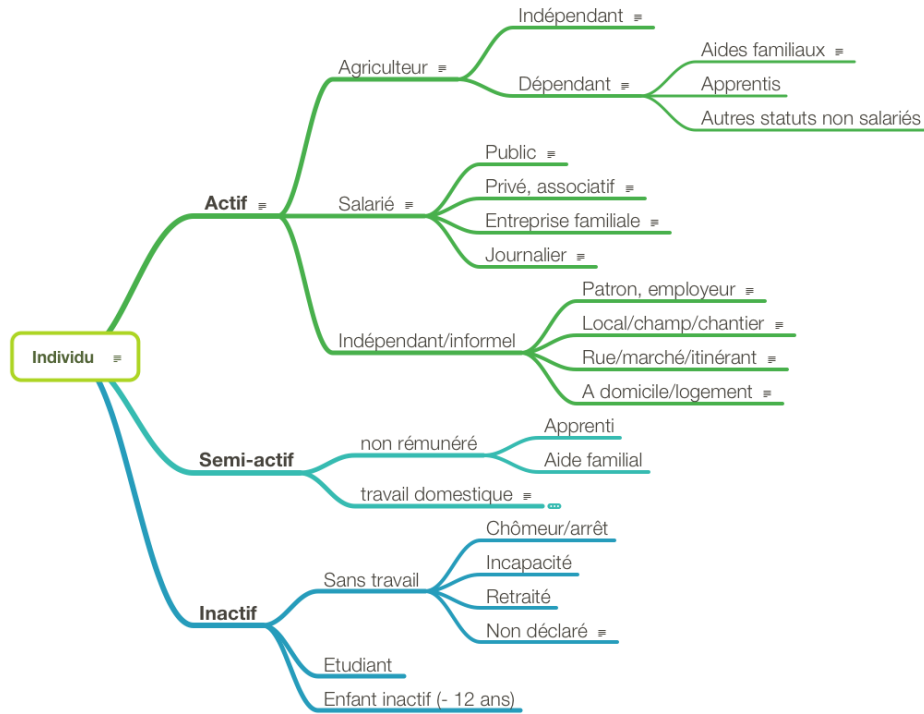
Cette remarque rappelle une dernière exigence de comparabilité. Le protocole a été appliqué dans les deux contextes urbains et ruraux que l'on peut être amené à mettre en vis à vis, donc avec des catégories identiques. Cela est également requis pour l'analyse biographique puisque les individus parcourent des économies et des espaces différents. Un exemple-type de cet impératif est la catégorie des agriculteurs/éleveurs qui dans un premier temps avait été exclue de l'analyse du travail dans la ville de Ouagadougou. Évidemment, en milieu rural (à Nouna par exemple⁸¹) elle constitue la grande majorité des actifs. Mais le passage par ce statut est notable dans les histoires professionnelles des Ouagalais originaires de ce milieu. La réintroduction pour les citadins a révélé le poids de l'agriculture urbaine, maraîchère mais aussi du fait de l'extension de la ville qui absorbe les villages périphériques.

Les nomenclatures reconstruites sont résumées dans le diagramme suivant qui met en évidence leur organisation hiérarchique. Cet emboîtement est communément adopté pour permettre des agrégations *ad hoc*. Les salariés par exemple sont peu nombreux en zone rurale, où ils sont regroupés sans distinction. En revanche, en milieu urbain il convient de distinguer les fonctionnaires, nombreux et identifiables, des salariés du privé et de l'économie associative. L'autre binôme oppose les journaliers, qui sont de jeunes travailleurs masculins, souvent d'origine rurale ou en situation précaire et les salariées dans les « entreprises » familiales, jeunes filles employées domestiques rémunérées. Ces sous-groupes sont numériquement importants et correspondent à des profils-types de l'économie urbaine.

La création d'une catégorie intermédiaire des « semi-actifs » est moins habituelle, qui nuance la partition binaire entre les actifs et les inactifs. Elle est apparue pertinente en cours d'analyse en constatant un ensemble important de travailleurs qui contribuent à l'économie locale mais ne sont pas ou peu rémunérés ou bien se trouvent dans une situation précaire ou transitoire. Elle prend ce caractère au cours du cycle de vie, c'est un passage vers des formes plus stables d'activité ; elle l'est aussi pour ses modalités sociales qui relèvent plus d'un mode de production domestique que du marché. Ce sont de jeunes apprentis ou aides familiaux hors agriculture qui peuvent bénéficier d'avantages en nature ou d'une gratification, mais qui le plus souvent apportent une main-d'œuvre gratuite du fait de leur situation de dépendance. Ce groupe intermédiaire rassemble surtout les femmes qui se consacrent aux tâches domestiques à titre exclusif.

Le groupe des inactifs a été simplifié en trois sous-ensembles. Le premier est le résultat du seuil de 12 ans établi pour définir l'entrée dans la vie active. Il est précoce pour le contexte urbain, moins dans les sociétés rurales agricoles qui confient aux enfants la surveillance du petit bétail ou des corvées quotidiennes. Concrètement, il concrétise la fin de la scolarité primaire obligatoire qui peut amener ceux qui ne suivent pas le cycle secondaire à une période d'inactivité. Les scolaires ou étudiants de 12 ans et plus composent le second groupe d'individus distraits des tâches productives. Le troisième groupe réunit toutes les autres formes d'inactivité, certaines étant distinguées dans les analyses transversales. L'agrégation est envisagée à la carte, finalement souvent retenue car les distinctions n'ont pas semblé fondées. Plusieurs critères n'opèrent pas dans une économie urbaine sahélienne, a fortiori rurale. Le chômage n'est perçu et déclaré principalement par les salariés, comme la retraite. L'incapacité est diversement déclarée, exprimant des situations hétérogènes allant du handicap à la vieillesse. Mais surtout l'analyse a montré qu'un nombre d'individus ne déclaraient pas une occupation ni le fait d'être inoccupés. Ce ne sont pas de simples valeurs manquantes car ils se manifestent à des âges particuliers et l'omission apparaît un tant soit peu délibérée, du moins elle semble bien révéler l'aspect escamoté (honteux) du sous-emploi : certains jeunes adultes dont on attend qu'ils travaillent par exemple.

⁸¹ Autre lieu de passage de l'enquête en 2010.



Une autre distinction appelle un commentaire qui illustre les choix à conduire au cas par cas. Si la catégorie des agriculteurs s'impose en zone rurale, elle n'avait pas été d'emblée envisagée dans les capitales. La réintroduire par souci de généralisation a permis de mettre en évidence l'agriculture urbaine et l'absorption des villages périphériques par l'étalement urbain. La catégorie prend surtout de l'importance pour la restitution de la trajectoire biographique des citoyens quand elle comporte un passage dans le secteur primaire de leur province d'origine ; ce qui n'est pas rare dans une capitale peuplée par l'exode rural.

Plusieurs sélections ne sont pas immédiates, d'autant que cet aspect de la construction des nomenclatures est peu abordé dans la littérature. Survient parfois un dilemme entre l'acceptation de la déclaration spontanée des enquêtés et la tentation de les reformuler. Quand 8 actifs sur 10 sont agriculteurs, des distinctions doivent être introduites pour rendre compte de statuts sociaux différents : salariés/journaliers, aide familial, indépendant... En général l'autonomie est affirmée par le chef de l'unité domestique productive et les femmes et enfants se considèrent aides familiaux dans l'exploitation des terres ou la garde des troupeaux. Pourtant, il arrive que des hommes d'âge mur, mariés et exploitant des parcelles de terre en propre se considèrent

dépendants pour reconnaître l'autorité de l'aîné de la concession. A contrario, une femme peut se prévaloir de cette autonomie si le mari exerce une autre activité ou si elle développe une production agricole complémentaire, de maraîchage par exemple. Tenter d'affiner ces déclarations peut passer par l'adjonction de considérations complémentaires tel que l'âge ou le statut matrimonial. Des essais ont montré que ce serait une erreur. Tout d'abord parce que l'enquêteur formé, et qui apprécie *in situ* les déclarations des acteurs, est plus à même de cocher la bonne réponse, contextualisée. Mais surtout adjoindre d'autres informations prises à des variables introduites par la suite comme explicatives revient à introduire de l'endogénéité dans les modèles de régression et les interprétations. Dans le cas des agriculteurs, la question centrale pour le suivi des trajectoires est de voir quand et comment s'acquière (ou se perd) l'autonomie au cours du cycle de vie, selon le sexe, la situation matrimoniale... des interactions qui doivent bien être identifiées.

Cette règle élémentaire guide d'autres décisions au moment de la construction des nomenclatures. La question par exemple s'est posée d'introduire ou pas l'activité secondaire dans l'établissement des occupations ou statuts, comme c'est souvent le cas en analyse transversale. Cela consiste par exemple à considérer comme active une personne qui ne pratique qu'une activité secondaire, à temps partiel ou occasionnellement. Cette option a été délaissée pour deux raisons. La première est que l'activité secondaire peut être considérée comme une variable indépendante pour voir comment elle varie selon le sexe, l'éducation et l'activité principale de la personne. Dès lors, l'introduire comme composante des catégories socioprofessionnelles l'écarte *in fine* de l'analyse de celles-ci. La seconde raison est qu'elle ne peut être demandée qu'au moment de l'enquête, pas pour les périodes anciennes lors des relevés biographiques⁸², les réponses incertaines compliquent inutilement les modèles de durée. L'impératif de cohérence suggère donc de n'avoir qu'une seule définition pour les différentes temporalités.

⁸² Ni même d'ailleurs dans le relevé mensuel de l'année précédant l'enquête car le calendrier est difficile à établir et compliquerait le traitement.